

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE**  
**ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**  
**COMMUNE DE JARD-SUR-MER**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 6 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 31 octobre 2025 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>23</b>

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Catherine BESNARD, Patrick OYSELLET (pouvoir de Karl REMAUD, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD (pouvoir d'Yvette NANINCK), Grégory BLUTEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Philippe GUILLET (pouvoir de Jonathan MICHEAU), Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER (pouvoir d'Olivier VRIGNON), Nelly VRIGNON, Jean HERB (pouvoir de Martine MARETTE), Evelyne LIEVOUX, Gérard BOURON, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Karl REMAUD	procuration à	Patrick OYSELLET.
Olivier VRIGNON	procuration à	Jean-Paul RABILLER.
Jonathan MICHEAU	procuration à	Philippe GUILLET.
Yvette NANINCK	procuration à	Maryline GIRAUD.
Martine MARETTE	procuration à	Jean HERB.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Céline PAOLI**

**25-11-081 : PERSONNEL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSIONS DE POSTES**

**Annexe 1 : Tableau des effectifs**

Considérant que Madame le Maire soumet une proposition de modification du tableau des effectifs. Cette modification permet la suppression de postes restés vacants depuis plusieurs mois du fait de différents changements au sein des services communaux.

Considérant qu'il est proposé les modifications suivantes :

- La suppression **de deux postes d'agent de maîtrise** à temps complet (A la suite d'un avancement de grade des deux agents)
- La suppression **d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe** à temps non complet (A la suite d'un avancement de grade)
- La suppression **d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe** à temps complet (A la suite d'un avancement de grade)
- La suppression **d'un poste d'adjoint technique** à temps complet (A la suite d'une démission. Nouvel agent recruté sur un autre grade)
- La suppression **d'un poste d'adjoint technique** à temps non complet (A la suite d'une démission. Nouvel agent recruté sur une durée de temps de travail différente)

- La suppression de deux postes d'adjoint technique à temps complet (A la suite d'un avancement de grade des deux agents)

Considérant que les suppressions de poste ont fait l'objet d'une étude lors du Comité Social Territorial du Centre de Gestion le 15 septembre 2025, qui a émis un avis favorable.

Considérant que le tableau des effectifs de la collectivité mis à jour est annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la mise à jour du tableau des effectifs.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	<b>23</b>			

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, C. PAOLI

Signé électroniquement par : Sonia  
Gindreau  
Daté de signature : 12/11/2025  
Qualité : Maire de Jard-sur-Mer



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE  
COMMUNE DE JARD-SUR-MER

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 6 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 31 octobre 2025 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice :** 23  
**Nombre de votants :** 23

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Catherine BESNARD, Patrick OYSELLET (pouvoir de Karl REMAUD, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD (pouvoir d'Yvette NANINCK), Grégory BLUTEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Philippe GUILLET (pouvoir de Jonathan MICHEAU), Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER (pouvoir d'Olivier VRIGNON), Nelly VRIGNON, Jean HERB (pouvoir de Martine MARETTE), Evelyne LIEVOUX, Gérard BOURON, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Karl REMAUD	procuration à	Patrick OYSELLET.
Olivier VRIGNON	procuration à	Jean-Paul RABILLER.
Jonathan MICHEAU	procuration à	Philippe GUILLET.
Yvette NANINCK	procuration à	Maryline GIRAUD.
Martine MARETTE	procuration à	Jean HERB.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Céline PAOLI**

**25-11-082 : FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°6**

Considérant qu'à la suite de la dissolution du SIVU de la Trésorerie de Moutiers les Mauxfaits en 2023, il convenait d'intégrer les excédents de clôture au budget général de la commune.

Considérant que le comptable de la collectivité a intégré cet excédent dans notre budget.

Considérant que la commune a intégré l'excédent d'investissement mais pas de fonctionnement, il convient de régulariser la situation.

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction	Montant	Article (Chap.) - Fonction	Montant
611 (011) – 020 : Contrats de prestations de services	4 921.53€	002 (002) – 01 : Excédent de fonctionnement	4 921.53€
<b>Total dépenses :</b>	<b>4 921.53€</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>4 921.53€</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- **D'APPROUVER** les modifications budgétaires.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, C. PAOLI

Signé électroniquement par : Sonia  
Gindreau  
Date de signature : 12/11/2025  
Qualité : Maire de Jard-sur-Mer

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE  
COMMUNE DE JARD-SUR-MER

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 6 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 31 octobre 2025 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice :** 23  
**Nombre de votants :** 23

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Catherine BESNARD, Patrick OYSELLET (pouvoir de Karl REMAUD, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD (pouvoir d'Yvette NANINCK), Grégory BLUTEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Philippe GUILLET (pouvoir de Jonathan MICHEAU), Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER (pouvoir d'Olivier VRIGNON), Nelly VRIGNON, Jean HERB (pouvoir de Martine MARETTE), Evelyne LIEVOUX, Gérard BOURON, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Karl REMAUD	procuration à	Patrick OYSELLET.
Olivier VRIGNON	procuration à	Jean-Paul RABILLER.
Jonathan MICHEAU	procuration à	Philippe GUILLET.
Yvette NANINCK	procuration à	Maryline GIRAUD.
Martine MARETTE	procuration à	Jean HERB.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Céline PAOLI**

**25-11-083 : FINANCES – REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE  
L'ECOLE PUBLIQUE JACQUES TATI AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

**Annexe 2 : Détail charges de fonctionnement 2024**

Considérant que chaque année, la Commune de Jard sur Mer reçoit, au sein de son établissement scolaire, des élèves dont les parents résident sur des communes voisines. Une participation aux frais de fonctionnement est alors demandée auprès des communes dont dépendent ces élèves. Cette demande de participation s'inscrit dans le cadre de conventions signées avec les deux communes de Saint-Hilaire-la-Forêt et de Saint-Vincent-sur-Jard, prévoyant les modalités d'inscription des élèves, de calcul et de facturation.

Considérant la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique Jacques Tati pour l'année scolaire 2024/2025 qui s'élevait à 1 315.07 € par élève.

Considérant que pour l'année scolaire 2025/2026, la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique s'élève à **1 549.60 €** par élève.

Base de calcul :

- Frais de fonctionnement de l'exercice 2024 : **79 029.82 €**
- Nombre d'élèves inscrits lors de la rentrée scolaire 2025 : **51**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

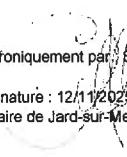
- **D'APPROUVER** le montant de **1 549.60 €** par élève de la participation aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2025/2026 ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter auprès des communes de St Vincent sur Jard et de St Hilaire la Forêt, la participation à ces frais pour les élèves résidants dans leur commune.

<b>VOTE</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABST.</b>	<b>NE PREND PAS PART AU VOTE</b>
	<b>23</b>			

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, C. PAOLI

Signé électroniquement par : Sonia  
Gindreau /  
Date de signature : 12/11/2025  
Qualité : Maire de Jard-sur-Mer



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE**  
**ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**  
**COMMUNE DE JARD-SUR-MER**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 6 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 31 octobre 2025 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de votants :	23

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Catherine BESNARD, Patrick OYSELLET (pouvoir de Karl REMAUD, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD (pouvoir d'Yvette NANINCK), Grégory BLUTEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Philippe GUILLET (pouvoir de Jonathan MICHEAU), Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER (pouvoir d'Olivier VRIGNON), Nelly VRIGNON, Jean HERB (pouvoir de Martine MARETTE), Evelyne LIEVOUX, Gérard BOURON, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Karl REMAUD	procuration à	Patrick OYSELLET.
Olivier VRIGNON	procuration à	Jean-Paul RABILLER.
Jonathan MICHEAU	procuration à	Philippe GUILLET.
Yvette NANINCK	procuration à	Maryline GIRAUD.
Martine MARETTE	procuration à	Jean HERB.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Céline PAOLI**

**25-11-084 BIS : PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE  
 PRIVEE ST JOSEPH AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026  
 RECTIFICATION POUR ERREUR MATERIELLE**

Considérant qu'en application de l'article L442-5 du Code de l'Education, les classes d'établissements d'enseignements privés ayant avec l'Etat un contrat d'association à l'enseignement public, voient leurs dépenses de fonctionnement prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Considérant qu'à ce titre la Commune doit verser à l'association OGEC Saint-Joseph, la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée pour l'année scolaire 2025/2026. Cette participation sera calculée en prenant en compte le coût constaté d'un élève de l'école publique.

Considérant qu'en matière de dépenses obligatoires, il convient de préciser que seules les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une contribution obligatoire de la commune de résidence, l'intégration des dépenses d'investissement dans le calcul du forfait communal n'est pas possible.

SLO

Considérant que pour l'année 2024/2025, l'école privée Saint Joseph comptait 37 élèves jardais et que sa participation aux frais de fonctionnement était de 48 657.50 €.

Modalités de calcul :

- Frais de fonctionnement de l'école publique sur l'exercice 2024 = **79 029.82 €**.
- Nombre d'élèves inscrits à l'école publique à la rentrée scolaire 2025/2026 = 51
- Coût moyen d'un élève :  $79\ 029.82\ € / 51 = 1\ 549.60\ €$
- Nombre d'élèves jardais à l'école Saint-Joseph à la rentrée 2025 : **46 élèves**.
- Montant de la participation allouée à l'école Saint-Joseph :  $1\ 549.60\ € \times 46$  élèves, **ce qui représentera une participation de 71 281.80 €**.

Considérant que conformément à l'article 4 de la convention signée entre la Commune et l'OGEC Saint-Joseph, une avance de 12 000 € a été versée en octobre 2025 sur des crédits inscrits au BP 2025.

Considérant que la somme de 71 281.80 € sera inscrite au BP 2026 à l'article 6558/212 - Autres contributions obligatoires.

Ainsi, au budget primitif 2026, seront inscrits :

- Solde participation année scolaire 2025/2026 : 59 281,80 € (versement en mars 2026) ;
- Avance participation année scolaire 2026/2027 : 12 000,00 € (versement en octobre 2026).

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- **DE VALIDER** le versement de 71 281.80 € à l'OGEC de l'école Saint-Joseph, au titre de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école pour ses élèves jardais.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	<b>23</b>			

**LA PRÉSENTE DELIBÉRATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBÉRATION N°25-11-084 DU 6 NOVEMBRE 2025 QUI COMPORTAIT UNE ERREUR DANS LA RETRANSCRIPTION DES VOTES.**

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, C. PAOLI

Signé électroniquement par : Sonia  
Gindreau  
Date de signature : 19/12/2025  
Qualité : Maire de Jard-sur-Mer

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile de la Prairie - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE**  
**ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**  
**COMMUNE DE JARD-SUR-MER**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 6 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 31 octobre 2025 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>23</b>

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Catherine BESNARD, Patrick OYSELLET (pouvoir de Karl REMAUD, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD (pouvoir d'Yvette NANINCK), Grégory BLUTEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Philippe GUILLET (pouvoir de Jonathan MICHEAU), Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER (pouvoir d'Olivier VRIGNON), Nelly VRIGNON, Jean HERB (pouvoir de Martine MARETTE), Evelyne LIEVOUX, Gérard BOURON, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Karl REMAUD	procuration à	Patrick OYSELLET.
Olivier VRIGNON	procuration à	Jean-Paul RABILLER.
Jonathan MICHEAU	procuration à	Philippe GUILLET.
Yvette NANINCK	procuration à	Maryline GIRAUD.
Martine MARETTE	procuration à	Jean HERB.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Céline PAOLI**

**25-11-085 : FINANCES – MARCHE DE NOËL – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR  
UNE NOUVELLE ASSOCIATION ET ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 25-06-048  
DE JUIN 2025**

**Annexe 3 : Statuts AFAJ Association des Festivités et Animations Jardaises**

Considérant que par délibération en date du 26 juin dernier, Le Conseil Municipal a décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'Association Jardaise des Artisans et des Commerçants pour l'organisation du marché de Noël 2025.

Considérant que le versement de cette subvention est conditionné à la présentation d'un projet finalisé et de devis dûment acceptés.

Considérant qu'en raison de problèmes de désaccords au sein du bureau de l'AJAC, le projet de marché de Noël n'a pas été mené comme il aurait dû l'être. Plusieurs membres du bureau ont démissionné. Une assemblée générale extraordinaire est prévue le 12 novembre prochain.

Considérant que dans ce contexte plusieurs commerçants de la Commune, soucieux de voir le projet de marché de Noël 2025 se concrétiser, ont décidé de créer une association d'intérêt général ayant pour but de proposer et d'organiser des animations sur la Commune.

Considérant que l'Association des Festivités et Animations Jardaises (AFAJ) a pour objet de promouvoir et dynamiser la ville de Jard sur Mer en proposant et en organisant des manifestations culturelles, sportives, de loisirs auxquelles pourra participer la population locale et touristique de Jard sur Mer.

Considérant que le travail préparatoire du marché de Noël a déjà été démarré. La Commune est associée dans les démarches effectuées par les responsables de cette association en cours de constitution.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- **DE PRENDRE** acte de l'impossibilité de l'Association Jardaise des Commerçants à mener à terme le projet de marché de Noël
- **D'ANNULER** la délibération du 26 juin 2025 par laquelle le Conseil Municipal a accordé une subvention de 20 000 € à l'AJAC
- **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'Association des Festivités et Animations Jardaise (AFAJ) pour l'organisation du marché de Noël 2025. Cette subvention sera versée sur présentation du dossier du projet de marchés de Noël qui est en cours de finalisation
- **DE DECIDER** d'apporter pour cet événement l'aide logistique de la Commune

<b>VOTE</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABST.</b>	<b>NE PREND PAS PART AU VOTE</b>
	<b>23</b>			

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, C. PAOLI

Signé électroniquement par Sonia  
Gindreau /  
Date de signature : 12/11/2025  
Qualité : Maire de Jard-sur-Mer

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE**  
**ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**  
**COMMUNE DE JARD-SUR-MER**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 6 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 31 octobre 2025 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>23</b>

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Catherine BESNARD, Patrick OYSELLET (pouvoir de Karl REMAUD, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD (pouvoir d'Yvette NANINCK), Grégory BLUTEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Philippe GUILLET (pouvoir de Jonathan MICHEAU), Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER (pouvoir d'Olivier VRIGNON), Nelly VRIGNON, Jean HERB (pouvoir de Martine MARETTE), Evelyne LIEVOUX, Gérard BOURON, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Karl REMAUD	procuration à	Patrick OYSELLET.
Olivier VRIGNON	procuration à	Jean-Paul RABILLER.
Jonathan MICHEAU	procuration à	Philippe GUILLET.
Yvette NANINCK	procuration à	Maryline GIRAUD.
Martine MARETTE	procuration à	Jean HERB.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Céline PAOLI**

**25-11-086 : FONCIER – PROPOSITION DE CESSIONS A LA COMMUNE A L'EURO  
SYMBOLIQUE DE PARCELLES SITUÉES CHEMIN DES EPINETTES : AT 66, 67, 85, 116,  
ET 133**

**Annexe 4 : plan cadastral chemin des Epinettes**

Considérant que l'Association des Riverains et Usagers du Chemin des Epinettes a sollicité la Commune afin de trouver une solution pérenne pour l'entretien du chemin des Epinettes. Ce dernier se compose de 4 parcelles :

- La parcelle AT 66 appartient à 7 riverains situés dans le fond du chemin des Epinettes
- Les parcelles section AT n°67, 85, 116 et 133 appartiennent aux consorts Ravon

Considérant que le principe d'une rétrocession à la Commune a été proposée et acceptée sous réserve que le chemin soit remis en état et que l'éclairage public soit réalisé préalablement.

Considérant que le détail chiffré des travaux a été présenté à la Commune et correspond aux prescriptions techniques exigées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

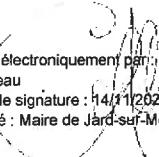
- **D'ACCEPTER** la rétrocession à l'Euro symbolique des parcelles détaillées ci-avant, lesquelles seront intégrées dans le domaine public communal,
- **DE DECIDER** que cette rétrocession se fera une fois les travaux réalisés et après vérification de la conformité de ceux-ci,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les actes notariés, les frais d'acte étant à la charge de la Commune.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	<b>23</b>			

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, C. PAOLI

Signé électroniquement par : Sénia  
Gindreau  
Date de signature : 14/11/2025  
Qualité : Maire de Jard-sur-Mer



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE  
COMMUNE DE JARD-SUR-MER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 6 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 31 octobre 2025 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de votants : 23

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Catherine BESNARD, Patrick OYSELLET (pouvoir de Karl REMAUD, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD (pouvoir d'Yvette NANINCK), Grégory BLUTEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Philippe GUILLET (pouvoir de Jonathan MICHEAU), Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER (pouvoir d'Olivier VRIGNON), Nelly VRIGNON, Jean HERB (pouvoir de Martine MARETTE), Evelyne LIEVOUX, Gérard BOURON, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Karl REMAUD	procuration à	Patrick OYSELLET.
Olivier VRIGNON	procuration à	Jean-Paul RABILLER.
Jonathan MICHEAU	procuration à	Philippe GUILLET.
Yvette NANINCK	procuration à	Maryline GIRAUD.
Martine MARETTE	procuration à	Jean HERB.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Céline PAOLI**

**25-11-087 : RENOVATION COMPLEXE SPORTIF DE MADOREAU – ATTRIBUTION DES LOTS N°3 FAUX-PLAFONDS – ISOLATION ET N° 6 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

**Annexe 5 : RAO définitif**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21 ;

Vu les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 janvier 2024, par laquelle la Convention d'assistance à Maîtrise d'œuvre a été validée avec Vendée Expansion – SPL,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 septembre 2024, par laquelle le programme a été validé ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 14 novembre 2024, par laquelle le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement représenté par Novam Ingénierie,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2025, par laquelle l'Avant-Projet-Définitif a été approuvé,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2025, par laquelle l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'assistant à la maîtrise d'ouvrage a été validé,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2025, par laquelle les lots 1,2,4 et 5 ont été attribué, et le lot 3 déclaré sans suite,

Vu le tableau d'enregistrement des offres,

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Madame le Maire rappelle qu'il a été décidé de lancer un marché de travaux pour la rénovation du complexe sportif Madoreau sur la commune de Jard Sur Mer.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 1er juillet 2025 dans le journal d'annonces légales Ouest France 85, avec une date limite de remise des plis fixée au vendredi 25 juillet 2025 à 12h00. La consultation a été lancée sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> le même jour.

Suite à l'ouverture des plis qui a eu lieu le 25 juillet 2025, aucune offre n'a été remise pour le lot n°3 « Faux-Plafonds – Isolation ». Le lot a été déclaré sans suite par délibération le 18 septembre 2025, et relancé.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié pour la relance du lot 3 « Faux-plafonds – Isolations », le 4 octobre 2025 dans le journal d'annonces légales Ouest France 85, avec une date limite de remise des plis fixée au lundi 27 octobre 2025 à 12h00. La consultation a été lancée sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> le même jour.

Considérant qu'à la suite de l'analyse des offres pour le lot 3, conformément au classement, l'entreprise ayant déposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot « Faux-Plafonds – Isolation » est la suivante :

Lot 3 « Faux-Plafonds – Isolation : l'entreprise GUIGNÉ, pour un montant HT de 36 219.65 €

Considérant qu'à la suite de l'analyse des offres, conformément au classement, l'entreprise ayant déposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot 6 « Panneaux photovoltaïques » est la suivante :

Lot 6 « Panneaux Photovoltaïques » : l'entreprise VFE, pour un montant HT de 107 000.00 €,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **DE VALIDER** le classement du rapport d'analyse des offres.
- **D'ATTRIBUER** les marchés aux entreprises suivantes :
  - o Lot 3 « Faux-Plafonds – Isolation : l'entreprise GUIGNÉ, pour un montant HT de 36 219.65 €
  - o Lot 6 « Panneaux Photovoltaïques » : l'entreprise VFE, pour un montant HT de 107 000.00 €,

- D'AUTORISER Mme le Maire à signer les marchés correspondants
- DE PRÉCISER que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'imputation 21318 du programme 303 du budget d'investissement.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, C. PAOLI

Signé électroniquement par : Sonia Gindreau  
Date de signature : 12/11/2025  
Qualité : Maire de Jard-sur-Mer

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE**  
**ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**  
**COMMUNE DE JARD-SUR-MER**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 6 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 31 octobre 2025 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>23</b>

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Catherine BESNARD, Patrick OYSELLET (pouvoir de Karl REMAUD, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD (pouvoir d'Yvette NANINCK), Grégory BLUTEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Philippe GUILLET (pouvoir de Jonathan MICHEAU), Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER (pouvoir d'Olivier VRIGNON), Nelly VRIGNON, Jean HERB (pouvoir de Martine MARETTE), Evelyne LIEVOUX, Gérard BOURON, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Karl REMAUD	procuration à	Patrick OYSELLET.
Olivier VRIGNON	procuration à	Jean-Paul RABILLER.
Jonathan MICHEAU	procuration à	Philippe GUILLET.
Yvette NANINCK	procuration à	Maryline GIRAUD.
Martine MARETTE	procuration à	Jean HERB.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Céline PAOLI**

**25-11-088 : INTERCOMMUNALITÉ – RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA CLECT DU  
17 SEPTEMBRE 2025**

**Annexe 6 : Compte-rendu de la Commission de la CLECT**

**Annexe 7 : Rapport de la Commission de la CLECT**

Considérant que la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral a transmis à la Commune le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 17 septembre dernier. Ce document a été corrigé à la suite d'une erreur de population, rectifiée en séance et complété afin d'intégrer l'historique de l'impact financier des transferts antérieurs par la Commune (voir page 12).

Considérant que, conformément à la réglementation, ce rapport doit être soumis à l'approbation du Conseil municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- **DE PRENDRE** connaissance de ce rapport.

- **DE PRENDRE** acte de sa présentation.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, C. PAOLI

Signé électroniquement par : Sonia Gindreau  
Date de signature : 12/11/2025  
Qualité : Maire de Jard-sur-Mer

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE**  
**ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**  
**COMMUNE DE JARD-SUR-MER**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 6 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 31 octobre 2025 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>23</b>

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Catherine BESNARD, Patrick OYSELLET (pouvoir de Karl REMAUD, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD (pouvoir d'Yvette NANINCK), Grégory BLUTEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Philippe GUILLET (pouvoir de Jonathan MICHEAU), Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER (pouvoir d'Olivier VRIGNON), Nelly VRIGNON, Jean HERB (pouvoir de Martine MARETTE), Evelyne LIEVOUX, Gérard BOURON, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Karl REMAUD	procuration à	Patrick OYSELLET.
Olivier VRIGNON	procuration à	Jean-Paul RABILLER.
Jonathan MICHEAU	procuration à	Philippe GUILLET.
Yvette NANINCK	procuration à	Maryline GIRAUD.
Martine MARETTE	procuration à	Jean HERB.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Céline PAOLI**

**25-11-089 : INTERCOMMUNALITE – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**Annexe 8 : Présentation du rapport service eau et assainissement 2024**

**Annexe 9 : Rapport service eau et assainissement 2024**

Considérant que la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral a transmis à la Commune le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement, présenté en séance communautaire le 17 septembre dernier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- **DE PRENDRE** connaissance de ce rapport

- **DE PRENDRE** acte de sa présentation.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, C. PAOLI

Signé électroniquement par : Sonia Gindreau  
Date de signature : 12/11/2025  
Qualité : Maire de Jard-sur-Mer

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE  
COMMUNE DE JARD-SUR-MER

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 6 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 31 octobre 2025 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice :** 23  
**Nombre de votants :** 23

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Catherine BESNARD, Patrick OYSELLET (pouvoir de Karl REMAUD, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD (pouvoir d'Yvette NANINCK), Grégory BLUTEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Philippe GUILLET (pouvoir de Jonathan MICHEAU), Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER (pouvoir d'Olivier VRIGNON), Nelly VRIGNON, Jean HERB (pouvoir de Martine MARETTE), Evelyne LIEVOUX, Gérard BOURON, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Karl REMAUD	procuration à	Patrick OYSELLET.
Olivier VRIGNON	procuration à	Jean-Paul RABILLER.
Jonathan MICHEAU	procuration à	Philippe GUILLET.
Yvette NANINCK	procuration à	Maryline GIRAUD.
Martine MARETTE	procuration à	Jean HERB.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Céline PAOLI**

**25-11-090 : INTERCOMMUNALITE – RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS**

**Annexe 10 : Présentation du rapport d'activité 2024 du service déchets**

**Annexe 11 : Rapport d'activité 2024 du service déchets**

Considérant que la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral a transmis à la Commune le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service déchet, présenté en séance communautaire le 16 juillet dernier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- **DE PRENDRE** connaissance de ce rapport

*SLOW*

- **DE PRENDRE** acte de sa présentation.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	<b>22</b>		<b>1 (Dominique ROBIN)</b>	

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, C. PAOLI

Signé électroniquement par : Sonia  
Gindreau  
Date de signature : 14/11/2025  
Qualité : Maire de Jard-sur-Mer

L'administration peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette - CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE  
COMMUNE DE JARD-SUR-MER

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 6 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 31 octobre 2025 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice :** 23  
**Nombre de votants :** 23

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Catherine BESNARD, Patrick OYSELLET (pouvoir de Karl REMAUD, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD (pouvoir d'Yvette NANINCK), Grégory BLUTEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Philippe GUILLET (pouvoir de Jonathan MICHEAU), Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER (pouvoir d'Olivier VRIGNON), Nelly VRIGNON, Jean HERB (pouvoir de Martine MARETTE), Evelyne LIEVOUX, Gérard BOURON, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Karl REMAUD	procuration à	Patrick OYSELLET.
Olivier VRIGNON	procuration à	Jean-Paul RABILLER.
Jonathan MICHEAU	procuration à	Philippe GUILLET.
Yvette NANINCK	procuration à	Maryline GIRAUD.
Martine MARETTE	procuration à	Jean HERB.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Céline PAOLI**

**25-11-091 : INTERCOMMUNALITE – RAPPORT D'ACTIVITES 2024 ADOpte EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 17 SEPTEMBRE 2025**

**Annexe 12 : Rapport d'activités 2024**

Considérant que la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral a transmis à la Commune le rapport d'activités 2024, présenté en séance communautaire du 17 septembre 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- **DE PRENDRE** connaissance de ce rapport

*S'LO*

- **DE PRENDRE** acte de sa présentation.

<b>VOTE</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABST.</b>	<b>NE PREND PAS PART AU VOTE</b>
	<b>23</b>			

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, C. PAOLI

Signé électroniquement par : Sonia  
Gindreau  
Date de signature : 12/11/2025  
Qualité : Maire de Jard-sur-Mer

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE  
COMMUNE DE JARD-SUR-MER

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 6 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 31 octobre 2025 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice :** 23  
**Nombre de votants :** 23

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Catherine BESNARD, Patrick OYSELLET (pouvoir de Karl REMAUD, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD (pouvoir d'Yvette NANINCK), Grégory BLUTEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Philippe GUILLET (pouvoir de Jonathan MICHEAU), Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER (pouvoir d'Olivier VRIGNON), Nelly VRIGNON, Jean HERB, Martine MARETTE, Evelyne LIEVOUX, Gérard BOURON, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Karl REMAUD	procuration à	Patrick OYSELLET.
Olivier VRIGNON	procuration à	Jean-Paul RABILLER.
Jonathan MICHEAU	procuration à	Philippe GUILLET.
Yvette NANINCK	procuration à	Maryline GIRAUD.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Céline PAOLI**

**25-11-092 : INTERCOMMUNALITE – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE VENDEE GRAND LITTORAL PORTANT SUR LA PRISE DE COMPETENCE « COORDINATION ET SOUTIEN AUX ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES EDUCATIVES DU PROGRAMME COMMUNAUTAIRE, DANS LE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, EN MILIEU SCOLAIRE (MATERNELLE ET ELEMENTAIRE) POUR L'ENSEMBLE DES ECOLES DU TERRITOIRE, COMPRENNANT LE TRANSPORT »**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes Vendée Grand Littoral dispose de la compétence en matière de coordination et soutien aux activités sportives éducatives du programme communautaire, dans le périmètre de la Communauté de communes, en milieu scolaire (maternelle et élémentaire) pour l'ensemble des écoles du territoire, comprenant le transport, inscrite dans ses statuts.

Le parcours scolaire global de la Communauté de communes vise à combiner dimension culturelle et sportive, offrant aux élèves des expériences variées, complémentaires et accessibles à tous. Depuis 2022, le parcours sport est actif et concerne l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires, soit 27 établissements et 2 842 enfants, avec un taux de participation quasi de 100 %.

Le Conseil communautaire a, par délibération du 16 juillet 2025, approuvé le schéma culturel du territoire.

Le parcours culturel correspond aux actions suivantes du schéma culturel approuvé :

- Développer des parcours thématiques d'EAC,
- Formaliser un Contrat Local d'Education Artistique avec la DRAC,
- Faire des propositions variées pour toucher tous les publics.

Ainsi, il s'inscrit pleinement dans l'objectif de construire une offre culturelle diversifiée et qualifiée, favorisant l'éducation artistique et culturelle. Le parcours culturel complète le parcours scolaire en permettant de proposer aux enfants un accès aux arts, au patrimoine et à diverses activités culturelles, enrichissant ainsi la diversité et la qualité de leur parcours éducatif.

Il est proposé que ce parcours culturel puisse être pleinement opérationnel à partir de janvier 2026 et intégré au parcours scolaire global. A cette fin, et à l'instar du parcours sport, il apparaît opportun que la Communauté de communes Vendée Grand Littoral se dote de la compétence en matière de coordination et soutien aux activités culturelles éducatives en milieu scolaire.

Aussi, la Communauté de communes a engagé une procédure de modification de ses statuts en vue de compléter la compétence en matière de soutien aux activités éducatives en milieu scolaire, afin d'y ajouter les activités culturelles.

Par délibération du 3 novembre 2025, le Conseil communautaire a donc approuvé le transfert à la Communauté de communes de la compétence « Coordination et soutien aux activités sportives et culturelles éducatives du programme communautaire, dans le périmètre de la Communauté de communes, en milieu scolaire (maternelle et élémentaire) pour l'ensemble des écoles du territoire, comprenant le transport ».

Considérant que ce transfert de compétence doit être décidé en application des dispositions de l'article L5211-17 du CGCT.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L5211-17 ;**

**Vu l'arrêté Préfectoral n°2016-DRCTAJ/3-637 du 12 décembre 2016 portant création de la communauté de communes Moutierrois Talmondais ;**

**Vu l'arrêté Préfectoral n°2017-DRCTAJ/3-818 du 18 décembre 2017 approuvant les statuts de la communauté de communes Vendée Grand Littoral ;**

**Vu l'arrêté Préfectoral n°2021-DRCTAJ-685 du 24 décembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral ;**

**Vu l'arrêté Préfectoral n°2024-DCL-BICB-946 du 26 novembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral ;**

**Vu la délibération du conseil communautaire n°2021\_09\_D01 en date du 29 septembre 2021 approuvant la prise de compétence en matière de coordination et soutien aux activités sportives éducatives du programme communautaire, dans le périmètre de la Communauté de communes, en milieu scolaire (maternelle et élémentaire) pour l'ensemble des écoles du territoire, comprenant le transport ;**

**Vu la délibération du conseil communautaire n°2025\_07\_D01 en date du 16 juillet 2025 approuvant le schéma culturel de territoire ;**

**Vu la délibération du conseil communautaire n°2025\_11\_D01 en date du 3 novembre 2025 approuvant le transfert de la compétence « Coordination et soutien aux activités sportives et culturelles éducatives du programme communautaire, dans le périmètre de la Communauté de communes, en milieu scolaire (maternelle et élémentaire) pour l'ensemble des écoles du territoire, comprenant le transport » ;**

**Vu le projet des statuts modifiés de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral annexé à la présente délibération ;**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

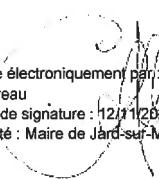
- **D'APPROUVER** le transfert à la Communauté de communes de la compétence « Coordination et soutien aux activités sportives et culturelles éducatives du programme communautaire, dans le périmètre de la Communauté de communes, en milieu scolaire (maternelle et élémentaire) pour l'ensemble des écoles du territoire, comprenant le transport »,
- **D'APPROUVER** le projet de statuts modifiés de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, adopté en séance communautaire le 3 novembre 2025, complétant la compétence « Coordination et soutien aux activités sportives et culturelles éducatives du programme communautaire, dans le périmètre de la Communauté de communes, en milieu scolaire (maternelle et élémentaire) pour l'ensemble des écoles du territoire, comprenant le transport », tel que ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents et entreprendre toutes démarches relatives à ce dossier.

<b>VOTE</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABST.</b>	<b>NE PREND PAS PART AU VOTE</b>
	<b>23</b>			

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, C. PAOLI

Signé électroniquement par : Sénia  
Gindreau  
Daté de signature : 12/11/2025  
Qualité : Maire de Jard-sur-Mer



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE  
COMMUNE DE JARD-SUR-MER

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 6 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 31 octobre 2025 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice :** 23  
**Nombre de votants :** 23

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Catherine BESNARD, Patrick OYSELLET (pouvoir de Karl REMAUD, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD (pouvoir d'Yvette NANINCK), Grégory BLUTEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Philippe GUILLET (pouvoir de Jonathan MICHEAU), Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER (pouvoir d'Olivier VRIGNON), Nelly VRIGNON, Jean HERB, Martine MARETTE, Evelyne LIEVOUX, Gérard BOURON, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Karl REMAUD	procuration à	Patrick OYSELLET.
Olivier VRIGNON	procuration à	Jean-Paul RABILLER.
Jonathan MICHEAU	procuration à	Philippe GUILLET.
Yvette NANINCK	procuration à	Maryline GIRAUD.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Céline PAOLI**

**25-11-093 : INTERCOMMUNALITE – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE VENDEE GRAND LITTORAL PORTANT SUR LA DELEGATION A LA REGION PAYS DE LA LOIRE DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE TRANSPORT A LA DEMANDE SUR LE RESSORT TERRITORIAL**

Madame le Maire précise que la région Pays de la Loire s'est engagée dans la modernisation de son plan de transport. Elle veut s'appuyer sur le Transport à la Demande (TAD) pour apporter une desserte plus souple et adaptable visant à irriguer l'ensemble du territoire selon une logique de rabattement vers les cars Aléop ou les trains.

Pour son déploiement, chaque EPCI est sollicité pour inscrire dans ses statuts cette délégation. Une convention avec la région sera ensuite établie pour 4 ans.

Concrètement, la Région financera une « offre de base » en privilégiant la captation des usagers sur les arrêts de rabattements vers des arrêts d'intérêt, qui concentrent des dessertes de transport en commun régulières (réseau ALEOP, gare). Cette offre permettra depuis chaque commune de rejoindre le réseau ferré ou routier via des points d'arrêt de rabattement, de 7h à 9h et 17h à 19h. Les moyens déployés seront intégralement dédiés à cette desserte. Les personnes à mobilité réduite ou âgées de +75 ans pourront être prises en charge à leur domicile. Une limite kilométrique (à déterminer) sera appliquée pour limiter les coûts des trajets les plus longs.

Si les communes ou la communauté de communes souhaitent la desserte d'autres points identifiés, il conviendra d'évaluer s'ils rentrent dans l'enveloppe régionale attribuée (estimée à 69 969.00€ par

la Région à ce jour). Si ce n'est pas le cas, Vendée Grand Littoral pourra élargir les possibilités de déplacements de proximité en les cofinançant : cette option n'est pas retenue à ce jour par manque d'information sur les coûts et le réseau que déployera la Région.

Malgré ces inconnues, compte tenu des difficultés de déplacement hors véhicule individuel, et souhaitant que ce nouveau service puisse desservir le territoire de VGL, il apparaît pertinent de déléguer à la Région la compétence requise.

Monsieur/Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que Vendée Grand Littoral est Autorité Organisatrice de la mobilité depuis le 1er juillet 2021. La compétence Transport à la Demande (TAD) est partagée entre la Communauté de communes pour les trajets internes et la Région Pays de la Loire pour les trajets externes.

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités distingue :

- ✓ La compétence des autorités organisatrices de la mobilité locales, qui comprend les services de transports internes à leur ressort territorial ;
- ✓ La compétence de l'autorité organisatrice de la mobilité régionale, qui concerne les trajets entrants et sortants des EPCI.

Les compétences des AOM locales et régionales sont prévues aux articles L1231-1-1 et L1231-3 du Code des Transports. Sur leur ressort territorial, elles peuvent notamment organiser des services à la demande. Le ressort territorial de la Communauté de communes correspond à son périmètre.

L'article R3111-2 du Code des Transports dispose que : « Les services publics à la demande de transport routier de personnes sont des services collectifs offerts à la place, déterminés en partie en fonction de la demande des usagers, dont les règles générales de tarification sont établies à l'avance et qui sont exécutés avec des véhicules dont la capacité minimale est de quatre places, y compris celle du conducteur. »

A la différence des services réguliers, le service de transport à la demande est flexible et adapté à la demande des usagers. Il vise à améliorer l'accessibilité du territoire et à faciliter les déplacements.

La Région Pays de la Loire propose de déployer un service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral. Ce service comprendra à la fois des trajets entrants et sortants du ressort territorial de l'EPCI, qui relèvent de la compétence de la Région, et des trajets internes à ce ressort territorial, qui relèvent de la Communauté de communes.

Afin de permettre à la Région Pays de la Loire de mettre en œuvre un service complet de transport à la demande, prenant en compte à la fois les trajets entrants et sortants de la communauté de communes, mais aussi les trajets internes, il est nécessaire de réaliser une délégation partielle de compétence au bénéfice de la Région.

Aussi, la Communauté de communes a engagé une procédure de modification de ses statuts afin de préciser au sein de l'article 3.II.12 des statuts, relatif à la compétence en matière d'organisation de la mobilité, la « Délégation à la région des Pays de la Loire de la compétence en matière de transport à la demande sur le ressort territorial ».

Par délibération du 3 novembre 2025, le Conseil communautaire a donc approuvé la délégation à la Région des Pays de la Loire de la compétence en matière de transport à la demande sur le ressort territorial de la Communauté de communes.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L1111-8 du Code général des collectivités territoriales, la délégation partielle de compétence doit faire l'objet d'un accord des communes membres exprimé par délibérations concordantes de tous les conseils municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-8 et L2121-29 ;

Vu le Code des Transports et notamment les articles L1231-1 et suivants, R3111-2 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu l'arrêté Préfectoral n°2016-DRCTAJ/3-637 du 12 décembre 2016 portant création de la communauté de communes Moutierrois Talmondais ;

Vu l'arrêté Préfectoral n°2017-DRCTAJ/3-818 du 18 décembre 2017 approuvant les statuts de la communauté de communes Vendée Grand Littoral ;

Vu l'arrêté Préfectoral n°2024-DRCTAJ-387 du 25 juin 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral ;

Vu l'arrêté Préfectoral n°2024-DCL-BICB-946 du 26 novembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2021\_03\_D04 du 3 mars 2021 actant de la prise de compétence Organisation de la Mobilité ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023\_09-D du 20 septembre 2023 adoptant le plan de Mobilité Simplifié ;

Vu le projet des statuts modifiés de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral annexé à la présente délibération ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la délégation par la Communauté de communes Vendée Grand Littoral à la Région Pays de la Loire de la compétence en matière de transport à la demande sur le ressort territorial de la Communauté de communes,
- **D'APPROUVER** le projet de statuts modifiés de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, adopté en séance communautaire le 3 novembre 2025, incluant la délégation à la Région des Pays de la Loire de la compétence en matière de transport à la demande sur le ressort territorial de la Communauté de communes, tel que ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents et entreprendre toutes démarches relatives à ce dossier.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, C. PAOLI

Signé électroniquement par Sophia Gindreau  
Date de signature : 12/11/2025  
Qualité : Maire de Jard-sur-Mer

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE**  
**ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**  
**COMMUNE DE JARD-SUR-MER**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 6 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 31 octobre 2025 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>23</b>

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Catherine BESNARD, Patrick OYSELLET (pouvoir de Karl REMAUD, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD (pouvoir d'Yvette NANINCK), Grégory BLUTEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Philippe GUILLET (pouvoir de Jonathan MICHEAU), Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER (pouvoir d'Olivier VRIGNON), Nelly VRIGNON, Jean HERB, Martine MARETTE, Evelyne LIEVOUX, Gérard BOURON, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Karl REMAUD	procuration à	Patrick OYSELLET.
Olivier VRIGNON	procuration à	Jean-Paul RABILLER.
Jonathan MICHEAU	procuration à	Philippe GUILLET.
Yvette NANINCK	procuration à	Maryline GIRAUD.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Céline PAOLI**

**25-11-094 : VENDEE EAU – CONVENTION TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU  
D'EAU POTABLE POUR POTEAU INCENDIE RUE DE MORPOIGNE**

**Annexe 13 : Convention**

Considérant que dans le cadre des travaux de protection incendie réalisés par Vendée Eau, il s'avère nécessaire de créer une extension du réseau d'eau potable pour alimenter un poteau d'incendie situé rue de Morpoigne.

Considérant que le montant des travaux à la charge de la Commune s'élève à 5 372,60 € TTC.

**Le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer avec Vendée Eau la convention correspondante.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	<b>23</b>			

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, C. PAOLI

Signé électroniquement par : Sonia Gindreau  
Date de signature : 12/11/2025  
Qualité : Maire de Jard-sur-Mer

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE**  
**ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**  
**COMMUNE DE JARD-SUR-MER**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 6 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 31 octobre 2025 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>23</b>

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Catherine BESNARD, Patrick OYSELLET (pouvoir de Karl REMAUD, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD (pouvoir d'Yvette NANINCK), Grégory BLUTEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Philippe GUILLET (pouvoir de Jonathan MICHEAU), Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER (pouvoir d'Olivier VRIGNON), Nelly VRIGNON, Jean HERB, Martine MARETTE, Evelyne LIEVOUX, Gérard BOURON, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Karl REMAUD	procuration à	Patrick OYSELLET.
Olivier VRIGNON	procuration à	Jean-Paul RABILLER.
Jonathan MICHEAU	procuration à	Philippe GUILLET.
Yvette NANINCK	procuration à	Maryline GIRAUD.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Céline PAOLI**

**25-11-095 : VENDEE EAU – CONVENTION TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU  
D'EAU POTABLE POUR POTEAU INCENDIE PARKING DU PORT DE PLAISANCE**

**Annexe 14 : Convention**

Considérant que dans le cadre des travaux de protection incendie réalisés par Vendée Eau, il s'avère nécessaire de créer une extension du réseau d'eau potable pour alimenter un poteau d'incendie situé rue de Morpoigne.

Considérant que le montant des travaux à la charge de la Commune s'élève à 3 853,66 € TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer avec Vendée Eau la convention correspondante.

<b>VOTE</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABST.</b>	<b>NE PREND PAS PART AU VOTE</b>
	<b>23</b>			

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, C. PAOLI

Signé électroniquement par : Sonia  
Gindreau  
Date de signature : 12/11/2025  
Qualité : Maire de JARD-sur-Mer



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE**  
**ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**  
**COMMUNE DE JARD-SUR-MER**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 6 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 31 octobre 2025 de Madame Sonia GINDREAU, Maire.

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>23</b>

Étaient présents : Sonia GINDREAU, Céline PAOLI, Catherine BESNARD, Patrick OYSELLET (pouvoir de Karl REMAUD, Rosane POLIDORI, Maryline GIRAUD (pouvoir d'Yvette NANINCK), Grégory BLUTEAU, Huguette VANHAUTE, Aline GRONDIN, Romain TRICOIRE, Philippe GUILLET (pouvoir de Jonathan MICHEAU), Dominique BOCQUET, Jean-Paul RABILLER (pouvoir d'Olivier VRIGNON), Nelly VRIGNON, Jean HERB, Martine MARETTE, Evelyne LIEVOUX, Gérard BOURON, Dominique ROBIN.

Étaient excusés :

Karl REMAUD	procuration à	Patrick OYSELLET.
Olivier VRIGNON	procuration à	Jean-Paul RABILLER.
Jonathan MICHEAU	procuration à	Philippe GUILLET.
Yvette NANINCK	procuration à	Maryline GIRAUD.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal nomme le secrétaire de séance : **Céline PAOLI**

**25-11-096 : VENDEE EXPANSION – APPROBATION RAPPORT ANNUEL 2024 DE L'ELU MANDATAIRE**

**Annexe 15 : rapport annuel 2024**

Considérant que, conformément aux dispositions des articles L. 1531-1 et L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités actionnaires des SAPL doivent se prononcer, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration et/ou à l'Assemblée spéciale. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte notamment des informations générales et financières sur la société.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- **DE PRENDRE** connaissance du rapport établi par Vendée Expansion sur l'exercice 2024.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire, S. GINDREAU

Le Secrétaire de séance, C. PAOLI

Signé électroniquement par : Sonia  
Gindreau  
Date de signature : 12/11/2025  
Qualité : Maire de Jard-sur-Mer

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Annexe : Tableau des effectifs de la commune au 15 novembre 2025

ID : 085-218501146-20251106-DEL 25 11 081-DE

	Date et n° de délibération portant création de l'emploi ou modification du temps de travail	Statut	Catégorie	Libellé de l'emploi	Service d'affectation	Durée hebdomadaire du poste	Poste budgété	Poste pourvu/occupé	Poste vacant
FILIERE ADMINISTRATIVE							9	7	2
Attaché	N° 20-09-063 du 24 septembre 2020	Titulaire	A	DGS	Administratif	35h	1	1	0
Rédacteur principal 1ère classe	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rédacteur	N° 18-07-048 du 26 juillet 2018	Titulaire	B	Responsable Pôle Ressources et Services à la population	Administratif	35h	1	1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	N°21-07-055 du 8 juillet 2021 N°16-02-010 du 25 février 2016 N° 055-07 du 24 mai 2007	Titulaire	C	Agent en charge de l'état civil, des élections et de l'aide sociale Agent en charge de l'urbanisme Secrétariat des services techniques Agent en charge de la comptabilité	Administratif Technique Administratif	35h	4	4	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	N°23-07-052 du 27 juillet 2023			Assistant administratif	Administratif	35h	1	0	1
Adjoint administratif	N°17-02-2016 du 23 février 2017 N° 14-07-058 du 31 juillet 2014	Titulaire	C	Agent en charge de la communication Agent d'accueil	Communication et Evénementiel Administratif	35h	2	1	1
FILIERE TECHNIQUE							20	20	0
Ingénieur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Technicien principal 1ère classe	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Technicien principal 1ère classe	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agent de maîtrise principal	N°18-03-032 du 29 mars 2018 Délibération 25-01-003 du 23 janvier 2025 Délibération 25-01-003 du 23 janvier 2025	Titulaire	C	DST Responsable voirie Responsable bâtiment	Technique Technique Technique	35h	1	1	0
Agent de maîtrise	N°21-08-067 du 26 août 2021	Titulaire	C	Responsable voirie Responsable bâtiment	Technique Technique	35h	0	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	N° 19-09-056 du 26 septembre 2019 N°21-07-055 du 8 juillet 2021  N° 17-03-034 du 30 mars 2017  N° 14-06-047 du 19 juin 2014  N°12-12-108 du 20 décembre 2012  N°24-01-001 du 18 janvier 2024  Délibération 25-01-003 du 23 janvier 2025	Titulaire	C	Chef de cuisine Agent des espaces verts Agent de propreté urbaine Agent d'entretien des bâtiments communaux Agent des espaces verts Agent de la voirie Agent d'entretien des bâtiments communaux Agent de la voirie Agent en charge de la propreté des locaux Agent des espaces verts	Restauration Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique	31h 35h	1 7	1 7	0 0
Adjoint technique principal 2ème classe	N°16-09-061 du 29 septembre 2016 N°20-01-002 du 30 janvier 2020 N°23-12-074 du 7 décembre 2023 N°24-01-001 du 18 janvier 2024	Titulaire	C	Agent en charge de la propreté des locaux Agent des espaces verts Agent de la voirie Responsable service propreté des locaux Agent de la voirie	Technique Technique Technique Technique Technique	35h	0 1 2	0 1 2	0 0 0
Adjoint technique	N° 24-11-066 du 14 novembre 2024 N°22-11-073 du 17 novembre 2022 N° 19-01-02 du 31 janvier 2019 N° 18-11-074 du 8 novembre 2018 N° 16-04-029 du 28 avril 2016 N° 12-06-54 du 28 juin 2012 N°24-01-001 du 18 janvier 2024 N°25-06-043 du 26 juin 2025	Titulaire	C	Agent en charge de la propreté des locaux Agent de la voirie Agent d'entretien des bâtiments communaux Responsable espaces verts Responsable service propreté des locaux Agent d'entretien des bâtiments communaux Agent de restauration scolaire Agent de restauration scolaire	Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique	35h 35h 35h 35h	1 0 2 12h	1 0 2 0	0 0 0 0
FILIERE ANIMATION								1	1
Adjoint d'animation	N° 23-04-028 du 6 avril 2023	Titulaire	C	Agent en charge des animations et de l'événementiel	Communication et Evénementiel	35h	1	1	0
FILIERE SOCIALE							1	1	0
ATSEM principal 1ère classe	N° 17-03-034 du 30 mars 2017	Titulaire	C	ATSEM	Scolaire	35h	1	1	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE							2	2	0
Bridagier chef principal	N° 17-08-069 du 31 août 2017 N° 12-01-08 du 26 janvier 2012	Titulaire	C	Policier Municipal	Police Municipale	35h	2	2	0

# ECOLE PUBLIQUE DE JARD SUR MER

## Charges de fonctionnement exercice 2024

Libellés	RÉALISATIONS
60611 - Eau	665,38 €
60612 - Electricité	10 898,26 €
60621 - Fuel	9 057,39 €
60631 - Produits d'entretien	946,08 €
60628 - Pharmacie	- €
60632 - Petit équipement	3 544,03 €
6067 - Fournitures scolaires	2 004,62 €
6068 - Matériel et fournitures	- €
611 - Contrôle Technique Installations	180,00 €
61521 et 615221 et 61558 - Entretien terrain + bâtiments	1 725,92 €
6156 - Maintenance	436,15 €
6182 - Documentation générale	58,00 €
65568 - Autres contributions	90,00 €
6251 - Transport élèves	1 840,00 €
Personnel école	44 858,81 €
6455 - Assurance du personnel + 6475 - visite médicale	1 138,33 €
6232 - Fêtes et cérémonies	- €
6262 - Frais télécommunication	1 586,85 €
	79 029,82 €

Nombre d'élèves à la rentrée scolaire 2025/2026

soit par élève : 51

1 549,60 €



**ASSOCIATION DES FESTIVITES ET ANIMATIONS JARDAISES  
- AFAJ-**

**12 rue des Vignes 85520 JARD SUR MER**

**STATUTS CONSTITUTIFS**

Paraphe  
SC

Paraphe  
jl

Paraphe  
LG YB

Paraphe  
EP



## ARTICLE 1 – DENOMINATION

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination :

**ASSOCIATION DES FESTIVITES ET ANIMATIONS JARDAISES**

Elle pourra être désignée par le sigle : « AFAJ »

## ARTICLE 2 – OBJET

Cette association a pour objet de promouvoir et de dynamiser la ville de JARD SUR MER en proposant et en organisant des manifestations culturelles, sportives, de loisirs ( telles que marchés de Noël, festivals, animations sportives), auxquelles pourra participer la population locale et touristique de JARD SUR MER.

## ARTICLE 3 – SIÈGE SOCIAL

Le siège de l'association est fixé à l'adresse suivante :

12 rue des Vignes 85520 JARD SUR MER

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la Ville de JARD SUR MER (85520) par décision du Conseil d'Administration.

## ARTICLE 4 – DURÉE

La durée de l'association est illimitée.

## ARTICLE 5 – COMPOSITION

Conformément aux dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du décret du 16 août 1901, l'association recense au minimum deux membres.

L'association ASSOCIATION DES FESTIVITES ET ANIMATIONS JARDAISES se compose de plusieurs catégories de membres :

- Membres fondateurs : sont membres fondateurs de l'association les membres qui ont participé à sa constitution et dont la liste figure en annexe des statuts (Annexe 1)
- Membres adhérents : sont membres adhérents les personnes qui s'engagent à participer régulièrement au fonctionnement et aux activités de l'association

## ARTICLE 6 - CONDITION D'ADMISSION DES MEMBRES

L'association est ouverte à toute personne physique ou morale.

Pour devenir membre, il faut faire l'objet d'un agrément par le Conseil d'Administration qui statue sur les demandes d'adhésion. Le refus d'agrément n'a pas à être motivé.

Paraphe  
SL

Paraphe  
JL

Paraphe  
LG

Paraphe  
YB

Paraphe  
EP

## **ARTICLE 7 - COTISATION DES MEMBRES**

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le Conseil d'Administration. Ce montant peut être révisé chaque année.

Tout membre qui n'a pas payé sa cotisation annuelle dans les délais impartis est considéré comme démissionnaire, après un rappel resté infructueux pendant 30 jours.

Jusqu'à sa régularisation, il est déchu des prérogatives attachées à sa qualité de membre.

## **ARTICLE 8 - PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE**

La qualité de membre se perd par :

- la démission ;
- l'exclusion prononcée par le conseil d'administration en cas de non-paiement des cotisations ou pour motif grave ;
- la disparition, liquidation ou fusion s'il s'agit d'une personne morale ;
- le décès.

## **ARTICLE 9 - AFFILIATION**

La présente association a la possibilité d'adhérer à tout groupement ou regroupements d'associations ayant des objectifs complémentaires ou similaires.

La décision d'adhésion est prise par le conseil d'administration, qui évalue les implications et avantages et de chaque affiliation.

Les modalités de cette adhésion sont définies par le conseil d'administration et doivent être conformes aux présents statuts.

## **ARTICLE 10 - RESSOURCES DE L'ASSOCIATION**

Les ressources de l'association comprennent :

- les cotisations dont les membres sont redevables ;
- les subventions publiques accordées par l'Etat et toutes autres collectivités publiques ;
- toute autre ressource autorisée par les lois et règlements en vigueur ;
- les dons manuels et financiers accordés dans le cadre du mécénat ;
- les campagnes de financement participatif intitulées " crowdfunding " ;
- les revenus générés par les conventions de partenariat ;
- les donations et legs et libéralités, accordés à l'association, sous condition d'acceptation du conseil d'administration ;
- les recettes des prestations fournies ou des biens vendus par l'association ;
- les intérêts et revenus des biens, placements financiers et valeurs appartenant à l'association.

L'ensemble des ressources de l'association sont utilisées conformément à l'objet social défini à l'article 2 des présents statuts ainsi qu'aux règles de gestion définies par l'assemblée générale.

Paraphe  
SC

Paraphe  
JL

Paraphe  
LG

Paraphe  
YB

Paraphe  
EP

## **ARTICLE 11 – CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **11.1 Composition, élection et fin de mandat des membres du Conseil d'administration**

Le Conseil d'Administration comprend trois (3) membres au moins et sept (7) membres au plus, pris parmi les membres fondateurs et les membres adhérents, jouissant pour les personnes physiques du plein exercice de leurs droits civiques et/ou civils.

Les premiers membres du Conseil d'Administration sont désignés par l'assemblée générale constitutive.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus, au scrutin secret, par l'assemblée générale, pour TROIS (3) ans, chaque année s'entendant de la période comprise entre deux assemblées générales annuelles.

Les membres du Conseil d'Administration sortant sont immédiatement rééligibles sans limitation du nombre de mandats.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de membres du Conseil d'Administration, il est procédé à l'élection des remplaçants à la prochaine assemblée générale : les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin au moment où devait expirer le mandat des membres remplacés.

En attendant cette élection, le Conseil d'Administration peut pourvoir au remplacement provisoire de ses membres (cooptation) ; le Conseil d'Administration est tenu de procéder à ses nominations lorsque le nombre de ses membres est réduit à deux (2).

Ces cooptations sont soumises à la ratification de la plus prochaine à l'assemblée générale. Si cette ratification est refusée, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil d'Administration depuis la ou les cooptations n'en demeurent pas moins valables. Les membres du Conseil d'Administration cooptés ne sont investis de leurs fonctions que pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs.

Le mandat de membre du Conseil d'Administration prend fin par la démission, la perte de la qualité de membre de l'association ou la révocation prononcée par l'assemblée générale, cette dernière pouvant intervenir sur incident de séance.

Avant toute révocation prononcée par l'assemblée générale, même non inscrite à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Président ou de la majorité de ses membres devra adresser un courrier par LRAR au membre du Conseil d'Administration concerné pour lui indiquer les motifs de la révocation envisagée et être accompagné de toutes pièces justificatives utiles, (15) jours avant la décision de l'assemblée générale, de manière à lui permettre de présenter des explications ou tout élément à l'appui de ses intérêts en réponse.

La révocation pourra notamment intervenir dans l'un des cas suivants :

- Violation des présents statuts ;
- Faits ou actes de nature à porter atteinte aux intérêts ou à l'image de l'association ;
- Conflit grave avec ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Après trois (3) absences consécutives au Conseil d'Administration sans motif valable, tout membre est réputé démissionnaire d'office.

Les fonctions de membres du Conseil d'Administration sont gratuites.

Paraphe  
SC

Paraphe  
JL

Paraphe  
LG

Paraphe  
UB

Paraphe  
EP

Des remboursements de frais sont seuls possibles sur justificatifs : ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du Conseil d'Administration, statuant hors la présence des intéressés.

## 11.2 Réunions et délibérations du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration se réunit :

- Sur convocation du Président, chaque fois que celui-ci le juge utile et au moins une (1) fois par an ;
- A la demande de la moitié de ses membres, sur convocation du Président.

Les convocations sont adressées QUINZE (15) jours avant la réunion par courrier postal ou électronique.

Elles mentionnent l'ordre du jour de la réunion arrêté par le Président ou par les membres du Conseil d'Administration qui ont demandé la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit au siège de l'association ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Il est tenu une feuille de présence qui est signée par tous les membres du Conseil d'Administration participant à la séance.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre du Conseil d'Administration, absent ou empêché, peut donner par écrit mandat à un autre membre du Conseil d'Administration de le représenter à une réunion du Conseil d'administration.

Chaque membre ne peut disposer au cours d'une même réunion que d'une seule procuration.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par les procès-verbaux inscrits sur le registre des délibérations de l'association et signés par le Président et le secrétaire qui peuvent, ensemble ou séparément, en délivrer des copies ou des extraits.

## 11.3 Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer l'association, dans les limites de son objet et sous réserve des pouvoirs attribués à l'assemblée générale par les statuts.

Il autorise le Président à agir en justice.

Il arrête les comptes de l'exercice écoulé et vote le budget.

## ARTICLE 12 – LE BUREAU

Le conseil d'administration élit parmi ses membres personnes physiques, au scrutin secret, un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, qui composent les membres du bureau.

Le cas échéant, des adjoints peuvent assister le secrétaire et le trésorier.

Paraphe  
SC

Paraphe  
M

Paraphe  
LG

Paraphe  
YB

Paraphe  
EP

Les membres du bureau sont élus pour une durée de trois (3) années et sont immédiatement rééligibles.

Toutefois, leurs fonctions prennent fin de plein droit dès qu'ils cessent de faire partie du Conseil d'Administration.

### **ARTICLE 13 – ATTRIBUTIONS DU BUREAU ET DE SES MEMBRES**

**13.1** Le bureau assure la gestion courante de l'association et exécute les délibérations du Conseil d'Administration.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, sur convocation du Président.

**13.2** Le Président représente seul l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet. Il a qualité pour agir en justice au nom de l'association.

Il dispose également de la possibilité d'ouvrir et gérer, tout compte bancaire auprès d'établissement spécialisé, au nom de l'association. Il crée, signe, accepte, endosse et acquitte tout chèque et ordre de virement pour le bon fonctionnement des comptes de l'association.

Le président convoque et préside les assemblées.

Avec autorisation préalable du Conseil d'Administration, le Président peut déléguer partiellement ses pouvoirs sous sa responsabilité, à un ou plusieurs mandataires de son choix, membres ou non du Conseil d'Administration.

**13.3** Le vice-président assiste le Président dans l'exercice de ses fonctions et le remplace en cas d'empêchement.

**13.4** Le secrétaire est chargé des convocations en accord avec le Président. Il établit ou fait établir les procès-verbaux des réunions du bureau, du Conseil d'Administration et de l'assemblée générale.

Le secrétaire est aussi responsable des archives, à ce titre, il s'occupe de la conservation de l'ensemble des documents établis au cours de la vie de l'association et notamment l'historique des décisions.

**13.5** Le trésorier établit ou fait établir, sous sa responsabilité, les comptes de l'association. Il est chargé de l'appel des cotisations. Il procède, sous le contrôle du Président, au paiement et à la réception de toutes sommes.

Toute dépense supérieure à DEUX CENTS EUROS (200 €) doit être autorisée, par le président. Le trésorier, tout comme le président, a la possibilité d'ouvrir et faire fonctionner au nom de l'association, auprès de tout établissement spécialisé, tout compte de dépôt ou compte courant. Il crée, signe, accepte, endosse et acquitte tout chèque et ordre de virement pour le bon fonctionnement des comptes.

Il établit un rapport sur la situation financière de l'association et le présente à l'assemblée générale annuelle.

Les fonctions de membre du bureau ne sont pas rémunérées.

Des remboursements de frais sont seuls possibles, dans les conditions et sous les réserves indiquées à l'article 11.1.

Paraphe  
SL

Paraphe  
JL

Paraphe  
LG

Paraphe  
YB

Paraphe  
EP

## **ARTICLE 14 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

### **14.1 Réunions et délibérations de l'assemblée générale**

L'assemblée générale comprend tous les membres de l'association à jour du paiement de leurs cotisations.

Le vote par procuration est autorisé, seuls les membres peuvent être mandatés et cela dans la limite de trois (3) mandats au cours d'une même assemblée.

L'assemblée se réunit au moins une fois par an dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration et sur la demande du tiers au moins des membres de l'association.

Son ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration ou par les membres de l'association qui ont demandé sa réunion.

La convocation est adressée à chaque membre de l'association, au moins quinze (15) jours à l'avance, par courrier postal ou électronique. Elle contient l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit au siège de l'association ou en tout autre lieu fixé par la convocation.

Le président, assisté des membres du conseil, préside l'assemblée.

Une feuille de présence est signée par les membres de l'assemblée en entrant en séance et certifiée par le Président.

Pour délibérer valablement, la présence ou représentation de la moitié des membres de l'association est requise, sur première convocation. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale est convoquée, avec le même ordre du jour, au moins quinze (15) jours après la première réunion. Lors de cette seconde réunion, elle délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

L'assemblée ne peut délibérer que sur les questions inscrites à son ordre du jour, exception faite de la révocation des membres du Conseil d'Administration pouvant intervenir sur incident de séance.

Sauf pour celles qui sont visées aux articles 16 et 17 des statuts, les délibérations de l'assemblée sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés.

Les délibérations sont adoptées à main levée, sauf élection des membres du conseil d'administration. Le scrutin secret peut être demandé par le conseil d'administration uniquement. Sur décision du conseil d'administration, une assemblée peut se tenir à distance. Elle peut avoir lieu via audioconférence ou vidéoconférence. Dans ce cas, le vote se fait à main levée pendant la séance après clôture des débats.

Le vote par correspondance est interdit.

Les décisions qui découlent des assemblées générales s'imposent à tous, y compris absents et représentés.

Les délibérations de l'assemblée sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur le registre des délibérations de l'association et signés par le Président et par le secrétaire.

Paraphe  
SC

Paraphe  
JL

Paraphe  
LO

Paraphe  
UB

Paraphe  
EP

#### **14.1 Pouvoirs de l'assemblée générale**

Outre ce qui est dit aux articles 16 et 17 des statuts, l'assemblée générale est seule compétente pour :

- Approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration exposant la situation de l'association et son activité au cours de l'exercice écoulé ainsi que son évolution prévisible ;
- Approuver le rapport sur la situation financière de l'association établi par le trésorier ;
- Approuver les comptes de l'exercice clos et voter le budget de l'exercice suivant ;
- Définir les orientations de l'association ;
- Elire de nouveaux membres au Conseil d'Administration et ratifier les nominations faites à titre provisoire s'il y a lieu ;
- Révoquer les membres du Conseil d'Administration, même si cette question n'est pas inscrite à l'ordre du jour ;
- Autoriser la conclusion de tous actes qui excèdent les pouvoirs du Conseil d'Administration.

#### **ARTICLE 15 – EXERCICE SOCIAL**

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de l'insertion au Journal officiel d'un extrait de la déclaration de l'association pour finir le 31 décembre 2026.

#### **ARTICLE 16 – MODIFICATION DES STATUTS**

Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration ou du tiers (1/3) des membres de l'association.

Les modifications des statuts sont adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des membres présents ou représentés.

#### **ARTICLE 17 – DISSOLUTION**

L'assemblée générale est seule compétente pour prononcer la dissolution de l'association et statuer sur la dévolution de ses biens, ainsi que pour décider la scission ou la fusion avec une ou plusieurs autres associations.

Elle délibère et adopte ces résolutions dans les conditions précisées à l'article 16 des présents statuts.

En cas de dissolution de l'association pour quelque cause que ce soit, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs liquidateurs chargés des opérations de liquidation.

Lors de la clôture de la liquidation, l'assemblée générale se prononce sur la dévolution de l'actif net.

Paraphe

SL

Paraphe

JL

Paraphe

LG

Paraphe

YB

Paraphe

EP

## ARTICLE 18 -REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil d'administration peut, s'il le juge nécessaire, établir et modifier un règlement intérieur afin de préciser les présents statuts. Le règlement établi ne peut en aucun cas contenir des dispositions contraires aux statuts. Le cas échéant, celles-ci seraient réputées non écrites.

Statuts adoptés par l'assemblée générale constitutive du 28 octobre 2025

***Signé électroniquement au moyen d'un procédé conforme à la réglementation en vigueur***

*Les parties soussignées conviennent et acceptent de signer le présent acte par un processus de dématérialisation et de signature électronique, distribué par la société DocuSign.*

*Les parties soussignées reconnaissent expressément que l'écrit électronique signé de manière dématérialisée (i) constitue l'original du présent acte, (ii) a la même force probante qu'un écrit signé de façon manuscrite sur support papier, conformément à l'article 1366 du Code civil, et (iii), en conséquence, vaut preuve du contenu du présent acte, de l'identité du signataire et de son consentement aux obligations et conséquences de faits et de droit qui en découlent.*

Johan LEGRAND

28 octobre 2025

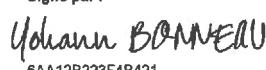
Signé par :

  
C0F5788AD8ED4CC...

Yohann BONNEAU

28 octobre 2025

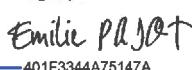
Signé par :

  
6AA12B223F4B421...

Emilie PAJOT

28 octobre 2025

Signé par :

  
401F3344A75147A...

Léo GATINEAU

29 octobre 2025

Signé par :

  
7EFA6E529A8B4D1...

Clément SAUVAL

29 octobre 2025

Signé par :

  
5F93B12265394CF...

**ANNEXE 1 : Liste des membres fondateurs de l'association**

- Monsieur Johan LEGRAND, de nationalité française, demeurant à JARD SUR MER (85520), 24 rue des conches ractées, exerçant la profession de dirigeant de société;
- Monsieur Léo GATINEAU , de nationalité française, demeurant à AVRILLE (85440), 11 rue des Aubépines, exerçant la profession de dirigeant de société;
- Monsieur Yohann BONNEAU, de nationalité française, demeurant à SAINT JEAN DE BEUGNE (85210), 35 rue principale, exerçant la profession de responsable marketing et communication;
- Monsieur Clément SAUVAL, de nationalité française, demeurant à TALMONT SAINT HILAIRE (85440), 12 ter rue du centre, exerçant la profession de dirigeant de société;
- Madame Emilie PAJOT, de nationalité française, demeurant à SAINT VINCENT SUR JARD (85520), 11 Allée des chênes verts, exerçant la profession de employée de bureau;

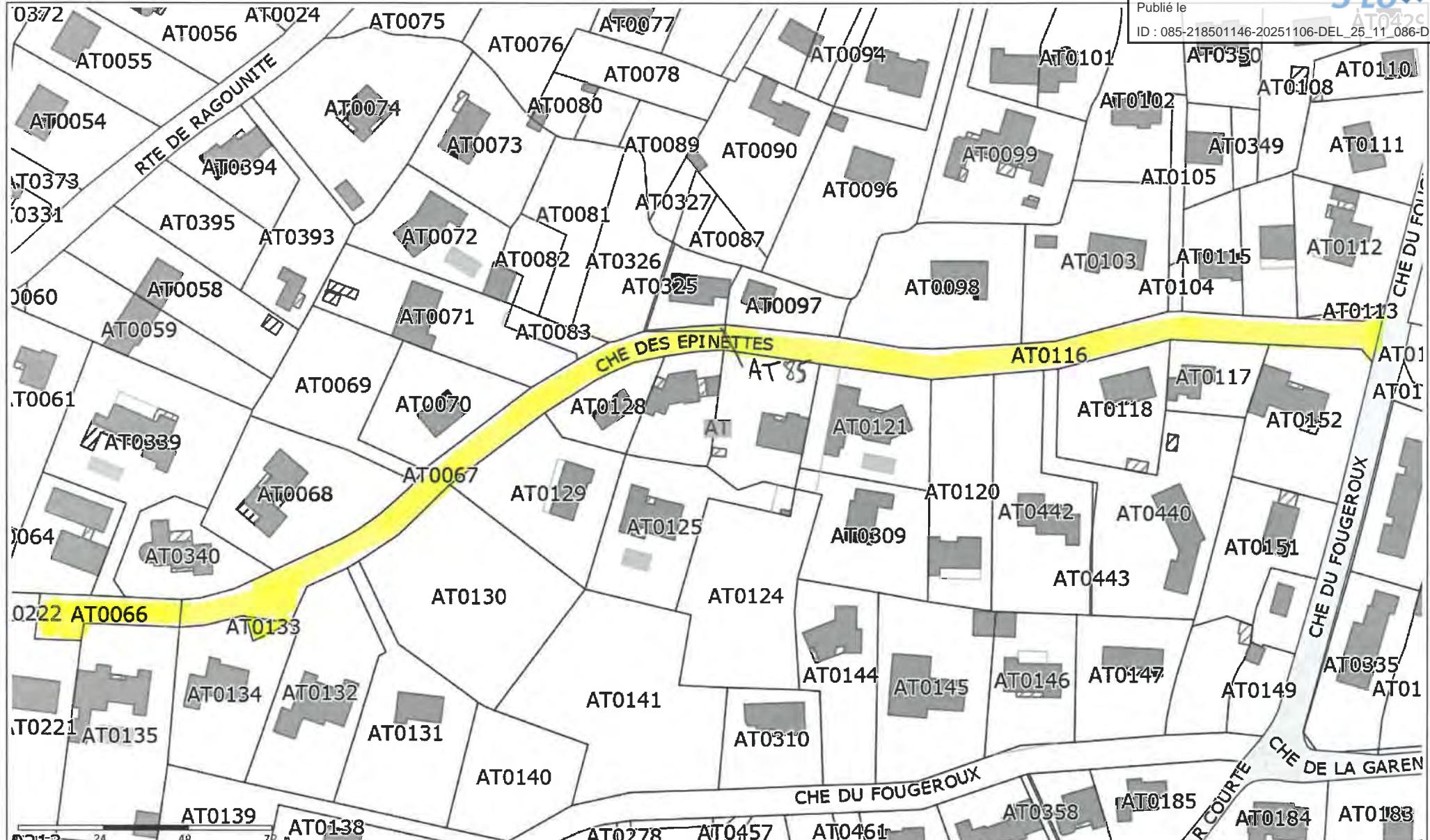
Paraphe  
SL

Paraphe  
JL

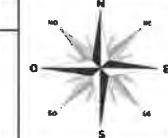
Paraphe  
LG

Paraphe  
YB

Paraphe  
EP



## **Plan 1**



# RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES



Envoyé en préfecture le 13/11/2025  
Reçu en préfecture le 13/11/2025  
Publié le  
ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_087-DE



## RENOVATION DU COMPLEXE SPORTIF Route de Madoreau 85 520 - JARD SUR MER

### MAITRISE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE DE JARD SUR MER  
Place de l'Hôtel de Ville  
85 520 - JARD SUR MER

### MAITRISE D'ŒUVRE

#### ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE

VENDEE EXPANSION  
33 rue de l'Atlantique  
85 000 - LA ROCHE SUR YON  
Tél : 07 85 12 08 00  
Mail : g.trilles@vendee-expansion.fr



#### BUREAU DE COORDINATEUR SPS

M.S.B. Sarl  
Rue du Pinay  
85 106 LES SABLES D'OLONNE  
Tél : 02 51 32 34 43  
Mail : securite@msbsecurite.fr



#### ECONOMISTE - BET STRUCTURE - BET FLUIDES

NOVAM INGENIERIE  
Pôle Activ'Océan  
85 300 - CHALLANS  
Tél : 02 51 93 08 52  
Mail : contact@novam-ingenieure.com



#### BUREAU DE CONTRÔLE

QUALICONSULT  
50 Rue Jacques Yves Cousteau  
85 000 - LA ROCHE SUR YON  
Tél : 06 73 38 72 45  
Mail : thomas.kuentz@qualiconsult.fr



**COMMUNAUTE DE JARD SUR MER** Place de l'Hôtel de Ville 85 520 - JARD SUR MER

**Opération :**

**RENOVATION DU COMPLEXE SPORTIF**

**Route de Madoreau**

**85 520 - JARD SUR MER**



L'ensemble des travaux de la présente opération est divisé en 6 lots, à savoir :

Lot n° 01 : RENFORCEMENT CHARPENTE BOIS

Lot n° 02 : COUVERTURE - DESCENTES - CHASSIS

Lot n° 03 : FAUX PLAFONDS - ISOLATION

Lot n° 04 : ELECTRICITE

Lot n° 05 : CHAUFFAGE VENTILATION

Lot n° 06 : PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

## Rappel du jugement et classement des offres

### **CRITERES DE CHOIX DES OFFRES**

#### **CRITERES DE SELECTION DES OFFRES**

Note Globale sur 100 points, pondérée comme suit :

- 1) Prix des prestations 50%, soit 50 points
- 2) valeur technique des prestations 50%, soit 50 points

#### **N1 : PRIX DES PRESTATIONS sur 50 points avec pondération**

**Explication du système de notation :** il est donné 50 % au moins disant, la note du suivant dépend de son écart avec le moins disant.

Note de l'entreprise =

**(Prix de l'entreprise la moins disante / Prix de l'entreprise analysée) x 0,50**

#### **N2 : VALEUR TECHNIQUE sur 50 points avec pondération**

La valeur technique est décomposée en 4 sous-critères, de la manière suivante :

- 1) : Méthodologie : **sur 5 points**
- 2) : Moyens humains et techniques affectés au chantier : **sur 3 points**
- 3) : Mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier : **sur 1 point**
- 4) : Mesures prévues pour le traitement de déchets : **sur 1 point**

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Critères	<b>SLOP</b>
Publié le	50%
ID : 085-218501146-20251106-DEL_25_11_087-DE	30%

**Lot n° 01 : RENFORCEMENT CHARPENTE BOIS****NATURE DES VARIANTES OU PSE :**

Estimation Base

**242 000,00 €**

OUVERTURE DES PLIS			ANALYSE			NOTE		Total (sur 100 points)	Classe- ment		
Entreprises	Base		Observations	Base après vérification	Base après négociation	N 1 pondérée (50%)	N 2 pondérée (50%)				
	Montant HT à l'ouverture	Montant TTC à l'ouverture		Montant HT	Montant HT						
<b>R3S PARIS ILE DE France</b>  32, Rue du Chenet 91 490 - MILLY LA FORET 01 60 78 42 82  <a href="mailto:secretariat.idf@r3s-france.com">secretariat.idf@r3s-france.com</a>	324 838,60 €	389 806,32 €	Offre conforme Pas d'erreurs de calculs Suite à la demande de question, l'entreprise a consenti une légère baisse de ses prix unitaires, sans modification de la prestation. Suite à la négociation, l'entreprise a modifiée son offre à <b>315 000,00 € HT.</b>	324 838,60 €	<b>315 000,00 €</b>	50,00	43,75	93,75	1		

**OBSERVATIONS ET MOTIVATION DES NOTATIONS DES CANDIDATS****Lot n° 01 : RENFORCEMENT CHARPENTE BOIS**

La maîtrise d'œuvre propose à la commission de retenir l'offre de l'entreprise mieux disante suivante :

**R3S PARIS ILE DE France**pour un montant de **315 000,00 € HT**

## Lot n° 01 : RENFORCEMENT CHARPENTE BOIS

Critères	Entreprises		R3S PARIS ILE DE France		0		0	
	Commentaires	Points	Commentaires	Points	Commentaires	Points	Commentaires	Points
•1) : Méthodologie : sur 5 points	Description complète de la méthodologie et du mode opératoire L'entreprise propose un planning et celui-ci est conforme à celui de la MOE	5,0						
•2) : Moyens humains et techniques affectés au chantier : sur 3 points	Description succincte des moyens humains avec une équipe opérationnelle de 7 personnes, Description complète des moyens techniques propre au chantier	2,25						
•3) : Mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier : sur 1 point	Description complète des mesures d'hygiène et des mesures de sécurité sur le chantier	1,0						
•4) : Mesures prévues pour le traitement de déchets : sur 1 point	Description succincte des traitements de déchets : L'entreprise a principalement décrit sa politique écologique, sans détailler précisément les modalités de traitement des déchets sur le présent chantier,	0,5						
Total sur 10 points		8,75			0,0			0,0

**Lot n° 02 : COUVERTURE - DESCENTES - CHASSIS****NATURE DES VARIANTES OU PSE :**

Estimation Base

708 000,00 €

Critères	P
Envoyé en préfecture le 13/11/2025	50%
Reçu en préfecture le 13/11/2025	50%
Publié le	<i>SLOW</i>
ID : 085-218501146-20251106-DEL_25_11_087-DE	

OUVERTURE DES PLIS			ANALYSE				NOTE		Total (sur 100 points)	Classe- ment	
Entreprises	Base		Observations	Base après vérification	Base après négociation	Montant HT	Montant HT	N 1 pondérée (50%)	N 2 pondérée (50%)		
	Montant HT à l'ouverture	Montant TTC à l'ouverture		Montant HT	Montant HT						
<b>SOPREMA</b> 9, Rue Ampere 85 170 - LE POIRE SUR VIE 06 71 95 40 61 <a href="mailto:lumercier@soprema.fr">lumercier@soprema.fr</a>	594 000,00 €	712 800,00 €	Offre conforme Pas d'erreurs de calculs Suite à la demande de question, l'entreprise modifie le type de bac pour être conforme au bord de mer (<1km) sans modifier le prix et confirme la prise en compte des autres remarques. Suite à la négociation, l'entreprise maintient son offre à <b>594 000,00 € HT.</b>	594 000,00 €	<b>594 000,00 €</b>	594 000,00 €	594 000,00 €	50,00	45,00	95,00	1
<b>ALD</b> 7 rue de Chateaubriant 35 150 - CORPS NUDS 02 56 48 54 73 <a href="mailto:contact@ald35.fr">contact@ald35.fr</a>	599 823,56 €	719 788,27 €	Offre conforme Pas d'erreurs de calculs Suite à la demande de question, l'entreprise confirme la prise en compte de l'ensemble des remarques. Suite à la négociation, l'entreprise maintient son offre à <b>599 823,56 € HT.</b>	599 823,56 €	<b>599 823,56 €</b>	599 823,56 €	599 823,56 €	49,51	20,00	69,51	3
<b>SMAC</b> 8, Rue des Grandes Bosses 44 220 - COUERON 02 40 92 22 70 <a href="mailto:meaude@smac-sa.com">meaude@smac-sa.com</a>	680 392,19 €	816 470,63 €	Offre conforme Pas d'erreurs de calculs' Différence de montant entre AE et DPGF (680 392,19 € HT). Suite à la demande de question, l'entreprise confirme la prise en compte de l'ensemble des prestations Suite à la négociation, l'entreprise a modifiée son offre à <b>610 000,00 € HT. (modification des PU)</b>	680 392,19 €	<b>610 000,00 €</b>	680 392,19 €	610 000,00 €	48,69	45,00	93,69	2

**OBSERVATIONS ET MOTIVATION DES NOTATIONS DES CANDIDATS****Lot n° 02 : COUVERTURE - DESCENTES - CHASSIS**

La maîtrise d'œuvre propose à la commission de retenir l'offre de l'entreprise mieux disante suivante :

**SOPREMA**pour un montant de **594 000,00 € HT**

**Lot n° 02 : COUVERTURE - DESCENTES - CHASSIS**

Critères	Entreprises		SOPREMA		ALD		SMAC	
	Commentaires	Points	Commentaires	Points	Commentaires	Points	Commentaires	Points
<b>•1) : Méthodologie : sur 5 points</b>	Description très satisfaisante de la méthodologie et du mode opératoire. L'entreprise respecte le planning et le phasage joint au DCE.	4,0	Description succincte de la méthodologie et du mode opératoire. L'entreprise valide le planning de la MOE	1,5	Description très satisfaisante de la méthodologie et du mode opératoire. L'entreprise propose un planning conforme et optimisé.	4,0		
<b>•2) : Moyens humains et techniques affectés au chantier : sur 3 points</b>	Description complète des moyens humains propre au chantier (chef de chantier, une équipe de 2 à 4 pour la couverture et 2 pour le bardage). Description complète des moyens et fiches techniques propre au chantier.	3,0	Description succincte des moyens humains. Description succincte des moyens techniques / pas de fiches techniques.	1,0	Description complète des moyens humains propre au chantier (chef de chantier, une équipe de 4 à 5 couvreurs bardeurs). Description complète des moyens et fiches techniques propre au chantier.	3,0		
<b>•3) : Mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier : sur 1 point</b>	Description complète des mesures d'hygiène et des mesures de sécurité sur le chantier.	1,0	Description succincte des mesures d'hygiène et des mesures de sécurité sur le chantier	0,5	Description complète des mesures d'hygiène et des mesures de sécurité sur le chantier.	1,0		
<b>•4) : Mesures prévues pour le traitement de déchets : sur 1 point</b>	Description complète des traitements de déchets.	1,0	Description complète des traitements de déchets	1,0	Description complète des traitements de déchets.	1,0		
<b>Total sur 10 points</b>		<b>9,0</b>			<b>4,0</b>			<b>9,0</b>

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025	<b>S2LO</b>	50%
Publié le	Note Prix	
ID : 085-218501146-20251106-DEL_25_11	087-DE	

**Lot n° 03 : FAUX PLAFONDS - ISOLATION****NATURE DES VARIANTES OU PSE :**

Estimation Base

42 000,00 €

**OUVERTURE DES PLIS****ANALYSE****NOTE****Total  
(sur 100  
points)****Classe-  
ment**

Entreprises	Base		Observations	Base après vérification	NOTE		Total (sur 100 points)	Classe- ment
	Montant HT à l'ouverture	Montant TTC à l'ouverture			Montant HT	N 1 pondérée (50%)	N 2 pondérée (50%)	
<b>SARL GUIGNE</b> ZI de la Begaudière 85 800 - SAINT GILLES CROIX DE VIE 02 51 55 54 15 <a href="mailto:secretariat@quignesarl.fr">secretariat@quignesarl.fr</a>	36 219,65 €	43 463,58 €	Offre conforme Pas d'erreurs de calculs	36 219,65 €	50,00	37,50	87,50	1

**OBSERVATIONS ET MOTIVATION DES NOTATIONS DES CANDIDATS****Lot n° 03 : FAUX PLAFONDS - ISOLATION**

La maîtrise d'œuvre propose à la commission de retenir l'offre de l'entreprise mieux disante suivante :

**SARL GUIGNE**pour un montant de **36 219,65 € HT**

## Lot n° 03 : FAUX PLAFONDS - ISOLATION

Critères	Entreprises SARL GUIGNE	0		0		0	
		Commentaires	Points	Commentaires	Points	Commentaires	Points
•1) : Méthodologie : sur 5 points	Description très satisfaisante de la méthodologie et du mode opératoire	3,0					
•2) : Moyens humains et techniques affectés au chantier : sur 3 points	Description complète des moyens humains propre au chantier (chef de chantier N4P2 , 2 ouvriers qualifiés et 1 apprenti). Description complète des moyens techniques propre au chantier.	3,0					
•3) : Mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier : sur 1 point	Description succincte des mesures d'hygiène et des mesures de sécurité sur le chantier	0,5					
•4) : Mesures prévues pour le traitement de déchets : sur 1 point	Description complète des traitements de déchets.	1,0					
Total sur 10 points		7,5		0,0		0,0	

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Critères		SLOW P	
Publié le	ID : 085-218501146-20251106-DEL_25_11_087-DE	Note Prix	50%
N 1		Note valeur technique	50%
N 2			

**Lot n° 04 : ELECTRICITE****NATURE DES VARIANTES OU PSE :****Estimation Base****80 000,00 €**

OUVERTURE DES PLIS			ANALYSE				NOTE		Total (sur 100 points)	Classe- ment		
Entreprises	Base		Observations	Base après vérification	Base après négociation	N 1 pondérée (50%)	N 2 pondérée (50%)					
	Montant HT à l'ouverture	Montant TTC à l'ouverture		Montant HT	Montant HT							
<b>SNGE OUEST</b> 113, Boulevard de l'Industrie 85 000 - LA ROCHE SUR YON 02 51 98 01 42 <a href="mailto:m.niville@snge.fr">m.niville@snge.fr</a>	78 300,00 €	93 960,00 €	Pas d'erreurs de calculs L'entreprise répond correctement, l'offre est conforme Suite à la négociation, l'entreprise a fait une offre à <b>78 000,00 € HT.</b>	78 300,00 €	78 000,00 €	50,00	47,50	97,50	1			
<b>SEBELEC 85</b> 24, Rue du Fief Veillet 85 200 - LONGEVES 02 51 87 65 97 <a href="mailto:contact@sebelec85.com">contact@sebelec85.com</a>	81 546,67 €	97 856,00 €	Pas d'erreurs de calculs L'entreprise répond correctement, l'offre est conforme Suite à la négociation, l'entreprise confirme son offre.	81 546,67 €	81 546,67 €	47,83	17,50	65,33	3			
<b>VFE</b> 14, rue Eric Tabarly 85 170 - DOMPIERRE SUR YON 02 51 62 38 42 <a href="mailto:vfe@vfe85.fr">vfe@vfe85.fr</a>	92 000,00 €	110 400,00 €	Pas d'erreurs de calculs. L'entreprise répond correctement, l'offre est conforme Suite à la négociation, l'entreprise a fait une offre à <b>89 000,00 € HT.</b>	92 000,00 €	89 000,00 €	43,82	42,50	86,32	2			

**OBSERVATIONS ET MOTIVATION DES NOTATIONS DES CANDIDATS****Lot n° 04 : ELECTRICITE**

La maîtrise d'œuvre propose à la commission de retenir l'offre de l'entreprise mieux disante suivante :

**SNGE OUEST**pour un montant de **78 000,00 € HT**

Lot n° 04 : ELECTRICITE

Critères	Entreprises		SNGE OUEST		SEBELEC 85		VFE	
	Commentaires	Points	Commentaires	Points	Commentaires	Points	Commentaires	Points
•1) : Méthodologie : sur 5 points	L'entreprise décrit parfaitement la méthodologie pour le chantier et détail le temps prévu et effectif alloué pour chaque tache.	5,0	L'entreprise ne décrit pas de méthodologie adaptée au chantier, elle n'indique aucun temps de taches. La description est trop générale	1,0	L'entreprise décrit bien la méthodologie pour le chantier et détail l'effectif alloué pour chaque tache.	4,0		
•2) : Moyens humains et techniques affectés au chantier : sur 3 points	Les moyens humains sont parfaitement décrit avec les diplomes obtenus et titres d'habilitation. Les moyens techniques sont également bien décrits.	3,0	Les moyens humains sont bien décrit avec les diplomes obtenus. Les moyens techniques sont décrits moyennement.	2,0	Les moyens humains sont bien décrit avec les diplomes obtenus. Les moyens techniques sont également bien décrits.	2,5		
•3) : Mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier : sur 1 point	Les mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier sont parfaitement décrites	1,0	Les mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier ne sont pas décrites	0,0	Les mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier sont parfaitement décrites	1,0		
•4) : Mesures prévues pour le traitement de déchets : sur 1 point	Les mesures prévues pour le traitement des déchets sont moyennement décrites	0,5	Les mesures prévues pour le traitement des déchets sont moyennement décrites	0,5	Les mesures prévues pour le traitement des déchets sont correctement décrites	1,0		
<b>Total sur 10 points</b>		<b>9,5</b>			<b>3,5</b>			<b>8,5</b>

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025	<b>S2LO</b>	50%
Publié le	Note Prix	
ID : 085-218501146-20251106-DEL_25_11	087-DE	

**Lot n° 05 : CHAUFFAGE VENTILATION****NATURE DES VARIANTES OU PSE :**

Estimation Base

28000,00 €

**OUVERTURE DES PLIS****ANALYSE****NOTE****Total  
(sur 100  
points)****Classe-  
ment**

Entreprises	Base		Observations	Base après vérification	NOTE		Total (sur 100 points)	Classe-ment
	Montant HT à l'ouverture	Montant TTC à l'ouverture			Montant HT	N 1 pondérée (50%)	N 2 pondérée (50%)	
<b>SA TURQUAND</b> 44, rue du Séjour 85 170 - LE POIRE SUR VIE 02 51 34 13 29 <a href="mailto:contact@turquand.fr">contact@turquand.fr</a>	33 997,09 €	40 796,51 €	Offre conforme Pas d'erreurs de calculs	33 997,09 €	50,00	45,00	95,00	1

**OBSERVATIONS ET MOTIVATION DES NOTATIONS DES CANDIDATS****Lot n° 05 : CHAUFFAGE VENTILATION**

La maîtrise d'œuvre propose à la commission de retenir l'offre de l'entreprise mieux disante suivante :

**SA TURQUAND**pour un montant de **33 997,09 € HT**

## Lot n° 05 : CHAUFFAGE VENTILATION

Critères	Entreprises		SA TURQUAND		0		0	
	Commentaires	Points	Commentaires	Points	Commentaires	Points	Commentaires	Points
•1) : Méthodologie : sur 5 points	Description très satisfaisante de la méthodologie et du mode opératoire L'entreprise propose un planning et celui-ci est conforme à celui de la MOE	4,0						
•2) : Moyens humains et techniques affectés au chantier : sur 3 points	Description complète des moyens humains propre au chantier Description complète des moyens techniques propre au chantier	3,0						
•3) : Mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier : sur 1 point	Description complète des mesures d'hygiène et des mesures de sécurité sur le chantier	1,0						
•4) : Mesures prévues pour le traitement de déchets : sur 1 point	Description complète des traitements des déchets	1,0						
Total sur 10 points		9,0			0,0			0,0

Lot n° 06 : PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES			NATURE DES VARIANTES OU PSE :		Critères	P
Estimation Base			240500,00 €		N 1	Envoyé en préfecture le 13/11/2025
					N 2	Reçu en préfecture le 13/11/2025
				Publié le		S2LO
				ID : 085-218501146-20251106-DEL_25_11_087-DE		

OUVERTURE DES PLIS			ANALYSE			NOTE		Total (sur 100 points)	Classe- ment		
Entreprises	Base		Observations	Base après vérification	Base après négociation	N 1 pondérée (50%)	N 2 pondérée (50%)				
	Montant HT à l'ouverture	Montant TTC à l'ouverture		Montant HT	Montant HT						
VFE 14, rue Eric Tabarly 85 170 - DOMPIERRE SUR YON 02 51 62 38 42 <a href="mailto:vfe@vfe85.fr">vfe@vfe85.fr</a>	107 000,00 €	128 400,00 €	Pas d'erreurs de calculs Suite aux questions posées, l'entreprise confirme que le système de fixation est conforme à un ETN. Le bureau de contrôle et l'assureur de la MOA valident cet ETN. L'entreprise confirme également que les panneaux sont conformes à un usage en bord de mer via l'ETN cité précédemment. Suite à la négociation, l'entreprise maintient son offre à 107 000,00 € HT.	107 000,00 €	107 000,00 €	50,00	46,25	96,25	1		
SEBELEC 85 24, Rue du Fief Veillet 85 200 - LONGEVES 02 51 87 65 97 <a href="mailto:contact@sebelec85.com">contact@sebelec85.com</a>	109 994,42 €	131 993,30 €	En attente du retour des questions posées Pas d'erreurs de calculs Suite à la négociation, l'entreprise maintient son offre à 109 994,42 € HT.	109 994,42 €	109 994,42 €	48,64	25,00	73,64	4		
SEJOURNE SAS 5, rue des Artisans 85 300 - CHALLANS 02 51 68 30 53 <a href="mailto:info@sejourne.fr">info@sejourne.fr</a>	123 258,02 €	147 909,62 €	Pas d'erreurs de calculs Suite aux questions posées, l'entreprise confirme que le système de fixation est conforme à un ETN. Le bureau de contrôle et l'assureur de la MOA valident cet ETN. L'entreprise confirme également que les panneaux sont conformes à un usage en bord de mer via l'ETN cité précédemment. Suite à la négociation, l'entreprise maintient son offre à 123 258,02 € HT.	123 258,02 €	123 258,02 €	43,40	28,75	72,15	6		
SAS SOLARBIRD 11-13 Boulevard des Bretonnières 49 124 - SAINT BARTHELEMY D'ANJOU 02 59 43 05 70 <a href="mailto:contact@solarbird.fr">contact@solarbird.fr</a>	126 280,80 €	151 536,96 €	Pas d'erreurs de calculs Suite aux questions posées, l'entreprise confirme que le système de fixation est conforme à un ATec en cours de validité. L'entreprise confirme également que les panneaux sont conformes à un usage en bord de mer via l'attestation Air Salin de leur fabricant. Suite à la négociation, l'entreprise maintient son offre à 126 280,80 € HT.	126 280,80 €	126 280,80 €	42,37	41,25	83,62	3		
METLD - BE GREEN SOLAR 38, Boulevard François Mitterrand 44 800 - SAINT HERBLAIN 02 72 02 05 65 <a href="mailto:contact@metld.fr">contact@metld.fr</a>	133 996,01 €	160 795,21 €	Soumissionnaire : Be Green Solar Pas d'erreurs de calculs Suite aux questions posées, l'entreprise confirme que le système de fixation est conforme à un ETN. Le bureau de contrôle et l'assureur de la MOA valident cet ETN. L'entreprise confirme également que les panneaux sont conformes à un usage en bord de mer via une certification selon la norme IEC61701:2011. Suite à la négociation, l'entreprise maintient son offre à 133 996,01 € HT.	133 996,01 €	133 996,01 €	39,93	50,00	89,93	2		
LUMELEC 32, Le Chaillot 85 310 - NESMY 05 49 84 05 00 <a href="mailto:lumelec@lumelec.fr">lumelec@lumelec.fr</a>	137 926,55 €	165 511,86 €	Pas d'erreurs de calculs Suite aux questions posées, l'entreprise confirme que le système de fixation est conforme à un ETN. Le bureau de contrôle et l'assureur de la MOA valident cet ETN. L'entreprise confirme également que les panneaux sont conformes à un usage en bord de mer via l'ETN cité précédemment. Suite à la négociation, l'entreprise maintient son offre à 137 926,55 € HT.	137 926,55 €	137 926,55 €	38,79	31,25	70,04	7		
ID SOLAR 50, Avenue du Petit Thouars 41 100 - VILLIERS SUR LOI 02 54 23 38 26 <a href="mailto:contact@idsolar-industrie.com">contact@idsolar-industrie.com</a>	172 150,61 €	206 580,73 €	Pas d'erreurs de calculs Des lignes de prestations n'ont pas été chiffrées sans savoir si cela est inclus à l'offre. Suite aux questions posées, l'entreprise confirme que le système de fixation est conforme à un ETN. Le bureau de contrôle et l'assureur de la MOA valident cet ETN. L'entreprise confirme également que les panneaux sont conformes à un usage en bord de mer. Suite à la négociation, l'entreprise maintient son offre à 172 150,61 € HT.	172 150,61 €	172 150,61 €	31,08	41,25	72,33	5		

#### OBSERVATIONS ET MOTIVATION DES NOTATIONS DES CANDIDATS

La maîtrise d'œuvre propose à la commission de retenir l'offre de l'entreprise mieux disante suivante :

VFE

#### Lot n° 06 : PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

pour un montant de 107 000,00 € HT

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le



ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_087-DE

Lot n° 06 : PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Critères	Entreprises	VFE		SEBELEC BS		SEJOURNE SAS		SAS SOLARBIRD		METLD - BE GREEN SOLAR		LUMELEC		ID SOLAR	
		Commentaires	Points	Commentaires	Points	Commentaires	Points	Commentaires	Points	Commentaires	Points	Commentaires	Points	Commentaires	Points
•1) Méthodologie : sur 5 points		Description complète de la méthodologie et du mode opératoire. L'entreprise propose un planning et celui-ci est conforme à celui de la MDE.	5,0	Description succincte de la méthodologie et du mode opératoire. L'entreprise ne propose pas de délai ou de planning pour le chantier	1,0	Description satisfaisante de la méthodologie et du mode opératoire mais non adapté au projet L'entreprise ne propose pas de délai ou de planning pour le chantier -> Planning d'un autre projet dans la Mémoire technique	2,0	Description complète de la méthodologie et du mode opératoire. L'entreprise ne propose pas de délai ou de planning pour le chantier	4,0	Description complète de la méthodologie et du mode opératoire. L'entreprise propose un planning et celui-ci est conforme à celui de la MDE.	5,0	Description satisfaisante de la méthodologie et du mode opératoire. L'entreprise ne propose pas de délai ou de planning pour le chantier	2,0	Description complète de la méthodologie et du mode opératoire. L'entreprise propose un planning et celui-ci est conforme à celui de la MDE.	5,0
•2) Moyens humains et techniques affectés au chantier : sur 3 points		Description succincte des moyens humains propre au chantier. Description complète des moyens techniques propre au chantier.	2,3	Description complète des moyens humains propre au chantier. Description complète des moyens techniques propre au chantier.	3,0	Description succincte des moyens humains, Description complète des moyens techniques propre au chantier.	2,3	Description succincte des moyens humains, Description complète des moyens techniques propre au chantier.	2,3	Description complète des moyens humains propre au chantier. Description complète des moyens techniques propre au chantier.	3,0	Description complète des moyens humains propre au chantier. Description succincte des moyens techniques propre au chantier.	2,3	Pas de description ou description non propre au chantier Description complète des moyens techniques propre au chantier	2,3
•3) Mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier : sur 1 point		Description complète des mesures d'hygiène et des mesures de sécurité sur le chantier.	1,0	Description succincte des mesures d'hygiène et des mesures de sécurité sur le chantier.	0,5	Description succincte des mesures d'hygiène et des mesures de sécurité sur le chantier.	0,5	Description complète des mesures d'hygiène et des mesures de sécurité sur le chantier.	1,0	Description complète des mesures d'hygiène et des mesures de sécurité sur le chantier.	1,0	Description complète des mesures d'hygiène et des mesures de sécurité sur le chantier.	1,0	Description succincte des mesures d'hygiène et des mesures de sécurité sur le chantier	0,5
•4) Mesures prévues pour le traitement de déchets : sur 1 point		Description complète des traitements de déchets.	1,0	Description succincte des traitements de déchets.	0,5	Description complète des traitements de déchets.	1,0	Description complète des traitements de déchets.	1,0	Description complète des traitements de déchets.	1,0	Description complète des traitements de déchets.	1,0	Description succincte des traitements de déchets.	0,5
Total sur 10 points			9,3		5,0		5,8		8,3		10,0		6,3		8,3

**RENOVATION DU COMPLEXE SPORTIF**  
**Route de Madoreau**  
**85 520 - JARD SUR MER**

**RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES**

N° et intitulés lots	Estimations PRO	Classement proposé par la maîtrise d'œuvre					
	Estimations (HT)	Entreprises	Montant après vérification (€ HT)	Montant HT total final après négociation	Montant TTC total final	Ecart par rapport à l'estimation en € HT	Ecart par rapport à l'estimation en %
<b>Lot n° 01 : RENFORCEMENT CHARPENTE BOIS</b>	242 000,00 €	<b>R3S PARIS ILE DE France</b>	<b>324 838,60 €</b>	315 000,00 €	378 000,00 €	82 838,60 €	34,23%
<b>Lot n° 02 : COUVERTURE - DESCENTES - CHASSIS</b>	708 000,00 €	<b>SOPREMA</b>	<b>594 000,00 €</b>	594 000,00 €	712 800,00 €	-114 000,00 €	-16,10%
<b>Lot n° 03 : FAUX PLAFONDS - ISOLATION</b>	42 000,00 €	<b>SARL GUIGNE</b>	<b>36 219,65 €</b>	36 219,65 €	43 463,58 €	-5 780,35 €	-13,76%
<b>Lot n° 04 : ELECTRICITE</b>	80 000,00 €	<b>SNGE OUEST</b>	<b>78 300,00 €</b>	78 000,00 €	93 600,00 €	-1 700,00 €	-2,13%
<b>Lot n° 05 : CHAUFFAGE VENTILATION</b>	28 000,00 €	<b>SA TURQUAND</b>	<b>33 997,09 €</b>	33 997,09 €	40 796,51 €	5 997,09 €	21,42%
<b>Lot n° 06 : PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES</b>	240 500,00 €	<b>VFE</b>	<b>107 000,00 €</b>	107 000,00 €	128 400,00 €	-133 500,00 €	-55,51%
<b>TOTAL € H.T.</b>	<b>1 340 500,00 €</b>		<b>1 174 355,34 €</b>	<b>1 164 216,74 €</b>	<b>1 397 060,09 €</b>	<b>-166 144,66 €</b>	<b>-12,39%</b>

## COMPTE RENDU

### COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES

### TRANSFERÉES (CLECT)

### DU 17 SEPTEMBRE 2025 A 17H00

**Présents** : Maxence DE RUGY (Président de Vendée Grand Littoral), Chantal BILLÉ (Longeville-sur-Mer), Vice-présidente de CLECT, Alain FALGUIERES (Angles), Sylvie VERDON (Avrillé), Loïc CHUSSEAU (Le Bernard), Michel CHADENEAU (La Boissière-des-Landes), Béatrice NICOLAIZEAU (La Boissière-des-Landes), Didier ROUX (Curzon), Alain DUBELLOY (Curzon), Marc HILLAIRET (Grosbreuil), Sonia GINDREAU (Jard-sur-Mer), Céline PAOLI (Jard-sur-Mer), Marc BOUILAUD (La Jonchère), Ghislaine MAURIT (La Jonchère), Annick PASQUEREAU (Longeville-sur-Mer), Christian AIMÉ (Moutiers-les-Mauxfaits), Francis CHUSSEAU (Poiroux), Anne-Marie VRIGNON (Saint-Avaugourdes-Landes), Annabelle BERNARD (Saint-Avaugourdes-Landes), Daniel NEAU (Saint-Benoist-sur-Mer), Philippe CANTECAU (Saint-Benoist-sur-Mer), Charles RABILLÉ (Saint-Cyr-en-Talmondais), Marina KERGUEN (Saint-Hilaire-la-Forêt), Jannick RABILLÉ (Saint-Vincent-sur-Graon), Patricia DELAHAYE (Saint-Vincent-sur-Jard), Dominique REVELEAU (Saint-Vincent-sur-Jard), Bertrand DEVINEAU (Talmont-Saint-Hilaire), Pascal LOIZEAU (Talmont-Saint-Hilaire).

**Excusés** : Jean-Claude BULOT (Le Bernard), président de la CLECT, Josette FLORI (Angles), Marie-Paule GABILLEAU (Champ-Saint-Père), Alain GUILMENT (Grosbreuil), Ghislaine MAURIT (La Jonchère), Christian BATY (Saint-Hilaire-la-Forêt), Christophe NOEL (Talmont-Saint-Hilaire)

**Assistaient également à la réunion** : Jean FERRAND (Maire de Champ-Saint-Père), Olivier ININGER, (Directeur Général des Services), Alexis GENDRE (Directeur du pôle Ressources et Administration), Maxime BOURY (Directeur des Finances)

\*\*\*

Mme Chantal BILLÉ souhaite la bienvenue aux membres et rappelle le point à l'ordre du jour de la réunion : le transfert de la compétence « Organisation – formation – éducation en matière de sécurité routière pour les élèves de cycles 2 et 3 des écoles primaires du territoire ».

Le diaporama projeté en séance est annexé au présent compte-rendu.

Au préalable quelques rappels introductifs sur le rôle de la CLECT, son fonctionnement et une présentation des dispositions législatives et réglementaires régissant les évaluations de charges.

❖ **Transfert de la compétence « Organisation – formation – éducation en matière de sécurité routière pour les élèves de cycles 2 et 3 des écoles primaires du territoire ».**

Le 17 juillet 2024, Vendée Grand Littoral a modifié ses statuts pour prendre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 la compétence « Organisation – formation – éducation en matière de sécurité routière pour les élèves de cycles 2 et 3 des écoles primaires du territoire » en lieu et place de ses communes membres.

Cette compétence était antérieurement exercée pour le compte des communes membres par le syndicat mixte

pour l'installation et le fonctionnement d'une piste d'éducation routière (**SYMPER**). Ce syndicat intégrait aussi des communes de l'ancienne communauté de communes du Pays Marennes, désormais intégrée au sein de la communauté de communes Sud Vendée Littoral.

Le 18 décembre 2024, Vendée Grand Littoral a approuvé l'arrêt des compétences du SYMPER au 31 décembre 2024 puis, le 2 avril 2025, la répartition de l'actif et du passif du syndicat suite à la clôture de ses comptes 2024. Le syndicat mixte pour l'installation et le fonctionnement d'une piste d'éducation routière a officiellement été dissous par le Préfet de la Vendée le 26 juin 2025.

Dans le cadre de cette dissolution, Vendée Grand Littoral a repris l'actif du syndicat, intégralement amorti à l'exception d'une fiche dont la valeur nette s'élevait à 360 € au 31 décembre 2024.

Les communes contribuaient au fonctionnement du SYMPER, dont l'unique mission était la compétence objet du présent transfert, sur la base d'une valeur de point (0,85 € / habitant) rapporté à leur population municipale.

Au vu de ce fonctionnement, il a été proposé de s'appuyer sur la méthode de calcul de droit commun (*article 1609 nonies C du code général des impôts*), celle-ci reposant sur une valeur objective pour l'intégralité du territoire intercommunal, et donc de se baser sur le « *coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédent le transfert de compétences* », soit ceux de 2024, dernière année d'existence du syndicat.

Ce scénario recueille l'assentiment de l'assemblée.

Dans le détail, l'évaluation des charges est la suivante :

Communes	Population INSEE 2024	Cotisation / habitant	Coût 2024
Angles	2 958	0,85 €	2 514 €
Avrillé	1 433	0,85 €	1 218 €
Curzon	513	0,85 €	436 €
Grosbreuil	2 260	0,85 €	1 921 €
Jard-sur-Mer	2 858	0,85 €	2 429 €
La Boissière-des-Landes	1 468	0,85 €	1 248 €
La Jonchère	473	0,85 €	402 €
Le Bernard	1 293	0,85 €	1 099 €
Champ-Saint-Père	1 967	0,85 €	1 672 €
Le Givre	487	0,85 €	414 €
Longeville-sur-Mer	2 434	0,85 €	2 069 €
Moutiers-les-Mauxfaits	2 340	0,85 €	1 989 €
Poiroux	1 226	0,85 €	1 042 €
Saint-Avaugourd-des-Landes	1 139	0,85 €	968 €
Saint-Benoist-sur-Mer	520	0,85 €	442 €
Saint-Cyr-en-Talmondais	411	0,85 €	349 €
Saint-Hilaire-la-Forêt	818	0,85 €	695 €
Saint-Vincent-sur-Graon	1 554	0,85 €	1 321 €
Saint-Vincent-sur-Jard	1 463	0,85 €	1 244 €
Talmont-Saint-Hilaire	8 327	0,85 €	7 078 €
<b>Total</b>			<b>30 550 €</b>

Mme Chantal BILLÉ propose de passer au vote sur cette proposition

**Vote de la CLECT : approuvé à l'unanimité**

❖ **Questions diverses**

M. Didier ROUX formule deux interrogations sur l'organisation retenue par Vendée Grand Littoral pour exercer la compétence et sur l'usage éventuel de vélos électriques.

Une explication lui est apportée sur l'organisation envisagée, depuis Talmont-Saint-Hilaire et depuis Moutiers-les-Mauxfaits, les interventions se déroulant au sein des établissements scolaires.

En ce qui concerne les vélos, Mme Céline PAOLI lui précise que l'usage des vélos électriques est interdit pour les mineurs de moins de 14 ans.

M. Alain FALGUIERES formule une interrogation sur les écarts existants au niveau du montant des attributions de compensation entre communes de tailles comparables.

Une explication lui est apportée sur l'impact de l'harmonisation des taux au moment de la création de Vendée Grand Littoral, suite à la fusion des communautés de communes antérieures.

Cette explication est notamment détaillée par M. Michel CHADENEAU qui rappelle l'origine et les modalités de cette harmonisation fiscale.

Il est également fait proposition d'ajouter une page dans le support présenté en commission pour détailler par commune l'historique des attributions de compensation, hors incidence des services communs.

Cette insertion est présente en page 12 du diaporama joint au présent compte-rendu.

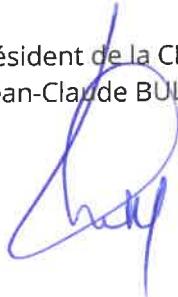
M. Maxence DE RUGY intervient en qualité de Président de Vendée Grand Littoral pour informer les membres de l'assemblée de la réflexion engagée et de la démarche validée en conférence des maires d'une nouvelle prise de compétence par l'intercommunalité en matière de moyens et ressources dédiés au service d'incendie et de secours (SDIS).

Dans le cadre de la participation demandée par le Département de la Vendée au bloc communal pour financer la construction du nouveau siège du SDIS de la Vendée, Vendée Grand Littoral serait amenée à reprendre cette compétence pour à la fois assumer la participation au fonctionnement courant du SDIS et financer les dépenses relatives à cet investissement structurant.

Un travail va donc être engagé sur ce sujet en lien avec les services de la Préfecture de la Vendée. La CLECT pourrait donc être amenée à se saisir de ce sujet dans les prochains mois.

Fait à Talmont-Saint-Hilaire, le 22 septembre 2025

Le Président de la CLECT  
M. Jean-Claude BULOT

*Le présent compte-rendu est accompagné du diaporama présenté en séance.*

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_088-DE



# Commission locale d'évaluation des charges transférées

MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

A Talmont-Saint-Hilaire



## Ordre du jour

---

- › Transfert de la compétence « *Organisation - formation - éducation en matière de sécurité routière pour les élèves de cycles 2 et 3 des écoles primaires du territoire de Vendée Grand Littoral* »
- › Questions diverses

# 1.

## **Transfert de la compétence sécurité routière**



Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_088-DE

# **La CLECT : rôle, fonctionnement et méthodes employées**

## 1.1 Rôle de la CLECT

- ✓ La CLECT a pour rôle **d'évaluer les charges transférées lors des transferts de compétences.**
- ✓ L'évaluation des charges transférées permet de **garantir la neutralité financière du transfert de compétence et l'équilibre financier pour les communes et la communauté** : les communes donnent à l'EPCI les moyens d'exercer les compétences qu'elles transfèrent, à la hauteur des dépenses constatées l'année ou les années précédant le transfert.
- ✓ **La CLECT n'a pas de rôle décisionnel** : elle ne décide pas du montant des attributions de compensation, qui sont fixées par le conseil communautaire sur la base du rapport de CLECT. Le rapport de la CLECT est un document préparatoire qui a pour objet d'éclairer la décision du conseil.

Le rapport de la CLECT doit être rendu dans un délai de 9 mois à compter du transfert de la compétence. Il est ensuite transmis aux communes qui disposent de 3 mois pour l'approuver.

A défaut de transmission par le président de la CLECT du rapport aux communes, c'est le Préfet qui évalue le coût net des charges transférées.

## 1.1 Composition de la CLECT

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ANGLES	Josette FLORI	Romain GABORIEAU	LONGEVILLE-SUR-MER	Annick PASQUEREAU	Matthieu ONDET
	Alain FALGUIERES	Jacques PHELIPPEAU		Chantal BILLÉ	Annick LORIAU
AVRILLE	Sylvie VERDON	Aline BOUARD	MOUTIERS-LES-MAUXFAITS	Christian AIMÉ	Jean-Serge MOUSSION
	Hervé PIVETEAU	Guy GAUDIN		Olivier COUTANSAIS	Thierry GUILLOTEAU
LE BERNARD	Loïc CHUSSEAU	Brice PIVETEAU	POIROUX	Francis CHUSSEAU	Edouard de la BASSETIERE
	Jean-Claude BULOT	Antoine COUTANSAIS		Roget GOMET	Annie RENOUF
LA BOISSIERE-DES-LANDES	Michel CHADENEAU	Delphine TRAINEAU	SAINT-AVAUGOURD-DES-LANDES	Anne-Marie VRIGNON	Françoise THEVENIN
	Béatrice NICOLAIZEAU	Caroline SICARD		Annabelle BERNARD	Alain ROCHEREAU
CHAMP-SAINT-PÈRE	Marie-Paule GABILLEAU	Hélène BEAUDOUIN	SAINT-BENOIST-SUR-MER	Daniel NEAU	Elodie JUMEAU
	Samuel BAUDRY	Marcel AUBINEAU		Philippe CANTECAU	Daniel MAIGNAN
CURZON	Didier ROUX	Marie-Laure MEIZE	SAINT-CYR-EN-TALMONDAIS	Charles RABILLÉ	Béatrice PENNISON
	Alain DUBELLOY	Christophe BOUNOLLEAU		Nicolas PASSCHIER	Vincent CAILLAUD
LE GIVRE	Baudouin CAILLEMER	Sven BRIGUET	SAINT-HILAIRE-LA-FORET	Christian BATY	Eric JADEAU
	Steven TRAVERS	Jennifer LIBAUD		Marina KERGUEN	Alain RAMBAUD
GROSBREUIL	Marc HILLAIRET	Rachel KONASZEWSKI	SAINT-VINCENT-SUR-GRAON	Jannick RABILLÉ	Gaëlle MINGUET
	Alain GUILMENT	Franck VRIGNON		Gérard JÉHU	Sandra BUTON
JARD-SUR-MER	Sonia GINDREAU	Grégory BLUTEAU	SAINT-VINCENT-SUR-JARD	Patricia DELAHAYE	Sylvie BOUVILLE
	Céline PAOLI	Martine MARETTE		Dominique REVELEAU	Raphaël PANTEIX
LA JONCHERE	Marc BOUILAUD	Kévin GENTREAU	TALMONT-SAINT-HILAIRE	Bertrand DEVINEAU	Pascal LOIZEAU
	Ghislaine MAURIT	Michelle DELETANG		Christophe NOËL	Pascal MONEIN

**Président : M. Jean-Claude BULOT – Vice-présidente : Mme Chantal BILLÉ**

## 1.1 Méthode d'évaluation des charges transférées

**Méthode de droit commun pour l'évaluation des charges transférées** (*code général des impôts, article 1609 nonies C*) :

- ✓ **Charges non liées à un équipement** : coût réel constaté dans le ou les comptes administratifs de l'année ou de la période précédant le transfert. La période de référence est déterminée par la CLECT ;
- ✓ **Charges liées à un équipement** : coût moyen annualisé (soit le coût de réalisation / d'acquisition de l'équipement ou son coût de renouvellement (« remise à neuf »), les charges financières et celles d'entretien pris en compte sur la « durée normale d'utilisation » du bien et ramené à une année) ;

Dans tous les cas, les **recettes** relatives à la compétence transférées sont prises en compte.

### Méthodes alternatives d'évaluation des charges transférées :

- ✓ **Rien n'interdit à la CLECT de faire figurer dans son rapport une seconde méthode d'évaluation des charges, dite dérogatoire** (ex : emploi de ratios et non des coûts constatés dans les CA) ;
- ✓ Le conseil communautaire peut donc adopter des AC calculées à partir d'une évaluation des charges basée sur une méthode dérogatoire, si cette évaluation dérogatoire est présente et explicitée dans le rapport de la CLECT. Le Conseil ne peut introduire des hypothèses ou des éléments nouveaux non chiffrés, non expertisés par la CLECT.

## 1.1 Code général des impôts – Article 1609 nonies C

« **Les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement**, sont évaluées d'après leur **coût réel dans les budgets communaux** lors de l'exercice précédent le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédant ce transfert. Dans ce dernier cas, **la période de référence est déterminée par la commission** (CLECT).

Le coût des **dépenses liées à des équipements** concernant les compétences transférées est calculé **sur la base d'un coût moyen annualisé**. Ce coût intègre **le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement**. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de **ces dépenses** est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.

Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges ».

« Lorsque le président de la commission n'a pas transmis le rapport précité aux conseils municipaux des communes membres ou à défaut d'approbation de celui-ci dans les conditions susmentionnées, **le coût net des charges transférées est constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département**. »

Il est égal à la **moyenne des dépenses figurant sur les comptes administratifs de la collectivité à l'origine du transfert**, actualisées en fonction de l'indice des prix hors tabac tel que constaté à la date des transferts sur une période :

- **de trois ans précédent le transfert pour les dépenses de fonctionnement** et actualisées en fonction de l'indice des prix de la formation brute de capital fixe des administrations publiques, tel que constaté à la date des transferts,
- **de sept ans précédent le transfert pour les dépenses d'investissement**. »

## 1.1 Modalités d'approbation du rapport

- ✓ Au sein de la CLECT: Rapport approuvé à la majorité simple
- ✓ Au sein de chaque conseil municipal : Rapport approuvé à la majorité simple
- ✓ Comptabilisation des votes des communes: Rapport CLECT doit être approuvé par la majorité qualifiée des communes (2/3 des communes intéressées représentant ½ de la population, ou ½ des communes représentant 2/3 de la population, sans l'accord de la commune la + peuplée)
- ✓ Le conseil communautaire: N'approuve pas le rapport de CLECT. Il décidera cependant du montant des attributions de compensation définitives 2025 d'ici fin 2025 sur la base du rapport de CLECT (majorité simple, sauf si « révision libre »)

En l'absence de révision ou de transfert de charges, l'EPCI n'a pas à délibérer chaque année pour fixer le montant de l'AC. Le montant fixé est reconduit d'office chaque année (hors service commun), l'EPCI doit en communiquer le montant provisoire chaque année avant le 15 février.



Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

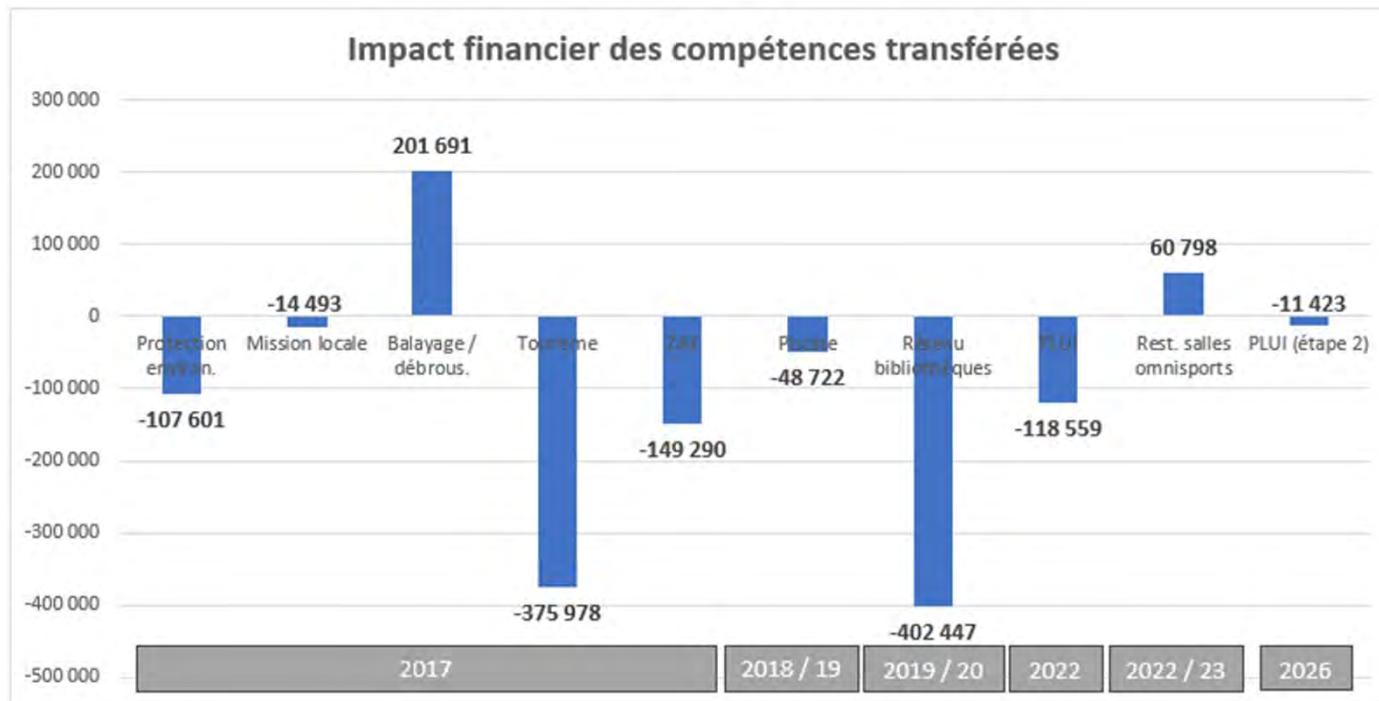
Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_088-DE

# **Historique des transferts opérés depuis 2017**

## 1.2 Historique des transferts opérés



**Impact cumulé** des transferts de compétences depuis 2017 :  
**+966 024 €**

2017 : Protection et mise en valeur de l'environnement, Mission locale, Tourisme, ZAE

2017 : Balayage et débroussaillage (rest.)

2017 : Maison de service au public (MSAP), Eau, Ports, GEMAPI, activité piscine pour les scolaires du cycle 2

2017 : Voirie (rest.)

2019 : Mise en réseau des bibliothèques

2020 : Assainissement collectif

2022 : PLUI (*impact partiellement différé pour 5 communes*), mobilité

2022 : Salles omnisports (rest.)

## 1.2 Détail de la neutralisation fiscale et des transferts opérés

Communes	AC fiscales 2016	Neutralisation fiscale ex-CC Talmontais	2017					2019		2020	2022 + 2026	2022 + 2023	Montant des AC (hors services communs)
			Environnement	Mission locale	Débroussaillage / balayage	Office de tourisme	ZAE	Piscine scolaires	Mise en réseau bibliothèques	PLUI			
Angles	<b>135 987,00 €</b>		-6 931,00 €		16 103,00 €	-71 607,00 €	-9 071,00 €	-2 175,00 €	-8 244,00 €	-10 674,00 €	14 536,00 €	<b>57 924,00 €</b>	
Avrillé	<b>97 677,00 €</b>	<b>69 806,00 €</b>	-4 417,00 €	-1 054,00 €		-9 963,00 €	-4 067,00 €	-2 470,00 €	-3 563,00 €	-4 065,00 €		<b>137 884,00 €</b>	
Curzon	<b>1 931,00 €</b>		-911,00 €		7 757,00 €			-2 100,00 €	-1 022,00 €	-1 559,00 €		<b>4 096,00 €</b>	
Grosbreuil	<b>80 244,00 €</b>	<b>79 423,00 €</b>	-6 374,00 €	-200,00 €		-100,00 €		-1 953,00 €	-9 163,00 €	-5 734,00 €		<b>136 143,00 €</b>	
Jard-sur-Mer	<b>428 849,00 €</b>	<b>428 029,00 €</b>	-12 351,00 €	-2 176,00 €		-61 849,00 €	-15 430,00 €	-545,00 €	-53 014,00 €	-16 739,00 €		<b>694 774,00 €</b>	
La Boissière-des-Landes	<b>138 574,00 €</b>		0,00 €		30 356,00 €	-750,00 €	-3 725,00 €	-1 481,00 €	-4 972,00 €	-3 589,00 €		<b>154 413,00 €</b>	
La Jonchère	<b>7 787,00 €</b>		-1 276,00 €		10 700,00 €			-494,00 €	-894,00 €	-1 386,00 €		<b>14 437,00 €</b>	
Le Bernard	<b>78 628,00 €</b>	<b>64 132,00 €</b>	-4 120,00 €	-500,00 €		-2 500,00 €	-4 789,00 €	-2 610,00 €	-2 452,00 €	-3 714,00 €		<b>122 075,00 €</b>	
Champ-Saint-Père	<b>57 913,00 €</b>		-2 882,00 €		32 423,00 €	-3 890,00 €	-456,00 €	-2 632,00 €	-7 235,00 €	-4 997,00 €	14 614,00 €	<b>82 858,00 €</b>	
Le Givre	<b>5 261,00 €</b>		-1 228,00 €		10 159,00 €	-800,00 €		-850,00 €	-1 006,00 €	-1 381,00 €		<b>10 155,00 €</b>	
Longeville-sur-Mer	<b>415 140,00 €</b>	<b>318 905,00 €</b>	-13 990,00 €	-2 034,00 €		-64 049,00 €	-4 539,00 €	-2 367,00 €	-26 285,00 €	-14 009,00 €		<b>606 772,00 €</b>	
Moutiers-les-Mauxfaits	<b>171 962,00 €</b>		-1 624,00 €		13 084,00 €	-6 049,00 €	-5 799,00 €	-4 275,00 €	-6 092,00 €	-5 698,00 €	31 648,00 €	<b>187 157,00 €</b>	
Poiroux	<b>51 098,00 €</b>	<b>44 302,00 €</b>	-4 246,00 €	-794,00 €		-396,00 €		-1 463,00 €	-3 339,00 €	-3 118,00 €		<b>82 044,00 €</b>	
Saint-Avaugourd-des-Landes	<b>24 777,00 €</b>		0,00 €		20 994,00 €	-700,00 €		-1 746,00 €	-3 756,00 €	-2 962,00 €		<b>36 607,00 €</b>	
Saint-Benoist-sur-Mer	<b>7 234,00 €</b>		-2 238,00 €		14 059,00 €	-2 877,00 €		-419,00 €	-3 672,00 €	-1 613,00 €		<b>10 474,00 €</b>	
Saint-Cyr-en-Talmondais	<b>27 336,00 €</b>		-1 450,00 €		11 089,00 €			-200,00 €	-1 292,00 €	-1 374,00 €		<b>34 109,00 €</b>	
Saint-Hilaire-la-Forêt	<b>16 392,00 €</b>	<b>39 544,00 €</b>	-1 869,00 €	-625,00 €		-1 800,00 €		-1 083,00 €	-2 627,00 €	-2 386,00 €		<b>45 546,00 €</b>	
Saint-Vincent-sur-Graon	<b>55 491,00 €</b>		-5 007,00 €		34 967,00 €		-1 193,00 €	-1 000,00 €	-3 778,00 €	-4 155,00 €		<b>75 325,00 €</b>	
Saint-Vincent-sur-Jard	<b>88 717,00 €</b>	<b>214 004,00 €</b>	-4 830,00 €	-1 064,00 €		-45 202,00 €	-7 363,00 €	-2 827,00 €	-3 705,00 €	-8 594,00 €		<b>229 136,00 €</b>	
Talmont-Saint-Hilaire	<b>1 409 303,00 €</b>	<b>617 618,00 €</b>	-31 857,00 €	-6 046,00 €		-103 446,00 €	-92 858,00 €	-16 032,00 €	-256 336,00 €	-32 235,00 €		<b>1 488 111,00 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 300 301,00 €</b>	<b>1 875 763,00 €</b>	<b>-107 601,00 €</b>	<b>-14 493,00 €</b>	<b>201 691,00 €</b>	<b>-375 978,00 €</b>	<b>-149 290,00 €</b>	<b>-48 722,00 €</b>	<b>-402 447,00 €</b>	<b>-129 982,00 €</b>	<b>60 798,00 €</b>	<b>4 210 040,00 €</b>	

La neutralisation fiscale opérée en 2017 visait à tenir compte de l'écart de taux de fiscalité ménages entre les CC des Pays Moutierrois et Talmondais. L'alignement ayant été opéré sur les taux les plus élevés, cela a induit une hausse du produit fiscal perçu dans les communes de l'ex-Talmondais. Ce produit supplémentaire a été reversé aux communes, au travers des attributions de compensation, pour compenser la diminution opérée, afin de maintenir une pression fiscale constante pour le contribuable, sur leurs taux de fiscalité communaux.



Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le



ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_088-DE

## **Contexte de la compétence transférée**

## 1.3 La compétence transférée

Compétence « *Organisation – formation – Education en matière de sécurité routière pour les élèves des cycles 2 et 3 des écoles primaires* »

- ✓ Compétence confiée par les communes au syndicat mixte pour l'installation et le fonctionnement d'une piste d'éducation routière (SYMPER) ;
- ✓ 17 juillet 2024 : modification des statuts communautaires pour prendre la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- ✓ 18 décembre 2024 : arrêt des compétences du SYMPER au 31 décembre 2024 et dissolution effective avant le 30 juin 2025 ;
- ✓ 2 avril 2025 : répartition de l'actif et du passif du SYMPER
- ✓ 26 juin 2025 : arrêté préfectoral prononçant la dissolution effective du SYMPER

Reprise de l'actif immobilisé, des archives et du personnel par Vendée Grand Littoral (*agent en disponibilité depuis la fin 2024*) en accord avec Sud Vendée Littoral. Répartition de l'excédent au prorata du poids (population) entre EPCI : 9,6 K€ en fonctionnement et 10,5 K€ en investissement.

## 1.3 L'actif repris par Vendée Grand Littoral

Actif immobilisé du SYMPER entièrement amorti à la fin d'exercice 2024 (hors fiche 16-2022-01 « création site internet » dont la VNC s'élève à 360 €).

NIVEAU DE TOTALISATION	COMPTÉ	N° INVENTAIRE	FICHE	ÉTAT DE LA FICHE	DÉSIGNATION DU BIEN	CATÉGORIE INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DATE DE MISE EN SERVICE	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS	AMORTISSEMENTS 2024	PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉES	VALEUR NETTE
	2051	16-2022-01	Oui	En attente	Création site internet	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 ANS	21/12/2022			600,00 €	120,00 €	120,00 €	0	360,00 €
	2051	5	Oui	Complétée	LOGICIELS MAGNUS	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 ANS	31/12/2002		5	1 237,86 €	1 237,86 €	0,00 €	0	0,00 €
Sous-total	2051	—	—	concessions et droits similaires						1 837,86 €	1 357,86 €	120,00 €	0	360,00 €
	2182	10-2019-01	Oui	Complétée	5 VTT MONTANA GROOVE 24 VEHICULE FORD TRANSIT	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 ANS AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 7 ANS	27/12/2019		5	1 395,00 €	1 118,00 €	279,00 €	0	0,00 €
	2182	6	Oui	Complétée			26/05/2005	26/05/2005	7	13 058,00 €	13 058,00 €	0,00 €	0	0,00 €
Sous-total	2182	—	—	matériel de transport						14 453,00 €	14 174,00 €	279,00 €	0	0,00 €
	2183	10-2017-01	Oui	Complétée	ORDINATEUR PORTABLE	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 ANS	13/06/2017		5	807,97 €	807,97 €	0,00 €	0	0,00 €
	2183	15	Oui	Complétée	VIDEOPROJECTEUR LG PB60G	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 ANS	23/01/2014		5	529,00 €	529,00 €	0,00 €	0	0,00 €
	2183	9	Oui	Complétée	FILTRE MULTICOUCHES + AGRAFEUSE	INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 ANS	29/05/2008		5	303,78 €	303,78 €	0,00 €	0	0,00 €
Sous-total	2183	—	—	matériel informatique						1 640,75 €	1 640,75 €	0,00 €	0	0,00 €
	2188	1	Oui	Complétée	MATERIEL DIVERS < 5000 F	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 ANS	01/01/1985		5	944,93 €	944,93 €	0,00 €	0	0,00 €
	2188	10-12	Oui	Complétée	3 VELOS VTT ESCAPE	INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 ANS AMORTIS	16/07/2012		5	587,01 €	587,01 €	0,00 €	0	0,00 €
	2188	12	Oui	Complétée	2 VTT SPARK	INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 ANS AMORTIS	13/12/2010		5	402,66 €	402,66 €	0,00 €	0	0,00 €
	2188	13	Oui	Complétée	PANNEAUX DE SIGNALISATION	INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 ANS AMORTIS	27/04/2012		5	315,74 €	315,74 €	0,00 €	0	0,00 €
	2188	14	Oui	Complétée	MATERIELS DIVERS	INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 ANS AMORTIS	31/12/2012		5	410,12 €	410,12 €	0,00 €	0	0,00 €
	2188	15-13	Oui	Complétée	PLOTS SOUPLES	INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 ANS AMORTIS	30/12/2013	31/12/2013	5	450,00 €	450,00 €	0,00 €	0	0,00 €
	2188	4	Oui	Complétée	7 VELOS	INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 ANS AMORTIS	31/12/1999		5	669,71 €	669,71 €	0,00 €	0	0,00 €
Sous-total	2188	—	—	autres						3 780,17 €	3 780,17 €	0,00 €	0	0,00 €
Total général		—	—							21 711,78 €	20 952,78 €	399,00 €	0	360,00 €

## 1.3 L'organisation envisagée

Volume horaire envisagé : 3h pour les classes de CP / CE1, 5h pour les classes de CE2 / CM1 (*avec une base de 2h de déplacement / mise en place par intervention*) pour l'attestation de première éducation à la route (APER)

- ✓ Cela représente un volume horaire annuel de 564 heures pour l'exercice de la compétence par VGL ;
- ✓ Charge représentant 0,35 ETP, exercice par un agent VGL.

Base d'intervention : Talmont-Saint-Hilaire et Moutiers-les-Mauxfaits, selon la programmation des interventions.

Frais de fonctionnement : véhicule (assurance, entretien, maintenance, carburant), matériel (entretien, maintenance), frais liés à l'agent (déplacement, téléphonie au prorata de l'activité, ...), équipements ou supports divers liés à l'activité.

Dépenses d'équipement : renouvellement nécessaire (véhicule, vélos, matériel pédagogique), du fait de la vétusté des biens repris du SYMPER, pour un bon exercice de la compétence (*cf. point suivant*).

- *Savoir rouler à vélo (SRAV) pour les classes de CM2, non assuré par le SYMPER mais à exercer par VGL dans le cadre de la prise de compétence : 5h par classe, soit un volume horaire annuel de 140 heures (ou 0,10 ETP) ➔ exercice en recourant à des prestations extérieures*



Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le



ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_088-DE

# Evaluation des charges transférées

## 1.4 Méthode d'évaluation des charges transférées

### Cadre proposé (méthode de droit commun) :

- ✓ Année de référence : 2024 ;
- ✓ Base : contributions versées par les communes de VGL au budget du SYMPER.

### Pour information :

- ✓ poste pourvu à VGL par un agent d'un grade supérieur à celui qui exerçait les missions pour le SYMPER ;
- ✓ nécessité de renouveler une part importante de l'actif repris du SYMPER :
- véhicule entré à l'actif en 2005 (256 125 km au compteur),
- vélos entrés à l'actif pour les plus anciens en 1999 et 2012,
- matériel pédagogique (panneaux, plots, ...) entrés à l'actif en 2012 / 2013.

Communes	Pop. INSEE 2024	Cot. / hab	Part. 2024
Angles	2 958	0,85 €	2 514,30 €
Avrillé	1 433	0,85 €	1 218,05 €
Curzon	513	0,85 €	436,05 €
Grosbreuil	2 260	0,85 €	1 921,00 €
Jard-sur-Mer	2 858	0,85 €	2 429,30 €
La Boissière-des-Landes	1 468	0,85 €	1 247,80 €
La Jonchère	473	0,85 €	402,05 €
Le Bernard	1 293	0,85 €	1 099,05 €
Champ-Saint-Père	1 967	0,85 €	1 671,95 €
Le Givre	487	0,85 €	413,95 €
Longeville-sur-Mer	2 434	0,85 €	2 068,90 €
Moutiers-les-Mauxfaits	2 340	0,85 €	1 989,00 €
Poiroux	1 226	0,85 €	1 042,10 €
Saint-Avaugourd-des-Landes	1 139	0,85 €	968,15 €
Saint-Benoist-sur-Mer	520	0,85 €	442,00 €
Saint-Cyr-en-Talmondais	411	0,85 €	349,35 €
Saint-Hilaire-la-Forêt	818	0,85 €	695,30 €
Saint-Vincent-sur-Graon	1 554	0,85 €	1 320,90 €
Saint-Vincent-sur-Jard	1 463	0,85 €	1 243,55 €
Talmont-Saint-Hilaire	8 327	0,85 €	7 077,95 €
<b>Sous-total VGL</b>	<b>35 942</b>		<b>30 550,70 €</b>
<b>Autres communes SVL</b>	<b>9 730</b>		<b>8 270,50 €</b>
<b>Total SYMPER</b>	<b>45 672</b>		<b>38 821,20 €</b>

Part VGL	78,70%
----------	--------

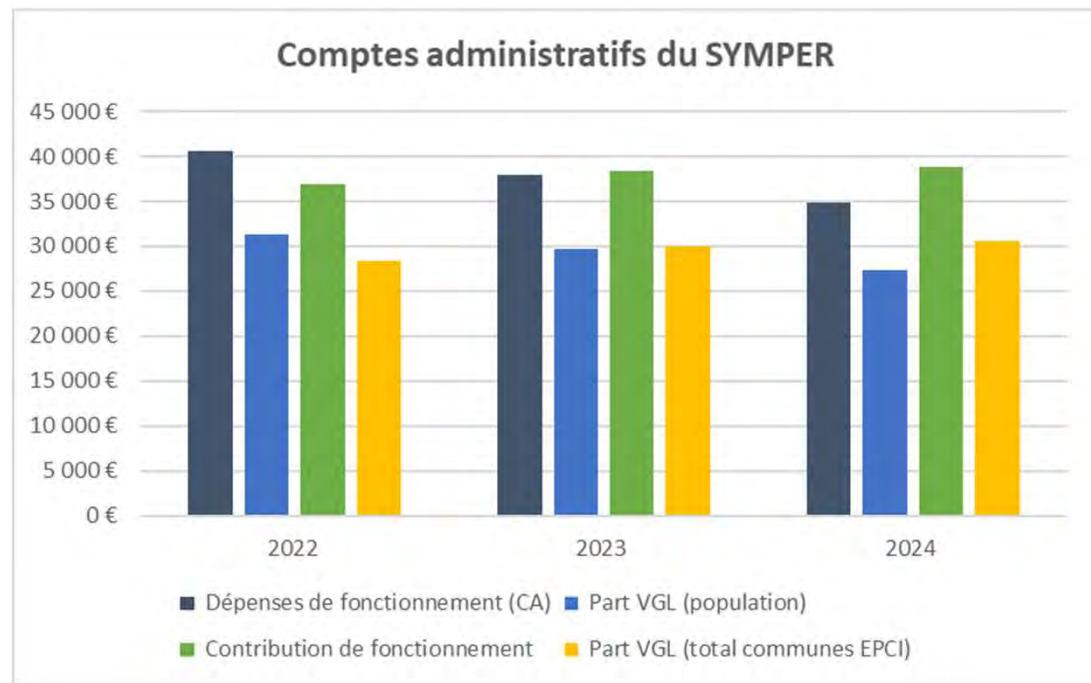
## 1.4 Données budgétaires du SYMPER

### Eléments à retenir :

- ✓ Diminution des dépenses courantes liée à l'activité du syndicat : situation des charges de personnel (-5 K€ entre 2022, exercice complet, et 2024, avec départ de l'agent au mois de septembre) ;
- ✓ Contribution des communes (0,85 € / hab.) supérieures aux dépenses en 2024 à cause de la réduction d'activité du syndicat.

Chapitre	2022	2023	2024
Chapitre 011	7 599,89 €	7 285,98 €	6 805,47 €
Chapitre 012	29 626,76 €	27 870,96 €	24 517,02 €
Chapitre 65	3 904,76 €	2 720,37 €	3 597,12 €
Total DRF	40 574,59 €	37 877,31 €	34 830,20 €

Part VGL (population)	77,10%	78,25%	78,70%
Part VGL (dépense)	31 282,93 €	29 637,16 €	26 816,63 €
Part VGL (recette - contribution)	28 410,90 €	29 993,95 €	30 550,70 €



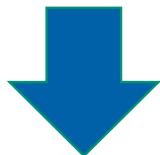
Pour rappel, excédents cumulés issus de la gestion du SYMPER repris par les EPCI, au prorata de leurs poids respectifs (*cf. 1.3 La compétence transférée*).

## 1.4 Evaluation des charges transférées par commune

**Montant des attributions de compensation  
(hors services communs) :**

**4 210 040 €**

*(retraité des services communs ADS et RGPD dont le montant varie annuellement)*



**Evaluation des charges transférées**

**30 550 €**

*(reprise des dépenses assumées par les communes au titre du SYMPER en 2024)*

**Proposition soumise à la commission**

Communes	Montant des AC (hors services communs)	Compétence Educ. sécurité routière	Montant actualisé des AC (av. service com.)
Angles	57 924,00 €	-2 514,00 €	55 410,00 €
Avrillé	137 884,00 €	-1 218,00 €	136 666,00 €
Curzon	4 096,00 €	-436,00 €	3 660,00 €
Grosbreuil	136 143,00 €	-1 921,00 €	134 222,00 €
Jard-sur-Mer	694 774,00 €	-2 429,00 €	692 345,00 €
La Boissière-des-Landes	154 413,00 €	-1 248,00 €	153 165,00 €
La Jonchère	14 437,00 €	-402,00 €	14 035,00 €
Le Bernard	122 075,00 €	-1 099,00 €	120 976,00 €
Champ-Saint-Père	82 858,00 €	-1 672,00 €	81 186,00 €
Le Givre	10 155,00 €	-414,00 €	9 741,00 €
Longeville-sur-Mer	606 772,00 €	-2 069,00 €	604 703,00 €
Moutiers-les-Mauxfaits	187 157,00 €	-1 989,00 €	185 168,00 €
Poiroux	82 044,00 €	-1 042,00 €	81 002,00 €
Saint-Avaugeoud-des-Landes	36 607,00 €	-968,00 €	35 639,00 €
Saint-Benoist-sur-Mer	10 474,00 €	-442,00 €	10 032,00 €
Saint-Cyr-en-Talmondais	34 109,00 €	-349,00 €	33 760,00 €
Saint-Hilaire-la-Forêt	45 546,00 €	-695,00 €	44 851,00 €
Saint-Vincent-sur-Graon	75 325,00 €	-1 321,00 €	74 004,00 €
Saint-Vincent-sur-Jard	229 136,00 €	-1 244,00 €	227 892,00 €
Talmont-Saint-Hilaire	1 488 111,00 €	-7 078,00 €	1 481 033,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 210 040,00 €</b>	<b>-30 550,00 €</b>	<b>4 179 490,00 €</b>

# 2.

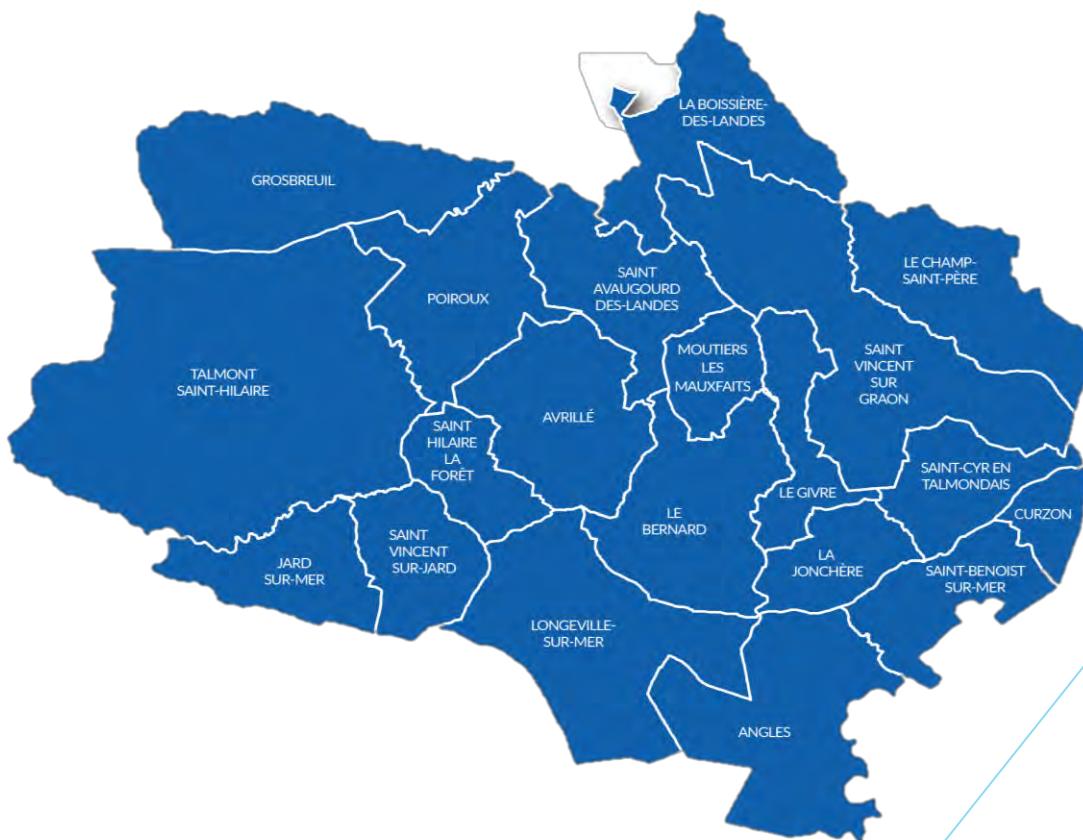
## Questions diverses



2024

# RAPPORT ANNUEL SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

## NOTE LIMINAIRE



## 03

### **SERVICE EAU POTABLE**

Organisation et compétence de Vendée Eau

Tarif de l'eau

Répartition des délégataires sur le territoire

## 07

### **SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Compétence du service

Répartition des délégataires sur le territoire

Tarif de l'assainissement collectif

Chiffres clés du contrat de délégation de service public

## 12

### **SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Compétence du service

Tarif de l'assainissement non collectif

Détails des contrôles réalisés

# PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE



## La compétence Eau potable

L'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau**.

### Des compétences bien définies

Les compétences de Vendée Eau s'organisent autour de :

- La distribution de l'eau potable (les eaux et les ouvrages d'adduction, les réseaux et les ouvrages de distribution, les branchements particuliers jusqu'aux compteurs)
- Achat d'eau potable aux collectivités adhérentes
- Achat et vente d'eau aux collectivités non adhérentes par convention
- Vente de l'eau potable aux abonnés

De ce fait, Vendée Eau est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages.

Il fixe la programmation annuelle des investissements à réaliser, après avis et priorités établis par les collectivités adhérentes.

Il procède à la passation des contrats d'études et de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux correspondants, et finance ces travaux.

Il détermine le mode d'exploitation et désigne les délégataires, conformément aux dispositions législatives en vigueur et passe les contrats de délégation correspondants.

Vendée Eau exerce les compétences de maître d'ouvrage pour les unités de production (barrages, usines, captages...) situées sur son territoire.

### Le tarif

Vendée Eau fixe annuellement le tarif de l'eau potable qu'il vend aux abonnés. Le tarif est le même pour tous les abonnés.

# Tarif 2025 du Service de l'eau potable

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE

S<sup>2</sup>LO



## Le prix de l'eau potable

Les tarifs 2025 du service de l'eau potable ont été décidés par le Comité Syndical de Vendée Eau le 03/10/2024, délibération n°2024VEE04CS05. Ils sont uniques pour les 19 communautés de communes et d'agglomération et l'île d'Yeu, adhérentes à Vendée Eau.

### Tarif général (€ Hors Taxes)

TVA à 5,5 %

**Abonnement annuel** (le montant semestriel de l'abonnement est égal à 50 % de l'abonnement annuel) :

Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150
Tarif Bleu	86,00	103,00	152,00	255,00	473,00	82,00	1 794,00	3 842,00
Tarif Jaune	900,00	948,00	1 008,00	1 104,00	1 884,00	2 976,00	5 388,00	10 692,00
Tarif Vert	2 676,00	2 748,00	2 808,00	2 916,00	3 144,00	4 848,00	7 728,00	13 500,00

**Abonnement réduit :** Pour les emplacements " grand confort caravane " dans les campings, en complément de l'abonnement principal au tarif Bleu, Jaune ou Vert :

- Par emplacement " grand confort caravane - loisir " : 56,00 € par an
- Par emplacement " grand confort caravane - tourisme " : 16,00 € par an

### Prix d'un m<sup>3</sup> d'eau consommé :

Période de consommation	Période normale - 10 mois	Période estivale - 1 <sup>er</sup> juillet - 31 août
Tarif Bleu	1,162 €	1,162 €
Tarif Jaune	0,852 €	1,162 €
Tarif Vert	0,792 €	1,162 €

### Redevance de l'Agence de l'Eau :

- Redevance prélevement sur la ressource en eau : 0,058 €/m<sup>3</sup>
- Redevance performance des réseaux d'eau potable : 0,02 €/m<sup>3</sup>

### Autres tarifs (€ Hors Taxes)

TVA à 10 %

Frais d'accès au service sans déplacement du service d'eau	20,00 €																		
Frais d'accès au service avec déplacement du service d'eau	45,00 €																		
Forfait pour fermeture et réouverture d'un branchement, pour convenance personnelle	45,00 € par déplacement																		
Frais de relève visuelle du compteur suite au refus du dispositif de relève à distance	30,00 €																		
Frais d'étalonnage de compteur	140,00 €																		
Frais de remplacement de compteur avec émetteur de relève à distance	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Calibre du compteur</th> <th>15</th> <th>20</th> <th>30</th> <th>40</th> <th>60</th> <th>80</th> <th>100</th> <th>150</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif</td> <td>140,00</td> <td>140,00</td> <td>250,00</td> <td>280,00</td> <td>560,00</td> <td>650,00</td> <td>790,00</td> <td>840,00</td> </tr> </tbody> </table>	Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150	Tarif	140,00	140,00	250,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00
Calibre du compteur	15	20	30	40	60	80	100	150											
Tarif	140,00	140,00	250,00	280,00	560,00	650,00	790,00	840,00											

### Pénalités

(non soumises à la TVA)

Pénalités pour retard de paiement :

- Lettre de relance simple : sans pénalité
- Mise en demeure de paiement : 5,00 €
- Dernière notification de paiement : 12,00 €

Pénalités suite à une facture d'eau impayée pour :

- Enquête terrain, dans le cas d'un branchement desservant une résidence principale : 30,00 €
- Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, finalement non réalisée : 30,00 €
- Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale, dans le cas d'un arrêt de compte : 45,00 €
- Fermeture d'un branchement ne desservant pas une résidence principale et réouverture après règlement des sommes dues, sans arrêt de compte : 60,00 €

Pénalités suite à l'impossibilité de relève ou de renouvellement du compteur d'eau :

- Fermeture d'un branchement finalement non réalisé : 30,00 €
- Fermeture d'un branchement dans le cas d'un arrêt de compte : 45,00 €
- Fermeture d'un branchement et réouverture immédiate après relève ou renouvellement du compteur d'eau, sans arrêt de compte : 60,00 €

# Tarif 2025 du Service de l'eau potable



Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE



Depuis 60 ans, Vendée Eau, service public, est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable dans les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée ainsi que la commune de l'Île d'Yeu.

Dès l'origine, les élus ont souhaité conserver le contrôle de la gestion du service de l'eau potable pour rester au plus près des besoins des abonnés. Les représentants des intercommunalités ont en charge l'administration de Vendée Eau.

## Evolution de la facture d'eau

La facture d'eau potable pour un abonné ayant opté pour le tarif Bleu et consommant 120 m<sup>3</sup> s'élèvera en 2025 à 232,40 € HT contre 225,40 € HT en 2024.

Au cours de ces vingt dernières années, l'abonnement a diminué de 13 % en passant de 99,00 € HT en 2002 à 86,00 € HT en 2025.

## La facture d'eau

A la part "eau potable" s'ajoutent les taxes et redevances suivantes :

- La redevance d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) décidée par la commune ou la structure intercommunale compétente (pour les logements raccordés au réseau collectif d'assainissement)
- Les redevances de l'Agence de l'Eau pour "prélèvement sur la ressource en eau, consommation d'eau potable et performance des réseaux d'eau potable", assise sur la consommation d'eau potable
- La redevance de l'Agence de l'Eau pour "performance des systèmes d'assainissement collectif", assise sur le volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement collectif
- La TVA ou taux en vigueur

## A quoi sert la contribution des abonnés ?

Lorsque Vendée Eau encaisse 100 €

Données exercice 2023



## En cas de déménagement

Pour mettre fin au contrat d'abonnement, l'abonné doit informer le service d'eau de son déménagement ; à défaut l'abonnement continue à courir à sa charge tant que le service d'eau n'a pas eu connaissance de son départ du logement.

En outre, il est vivement conseillé à l'abonné de communiquer au service d'eau l'index de son compteur d'eau et sa nouvelle adresse, pour l'émission de la facture d'arrêt de compte.

Seul le règlement de la facture d'arrêt de compte solde le contrat. A défaut, le recouvrement contentieux des sommes restant dues est engagé par la Direction Générale des Finances Publiques.

## REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE



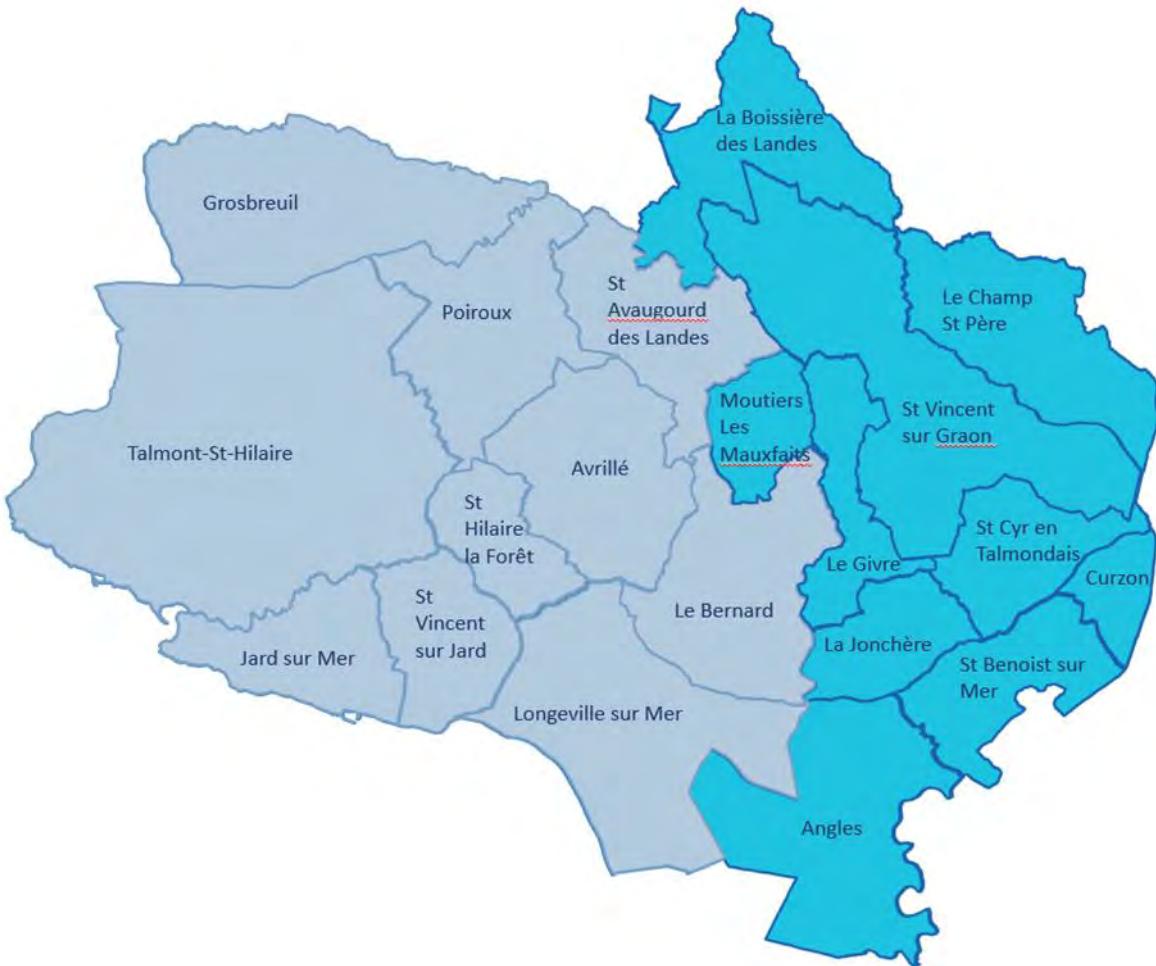
**VEOLIA**

*Impasse Louis Mazetier – BP3*

*85 010 La Roche Sur Yon*

*02.51.40.00.00*

<https://veolia85.eau-ouest.com/>



**SAUR**

*71 rue du commerce*

*85 000 La Roche sur Yon*

*02.51.37.01.09*

<https://www.saurclient.fr/>



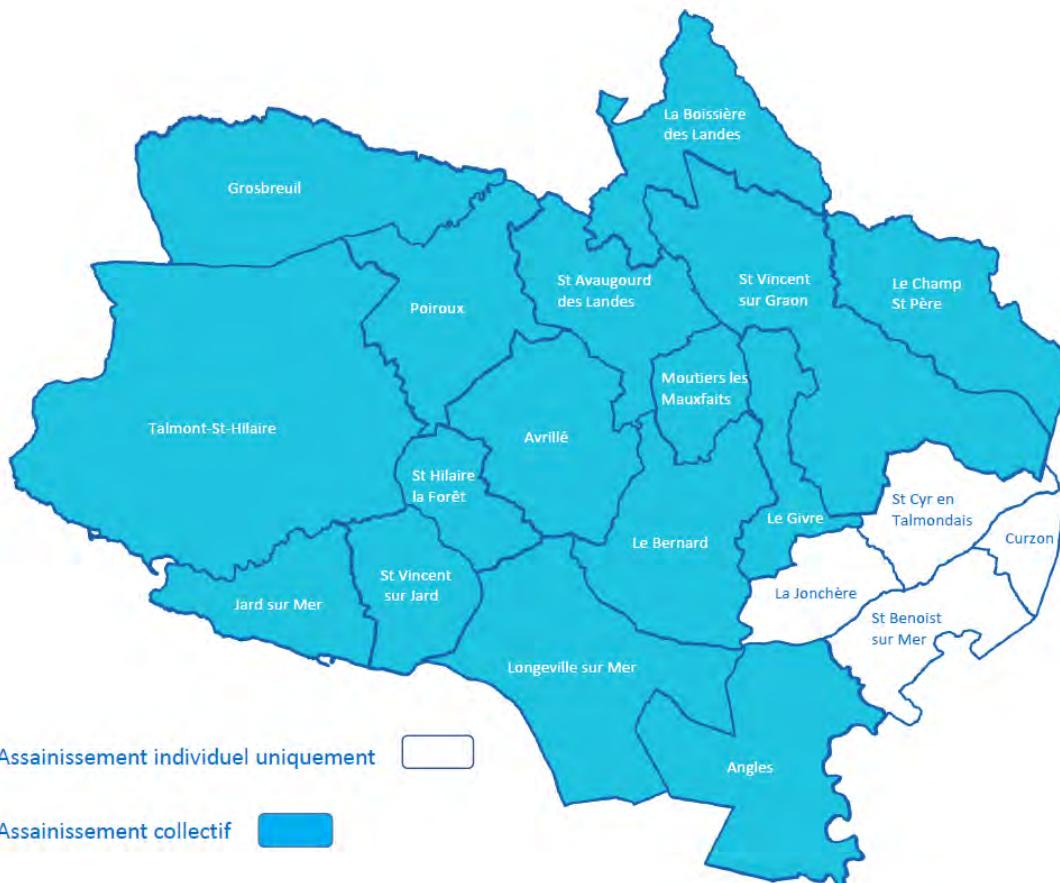
# PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement est divisé en deux services : le service de l'assainissement collectif et le service de l'assainissement non-collectif (SPANC). Ils relèvent de la compétence de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

## LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Poiroux, Moutiers-les-Mauxfaits, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 386 km de réseau, 170 postes de relèvement et 18 stations.



## TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service de l'assainissement collectif est facturé avec la facture d'eau potable

Le tarif est différent selon la commune.

Ci-dessous le montant de l'assainissement collectif au 1<sup>er</sup> Janvier 2025 pour un foyer consommant 120 m<sup>2</sup>

commune	Eau potable	Assainissement collectif	Total TTC pour 120 m <sup>3</sup>
Angles	247,71	309,98	557,69
Avrillé	247,71	336,93	584,64
Grosbreuil	247,71	306,09	553,80
Jard-Sur-Mer	247,71	259,62	507,33
La Boissière des Landes	247,71	277,98	525,70
Le Bernard	247,71	269,91	517,63
Le Champ St Pere	247,71	373,32	621,04
Le Givre	247,71	274,54	522,25
Longeville sur Mer	247,71	387,84	635,56
Moutiers les Mauxfaits	247,71	266,23	513,94
Poiroux	247,71	242,59	490,30
St Avaugourd des Landes	247,71	334,91	582,62
St Hilaire la Forêt	247,71	269,43	517,14
St Vincent sur Graon	247,71	308,00	555,71
St Vincent sur Jard	247,71	272,92	520,64
Talmont-St-Hilaire	247,71	363,49	611,21

## PRIX TOTAL DE L'ASSAINISSEMENT ET SES DIFFERENTES COMPOSANTES

commune	Nature	Montant en € TTC au 1 <sup>er</sup> janvier 2025
Angles	Abonnement annuel	89,54
	Abonnement collectivité	47,53
	Abonnement délégataire	42,01
	Consommation	209,35
	Consommation collectivité	117,89
	Consommation délégataire	91,46
	Redevance modernisation des réseaux	11,09
Avrillé	Total	309,98
	Abonnement annuel	86,27
	Abonnement collectivité	21,49
	Abonnement délégataire	64,78
	Consommation	239,57
	Consommation collectivité	78,94
	Consommation délégataire	160,63
Grosbreuil	Redevance modernisation des réseaux	11,09
	Total	336,93
	Abonnement annuel	46,16
	Abonnement collectivité	36,49
	Abonnement délégataire	9,67
	Consommation	248,85
	Consommation collectivité	202,16
Jard-Sur-Mer	Consommation délégataire	46,69
	Redevance modernisation des réseaux	11,09
	Total	306,09
	Abonnement annuel	74,66
	Abonnement collectivité	30,66
	Abonnement délégataire	44,00
	Consommation	173,87
La Boissière des Landes	Consommation collectivité	72,23
	Consommation délégataire	101,64
	Redevance modernisation des réseaux	11,09
	Total	259,62
	Abonnement annuel	52,58
	Abonnement collectivité	10,57
	Abonnement délégataire	42,01
Le Bernard	Consommation	214,32
	Consommation collectivité	112,68
	Consommation délégataire	101,64
	Redevance modernisation des réseaux	11,09
	Total	277,98
	Abonnement annuel	70,95
	Abonnement collectivité	43,02

## PRIX TOTAL DE L'ASSAINISSEMENT ET SES DIFFERENTES COMPOSANTES

commune	Nature	Montant en € TTC au 1er janvier 2024	Montant en € TTC au 1er janvier 2025
Le Champ St Pere	Abonnement annuel	69,85	72,13
	Abonnement collectivité	38,15	38,23
	Abonnement délégataire	31,70	33,90
	Consommation	293,85	290,11
	Consommation collectivité	116,89	100,90
	Consommation délégataire	176,96	189,21
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	384,82	373,32
Le Givre	Abonnement annuel	39,60	45,65
	Abonnement collectivité	-0,24	3,64
	Abonnement délégataire	39,84	42,01
	Consommation	211,20	217,80
	Consommation collectivité	124,70	126,34
	Consommation délégataire	86,50	91,46
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	271,92	274,54
Longeville sur Mer	Abonnement annuel	85,78	86,05
	Abonnement collectivité	45,94	44,04
	Abonnement délégataire	39,84	42,01
	Consommation	294,52	290,70
	Consommation collectivité	208,02	199,24
	Consommation délégataire	86,50	91,46
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	401,42	387,84
Moutiers les Mauxfaits	Abonnement annuel	65,95	68,71
	Abonnement collectivité	26,11	26,70
	Abonnement délégataire	39,84	42,01
	Consommation	175,36	186,44
	Consommation collectivité	88,86	94,97
	Consommation délégataire	86,50	91,46
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	262,43	266,23
Poiroux	Abonnement annuel	51,11	55,73
	Abonnement collectivité	11,27	13,72
	Abonnement délégataire	39,84	42,01
	Consommation	163,18	175,77
	Consommation collectivité	76,68	84,31
	Consommation délégataire	86,50	91,46
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	235,41	242,59
St Avaugourd des Landes	Abonnement annuel	85,36	85,69
	Abonnement collectivité	45,52	43,68
	Abonnement délégataire	39,84	42,01
	Consommation	234,43	238,13
	Consommation collectivité	147,93	146,67
	Consommation délégataire	86,50	91,46
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	340,91	334,91

## PRIX TOTAL DE L'ASSAINISSEMENT ET SES DIFFERENTES COMPOSANTES

commune	Nature	Montant en € TTC au 1er janvier 2024	Montant en € TTC au 1er janvier 2025
St Hilaire la Forêt	Abonnement annuel	70,17	72,40
	<i>Abonnement collectivité</i>	32,38	34,60
	<i>Abonnement délégataire</i>	37,79	37,80
	Consommation	174,79	185,94
	<i>Consommation collectivité</i>	88,38	99,50
	<i>Consommation délégataire</i>	86,41	86,43
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	266,08	269,43
	Abonnement annuel	64,58	67,51
	<i>Abonnement collectivité</i>	29,06	31,49
St Vincent sur Graon	<i>Abonnement délégataire</i>	35,52	36,02
	Consommation	224,47	229,40
	<i>Consommation collectivité</i>	80,81	83,72
	<i>Consommation délégataire</i>	143,66	145,68
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	310,17	308,00
	Abonnement annuel	67,23	69,83
	<i>Abonnement collectivité</i>	29,58	31,99
	<i>Abonnement délégataire</i>	37,65	37,84
	Consommation	181,72	192,01
St Vincent sur Jard	<i>Consommation collectivité</i>	39,93	49,47
	<i>Consommation délégataire</i>	141,79	142,53
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	270,07	272,92
	Abonnement annuel	91,28	90,86
	<i>Abonnement collectivité</i>	43,92	46,86
	<i>Abonnement délégataire</i>	47,35	44,00
	Consommation	261,19	261,54
	<i>Consommation collectivité</i>	147,54	159,90
	<i>Consommation délégataire</i>	113,65	101,64
Talmont-St-Hilaire	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	373,58	363,49

## LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ▶ Le service assainissement non collectif est exploité en régie par la communauté de communes Vendée Grand Littoral sur l'ensemble de son territoire. L'équipe est composée d'une responsable de service, d'une assistante administrative (0,5 ETP) et de trois techniciens.
- ▶ Les principales missions du service sont :
  - De contrôler les installations d'assainissement non collectif.
  - De conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place ou la réhabilitation de leur installation.
- ▶ En 2024, le service assainissement non collectif compte 7755 installations et a réalisé 1361 contrôles : 916 contrôles de l'existant dont 124 dans le cadre des cessions immobilières et 445 contrôles d'installations neuves ou réhabilitées.

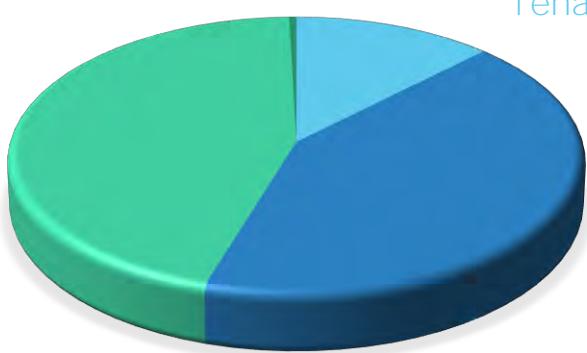
## ETAT DES INSTALLATIONS EN 2024

Installations non contrôlées ou projet en cours 3%

Conforme  
49%

Non-conforme avec délai de réhabilitation  
15%

Non-conforme sans délai de réhabilitation  
34%



Le SPANC est financé par deux types de redevances perçues auprès des propriétaires : la redevance forfaitaire annuelle et la redevance aux contrôles. Elles permettent de couvrir le coût des contrôles réalisés par les techniciens et les frais de fonctionnement du service. Ces tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire.

## La redevance forfaitaire annuelle

Les contrôles périodiques donnaient lieu précédemment à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention. Les élus du Conseil Communautaire ont décidé **d'instituer** une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires.

Elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations,
- une stabilisation des tarifs dans le temps.

Cette redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Pour les équipements neufs ou les biens acquis dans l'année, la redevance sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

## La redevance aux contrôles

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés ponctuellement après chaque prestation.

Désignation de la prestation	Tarif 2024 (TTC) installations de moins de 20 Eh
<b>Diagnostic</b>	
Diagnostic	157.60€
Pénalité pour absence ou refus de diagnostic	788€
<b>Contrôles périodiques *</b>	
Redevance annuelle forfaitaire de classe 1	38.80€
Redevance annuelle forfaitaire de classe 2	24.20€
Redevance annuelle forfaitaire de classe 3	13.70€
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 1	194€
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 2	121€
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 3	68.50€
<b>Contrôles dans le cadre d'une construction</b>	
Conception	94.80€
Bonne exécution	178.20€
<b>Contrôles dans le cadre d'une réhabilitation</b>	
Conception	78.30€
Bonne exécution	142.10€
<b>Contre visite</b>	
	120.50€
<b>Contrôle des installations dans le cadre d'une cession immobilière</b>	
Contrôle de cession immobilière	178.20€
<b>Analyses</b>	
Forfait 1 MES-DCO-DB05	150€
Forfait 2 MES-DCO-DB05-NO3-PO4	120€

Désignation de la prestation	Tarif 2024 (TTC) installations de plus
<b>Diagnostic</b>	
Diagnostic	157.60€
Pénalité pour absence ou refus de diagnostic	788€
<b>Contrôles périodiques *</b>	
Redevance annuelle forfaitaire de classe 1	49.30€
Redevance annuelle forfaitaire de classe 2	38.80€
Redevance annuelle forfaitaire de classe 3	24.20€
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 1	246.50€
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 2	194€
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 3	121€
<b>Contrôles dans le cadre d'une construction</b>	
Conception	125.70€
Bonne exécution	242€
<b>Contrôles dans le cadre d'une réhabilitation</b>	
Conception	110.20€
Bonne exécution	205€
<b>Contre visite</b>	
	120.50€
<b>Contrôle des installations dans le cadre d'une cession immobilière</b>	
Contrôle de cession immobilière	178.20€
<b>Analyses</b>	
Forfait 1 MES-DCO-DBO5	150€
Forfait 2 MES-DCO-DBO5-NO3-PO4	120€



Vendée  
Grand  
Littoral

**Vendée Grand Littoral**  
5 rue de l'Hôtel de Ville, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

**[www.vendeegrandlittoral.fr](http://www.vendeegrandlittoral.fr)**



Vendée  
Grand  
Littoral

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE

S<sup>2</sup>LO

# RAPPORT ANNUEL SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

2024



# SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE



## EAU POTABLE

03

### SERVICE EAU POTABLE

Synthèse du rapport de Vendée Eau  
Répartition des délégataires Eau Potable

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

06

### PRESENTATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Territoire desservi  
Mode de Gestion  
Estimation de la population desservie  
Volumes facturés  
Autorisation de déversement d'effluents industriels  
Linéaire de réseau de collecte  
Ouvrages d'épuration  
Descriptif des stations  
Boues produites et évacuées

15

### TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET RECETTE DU SERVICE

Tarification de l'assainissement  
Comparaison de la facturation 2022 et 2023  
Factures détaillées pour 120 m<sup>3</sup>  
Prix au m<sup>3</sup>  
Prix de l'eau et de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour 120 m<sup>3</sup>  
La PFAC  
Recettes et Dépenses d'exploitation de la collectivité  
Les Recettes de l'exploitant  
Montant des abandons de créances et taux d'impayés

24

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

Taux de desserte  
Connaissance et gestion patrimonial du service  
Conformité de collecte des effluents  
Conformité des équipements d'épuration  
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration  
Taux des boues évacuées selon filières conformes

27

### FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Travaux réalisés en cours de l'année  
Etat de la dette  
Amortissements réalisés  
Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service  
Taux de débordement et nombre de points noirs

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

32

### PRESENTATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Qu'est ce qu'un Spanc  
Champ de compétence du service  
Moyens mis en œuvre

34

### LES MISSIONS DU SERVICE

Le contrôle des installations neuves ou en réhabilitation  
Le contrôle des installations existantes  
Les installations de 20 à 200 équivalents-habitants  
Le programme de réhabilitation

40

### BILAN TECHNIQUE

Les indicateurs techniques  
L'activité du service

52

### BILAN FINANCIER

Tarifs 2023  
Résultats 2023

# SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE



L'eau potable relève de la compétence de la communauté de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau**.

## SYNTHESE DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU DE VENDEE EAU

Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable consultable sur le site : [www.vendee-eau.fr](http://www.vendee-eau.fr)

## NOMBRE D'ABONNEMENTS

*En attente des données 2024 de Vendée Eau*

Communes	Nb d'abonnement 2023	Nombre d'abonnement 2024	évolution
ANGLES	2 504	#DIV/0!	
AVRILLE	991	#DIV/0!	
BERNARD (LE)	937	#DIV/0!	
BOISSIERE DES LANDES (LA)	709	#DIV/0!	
CHAMP-SAINT-PERE	1 160	#DIV/0!	
CURZON	365	#DIV/0!	
GIVRE (LE)	276	#DIV/0!	
GROSBREUIL	1 148	#DIV/0!	
JARD-SUR-MER	5 012	#DIV/0!	
JONCHERE (LA)	349	#DIV/0!	
LONGEVILLE SUR MER	3 724	#DIV/0!	
MOUTIERS-LES-MAUXFAITS	1 370	#DIV/0!	
POIROUX (LE)	675	#DIV/0!	
SAINT-AVAUGOURD-DES-LANDES	675	#DIV/0!	
SAINT-BENOIST-SUR-MER	449	#DIV/0!	
SAINT-CYR-EN-TALMONDAIS	399	#DIV/0!	
SAINT-HILAIRE-LA-FORET	628	#DIV/0!	
SAINT-VINCENT-SUR-GRAON	916	#DIV/0!	
SAINT-VINCENT-SUR-JARD	2 717	#DIV/0!	
TALMONT-ST-HILAIRE	8 091	#DIV/0!	
Total général	33 095	#DIV/0!	

## LA CONSOMMATION

*En attente des données 2024 de Vendée Eau*

Communes	Consommation 2023	Consommation 2024	évolution
ANGLES	171 019		- 100,00
AVRILLE	90 243		- 100,00
BERNARD (LE)	171 034		- 100,00
BOISSIERE DES LANDES (LA)	90 591		- 100,00
CHAMP-SAINT-PERE	89 935		- 100,00
CURZON	25 130		- 100,00
GIVRE (LE)	28 856		- 100,00
GROSBREUIL	134 767		- 100,00
JARD-SUR-MER	292 890		- 100,00
JONCHERE (LA)	36 647		- 100,00
LONGEVILLE SUR MER	301 474		- 100,00
MOUTIERS-LES-MAUXFAITS	109 654		- 100,00
POIROUX (LE)	61 172		- 100,00
SAINT-AVAUGOURD-DES-LANDES	54 086		- 100,00
SAINT-BENOIST-SUR-MER	30 291		- 100,00
SAINT-CYR-EN-TALMONDAIS	26 999		- 100,00
SAINT-HILAIRE-LA-FORET	45 528		- 100,00
SAINT-VINCENT-SUR-GRAON	85 907		- 100,00
SAINT-VINCENT-SUR-JARD	127 951		- 100,00
TALMONT-ST-HILAIRE	681 320		- 100,00
Total général	2 655 494		- 100,00

## REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

**VEOLIA**

**Impasse Louis Mazetier – BP3**

**85 010 La Roche Sur Yon**

**02.51.40.00.00**

<https://veolia85.eau-ouest.com/>



**SAUR**

**71 rue du commerce**

**85 000 La Roche sur Yon**

**02.51.37.01.09**

<https://www.saurclient.fr/>



# PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

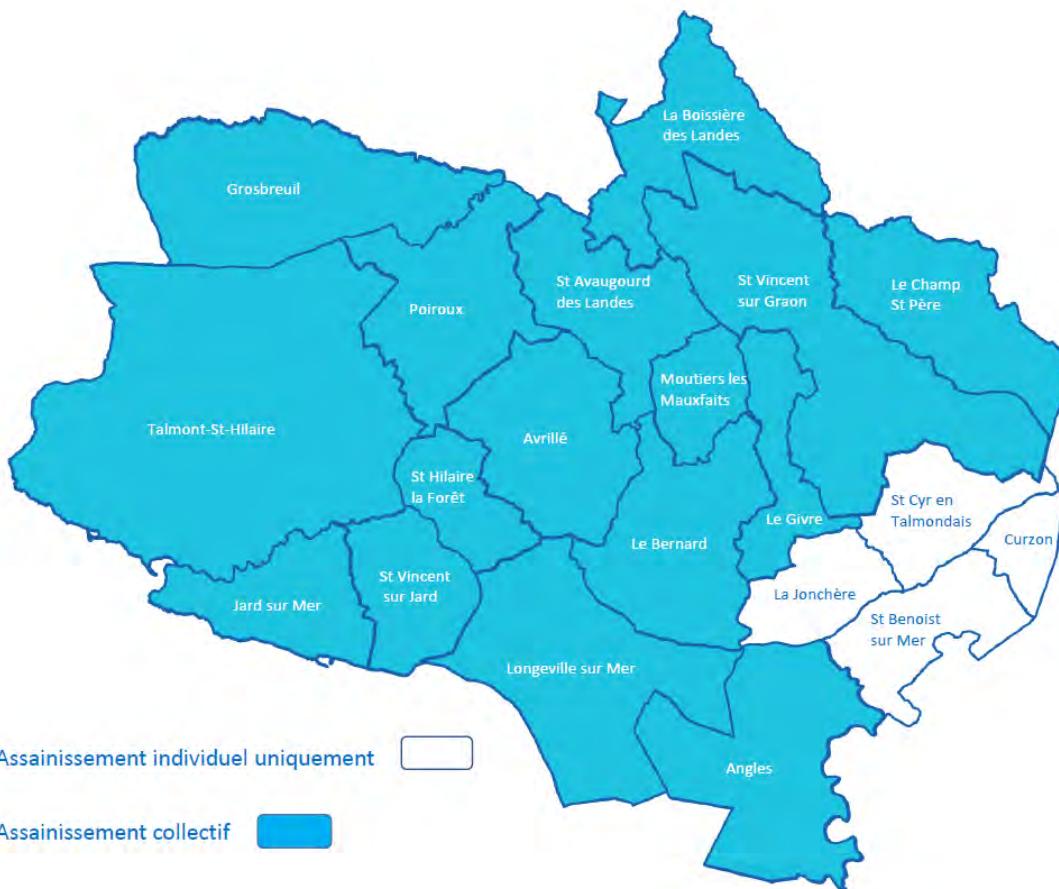
Envoyé en préfecture le 13/11/2025  
Reçu en préfecture le 13/11/2025  
Publié le  
ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE



## TERRITOIRE DESSERVI

L'assainissement collectif relève de la compétence de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2020. Celle-ci assure la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées des 16 communes suivantes :

Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Le Poiroux, Saint-Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard, Saint-Vincent-sur-Graon et Talmont-Saint-Hilaire.



## MODE DE GESTION

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Poiroux, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 386 km de réseau, 170 postes de relèvement et 18 stations.

### Récapitulatif des contrats

Commune	Délégataire	Date début contrat	Date fin de contrat	Nombre d'avenant
Avrillé	SAUR	01/01/2016	31/12/2027	4
Grosbreuil	SAUR	01/01/2019	31/12/2027	3
Jard-Sur-Mer	SAUR	01/01/2013	31/12/2024	4
Le Bernard	SAUR	01/01/2017	31/12/2027	2
Le Champ St Pere	SAUR	01/01/2016	31/12/2027	2
Angles, Longeville sur Mer, La Boissière des Landes, le Givre, Moutiers Les Mauxfaits, Poiroux et St Avaugourd des Landes	SAUR	01/01/2022	31/12/2027	1
St Hilaire la Forêt	SAUR	01/01/2019	31/12/2027	2
St Vincent sur Graon	SAUR	01/01/2019	31/12/2027	2
St Vincent sur Jard	SAUR	01/01/2015	31/12/2026	2
Talmont-St-Hilaire	VEOLIA	01/01/2018	31/12/2024	3



# ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE



Commune	Population totale insee (population municipale 2022)	Nombre d'abonnés Asst 2023	Nombre d'abonnés Asst 2024	Taux d'évolution du nombre d'abonnés	Estimation de la population desservie
Angles	2966	2 147	2 244	+ 4,52	4 047
Avrillé	1408	841	859	+ 2,14	2 085
Grosbreuil	2216	523	534	+ 2,10	1 308
Jard-Sur-Mer	3046	3 841	3 950	+ 2,84	9 503
La Boissière des Landes	1465	373	367	-1,61	915
Le Bernard	1320	742	752	+ 1,35	1 833
Le Champ St Pere	2041	720	731	+ 1,53	1 753
Le Givre	484	65	66	+ 1,54	155
Longeville sur Mer	2442	3 400	3 429	+ 0,85	8 428
Moutiers les Mauxfaits	2341	1 271	1 303	+ 2,52	3 105
Poiroux	1234	346	346	0	845
St Avaugourd des Landes	1166	289	291	+ 0,69	700
St Hilaire la Forêt	824	505	517	+ 2,38	1 007
St Vincent sur Graon	1592	213	229	+ 7,51	558
St Vincent sur Jard	1602	2 534	2 567	+ 1,30	6 524
Talmont-St-Hilaire	8327	6 873	6 931	+ 0,84	13 981
Total	34474	24 683	25 116	+ 1,75	56 747

## VOLUMES FACTURÉS

Commune	Nombre d'abonnés domestiques	Nombre d'abonnés non domestiques	Nombre total d'abonnements	m3 consommés 2023	m3 consommés 2024	Taux d'évolution des m3 consommés
Angles	2 244		2 244	140 163	139 803	- 0,26
Avrillé	859		859	71 798	83 451	+ 16,23
Grosbreuil	534		534	36 813	36 698	- 0,31
Jard-Sur-Mer	3 950		3 950	223 183	246 189	+ 10,31
La Boissière des Landes	364	3	367	42 922	35 771	- 16,66
Le Bernard	752		752	44 561	41 933	- 5,90
Le Champ St Pere	731		731	47 311	40 863	- 13,63
Le Givre	66		66	3 120	4 696	+ 50,51
Longeville sur Mer	3 429		3 429	217 728	253 846	+ 16,59
Moutiers les Mauxfaits	1 301	2	1 303	112 942	81 363	- 27,96
Poiroux	346		346	24 942	22 606	- 9,37
St Avaugourd des Landes	291		291	17 947	19 778	+ 10,20
St Hilaire la Forêt	517		517	34 084	33 247	- 2,46
St Vincent sur Graon	229		229	13 945	13 452	- 3,54
St Vincent sur Jard	2 567		2 567	109 902	105 758	- 3,77
Talmont-St-Hilaire	6 931		6 931	445 323	439 352	- 1,34
Total	25 111	5	25 116	1 586 684	1 598 806	+ 0,76

Le service compte 5 autorisations de déversement sur l'ensemble du territoire :

- Les entreprises OLVAC, SRDI et Prolaser sur la commune de la Boissière des Landes,
- la Blanchisserie du Littoral et O'fun et O'tel Park sur la commune de Moutiers-Les Mauxfaits .

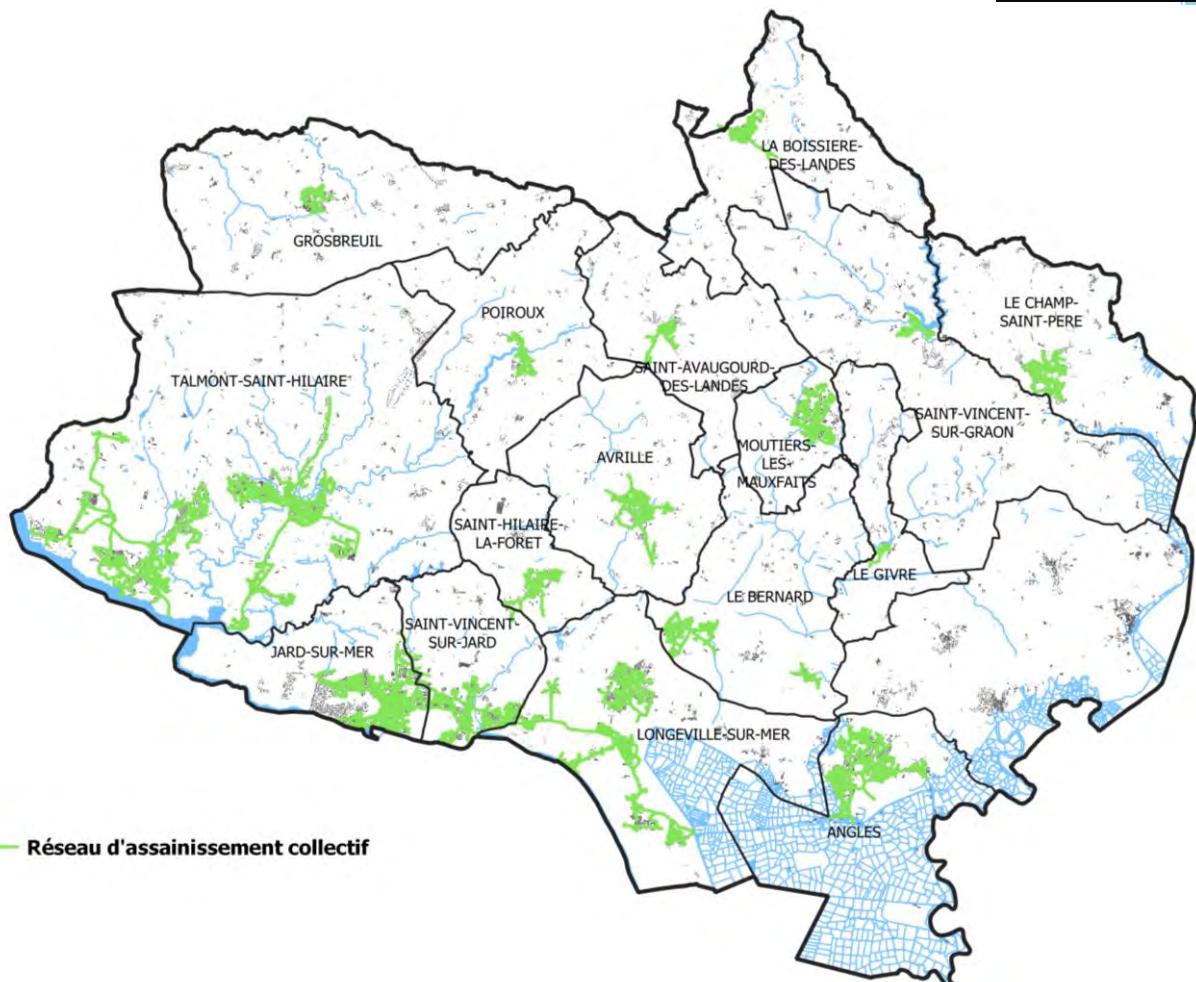
## LINÉAIRE DE RÉSEAU DE COLLECTE

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE

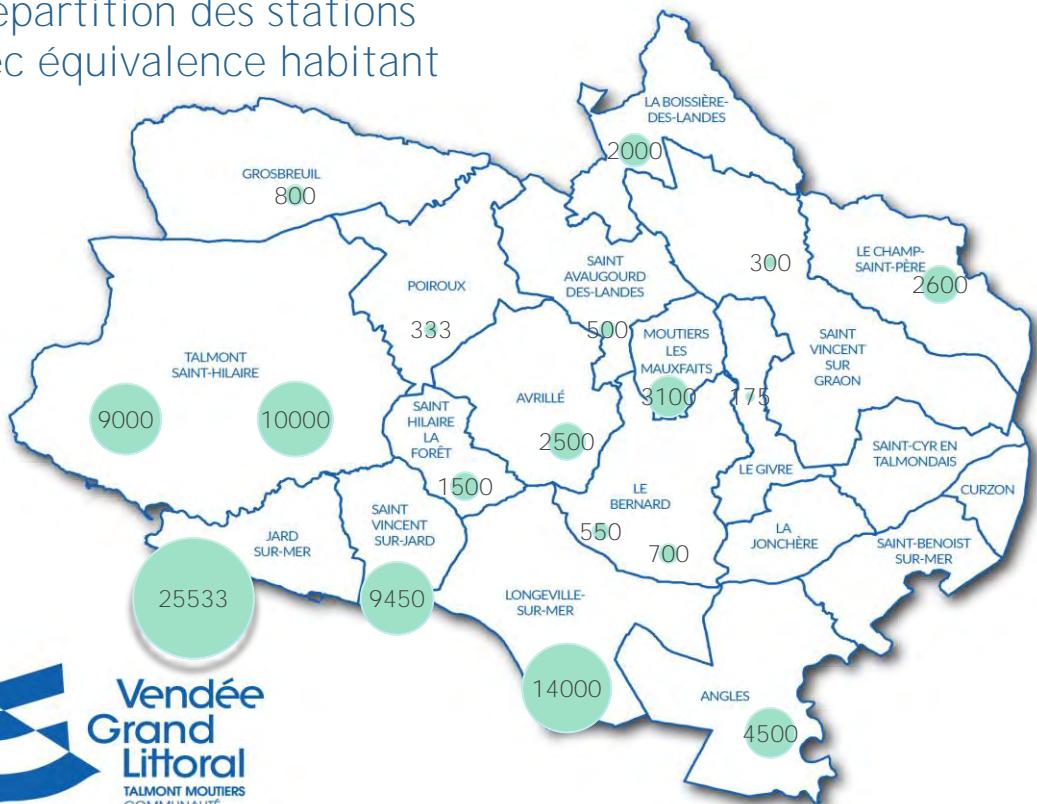


Commune	linéaire total	Linéaire de réseau gravitaire (ml)	Linéaire de réseau en refoulement	Nombre de poste de refoulement
Angles	34,478	31,305	2,742	10
Avrillé	16,423	14,132	1,472	3
Grosbreuil	5,480	7,686	0,000	1
Jard-Sur-Mer	42,316	36,930	5,386	24
La Boissière des Landes	8,611	7,743	0,710	2
Le Bernard	15,554	13,686	1,901	7
Le Champ St Père	13,303	12,565	0,738	3
Le Givre	1,933	1,238	0,685	1
Longeville sur Mer	54,593	40,694	13,899	32
Moutiers les Mauxfaits	17,723	16,236	1,289	9
Poiroux	6,298	5,971	0,327	1
St Avaugourd des Landes	5,779	4,934	0,845	6
St Hilaire la Forêt	10,180	8,525	1,655	6
St Vincent sur Graon	4,155	3,957	0,198	2
St Vincent sur Jard	29,562	26,034	3,528	11
Talmont-St-Hilaire	119,941	85,107	34,452	52
	386,329	316,743	69,827	170

## OUVRAGES D'ÉPURATION

commune	nom station/lieu	code sandre	filière de traitement	date de mise en service	capacité nominale (EH)	débit de référence (m <sup>3</sup> /j)
Angles	Route de la Tranche	0485004S0001	Boues activées	01/07/1995	4500	850
Avrillé	Route de l'Eraudière	0485010S0001	Boues activées	01/07/1999	2500	710
Grosbreuil	Route de la Martinière	0485103S0002	Lagunage naturel	02/11/2005	800	120
Jard sur Mer	Chemin des Héronnais	0485114S0002	Boues activées	01/06/2001	25533	1905
Boissière des Landes	Le pré du Pont	0485026S0002	Boues activées	01/01/2021	2000	814
Le bernard	Lagunage le Bernard route d'Angles	0485022S0001	Lagunage	01/11/1991	700	115
	Rhizostep Village Fontaine	0485022S0002	Filtres plantés de roseaux	01/11/2008	550	83
Champs St Père	Le Champ de la Croix	0485050S0002	Boues activées	01/05/2015	2600	390
Le Givre	Les Courrières	0485101S0001	Filtre planté de roseaux	01/04/2013	175	26
Longeville	La Pépière	0485127S0001	Boues activées	01/09/2021	14000	2100
Moutiers Les Mauvaisfaits	route de Champ St Père	0485156S0001	Boue activées	01/02/2011	3100	941
Poiroux	Le Bourg	0485179S0001	Boues activées	01/06/1976	333	48
St Avaugourd des Landes	Le Bourg	0485200S0001	lagune	02/07/2007	500	75
St Hilaire la Forêt	La Courolle	0485231S0002	Filtres plantés de roseaux	01/03/2005	1500	225
St vincent sur Graon	route de Moutiers les Mauvaisfaits	0485277S0001	Boues activées	01/06/1973	300	45
St Vincent sur Jard	Route de la Phéliplière	0485278S0001	Boues activées	01/06/1998	9450	687
Talmont Saint Hilaire	Les Girondines	0485288S0005	Boues activées	01/08/2009	10000	1654
	Beauregard	0485288S0002	lagune et Physico-chimique	01/08/2003	9000	1350

### Répartition des stations avec équivalence habitant



## DESCRIPTIF DES STATIONS

Angles					
nom de la station	Step d'Angles				
type de station	Boues activées aération prolongée				
capacité nominal	4500				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	30	90	25	20	2
Rendement (%)	90	75	70	70	80
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	6,72	19,25	5,23	5,09	0,56
Rendement (%)	96,80	95,06	97,10	92,20	90,10

Grosbreuil					
nom de la station	lagune de Grosbreuil				
type de station	lagune				
capacité normal	800				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	200	35			
Rendement (%)	50	60	60		
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	55,00	110,00	15,90	31,27	7,58
Rendement (%)	81,7	82	94,3		

La Boissière des Landes					
nom de la station	STEP La Boissière des Landes				
type de station	Boues activées				
capacité nominal	2000				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	30	90	25	15	2
Rendement (%)	90	75	80		
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	5,13	23,00	5,64	6,23	0,75
Rendement (%)	96,1	93,7	96,5	89,6	86,5

Le Bernard					
nom de la station	Rhizostep Village fontaine				
type de station	Filtres plantés de roseaux				
capacité nominal	550				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	35	200	35		
Rendement (%)	50	60	60		
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	4,00	36,00	9,50	48,54	5,03
Rendement (%)	98,83	94,38	96,90	31,89	18,75

Avrillé					
nom de la station	Step Avrillé				
type de station	Boues activées				
capacité nominal	2500				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	35	90	25	15	2
Rendement (%)	90	75	80		
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	4,83	24,17	5,73	7,32	0,82
Rendement (%)	96,30	91,30	94,90	86,60	77,00

Jard sur Mer					
nom de la station	Step Jard Sur Mer				
type de station	boues activées				
capacité nominal	25533				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	35	125	25		2
Rendement (%)	90	75	80		80
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	3,28	22,67	5,51	3,96	0,73
Rendement (%)	98,50	96,00	98,30	95,50	91,90

Le Bernard					
nom de la station	Lagune Le Bernard				
type de station	Lagunage naturel				
capacité nominal	700				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	120	120	35		
Rendement (%)		60	60		
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	3,00	61,00	13,00	25,93	3,38
Rendement (%)	97,80	75,00	88,20		29,40

Champ Saint Père					
nom de la station	Step Le Champ de la Croix				
type de station	Boues activées				
capacité nominal	2600				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	25	90	25		1,5
Rendement (%)	90	75	70		
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	4,38	19,08	4,13	3,78	0,66
Rendement (%)	97,74	95,43	97,67	90,71	78,25

Les valeurs non-conformes sont en rouge.

## Le Givre

nom de la station	Les Courrières				
type de station	Filtres plantés de roseaux				
capacité nominal	175				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	30	90	25		
Rendement (%)	70	70	80		
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	14,00	45,00	12,00	4,38	3,78
Rendement (%)	94,62	93,57	97,14	96,62	68,24

## Moutiers les Mauvais

nom de la station	Step Moutiers les Mauvais				
type de station	Boues Activées				
capacité nominal	3100				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	20	60	15	10	1
Rendement (%)	90	75	70	70	80
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	3,59	20,83	5,33	9,26	0,58
Rendement (%)	96,60	92,70	95,60	80,40	85,80

## ST Avaugourd des Landes

nom de la station	Step St Avaugourd des Landes				
type de station	lagunage naturel				
capacité nominal	500				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	150	125	25		
Rendement (%)					
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	42,00	98,00	11,30	39,14	3,22
Rendement (%)	84,4	82,5	95,7	48,5	45,3

## Saint Vincent sur Graon

nom de la station	Step St Vincent sur Graon				
type de station	Boues activées				
capacité nominal	300				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	200	35			
Rendement (%)	50	60	60		
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	17,00	68,00	16,60	9,32	4,98
Rendement (%)	95,53	90,93	95,60	95,34	72,49

## Talmont St Hilaire

nom de la station	Beauregard				
type de station	Lagune et physico-chimique				
capacité nominal	787				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	60	400	160	15	3
Rendement (%)	80	60	60	70	75
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	62,84	79,17	4,19	27,04	2,98
Rendement (%)	72,75	79,17	96,7	51,1	49,95

## Longeville

nom de la station	La Longeville				
type de station	Boues activées				
capacité nominal	10001				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	30	90	25	15	2
Rendement (%)	90	80	85	70	80
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	3,66	19,96	5,65	5,43	0,63
Rendement (%)	98,00	94,80	96,50	91,80	88,60

## Le Poiroux

nom de la station	Step Poiroux				
type de station	boues activées				
capacité nominal	20				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	125	150	25		2
Rendement (%)					
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	50,00	93,00	36,00	29,20	3,49
Rendement (%)	66,7	71,6	77,5	42,5	45,5

## Saint Hilaire la Forêt

nom de la station	Step St Hilaire la Forêt				
type de station	Filtres plantés de roseaux				
capacité nominal	1500				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	150	125	25		
Rendement (%)	50	60	60		
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	8,00	45,00	8,75	52,12	4,44
Rendement (%)	97,40	93,50	96,50	45,60	45,00

## Saint Vincent sur Jard

nom de la station	Step route de la Phélieppère				
type de station	Boues activées				
capacité nominal	9450				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	30	90	25		2
Rendement (%)	90	75	80		80
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	6,33	25,13	6,16	10,97	0,95
Rendement (%)	96,60	95,60	98,30	90,30	86,30

## Talmont St Hilaire

nom de la station	Girondines				
type de station	Boues activées				
capacité nominal	300				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	35	125	25	15	2
Rendement (%)	90	75	70		
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	1,49	18,85	3,00	3,89	0,64
Rendement (%)	99,45	96,15	97,31	93,81	91,58

Les valeurs non-conformes sont en rouge.

## BOUES PRODUITES ET ÉVACUÉES

commune	station	Boues produites (t de MS)	Matière sèche évacuées (tonne de MS)	refus dégrillage en kg	Taux de boue évacuées selon filière conforme	observations
Angles	Route de la Tranche	45,98	54,17	6 950,00	100	épandage agricole
Avrillé	Route de l'Eraudière	19,89	26,94	7 180,00	100	épandage agricole
Grosbreuil	Route de la Martinière			sans objet		
Jard sur Mer	Chemin des Héronnais	60,21	60,207	22 750,00	100	épandage agricole
Boissière des Landes	Le pré du Pont			sans objet		
Le bernard	Iagunage le Bernard route d'Angles Rhizostep Village Fontaine			sans objet		
Champs St Père	Le Champ de la Croix	8,54	13,63	NC	100	épandage agricole
Le Givre	Les Courrières			sans objet		
Longeville	La Pépière	72,64	106,897	26 120,00	100	épandage agricole import de 2,037 t MS
Moutiers Les Mauxfaits	route de Champ St Père	46,64	10,97	4 829,00	100	de boue de la step de St Vincent sur Graon 0,728 TMS évacué vers compostage et 3,733 TMS vers Step de St Vincent/Jard
Poiroux	Le Bourg	3,06	4,461	NC	100	
St Avaugourd des Landes	Le Bourg			sans objet		
St Hilaire la Forêt	La Courolle			sans objet		
St vincent sur Graon	route de Moutiers les Maufaits	2,33	2,08	NC	100	évacué vers step de Moutiers
St Vincent sur Jard	Route de la Phéliplière	76,10	37,78	21 000,00	100	épandage agricole, import de 3,733 TMS de Poiroux
Talmont Saint Hilaire	Les Girondines		117,40	2 400,00	100	épandage agricole
	Beauregard		294,60		100	épandage agricole
	Total		729,14	91 229,00	100	

Le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100% pour l'année 2024.

# TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

## RECETTES DU SERVICE

Envoyé en préfecture le 13/11/2025  
Reçu en préfecture le 13/11/2025  
Publié le  
ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE



### TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

Pour l'ensemble des communes de Vendée Grand Littoral, une facture unique est émise par le délégataire du service de l'eau potable (Véolia sur l'ancien Talmondais et SAUR sur l'ancien Moutierrois).

Les tarifs de l'assainissement sont votés par le Conseil Communautaire en décembre pour être applicables au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année suivante.

La redevance assainissement collectif comprend une partie variable déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collecté par le service d'assainissement. Elle peut également, le cas échéant, comprendre une partie fixe calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement.

Pour l'année 2024, les tarifs de la redevance votés par délibération 2023 10 D 23 du 31 Octobre 2023 sont les suivants :

Commune	Tarifs 2024	
	Part fixe	Part Variable
Angles	81,60	1,5268
Avrillé	78,20	1,7884
Grosbreuil	36,52	1,8688
Jard / Mer	66,14	1,2196
La Boissière des landes	43,20	1,5698
Le Bernard	62,29	1,3409
Champs St Père	63,50	2,2261
Le Givre	36,00	1,6000
Longeville /Mer	77,98	2,2312
Moutiers	59,95	1,3285
Poiroux	46,46	1,2362
Saint Avaugourd	77,60	1,7760
Saint Hilaire	63,79	1,3242
Saint Vincent Sur Graon	58,71	1,7005
Saint Vincent sur Jard	61,12	1,3767
Talmont Saint Hilaire	82,98	1,9787

# COMPARAISON DE LA FACTURATION DE L'ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

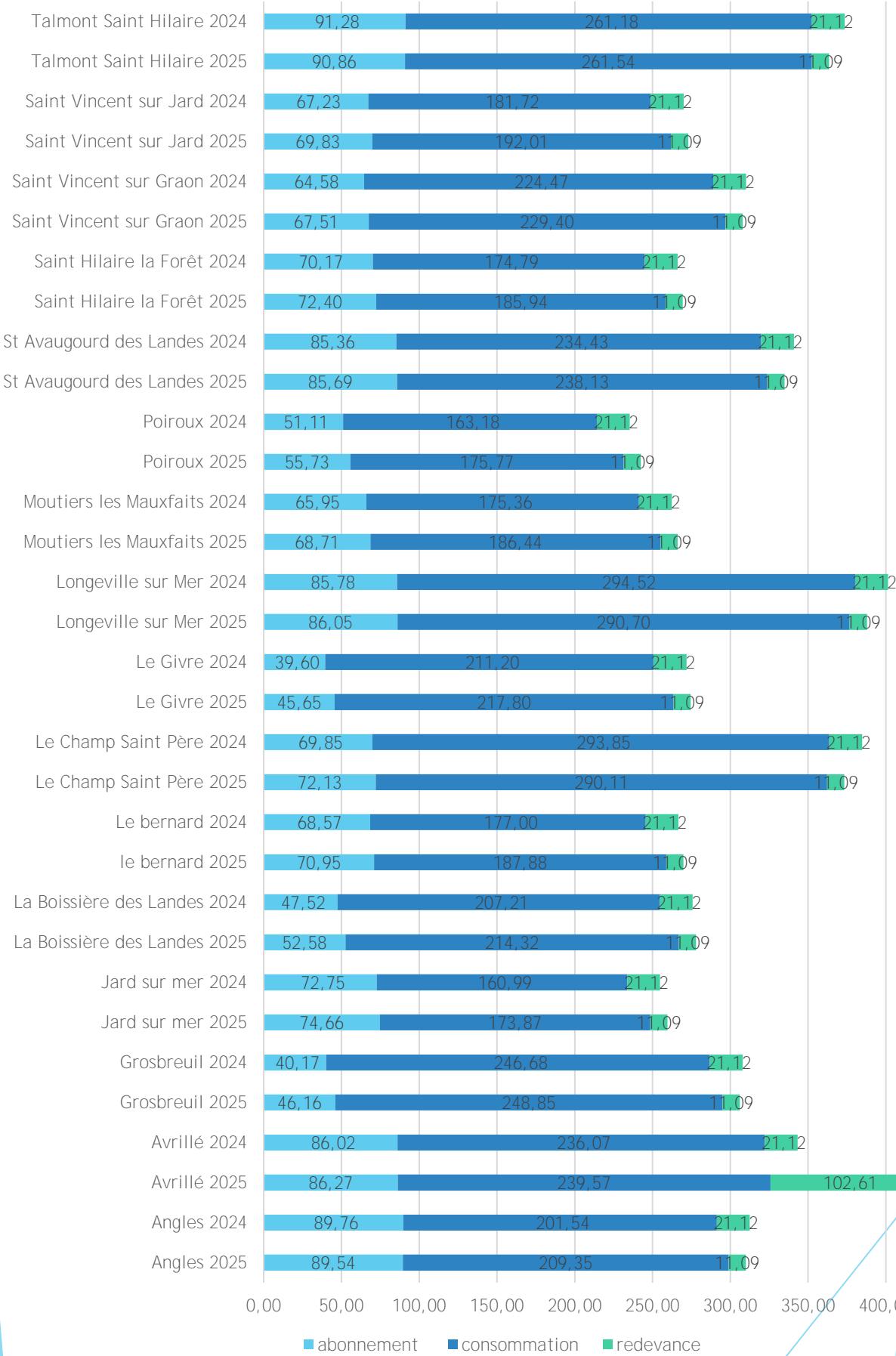
S<sup>2</sup>LO

ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE

commune	Nature	Montant au 1 <sup>er</sup> janvier 2024		Montant au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	
		120 m <sup>2</sup> TTC	1 m <sup>3</sup> TTC	120 m <sup>2</sup> TTC	1 m <sup>3</sup> TTC
Angles	Abonnement annuel	89,76		89,54	
	Consommation	201,54		209,35	
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	2,60	11,09	2,58
	Total	312,42		309,98	
Avrillé	Abonnement annuel	86,02		86,27	
	Consommation	236,07		239,57	
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	2,86	11,09	2,81
	Total	343,21		336,93	
Grosbreuil	Abonnement annuel	40,17		46,16	
	Consommation	246,68		248,85	
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	2,57	11,09	2,55
	Total	307,97		306,09	
Jard-Sur-Mer	Abonnement annuel	72,75		74,66	
	Consommation	160,99		173,87	
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	2,12	11,09	2,16
	Total	254,86		259,62	
La Boissière des Landes	Abonnement annuel	47,52		52,58	
	Consommation	207,21		214,32	
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	2,30	11,09	2,32
	Total	275,85		277,98	
Le Bernard	Abonnement annuel	68,52		70,95	
	Consommation	177,00		187,88	
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	2,22	11,09	2,25
	Total	266,64		269,91	
Le Champ St Pere	Abonnement annuel	69,85		72,13	
	Consommation	293,85		290,11	
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	3,21	11,09	3,11
	Total	384,82		373,32	
Le Givre	Abonnement annuel	39,60		45,65	
	Consommation	211,20		217,80	
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	2,27	11,09	2,29
	Total	271,92		274,54	
Longeville sur Mer	Abonnement annuel	85,78		86,05	
	Consommation	294,52		290,70	
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	3,35	11,09	3,23
	Total	401,42		387,84	

commune	Nature	Montant au 1 <sup>er</sup> janvier 2024		Montant au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	
		120 m <sup>2</sup> TTC	1 m <sup>3</sup> TTC	120 m <sup>2</sup> TTC	1 m <sup>3</sup> TTC
Moutiers les Mauxfaits	Abonnement annuel	65,95		68,71	
	Consommation	175,36		186,44	
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	2,19	11,09	2,22
	Total	262,43		266,23	
Poiroux	Abonnement annuel	51,11		55,73	
	Consommation	163,18		175,77	
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	1,96	11,09	2,02
	Total	235,41		242,59	
St Avaugourd des Landes	Abonnement annuel	85,36		85,69	
	Consommation	234,43		238,13	
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	2,84	11,09	2,79
	Total	340,91		334,91	
St Hilaire la Forêt	Abonnement annuel	70,17		72,40	
	Consommation	174,79		185,94	
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	2,22	11,09	2,25
	Total	266,08		269,43	
St Vincent sur Graon	Abonnement annuel	64,58		67,51	
	Consommation	224,47		229,40	
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	2,58	11,09	2,57
	Total	310,17		308,00	
St Vincent sur Jard	Abonnement annuel	67,23		69,83	
	Consommation	181,72		192,01	
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	2,25	11,09	2,27
	Total	270,07		272,92	
Talmont-St-Hilaire	Abonnement annuel	91,28		90,86	
	Consommation	261,18		261,54	
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	3,11	11,09	3,03
	Total	373,58		363,49	

### Comparaison facture 120 m<sup>3</sup> TTC



# FACTURES DÉTAILLÉES DE L'ASSAINISSEMENT POUR 120

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le



ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE

commune	Nature	Montant en € TTC au 1er janvier 2024	Montant en € TTC au 1 <sup>er</sup> janvier 2025
Angles	Abonnement annuel	89,76	89,54
	Abonnement collectivité	49,92	47,53
	Abonnement délégataire	39,84	42,01
	Consommation	222,66	209,35
	Consommation collectivité	136,16	117,89
	Consommation délégataire	86,50	91,46
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	333,54	309,98
Avrillé	Abonnement annuel	86,02	86,27
	Abonnement collectivité	23,83	21,49
	Abonnement délégataire	62,19	64,78
	Consommation	236,07	239,57
	Consommation collectivité	81,85	78,94
	Consommation délégataire	154,22	160,63
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	343,21	336,93
Grosbreuil	Abonnement annuel	40,17	46,16
	Abonnement collectivité	32,46	36,49
	Abonnement délégataire	7,71	9,67
	Consommation	246,68	248,85
	Consommation collectivité	209,67	202,16
	Consommation délégataire	37,01	46,69
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	307,97	306,09
Jard-Sur-Mer	Abonnement annuel	72,75	74,66
	Abonnement collectivité	42,20	30,66
	Abonnement délégataire	30,55	44,00
	Consommation	160,99	173,87
	Consommation collectivité	52,95	72,23
	Consommation délégataire	108,04	101,64
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	254,86	259,62
La Boissière des Landes	Abonnement annuel	47,52	52,58
	Abonnement collectivité	7,68	10,57
	Abonnement délégataire	39,84	42,01
	Consommation	207,21	214,32
	Consommation collectivité	120,71	112,68
	Consommation délégataire	86,50	101,64
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	275,85	277,98
Le Bernard	Abonnement annuel	68,52	70,95
	Abonnement collectivité	41,41	43,02
	Abonnement délégataire	27,12	27,93
	Consommation	177,00	187,88
	Consommation collectivité	104,99	113,69
	Consommation délégataire	72,01	74,19
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	266,64	269,91

commune	Nature	Montant en €	
		TTC au 1er janvier 2024	TTC au 1er janvier 2025
Le Champ St Pere	Abonnement annuel	69,85	72,13
	Abonnement collectivité	38,15	38,23
	Abonnement délégataire	31,70	33,90
	Consommation	293,85	290,11
	Consommation collectivité	116,89	100,90
	Consommation délégataire	176,96	189,21
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	384,82	373,32
	Abonnement annuel	39,60	45,65
	Abonnement collectivité	-0,24	3,64
Le Givre	Abonnement délégataire	39,84	42,01
	Consommation	211,20	217,80
	Consommation collectivité	124,70	126,34
	Consommation délégataire	86,50	91,46
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	271,92	274,54
	Abonnement annuel	85,78	86,05
	Abonnement collectivité	45,94	44,04
	Abonnement délégataire	39,84	42,01
	Consommation	294,52	290,70
Longeville sur Mer	Consommation collectivité	208,02	199,24
	Consommation délégataire	86,50	91,46
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	401,42	387,84
	Abonnement annuel	65,95	68,71
	Abonnement collectivité	26,11	26,70
	Abonnement délégataire	39,84	42,01
	Consommation	175,36	186,44
	Consommation collectivité	88,86	94,97
	Consommation délégataire	86,50	91,46
Moutiers les Mauxfaits	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	262,43	266,23
	Abonnement annuel	51,11	55,73
	Abonnement collectivité	11,27	13,72
	Abonnement délégataire	39,84	42,01
	Consommation	163,18	175,77
	Consommation collectivité	76,68	84,31
	Consommation délégataire	86,50	91,46
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	235,41	242,59
Poiroux	Abonnement annuel	85,36	85,69
	Abonnement collectivité	45,52	43,68
	Abonnement délégataire	39,84	42,01
	Consommation	234,43	238,13
	Consommation collectivité	147,93	146,67
	Consommation délégataire	86,50	91,46
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	340,91	334,91
	Abonnement annuel	85,36	85,69
	Abonnement collectivité	45,52	43,68
St Avaugourd des Landes	Abonnement délégataire	39,84	42,01
	Consommation	234,43	238,13
	Consommation collectivité	147,93	146,67
	Consommation délégataire	86,50	91,46
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	340,91	334,91

commune	Nature	Montant en €	
		TTC au 1er janvier 2024	TTC au 1er janvier 2025
St Hilaire la Forêt	Abonnement annuel	70,17	72,40
	Abonnement collectivité	32,38	34,60
	Abonnement délégataire	37,79	37,80
	Consommation	174,79	185,94
	Consommation collectivité	88,38	99,50
	Consommation délégataire	86,41	86,43
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	266,08	269,43
St Vincent sur Graon	Abonnement annuel	64,58	67,51
	Abonnement collectivité	29,06	31,49
	Abonnement délégataire	35,52	36,02
	Consommation	224,47	229,40
	Consommation collectivité	80,81	83,72
	Consommation délégataire	143,66	145,68
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	310,17	308,00
St Vincent sur Jard	Abonnement annuel	67,23	69,83
	Abonnement collectivité	29,58	31,99
	Abonnement délégataire	37,65	37,84
	Consommation	181,72	192,01
	Consommation collectivité	39,93	49,47
	Consommation délégataire	141,79	142,53
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	270,07	272,92
Talmont-St-Hilaire	Abonnement annuel	91,28	90,86
	Abonnement collectivité	43,92	46,86
	Abonnement délégataire	47,35	44,00
	Consommation	261,19	261,54
	Consommation collectivité	147,54	159,90
	Consommation délégataire	113,65	101,64
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	11,09
	Total	373,58	363,49

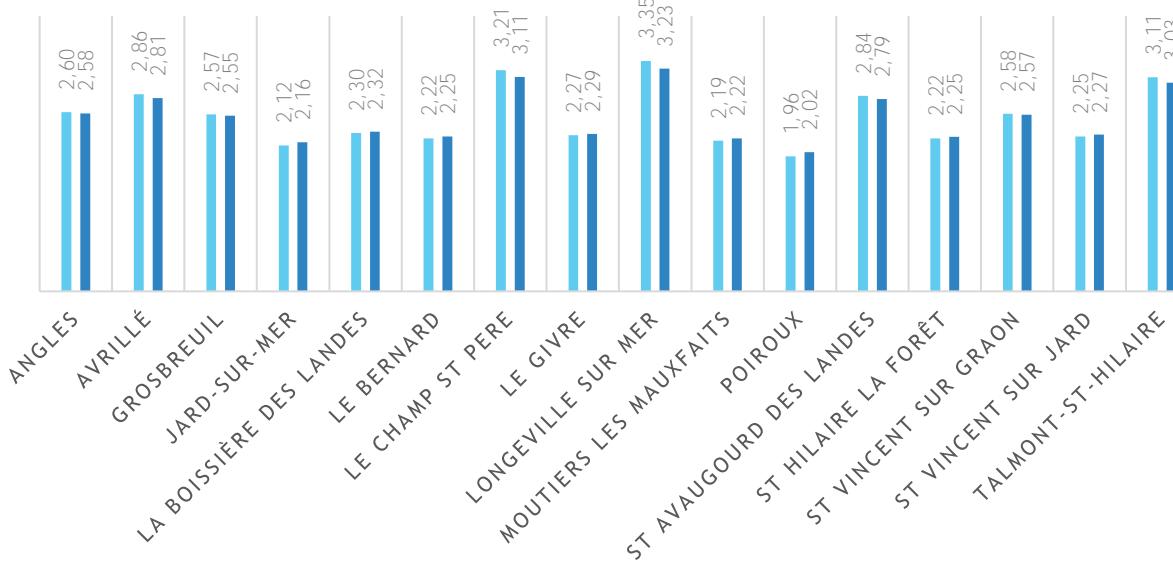
# PRIX AU M3

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

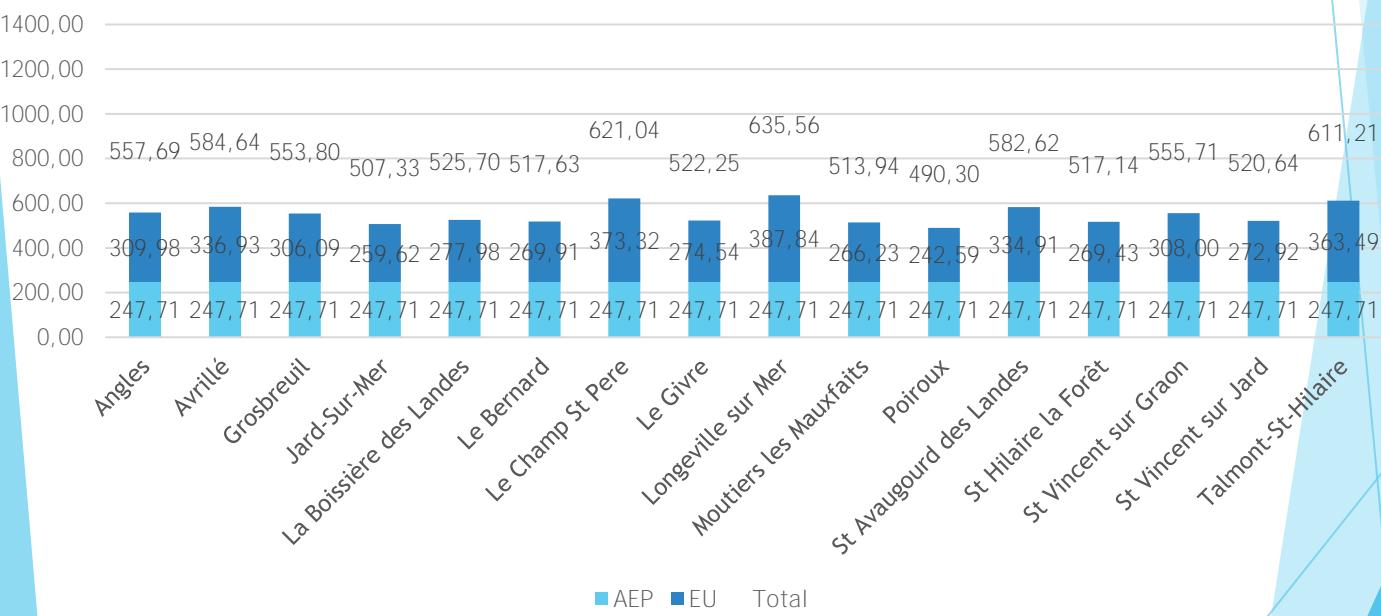
Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE



Prix TTC au 1er Janvier 2025 de l'eau et de l'assainissement pour un foyer consommant 120 m3

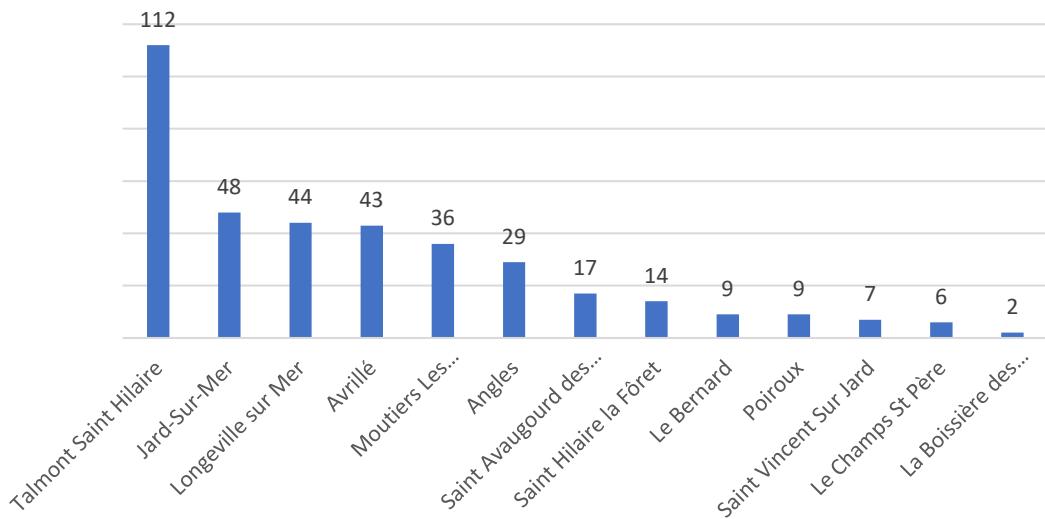


Par délibération du conseil communautaire du 9 novembre 2021, la PFAC a été instaurée sur l'ensemble du territoire avec une harmonisation du tarif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

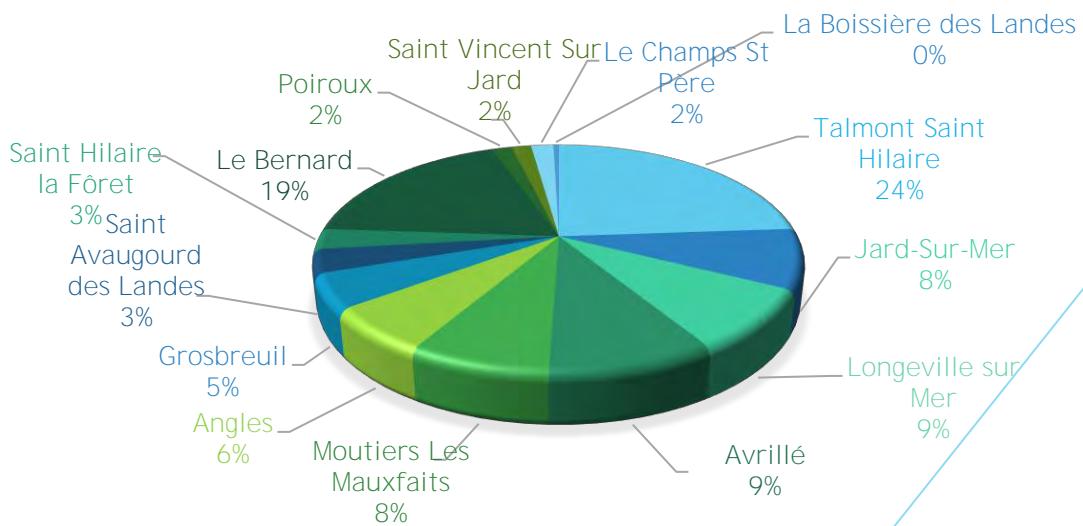
Une deuxième délibération en date du 25 mai 2023, complète les tarifs de la participation pour le financement de l'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 avec les tarifs suivants :

- 1750 € pour une construction neuve
- 500 € pour une construction déjà existante
- 1750 € + 875 € par logement supplémentaire dans le cas d'une construction d'un ensemble de logements,
- 1750 € jusqu'à 500 m<sup>2</sup> puis 1 € par m<sup>2</sup> pour une construction d'un local commercial ou industriel,
- 600 € par logement créé pour un Parc Résidentiel de Loisirs ou un camping.
- 450 € par équivalent habitant dans les autres cas.

Sur l'exercice 2024, le service assainissement collectif a facturé 400 PFAC pour un montant total de 780 950 €.



### RÉPARTITION DU MONTANT DES PFAC FACTURÉES EN 2024



# **LES RECETTES ET DÉPENSES D'EXPLOITATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE VENDÉE GRAND LITTORAL**

Recettes d'exploitation	Montant
Ventes de produits fabriqués, prestations	<b>782 177,87 €</b>
Autres produits de gestion courante	<b>4 572 844,60 €</b>
Atténuation de charges	<b>364,28 €</b>
Produits exceptionnels	<b>21 854,51 €</b>
	<b>Recettes Réelles</b>
	<b>5 377 241,26 €</b>
Opérations d'ordres	<b>208 255,18 €</b>
	<b>Total recettes d'exploitation</b>
	<b>5 585 496,44 €</b>

Dépenses d'exploitation	Montant
Charges à caractère général	2 203 534,78 €
Charges de personnel, frais assimilés	245 520,82 €
Autre Charges de Gestion courante	0,42 €
Total dépenses de gestion courante	<b>2 449 056,02 €</b>
Charges financières	93 597,65 €
Charges exceptionnelles	2 030,03 €
Total des dépenses réelles	<b>2 544 683,70 €</b>
Opération d'ordres	1 161 807,12 €
Total dépenses d'exploitation	<b>3 706 490,82 €</b>

# **LES RECETTES DES EXPLOITANTS**

Commune	recettes liées à la facturation du service		Produit des travaux et autres recettes		total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Avrillé	143 100 €	137 100 €	17 000 €	5 000 €	160 100 €	142 100 €
Grosbreuil	13 400 €	15 700 €	1 900 €	0 €	15 300 €	15 700 €
Jard-Sur-Mer	303 000 €	309 300 €	36 300 €	72 600 €	339 300 €	381 900 €
Angles, La Boissière des Landes, Longeville sur mer, Moutiers Les Mauxfaits, Poiroux, Le Givre et Saint Avaugourd des Landes	459 729 €	725 670 €	38 935 €	68 498 €	498 664 €	794 168 €
Le Bernard	41 500 €	45 700 €	2 300 €	0 €	43 800 €	45 700 €
Le Champ St Pere	80 800 €	90 900 €	1 800 €	8 800 €	82 600 €	99 700 €
St Hilaire la Forêt	40 900 €	41 600 €	9 100 €	8 800 €	50 000 €	50 400 €
St Vincent sur Graon	18 600 €	22 600 €	-200 €	4 800 €	18 400 €	27 400 €
St Vincent sur Jard	222 600 €	200 400 €	11 600 €	28 800 €	234 200 €	229 200 €
Talmont-St-Hilaire	636 251 €	734 459 €	102 645 €	73 209 €	738 896 €	807 668 €
Total	1 959 880 €	2 323 429 €	221 380 €	270 507 €	2 181 260 €	2 593 936 €

## MONTANT DES CRÉANCES IRRECOUVRABLES ET TAUX D'IMPAYES

Le montant des créances irrécouvrables pour l'exercice 2024 : 0 €

Le taux d'impayés sur les factures émises en 2023 est de 0 %.

# LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Envoyé en préfecture le 13/11/2025  
 Reçu en préfecture le 13/11/2025  
 Publié le  
 ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE



## Taux de desserte

Le taux de desserte du réseau d'assainissement collectif sur le territoire de la communauté de communes avoisine les 100 %.

## Connaissance et gestion patrimonial du service

Cet indice est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau dont dispose le service. Cet indice est estimé à 77 sur 120 points.

Commune	INDICE DE CONNAISSANCE
Angles	80
Avrillé	71
Grosbreuil	81
Jard-Sur-Mer	82
La Boissière des Landes	80
Le Bernard	39
Le Champ St Pere	79
Le Givre	80
Longeville sur Mer	80
Moutiers les Mauxfaits	80
Poiroux	80
St Avaugourd des Landes	80
St Hilaire la Forêt	83
St Vincent sur Graon	91
St Vincent sur Jard	28
Talmont-St-Hilaire	114
total points	1228
indice pondéré par le nombre de communes	77

## Conformité de collecte des effluents

Indicateur calculé par la police de l'eau.

Commune/station	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2024
		0 ou 100
Angles	141,78	100
Avrillé	57,87	100
Grosbreuil	56,28	100
Jard sur Mer	337,58	100
Boissière des Landes	49	100
Le bernard lagune	49,5	100
Le Bernard rhizostep	8,06	100
Champs St Père	46,64	100
Le Givre	4,55	100
Longeville	254,67	100
Moutiers Les Mauxfaits	76,27	100
Poiroux	26,4	100
St Avaugourd des Landes	24,7	100
St Hilaire la Forêt	52,61	100
St vincent sur Graon	11,69	100
St Vincent sur Jard	134,9	100
Talmont Saint Hilaire Girondines	105,94	0
Talmont Saint Hilaire Beauregard	156,26	100

En 2024, l'indice de conformité de la collecte des effluents était de 93,36.

## Conformité des équipements d'épuration

Indicateur calculé par la police de l'eau.

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le



ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE

Commune/station	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées exercice 2024	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Angles	141,78	100
Avrillé	57,87	0
Grosbreuil	56,28	100
Jard sur Mer	337,58	100
Boissière des Landes	49	100
Le bernard lagune	49,5	100
Le Bernard rhizostep	8,06	100
Champs St Père	46,64	100
Le Givre	4,55	100
Longeville	254,67	100
Moutiers Les Mauxfaits	76,27	100
Poiroux	26,4	100
St Avaugourd des Landes	24,7	100
St Hilaire la Forêt	52,61	100
St vincent sur Graon	11,69	100
St Vincent sur Jard	134,9	100
Talmont Saint Hilaire Girondines	105,94	100
Talmont Saint Hilaire Beauregard	156,26	0

En 2024, l'indice de conformité des équipements d'épuration était de 86,57

## Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Indicateur calculé par la police de l'eau.

Commune	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées exercice 2024	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Angles	141,78	100
Avrillé	57,87	0
Grosbreuil	56,28	100
Jard sur Mer	337,58	100
Boissière des Landes	49	100
Le bernard lagune	49,5	100
Le Bernard rhizostep	8,06	100
Champs St Père	46,64	0
Le Givre	4,55	100
Longeville	254,67	100
Moutiers Les Mauxfaits	76,27	100
Poiroux	26,4	100
St Avaugourd des Landes	24,7	100
St Hilaire la Forêt	52,61	100
St vincent sur Graon	11,69	100
St Vincent sur Jard	134,9	100
Talmont Saint Hilaire Girondines	105,94	0
Talmont Saint Hilaire Beauregard	156,26	0

En 2024, l'indice de conformité de la performance des ouvrages d'épuration était de 77

# Conformité de performance des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel

Envoyé en préfecture le 13/11/2025  
 Reçu en préfecture le 13/11/2025  
 Publié le  
 ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE



commune	charge entrante en DBO5	nombre de bilans 24h réalisés	nombre de bilans 24h conformes	%
Angles	141,78	12	12	100
Avillé	57,87	12	12	100
Grosbreuil	56,28	1	1	100
Jard sur Mer	337,58	24	24	100
Boissière des Landes	49	12	12	100
Le Bernard lagune	49,5	1	1	100
Le Bernard rhizostep	8,06	1	1	100
Champs St Père	46,64	12	11	91,67
Le Givre	4,55	1	1	100
Longeville	254,67	24	24	100
Moutiers Les Mauxfaits	76,27	12	12	100
Poiroux	26,4	1	1	100
St Avaugourd des Landes	24,7	0	0	100
St Hilaire la Forêt	52,61	2	2	100
St vincent sur Graon	11,69	0	0	100
St Vincent sur Jard	134,9	15	15	100
Talmont Saint Hilaire				
Girondines	105,94	24	24	100,00
Talmont Saint Hilaire				
Beauregard	156,26	24	0	0,00

La conformité de performance des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel est calculée selon le nombre de bilans 24h réalisés. La conformité pour l'année 2024 est de 87,8 %.

## Taux de boues évacuées selon filières conformes

Le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100% pour l'année 2024. (détail des boues page 11)

## Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

Le taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers est de 0% pour l'année 2024.

# FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

## TRAVAUX RÉALISÉS EN COURS DE L'ANNÉE 2024

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE



Commune et objet des travaux	montant
Angles	
réhabilitation de réseaux rue Auguste Gelot et boites de branchement rue du Moulin	50 077,16 €
Avrillé	
Travaux Step	1 271 640,15 €
Réseaux	16 574,29 €
Champs st Père	
Chemisage réseaux	34 095,50 €
Grosbreuil	
Maitrise d'œuvre step	11 756,76 €
Travaux Step	14 680,00 €
Jard sur Mer	
réparation branchement plage de boisvinet	7 005,00 €
Le Bernard	
Chemisage rue du Troussepoil	103 315,50 €
Longeville-Sur-Mer	
remplacement du réseau rue des Lauriers	6 263,06 €
fin de travaux de la step	177 951,89 €
Moutiers les Mauxfaits	
Débitmètre ZA des Eglantiers	212 588,42 €
Chemisage rue du Troussepoil et rue Rivolet	
Extension de réseau pour lotissement la Badinière	
Extension pour raccordement de O'Fun Park	
Maitrise d'Œuvre Bassin tampon Step	
Poiroux	
Maitrise d'Œuvre	5 096,00 €
travaux réseaux : tampon rue de la Burelière	4 201,00 €
Saint Hilaire la Forêt	
Boites de branchements rue de la Vineuse en plaine	63 928,98 €
Saint Avaugourd des Landes	
Extension de réseau	2 224,83 €
Saint Vincent sur Graon	
Step et réseaux	8 266,00 €
Talmont-St-Hilaire	
réseau des Girondines : chemisage imp étang, tisserant et quai du Payré	15 904,10 €
Maitrise d'œuvre PR la Mine et Pr zone Sud	47 526,47 €
réseau : rue du Paradis et tabourets quartier haute ville	195 087,15 €
Step Beauregard	3 559 554,87 €
Divers travaux et achats (travaux d'urgence Poiroux)	135 633,96 €
Total dépense d'équipement	5 943 371 €

Reste à réaliser	montant	
Angles : Chemisage rue Auguste Gelot, rue du Moulin et extension de réseau route de Longeville	270 790 €	Envoyé en préfecture le 13/11/2025 Reçu en préfecture le 13/11/2025 Publié le ID : 085-218501146-20251106-DEL_25_11_089-DE
Avrillé : Travaux step et chemisage rue du camp de Césard et rue de la Source	181 448 €	
Champ St Père : Extension de réseau route de Nouaille	79 729 €	
Grosbreuil : Zone de loisirs et MO Step	36 325 €	
Jard-sur-Mer : Réhabilitation réseaux entrée Step	147 603 €	
Le Bernard : PR Grand Moulin augmentation de capacité	108 503 €	
Le Givre : réfection des filtres plantés	39 900 €	
Longeville-Sur-Mer : chemisage rue de la plaine et tabourets	351 382 €	
Moutiers : Mo Bassin tampon step et réseaux rue Napoléon 1er et chemisage Raymond Point Carré	223 913 €	
Poiroux : step et réseaux	67 361 €	
St Vincent sur Graon : Sofrel Step	4 310 €	
St Vincent sur Jard : Augmentation de capacité du PR rue de la forêt et réseaux	124 978 €	
Talmont : Maitrise d'oeuvre PR la Mine et Pr Zone sud et travaux réseaux	429 382 €	
Divers (travaux d'urgence Poiroux)	81 033 €	
<b>total</b>	<b>2 146 654 €</b>	

## SUBVENTIONS PERÇUES EN 2024

Subventions publiques perçues durant l'exercice 2024	montant
Grosbreuil Travaux Step	269 114,40 €
Moutiers : étude pour bassin tampon step	3 894,85 €
Talmont-St-Hilaire étude suppression PR la Mine et création PR zone sud	3 705,15 €
<b>Total des subventions perçues</b>	<b>276 714,40 €</b>



## ÉTAT DE LA DETTE

En cours de la Dette

**3 494 408,17 €**

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette est de 3494 408, 17 €.

Le montant remboursé durant l'exercice 2024 est de 504 929,54 € en capital et de 112 068,79 € en intérêt.

Epargne Brute annuelle

**2 832 557,56**

## AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 1 161 807,12 €



# PROJETS A L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE POUR L'ANNÉE 2025

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE



commune et objet des travaux	montant
Angles	
réhabilitation de réseaux rue de la Voute	130 000,00 €
remplacement du tamis de la Step	60 000,00 €
extension de réseau impasse du Pied Botis et rue du Cormier	150 000,00 €
<b>Matrise d'œuvre réhabilitation Step</b>	100 000,00 €
Avrillé	
Travaux Step	1 528 360,00 €
Réhabilitation de réseau rue du Général de Gaulle et rue du Bois Vilais	180 000,00 €
Extension de réseau pour lotissement Nexity	120 000,00 €
Champs st Père	
Renforcement du Pr du Stade	80 000,00 €
Extension de réseau impasse des Riboux	25 000,00 €
Réhabilitation de réseau rue des Raboutiers et des Billeries	100 000,00 €
Grosbreuil	
AP pour la construction de la nouvelle Step	1 200 000,00 €
Jard sur Mer	
réhabilitation réseaux rue de la Tourette	100 000,00 €
<b>Matrise d'œuvre H2S Pr La Vierge</b>	25 000,00 €
Création de la passerelle sur la lagune d'irrigation	20 000,00 €
Le Bernard	
Réhabilitation de réseau rue de la Frébouchère	60 000,00 €
Longeville-Sur-Mer	
Réhabilitation de réseaux rue des Menhirs et Capitelles	180 000,00 €
PR base de canoë	20 000,00 €
Moutiers les Mauxfaits	
réhabilitation réseaux Colonel de Sarigné et impasse des Batteries	200 000,00 €
Création d'un bassin tampon Step - AP	50 000,00 €
Poiroux	
Réhabilitation de réseaux rue de la Burelière et réseau amont Step	80 000,00 €
Travaux Step - AP	572 500,00 €
Saint Avaugourd des Landes	
<b>Matrise d'Œuvre Step</b>	70 000,00 €
Saint Hilaire la Forêt	
Renforcement PR La Courolle	90 000,00 €
Saint Vincent sur Graon	
<b>Achat parcelle et Matrise d'Œuvre</b>	80 000,00 €
Saint Vincent sur Jard	
<b>Matrise d'Œuvre pour déviation bassin versant</b>	60 000,00 €
Talmont-St-Hilaire	
réseau des Girondines (AP pour PR zone Sud)	1 000 000,00 €
réhabilitation de réseaux avenue des Sables et Luçon	300 000,00 €
Remplacement cuve du traitement H2s du PR Ilaude	50 000,00 €
Supression PR La Mine	700 000,00 €
Renforcement PR Lauzais	90 000,00 €
Extension de réseaux impasse de la Meule et Zone des Arpents	60 000,00 €
Reprise réseau Château Guibert	330 000,00 €
réhabilitation step Beauregard	816 037,00 €
Divers travaux et achats (renouvellement tampon et métrologie)	70 000,00 €
<b>Total dépense d'équipement</b>	<b>8 696 897,00 €</b>

# QUELQUES CHIFFRES

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

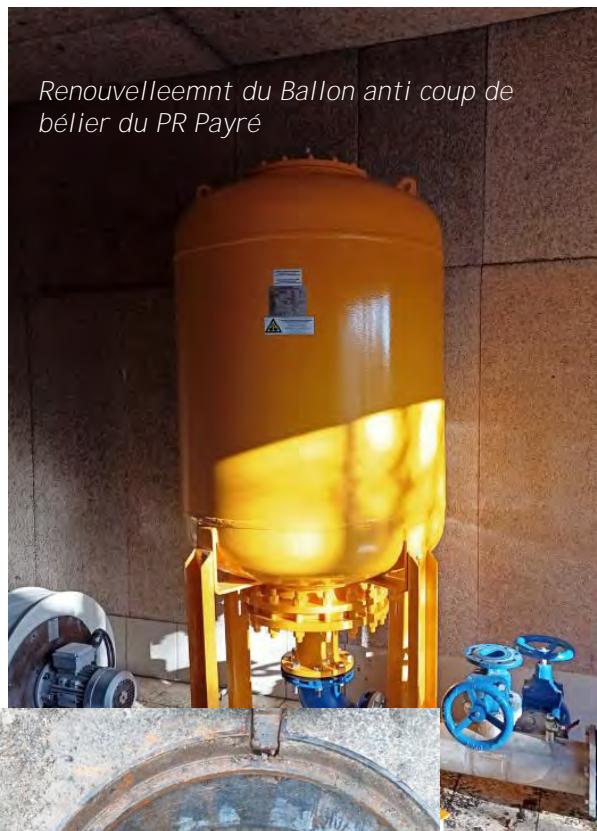
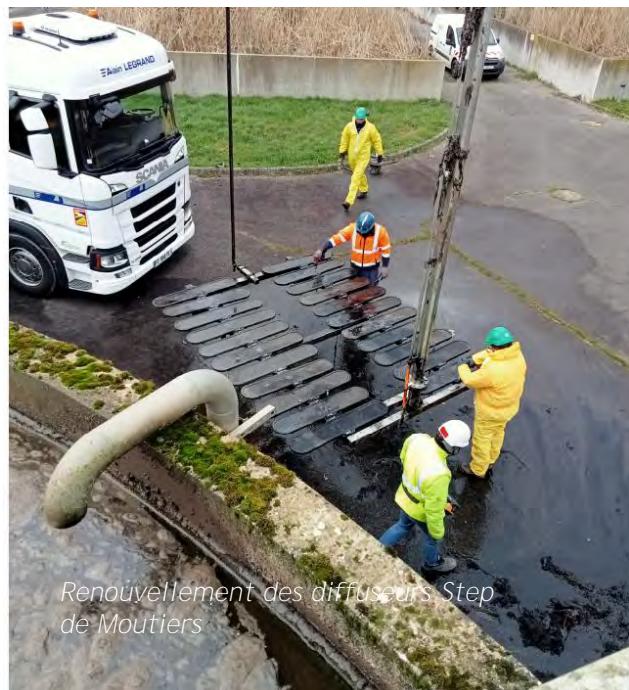
Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE



Commune	hydrocurage en ml	nombre de débouchages	Inspections télévisées en ml	contrôles de branchements	Renouvellement de matériel par les délégataires (en programmé et fonds de travaux)	Renouvellement non programmé pris en charge par le délégataire
Angles	778	0	353	92	5 158,00 €	5 720,00 €
Avrillé	887	1	68	151	6 819,00 €	
Grosbreuil	1482	1	356	7	0,00 €	
Jard-Sur-Mer	4246	8	0	124	21 075,00 €	4 007,00 €
La Boissière des Landes	0	0	0	32	631,00 €	1 290,00 €
Le Bernard	2240	1	669	30	3 277,00 €	1 177,00 €
Le Champ St Pere	1033	2	314	46	0,00 €	3 240,00 €
Le Givre	0	0	0	2	2 025,00 €	
Longeville sur Mer	4443	4	1408	145	37 568,00 €	6 160,00 €
Moutiers les Mauxfaits	448	5	0	58	12 410,00 €	910,00 €
Poiroux	0	1	0	8	0,00 €	
St Avaugourd des Landes	961	1	0	57	2 226,00 €	
St Hilaire la Forêt	4129	0	0	15	0,00 €	
St Vincent sur Graon	0	1	0	22	0,00 €	
St Vincent sur Jard	1355	4	497	56	10 286,00 €	7 399,00 €
Talmont-St-Hilaire	4529	27	4159	243	281 243,00 €	32 865,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 531</b>	<b>56</b>	<b>7 824</b>	<b>1 088</b>	<b>382 718,00 €</b>	<b>62 768,00 €</b>



# SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE



Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré par la Communauté de Communes « Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers Communauté » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à la fusion des Communautés de Communes du Pays Moutierrois et du Talmondais.

Les interventions du SPANC sont régies par un règlement de service adopté par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 avril 2018 (Délibération n° 2018\_04\_D08) dont une annexe relative aux installations de 20 à 200 Equivalents Habitants adoptée par délibération du Conseil Communautaire en date du 23 octobre 2019 (Délibération n° 2019\_10\_D13).

## PRÉSENTATION DU SERVICE

### Qu'est-ce qu'un SPANC ? :

Le SPANC est un service public chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif, tout en apportant aux usagers expertise et conseil dans le domaine de l'assainissement non collectif.

Par installation, on entend tout système d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles ou parties d'immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.



## CHAMP DE COMPÉTENCES DU SERVICE :

Le territoire desservi :

Le service est présent sur les vingt communes de la Communauté de Communes :

Angles, Avrillé, Champ Saint Père, Curzon, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, La Jonchère, Le Bernard, Le Givre, Longeville sur Mer, Moutiers les Mauxfaits, Poiroux, Saint Avaugourd des Landes, Saint Benoist sur Mer, Saint Cyr en Talmondais, Saint Hilaire la Forêt, Saint Vincent sur Graon, Saint Vincent sur Jard et Talmont Saint Hilaire.



## L'assainissement non collectif sur le territoire :

Le parc **d'installations** sur le territoire de la Communauté de Communes est de 7 755 dispositifs **d'assainissement** non collectif dont 29 installations de plus de 20 Equivalents Habitants ( Campings, gîtes, lotissement...) ..

Toutes les communes ont réalisé une étude de zonage de **l'assainissement** qui permet la délimitation des zones **d'assainissement** non collectif.

Pour **l'ensemble** des communes une actualisation de **l'étude** de zonage de **l'assainissement** (adossée au projet de PLU) est en cours.

## MOYENS MIS EN ŒUVRE :

**L'ensemble** des missions du service est assuré en régie complète par des agents de la Communauté de Commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**L'équipe** est composée **d'une** responsable de service et de trois techniciens et **d'une** assistante administrative pour 0,5 ETP.

## LES MISSIONS DU SERVICE

Le SPANC assure ses missions en conformité avec l'**article L 2224-8 du Code des Collectivités Territoriales**, les lois sur l'eau de 1992 et 2006 et les arrêtés des 7 septembre 2009, 7 mars 2012 et 27 avril 2012.

Le SPANC conseille et accompagne les usagers du service dans la mise en place de leur installation ; il contrôle la conception et la bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que le bon fonctionnement et le bon entretien des dispositifs existants. Les contrôles réalisés par le SPANC concernent les installations **d'assainissement** non collectif dont la capacité est inférieure ou égale à 200 équivalents-habitants.

Une permanence téléphonique et physique est tenue du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 au siège de la Communauté de Communes à Talmont Saint Hilaire.

Les contrôles sont effectués par les techniciens pendant les jours ouvrés, sur rendez-vous, fixé au préalable avec **l'usager**.

A **l'issue** de chaque contrôle un compte-rendu est adressé à **l'usager**.

Le SPANC a étendu ses missions à la compétence en matière de travaux de réhabilitation des installations, en lien avec **l'aide** financière apportée pour les études préalables aux travaux de mise aux normes.

Actuellement le SPANC **n'est** pas doté de la compétence facultative liée à **l'entretien** des installations.

Concernant le pouvoir de police, celui-ci est exercé par les maires de chacune des communes membres. Seuls les maires sont compétents pour constater les infractions relatives à la salubrité publique et à la protection des milieux aquatiques. Il prend les mesures adéquates visant à faire cesser les nuisances, par exemple en cas **d'odeurs**, de rejets anormaux...

## LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES OU EN RÉHABILITATION :

### **Contrôle de conception :**

Le SPANC est consulté par la commune lors de **l'instruction** des permis de construire et des déclarations de travaux comprenant la création ou la réhabilitation **d'une** installation **d'assainissement** non collectif.

Le permis de construire est accompagné d'une demande d'autorisation d'installation **d'assainissement** non collectif. Aucune installation ne peut être réalisée sans avoir reçu préalablement l'accord du SPANC.

Cette demande contient obligatoirement une étude de filière qui comporte notamment :

- ✓ Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif ;
- ✓ La topographie des terrains et état du réseau hydraulique superficiel ;
- ✓ La définition de la filière ;
- ✓ Le dimensionnement des équipements nécessaires ;
- ✓ **L'implantation** du dispositif sur la parcelle (et report sur plan masse).

En cas **d'installation**, de réhabilitation ou de modification substantielle **d'un** dispositif **d'assainissement** non collectif ne faisant pas **l'objet d'un** permis de construire ou **d'une** déclaration de travaux, le propriétaire ou son mandataire dépose son projet au SPANC afin que celui-ci puisse exercer sa mission de contrôle de conception.

Le contrôle s'opère sur la base des pièces administratives et techniques notamment :

- ✓ De la faisabilité de l'assainissement non collectif sur la parcelle ;
- ✓ Du respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur ;
- ✓ Du bon emplacement de l'installation d'assainissement sur la parcelle.

Ce contrôle est réalisé par le technicien dans les 3 semaines suivant la réception du dossier complet.

La mairie est consultée pour avis au titre de la police du maire. Elle délivre **l'autorisation** de rejet dans le cas où celui-ci doit se faire sur une parcelle communale ou un fossé public.

### Contrôle de bonne exécution :

Les travaux seront réalisés par le pétitionnaire ou par **l'entreprise** de son choix, conformément à **l'étude** de filière ayant reçu l'avis favorable du SPANC.

Une vérification intervient à l'achèvement des travaux d'assainissement, avant remblaiement, pour constater notamment :

- ✓ La conformité entre les informations remises au moment du projet et la réalisation effective de l'installation ;
- ✓ **L'exactitude** de l'implantation ;
- ✓ La bonne exécution des ouvrages.

Le contrôle de bonne exécution est réalisé en 2 étapes :

- ✓ une pré-visite dès le 1<sup>er</sup> jour des travaux,
- ✓ un contrôle de fin de travaux, avant remblaiement.



Source : Communauté de Communes Vendée Grand Littoral

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE

S<sup>2</sup>LO

## LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES :

Ces contrôles sont en général groupés lors de campagnes de contrôle par commune. 10 jours ouvrés avant la campagne, un avis de passage proposant un rendez-vous est envoyé aux usagers concernés par courrier.

Les contrôles relatifs aux cessions immobilières, sont réalisés à la demande de **l'usager** ou de son mandataire auprès du SPANC.

### *Le diagnostic des installations :*

Dans le cas des installations construites antérieurement à la création du SPANC, la première visite de contrôle consiste à dresser un état des lieux réglementaire et sanitaire des installations ; il s'agit du diagnostic.

Ce diagnostic comprend notamment :

- ✓ **L'inventaire** des dispositifs existants ;
- ✓ La qualification de leur fonctionnement ;
- ✓ La vérification de l'**accessibilité** des ouvrages ;
- ✓ La qualification de leur impact sanitaire et environnemental.

Il permet ainsi la classification des installations selon trois classes :

- ✓ Classe 1 : installations non conformes présentant des risques pour la salubrité publique et/ou **l'environnement**, travaux obligatoires sous 4 ans.  
  
Dans le cas d'une absence totale d'installation, les travaux sont à réaliser dans les meilleurs délais,
- ✓ Classe 2 : installations non conformes sans délai de travaux (installations incomplètes ou significativement sous-dimensionnées ou qui présentent des dysfonctionnements, ou présentant des défauts **d'entretien** ou **d'usure**),
- ✓ Classe 3 : installations ne présentant pas de non conformités.

### *Le contrôle de bon fonctionnement :*

Le contrôle de bon fonctionnement est un contrôle périodique des installations en cours **d'exploitation**, qui permet de vérifier le bon état de fonctionnement de l'installation mais aussi le bon entretien des ouvrages. Il concerne toutes les installations existantes.

Les parties de l'installation faisant l'objet du contrôle et devant rester visitables donc dégagées et accessibles, sont :

- ✓ Les regards du poste de relèvement ;
- ✓ Les regards de collecte des dispositifs de prétraitement et de traitement.

### Le contrôle périodique comprend notamment :

- ✓ La vérification de l'**absence** de modification ou de réaménagement de l'**installation** et de ses abords ;
- ✓ La vérification du bon état des installations et des ouvrages ;
- ✓ La vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration ;
- ✓ La vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux ;
- ✓ La vérification de la vidange périodique des installations de prétraitement ;
- ✓ La vérification de l'**entretien** des dispositifs de prétraitement autres que la fosse toutes eaux **s'ils** existent.

Dans le cas d'une installation rejetant en milieu hydraulique superficiel, un **contrôle** peut être effectué pour apprécier l'**impact** sanitaire et environnemental et la sensibilité du milieu.

Lorsque les effluents contiennent des éléments susceptibles de perturber le fonctionnement du dispositif **d'épuration** et **d'évacuation** ou **d'entraîner** une pollution des eaux souterraines, un renforcement du dispositif de prétraitement pourra être exigé du propriétaire.

#### Periodicité du contrôle de bon fonctionnement dit contrôle périodique :

La périodicité des contrôles est établie en fonction du risque sanitaire de l'**installation**, défini lors du diagnostic ou du dernier contrôle de bon fonctionnement, soit entre 4 et 10 ans :

- ✓ 4 ans : Installation non conforme avec délai de travaux (danger pour la santé des personnes ou risque environnemental).

Installation dite de « classe 1 », ayant fait l'**objet d'un avis défavorable/non-conforme**,

- ✓ 6 ans : Installations non conformes sans délai de travaux : (installations incomplètes ou significativement sous-dimensionnées ou qui présentent des dysfonctionnements ou présentant des défauts **d'entretien** ou **d'usure**).

Installation dite de « classe 2 » ou dernier contrôle favorable sous réserves,

- ✓ 10 ans : pour les installations conformes ou ne présentant pas de défaut :

Installations dites « classe 3 » ou ayant fait l'**objet d'un avis favorable/conforme**.

#### *Contrôle dans le cadre **d'une** cession immobilière :*

Le vendeur **d'un** bien immobilier équipé **d'une** installation **d'assainissement** non collectif a l'**obligation** de présenter un rapport de contrôle de l'**installation** daté de moins de trois ans au moment de la signature de l'**acte** de vente.

Si le dernier contrôle date de plus de trois ans, un nouveau contrôle doit être réalisé, les points de contrôles sont semblables à ceux du diagnostic.

De son côté, en cas de non-conformité de l'**installation**, l'**acquéreur** doit procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai **d'un** an à compter de la signature de l'**acte** de vente.

## **LES INSTALLATIONS DE 20 À 200 EQUIVALENTS-HABITANTS :**

L'**arrêté** du 21 juillet 2015 modifié par l'**arrêté** du 24 août 2017 relatif aux installations **d'assainissement** non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 soit 20 Equivalents Habitants (EH) confie au Service Public **d'Assainissement** Non Collectif (SPANC) le contrôle des installations de 20 à 200 EH.

Les élus de la Communauté de Communes ont voté le 23 octobre 2019 l'**ajout d'une** annexe au règlement de service afin de préciser les modalités de contrôle de ces installations particulières.

#### *Contrôle annuel du cahier de vie :*

Les propriétaires concernés ont obligation de mettre en place un cahier de vie où sont répertoriées toutes les interventions **d'exploitation** et de maintenance de l'**installation**.

Ce cahier de vie et ses annexes sont à transmettre annuellement aux services de l'Eau DDTM Sern avec copie au SPANC avant le 30 avril.

Une visite sur place peut être réalisée en cas de besoin. Si deux contrôles annuels de conformité font l'**objet d'un avis non conforme** la périodicité réduite à 4 ans quel que soit le classement de l'**installation**.

## Contrôle de conception :

Tout projet de construction ou de réhabilitation **d'installation** de 20 à 200EH doit obligatoirement être porté à la connaissance du public. Un affichage doit être mis en place sur le terrain **d'implantation** du projet et le dossier de conception doit être tenu à la disposition du public,

Le délai **d'instruction** du SPANC a été fixé à 1 mois maximum à compter de la réception du dossier complet.

Une visite sur site peut être effectuée si le SPANC le juge nécessaire ; de même, si des contraintes particulières le justifient, une demande **d'étude** complémentaire pourra être exigée,

La mise en place **d'un** regard de prélèvement avant **l'exutoire** (filière avec rejet) est fortement recommandée.

## Contrôle de bonne exécution :

Le SPANC réalisera à minima 2 visites sur site en début de chantier et en fin de chantier avant remblaiement,

Le rapport de visite est établi à **l'issue** de la dernière visite et après transmission du Procès-verbal de réception.

La mise en place du cahier de vie devra intervenir dans **l'année** qui suit la réalisation des travaux.

## Diagnostic et contrôle périodique :

Ces contrôles sont réalisés dans les mêmes conditions et avec les mêmes fréquences que pour les installations de moins de 20 Equivalents-Habitants.

# LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION :

## Les différents programmes de subvention :

### Programme de **l'Agence de l'Eau** :

La Communauté de Communes conventionnait depuis septembre 2014 avec **l'Agence de l'Eau Loire Bretagne** dans le cadre de son 10ème programme afin de permettre aux usagers concernés **d'accéder**, sous conditions, à une subvention pour les travaux de réhabilitation des installations **d'assainissement** non collectif.

Après avoir été plafonnées en 2018, ces aides **n'ont** pas été renouvelées dans le cadre du nouveau programme mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### Programme communautaire :

Face à la suppression de ces subventions de **l'Agence de l'Eau**, la Communauté de Communes a fait le choix de poursuivre la politique volontariste instaurée en 2018 afin de continuer à accompagner les usagers et a renouvelé son aide financière pour la réalisation des études préalables à la réhabilitation. Cette aide est animée et suivie par le SPANC.

Depuis 2023, les élus ont souhaité abonder les aides à la mise aux normes en dédiant une enveloppe des aides à **l'amélioration de l'habitat** aux travaux **d'assainissement** non collectif.

Cette nouvelle aide est animée et suivie par le SPANC et le guichet de **l'habitat**. Elle ouvre la possibilité pour les usagers de bénéficier **d'une** aide complémentaire de **l'ANAH**.

Pour cette dernière le SPANC prépare les dossiers éligibles qui sont remis à Hatéis Habitat en charge du montage du dossier et du dépôt auprès de **l'ANAH**.

## Programme de Vendée Eau :

Depuis 2016, la Communauté de Commune conventionne avec Vendée Eau afin de permettre aux usagers **d'accéder** à une aide financière pour la mise aux normes des installations **d'assainissement** non collectif non conformes situées dans les périmètres de protection des ressources en eau potable.

### Le cadre **d'intervention** du SPANC :

- ✓ Le SPANC accompagne les particuliers dans leurs démarches,
- ✓ Les travaux sont réalisés sous maîtrise **d'ouvrage** privée : **l'opération** est conduite par et sous la responsabilité du propriétaire (choix de **l'entreprise**, signature du devis...), et elle est financée par le propriétaire (avance des fonds),
- ✓ Une convention est signée entre le propriétaire et la Communauté de Communes pour le versement des subventions,

### L'**instruction** des dossiers :

- ✓ Chaque propriétaire doit faire acte de candidature auprès du SPANC,
- ✓ Le SPANC vérifie **l'éligibilité** de **l'installation** à **l'aide** des contrôles déjà effectués et **d'une** visite sur le terrain. Le service émet alors un avis sur le dossier :
  - ✓ En cas **d'avis** défavorable, le dossier ne fera pas **l'objet d'une** aide financière, le SPANC accompagne néanmoins les pétitionnaires dans leur démarche de mise aux normes,
  - ✓ En cas **d'avis** favorable, le SPANC accompagne **l'usager** afin de constituer le dossier de demande de subvention et le suivi de ses démarches.
- ✓ **L'usager** devra alors attendre **l'accord** de subvention avant de signer tout devis.

# BILAN TECHNIQUE 2024

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE



Dans ce chapitre sont présentés d'une part, différents indicateurs permettant d'évaluer le fonctionnement du service d'un point de vue technique, et d'autre part le bilan des contrôles réalisés sur l'année.

## LES INDICATEURS TECHNIQUES OBLIGATOIRES :

Nombre d'habitants desservis par l'assainissement non collectif (D301.0) :

Cet indicateur permet d'estimer le dimensionnement du service.

Il est calculé pour chaque commune en multipliant le nombre d'installations par le taux moyen d'occupation par logement.

Communes	Nombre d'ANC	Population totale insee (recensement 2022 applicable au 1er janvier 2024)	Nombre de logement INSEE 2019	Taux d'occupation par logement	Nombre estimé d'habitants desservis par l'ANC
Angles	324	2996	2114	1,42	459
Avrillé	163	1426	889	1,60	261
Curzon Commune non desservie par un réseau collectif	363	498	351	1,42	515
Grosbreuil	637	2257	1063	2,12	1353
Jard sur Mer	823	3083	4606	0,67	551
La Boissière des Landes	348	1483	628	2,36	822
La Jonchère Commune non desservie par un réseau collectif	370	486	307	1,58	586
Le Bernard	184	1338	869	1,54	283
Le Champ Saint Père	449	2059	1101	1,87	840
Le Givre	237	488	260	1,88	445
Longeville sur Mer	360	2463	3554	0,69	249
Moutiers les Mauxfaits	89	2383	1168	2,04	182
Poiroux	327	1246	615	2,02	662
Saint Avaugourd des Landes	356	1184	554	2,14	761
Saint Benoist sur Mer Commune non desservie par un réseau collectif	465	522	418	1,25	581
Saint Cyr en Talmontais Commune non desservie par un réseau collectif	245	413	367	1,13	276
Saint Hilaire la Forêt	117	835	561	1,49	174
Saint Vincent sur Graon	688	1616	810	2,00	1373
Saint Vincent sur Jard	159	1620	2300	0,70	112
Talmont Saint Hilaire	1051	8494	6707	1,27	1331
Nombre d'ANC sur le territoire	7755		Nombre estimé d'habitants desservis par l'ANC sur le territoire	11 814	

Au 31 décembre 2024, le nombre d'habitants desservis par l'assainissement non collectif sur le territoire est de 11 814 habitants soit 32% de la population.

## Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (DSUZ.0)

Cet indicateur mesure **l'organisation** du service ainsi que les prestations assurées par le SPANC, sa valeur est comprise entre 0 et 140.

Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC			
Caractéristiques	OUI	NON	Note
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	0	20
Application d'un règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération	20	0	20
Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012	30	0	30
Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné	30	0	30
<b>Total</b>	<b>100 / 100</b>		

Eléments facultatifs du SPANC			
Caractéristiques	OUI	NON	Note
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0	0
<b>Total</b>	<b>0 / 40</b>		

Au 31 décembre 2024, **l'indice** de mise en œuvre du SPANC est de 100 / 140.

NB : Pour chaque caractéristique, la réponse « oui » correspond à une mise en œuvre complète sur **l'ensemble** du territoire de la collectivité compétente en matière d'assainissement non collectif.

Dans le cas d'une mise en œuvre partielle ou sur une partie seulement du territoire, la réponse à retenir est « non ».

## Taux de conformité des dispositifs **d'assainissement non collectif** (P301.3) :

Cet indicateur a pour vocation **d'évaluer** le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

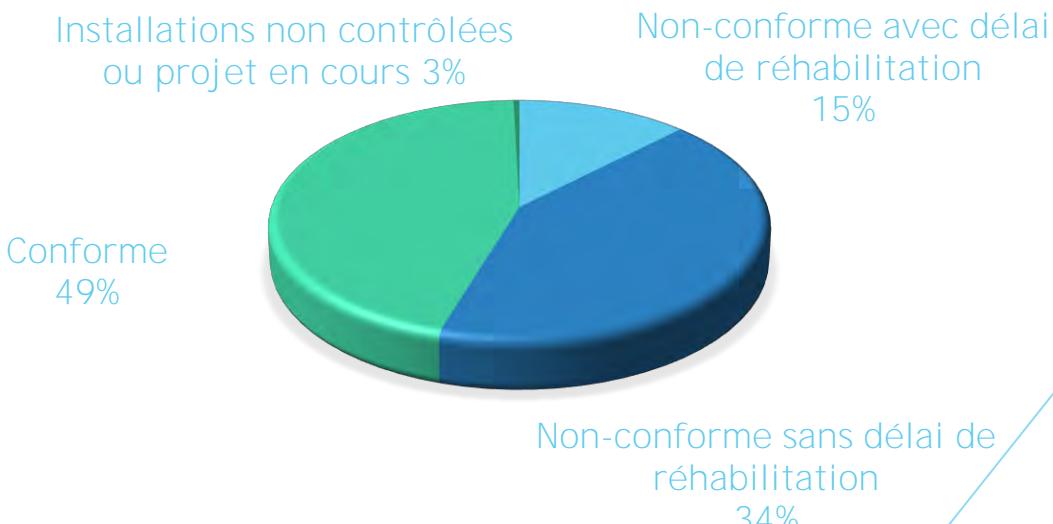
- ✓ **D'une** part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes (installations neuves ou réhabilitées + installation existantes),
- ✓ **D'autre** part le nombre total d'installations contrôlées.

	<b>Au 31 décembre 2024</b>
Nombre d'installations contrôlées conformes	3 769
Nombre d'installations contrôlées	7 755
<b>Taux de conformité en %</b>	<b>49 %</b>

NB 1 : pour mémoire au 31 décembre 2023 le taux de conformité était de 46,72 %.

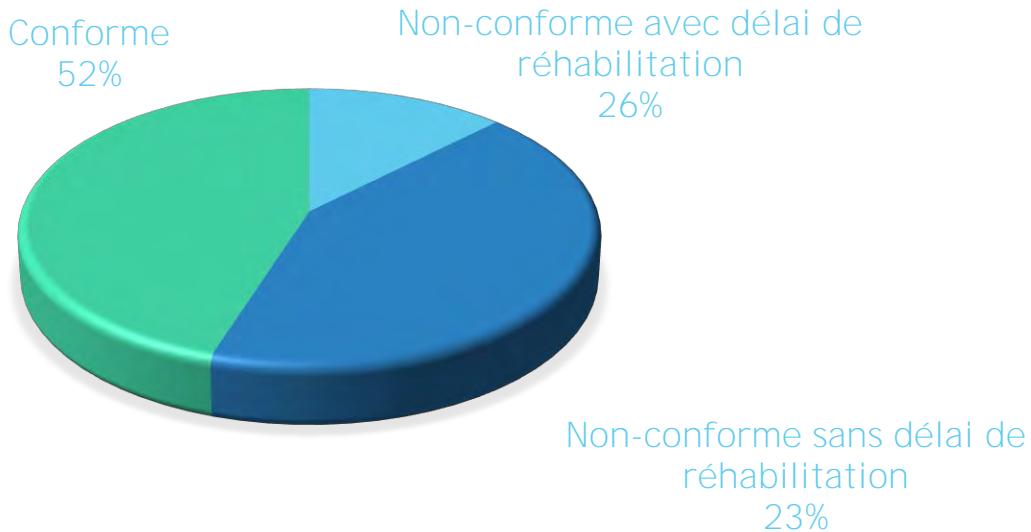
NB 2 : 2 609 installations ont été contrôlées non-conformes sans délai de travaux ; ces installations représentent 34 % du parc.

<b>PARC ANC VENDEE GRAND LITTORAL AU 31/12/2024</b>		
<b>NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LE TERRITOIRE</b> 7 755		
<b>Classification des installations au 31/12/2024</b>		
<b>Non-conforme avec délai de réhabilitation</b>	1 143	15%
<b>Non-conforme sans délai de réhabilitation</b>	2 609	34%
<b>Conforme</b>	3 769	49%
<b>Installations non contrôlées ou projet en cours</b>	234	3%



**PARC ANC 20-200 Equivalent Habitants VENDEE GRAND LITTORAL AU 31/12/2024****NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LE TERRITOIRE** **29****Classification des installations au 31/12/2024**

<b>Non-conforme avec délai de réhabilitation</b>	5	17%
<b>Non-conforme sans délai de réhabilitation</b>	9	31%
<b>Conforme</b>	15	52%
<b>Installations non contrôlées ou projet en cours</b>	0	0%

**LES INDICATEURS TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES :**

Suite au PANANC 2 (Plan d'Action National de l'Assainissement Non Collectif) de nouveaux indicateurs complémentaires peuvent être saisis. Les données correspondantes sont pour le moment partielles (informatisation des données de l'ex-Talmondais depuis 2017 et des données de l'ex-Moutierrois depuis 2019), elles seront actualisées à chaque nouveau rapport annuel.

Le tableau ci-après présente une synthèse des différents indicateurs au 31/12/2024.

## Indicateurs rapport annuel SPANC 2024

### Contexte et organisation (1 variable + 2 variables complémentaires + 1 ratio)

Référence	Descriptif	Type d'indicateur	Valeur	Observation
VP.181	Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service		36 890	III.a
VP.230	Taux de couverture de l'ANC	Calculé	32%	III.a
DC.304	Nombre d'ETPt salariés du SPANC	Complémentaire	4.5 ETP	I.c
VP.305	Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	Complémentaire	Oui	

### Parc des installations (14 variables complémentaires dont 4 calculées)

Référence	Descriptif	Type d'indicateur	Valeur	Observation
DC.306	Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	Complémentaire - calculé	7 755	I.b
DC.307	Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	Complémentaire - calculé	7 726	
DC.308	Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	Complémentaire	29	III.a
DC.309	Nombre d'installations contrôlées desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques ou assimilées	Complémentaire - calculé	7 548	Donnée partielle
DC.310	Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	Complémentaire	207	Donnée partielle
DC.311	Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	Complémentaire	560	Donnée partielle
DC.312	Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	Complémentaire	1566	Donnée partielle
DC.313	Nombre d'installations agréées contrôlées	Complémentaire	1259	Donnée partielle
DC.314	Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	Complémentaire		Donnée non extraite
DC.315	Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	Complémentaire	35	Donnée partielle
DC.316	Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	Complémentaire	574	Donnée partielle
DC.317	Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet direct ou indirect vers le milieu hydraulique superficiel	Complémentaire	2891	Donnée partielle
DC.318	Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	Complémentaire	12	Donnée partielle
DC.319	Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	Complémentaire - calculé	62	Donnée partielle

**Conformité (3 variables + 3 variables complémentaires dont 1 calculé)**

Référence	Descriptif	Type d'indicateur	Valeur	Observation
VP.166	Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité		3 769	
VP.267	Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement		2 609	
VP.167	Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service		8 429	Dont 674 dossiers archivés (raccordement à l'Assainissement Collectif, projets abandonnés, installations supprimées...)
DC.320	Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	Complémentaire	263	Donnée partielle
DC.321	Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	Complémentaire	880	
DC.322	Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	Complémentaire - calculé	133	Donnée partielle

**Financier (3 variables + 6 variables complémentaires)**

Référence	Descriptif	Type d'indicateur	Valeur	Observation
DC.196	Tarif du contrôle de l'ANC		Classe 1: 38,80€ par an sur 4 ans soit 155,20€ Classe 2 : 24,20€ par an sur 6 ans soit 15,201€ Classe 3: 13,70€ par an sur 10 ans soit 137€	Redevance annualisée Tarifs pour les installations de moins de 20 Equivalents Habitants
DC.197	Montant des recettes provenant des contrôles		239 531,38 €	
DC.198	Montant financier des travaux réalisés		0 €	
DC.325	Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	Complémentaire	Réhabilitation: 78,30€ Création: 94,80€	Tarifs pour les installations de moins de 20 Equivalents Habitants
DC.326	Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	Complémentaire	Réhabilitation: 142,10€ Création: 178,20€	Tarifs pour les installations de moins de 20 Equivalents Habitants
DC.327	Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	Complémentaire	0 €	
DC.328	Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	Complémentaire	0 €	
<a href="#">DC.329</a>	Abondement par le budget général	Complémentaire	Non	
DC.330	Assujettissement à la TVA	Complémentaire	Non	

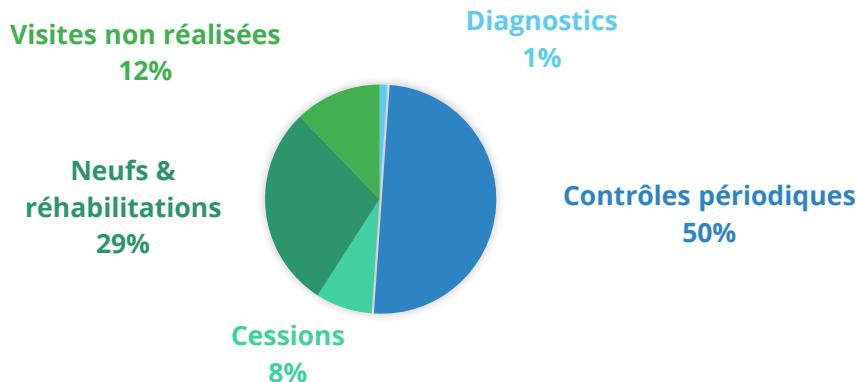
Activité et niveau de service (7 variables + 18 variables complémentaires)			
Référence	Descriptif	Type d'indicateur	Valeu
VP.168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération		Oui
VP.169	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération		Oui
VP.170	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans		Oui
VP.171	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations		Oui
VP.172	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations		Non
VP.173	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations		Non
VP.174	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange		Non
DC.333	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	Complémentaire	272
DC.331	Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	Complémentaire	118
DC.341	Nombre d'opérations neuves dans l'année N	Complémentaire	82
VP.342	Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	Complémentaire	0
DC.343	Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	Complémentaire	118
DC.332	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	Complémentaire	173
VP.334	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	Complémentaire	895
VP.303	Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	Complémentaire	0
VP.301	Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	Complémentaire	Oui
VP.323	Fréquence du contrôle périodique	Complémentaire	de 4 à 10 ans II.b
VP.324	Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	Complémentaire	Oui Classe 1 : 4 ans, Classe 2 : 6 ans, Classe 3 : 10 ans
VP.335	Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	Complémentaire	Oui
VP.336	Existence d'une permanence physique (O/N)	Complémentaire	Oui
VP.337	Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	Complémentaire	Oui
VP.338	Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	Complémentaire	Oui Pour les contrôles de conception et de cession
VP.339	Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	Complémentaire	Non
VP.340	Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	Complémentaire	Non
VP.302	Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	Complémentaire	Oui Sur information des usagers

## L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2024

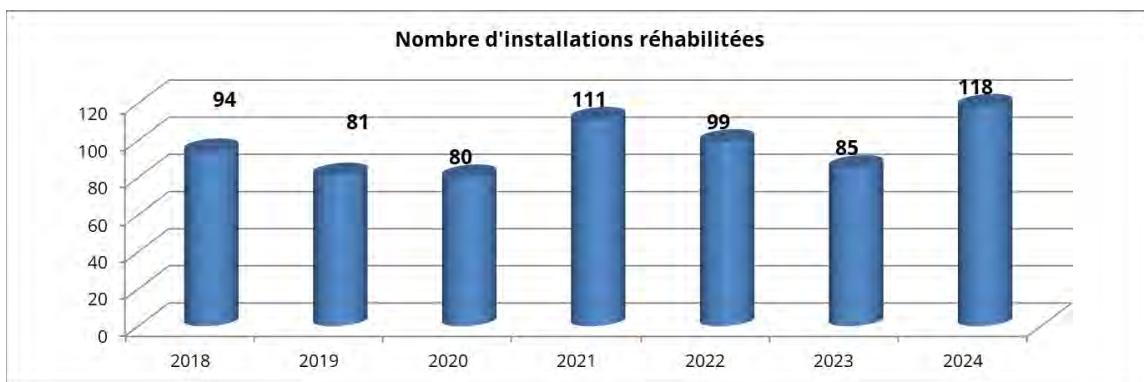
### Les opérations de contrôle :

En 2024, 1 361 contrôles ont été réalisés sur **l'ensemble** du territoire ; le tableau qui suit présente les différents contrôles effectués :

CONTROLES ANC VENDEE GRAND LITTORAL SUR L'ANNEE 2024		
<b>CONTROLES DE L'EXISTANT</b>		<b>916</b>
DIAGNOSTICS		21
CONTRÔLES PERIODIQUES		895
DONT CONTRÔLES DE CESSION		124
<b>VISITES NON REALISEES (absents ou refus)</b>		<b>189</b>
<b>ANC NEUFS OU REHABILITES</b>		<b>445</b>
CONCEPTION		173
BONNE EXECUTION Contre-visites incluses		272
<b>NOMBRE DE CONTROLES REALISES</b>		<b>1361</b>
<b>NOMBRE DE REHABILITATIONS</b>		<b>118</b>
<b>NOMBRE DE CREATION D'INSTALLATION</b>		<b>82</b>
<b>NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LE TERRITOIRE</b>		<b>7 755</b>
<b>DONT INSTALLATIONS DE + DE 20 Equivalents-Habitants</b>		<b>29</b>



Le graphique suivant met en avant l'évolution du nombre d'installations réhabilitées :



Pour **l'année** 2024, on notera que 66 réhabilitations ont été réalisées suite à **l'achat d'un** bien équipé **d'une** installation non conforme avec un délai de mise aux normes fixé à 1 an après la signature de **l'acte** de vente. 30 de ces réhabilitations ont été réalisées dans ce délai **d'un** an.

## La vie du service :

Les nouvelles fréquences de contrôle mises en place au 1er janvier 2022 ont été maintenues.

Classes	Grille d'analyse de l'Arrêté Ministériel du 27 avril 2012	Fréquences de contrôle
1  Non conforme avec travaux urgents  Non conforme avec travaux sous 4 ans	Absence d'installation ➔ Travaux dans les meilleurs délais  Défaut de sécurité sanitaire ➔ Travaux sous 4 ans  Défaut de structure ➔ Travaux sous 4 ans	4 ans
2  Non conforme sans délai de travaux	Installation incomplète ➔ Pas de délai de travaux  Installation significativement sous-dimensionnée ➔ Pas de délai de travaux  Installation présentant des dysfonctionnements majeurs ➔ Pas de délai de travaux	5 ➔ 6 ans
3  Conformes	Installation ne présentant pas de non-conformité  Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	8 ➔ 10 ans

- ✓ Les pénalités financières applicables en cas de non-respect des obligations réglementaires par les propriétaires ont été instaurées depuis 2019 sur **l'ensemble** du territoire.

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a modifié **l'article L1331-8** du Code de la Santé Publique et permet désormais de majorer cette pénalité **jusqu'à 400 %**.

Les élus Communautaires ont décidé par délibération en date du 19 octobre 2022 de moduler **l'application** des pénalités, à compter de **l'exercice 2023**, comme suit :

- En cas **d'obstacle** mis à **l'accomplissement** des missions de contrôle du SPANC, application **d'une** pénalité équivalente au montant de la redevance majorée de 400 %. En effet, les absences ou refus de contrôles sont préjudiciables pour la collectivité, étant précisé que les usagers ont la possibilité de reprogrammer le contrôle si nécessaire en cas **d'empêchement**.
- En cas **d'absence d'installation d'assainissement** telle que prévue à **l'article L1331-1-1** du Code de la Santé Publique, application **d'une** pénalité équivalente au montant de la redevance majorée de 100 %

- En cas de non réalisation des travaux de mise aux normes par **l'acquéreur d'un** bien dans un délai de 1 an suivant **l'acte** de vente, application **d'une** pénalité équivalente au montant de la redevance majorée de 400 %

En effet, la mise en conformité lors de vente est le levier principal pour les réhabilitations, le plus souvent les coûts des travaux sont intégrés à **l'achat** (ou négociés). Or sur un certain nombre de cessions, aucune démarche de mise aux normes **n'a** été initiée par le nouvel acquéreur dans le délai prescrit.

- En cas de non réalisation par le propriétaire de **l'installation d'assainissement**, dans le délai de 4 ans des travaux de mise aux normes prescrits dans le rapport de contrôle périodique établi par le SPANC, application **d'une** pénalité équivalente au montant de la redevance majorée de 100%

✓ Participation aux réunions du réseau des SPANC de Vendée, au Carrefour de **l'Eau** à Rennes, aux événements de **l'ATANC** Loire-Bretagne et Outre-Mer (association des techniciens SPANC) et à la journée annuelle de la Charte pour un assainissement non collectif de qualité en Vendée,

✓ Communication : enrichissement et mise à jour des documents téléchargeables sur le site internet.

✓ Poursuite de la constitution de la base de données communautaire pour les installations **d'assainissement** non collectif.

## Programme de réhabilitation des installations :

Les actions initiées depuis 2014 sur l'ex-Talmondais, en lien avec le programme de subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ont été poursuivies avec notamment :

- ✓ Le maintien des tarifs réduits pour les contrôles de conception et de bonne exécution réalisés dans le cadre d'une réhabilitation,
- ✓ La mise à jour de la plaquette de communication dédiée,
- ✓ L'accompagnement des usagers pour la constitution des dossiers de demande de subvention.

## Programmes de subvention de la Communauté de Communes :

- ✓ La Communauté de Communes a fait le choix de poursuivre sa politique volontariste afin de continuer à accompagner les usagers et a renouvelé son aide financière pour la réalisation des études préalables à la réhabilitation.
- ✓ Pour aller plus loin dans l'accompagnement financier des prolétaires d'installation non conforme, les élus ont alloué pour 2023 une enveloppe du budget dédié à l'amélioration de l'habitat pour les travaux de réhabilitation.

### Aide à la réalisation des études :

- ✓ Modalités financières :
  - ✓ 60% d'aide, dans la limite d'un montant total de 500 € TTC par étude, soit une aide plafonnée à 300 € TTC par étude,
  - ✓ Enveloppe budgétaire 2024 prévisionnelle de 9 000€ TTC soit environ 30 études.
- ✓ Les critères d'éligibilités :
  - ✓ Les aides sont réservées aux installations existantes (pas de subvention en cas d'absence totale d'installation),
  - ✓ L'installation doit avoir été réalisée avant le 9 octobre 2009 (pas d'aide en cas d'extension de capacité de l'existant),
  - ✓ L'installation doit traiter moins de 20 équivalents - habitants,
  - ✓ L'habitation doit avoir été acquise avant le 1er janvier 2011,
  - ✓ L'installation doit être non conforme :
  - ✓ Non-conformité justifiée par un contrôle réalisé selon les dispositions de l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 (fixant le nouveau cadre réglementaire des contrôles),  
Et
  - ✓ Installation présentant un défaut de sécurité sanitaire (risque de contact avec les eaux usées) ou un défaut de structure (présence d'éléments cassés susceptibles d'affecter la tenue des ouvrages ou de générer des risques de contacts avec les eaux usées...).
- ✓ Au 31 décembre 2024, 22 dossiers ont reçu un avis favorable. 15 études ont été réalisées et subventionnées sur l'année pour un montant de 3 435€ TTC. Les autres études étaient en cours de réalisation, la subvention sera versée en 2025. 3 de ces études ont été suivies de la réalisation des travaux de mise aux normes dans l'année et 6 autres chantiers sont engagés sur le 1er semestre 2025.

## Aide à la réalisation des travaux études :

- ✓ Modalités financières :
  - ✓ 50% **d'aide**, dans la limite **d'un** montant total de 10 000 € TTC par dossier, soit une aide plafonnée à 5 000 € TTC,
  - ✓ Une enveloppe budgétaire 2024 prévisionnelle de 50 000€ TTC avait été allouée sur **l'enveloppe** globale disponible sur les aides à la rénovation de **l'habitat** soit 10 dossiers.
- ✓ Les critères **d'éligibilités** :
  - ✓ **L'installation** doit être non conforme en classe 1 = assainissements non collectifs présentant un risque sanitaire ou environnemental selon la grille fixée par Arrêté Ministériel applicable depuis le 1er juillet 2012.
  - ✓ Les installations doivent avoir été mises en place il y a plus de 15 ans, pas **d'aide** en cas **d'extension** de capacité de **l'existant**,
  - ✓ Les installations devront avoir fait **l'objet** du contrôle périodique obligatoire réalisé par le SPANC.
  - ✓ **L'installation** doit traiter moins de 20 équivalents - habitants,
  - ✓ **L'habitation** doit avoir été acquise avant le 1er janvier 2011,
- ✓ Au 31 décembre 2024, 5 dossiers ont reçu un avis favorable pour un montant prévisionnel de 25 000€ TTC. 4 dossiers ont reçu un accord **d'aide** complémentaire de **l'ANAH** pour un montant prévisionnel de 16 273€. Le service a reçu **d'autres** dossiers qui ont reçu un avis défavorable (achat récent, critère de ressources non rempli...) ou ont été reporté en 2025 du fait du délai de réalisation des études préalables aux travaux.
- ✓ 3 des chantiers ont été réalisés sur **l'année**, pour les 2 autres dossiers validés les chantiers sont prévus au premier trimestre 2025. Les usagers ont 12 mois à compter de **l'avis d'attribution** de subvention pour faire réaliser les travaux.

## Programme de subvention annexe Vendée Eau / SIAEP :

- ✓ Vendée Eau propose depuis quelques années via les SIAEP une aide financière pour la mise aux normes des installations **d'assainissement** non collectif non conformes situées dans les périmètres de protection des ressources en eau potable.
  - Les modalités financières : la subvention se porte au maximum à 1 600€ (20% de la dépense plafonnée à 8 000 **€TTC**) par installation.
  - Les critères **d'éligibilités** :
    - Les aides sont réservées aux installations non conformes existantes pour des résidences principales ou locatives (Pas **d'aide** pour les résidences secondaires ni pour les biens dépourvus **d'assainissement**),
    - **L'installation** doit se situer sur le périmètre de protection rapproché de la retenue **d'Eau**,
    - **L'habitation** doit avoir été acquise avant le 1er janvier 2011 sauf si les travaux sont réalisés 1 an maximum après la signature de **l'acte** de vente.

- ✓ Les périmètres concernés sur le territoire sont : la retenue de Sorin-Finfarine, retenue du Graon et prise **d'eau** des Bélinières.
- ✓ La convention signée en 2019 pour la période 2019-2021 a été prolongée **jusqu'à 2024** inclusive.
- ✓ Pour cette dernière année du programme le service a relancé par courrier **l'ensemble** des propriétaires éligibles. Ainsi ce sont 14 dossiers qui ont pu être déposés dont 2 suite à un achat. Ils ont tous reçu un avis favorable de Vendée Eau pour un montant prévisionnel de 51 955 €. Au 31 décembre 2024, 2 chantiers ont été réalisés et tous les autres étaient programmés sur **l'année 2025**.

# BILAN FINANCIER 2024

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE



Le SPANC est un service public à caractère industriel et commercial ; à ce titre, il est doté d'un budget annexe qui répond à l'instruction comptable M 49 et doit être équilibré en recettes et en dépenses.

Il est à noter que conformément à l'article L 2224-2 du Code des Collectivités Territoriales, l'obligation d'équilibre ne s'applique pas aux SPANC lors de leur création et pour une durée limitée aux cinq premiers exercices.

Le SPANC est financé par une redevance à la charge des usagers du service, celle-ci comprend une part destinée à couvrir le coût des contrôles et une autre couvrant les frais de fonctionnement du service.

## TARIFS 2024 :

Chaque changement de tarif est fixé par délibération du Conseil Communautaire.

Le tableau ci-dessous présente les tarifs applicables en 2024 conformément à la délibération prise par le Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2023.

Désignation de la prestation	Tarif 2024 (TTC) installations de moins de 20 Eh
<b>Diagnostic</b>	
Diagnostic	157.60€
Pénalité pour absence ou refus de diagnostic	788€
<b>Contrôles périodiques *</b>	
Redevance annuelle forfaitaire de classe 1	38.80€
Redevance annuelle forfaitaire de classe 2	24.20€
Redevance annuelle forfaitaire de classe 3	13.70€
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 1	194€
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 2	121€
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 3	68.50€
<b>Contrôles dans le cadre d'une construction</b>	
Conception	94.80€
Bonne exécution	178.20€
<b>Contrôles dans le cadre d'une réhabilitation</b>	
Conception	78.30€
Bonne exécution	142.10€
<b>Contre visite</b>	
	120.50€
<b>Contrôle des installations dans le cadre d'une cession immobilière</b>	
Contrôle de cession immobilière	178.20€
<b>Analyses</b>	
Forfait 1 MES-DCO-DB05	150€
Forfait 2 MES-DCO-DB05-NO3-PO4	120€

Désignation de la prestation	Tarif 2024 (TTC) installations de plus de 100 m³
<b>Diagnostic</b>	
Diagnostic	157.60€
Pénalité pour absence ou refus de diagnostic	788€
<b>Contrôles périodiques *</b>	
Redevance annuelle forfaitaire de classe 1	49.30€
Redevance annuelle forfaitaire de classe 2	38.80€
Redevance annuelle forfaitaire de classe 3	24.20€
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 1	246.50€
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 2	194€
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 3	121€
<b>Contrôles dans le cadre d'une construction</b>	
Conception	125.70€
Bonne exécution	242€
<b>Contrôles dans le cadre d'une réhabilitation</b>	
Conception	110.20€
Bonne exécution	205€
<b>Contre visite</b>	
	120.50€
<b>Contrôle des installations dans le cadre d'une cession immobilière</b>	
Contrôle de cession immobilière	178.20€
<b>Analyses</b>	
Forfait 1 MES-DCO-DB05	150€
Forfait 2 MES-DCO-DB05-NO3-PO4	120€

Les factures sont éditées par la Communauté de Communes puis envoyées aux usagers par l'**intermédiaire** de la Trésorerie des Sables d'Olonne. La Trésorerie est également chargée de l'**encaissement** des redevances et des relances.

Les contrôles périodiques donnaient lieu jusqu'en 2012 sur l'ex-Talmondais et 2017 sur l'ex-Moutierrois à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention.

Les élus du Conseil communautaire ont décidé d'**instituer** au 1er janvier 2013 une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires ; elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations
- une stabilisation des tarifs dans le temps

Cette Redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Elle couvre le coût des contrôles ainsi que les frais de fonctionnement du service.

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés à l'**acte** après réalisation de la prestation de contrôle.

# RÉSULTATS 2024

BUDGET SPANC REGIE			
Section d'exploitation			
Dépenses			
Chapitres		Réalisé en €	
011 - charges à caractère général dont sous-traitance		31 814,99 €	
012 - Charges de personnel		217 474,41 €	
65 - Autres charges de gestion courante		21,00 €	
67 - charges exceptionnelles		518,00 €	
042 - opération d'ordre de transfert entre section		3 299,19 €	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>253 127,59 €</b>	
Recettes			
Chapitres		Réalisé en €	
70 - Vente de produits - redevances		239 524,28 €	
74 - Subvention d'exploitation		0,00 €	
77 - Produits exceptionnels		7,10 €	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>239 531,38 €</b>	
Section d'investissement			
Dépenses			
Chapitres		Réalisé en €	
21 - immobilisations corporelles		260,64 €	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>260,64 €</b>	
Recettes			
Chapitres		Réalisé en €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		9 113,23 €	
40 - opération d'ordre de transfert entre sections		3 299,19 €	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>12 412,42 €</b>	
Réalisations de l'exercice			
Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	253 127,59	239 531,38	-13 596,21 €
Section d'investissement	260,64	12 412,42	12 151,78 €
Reste à réaliser à reporter N+1			
Section	Dépenses		
Section d'investissement	20 160,00		
Résultats cumulés de l'exercice			
Section	Excédent reporté	Reste à réaliser	Solde d'exécution
section d'exploitation R 002	36 996,57	0,00	23 400,36 €
section d'investissement R 001	11 089,53	20 160,00	3 081,31 €

**Édition mars 2025  
CHIFFRES 2024**

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe

### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

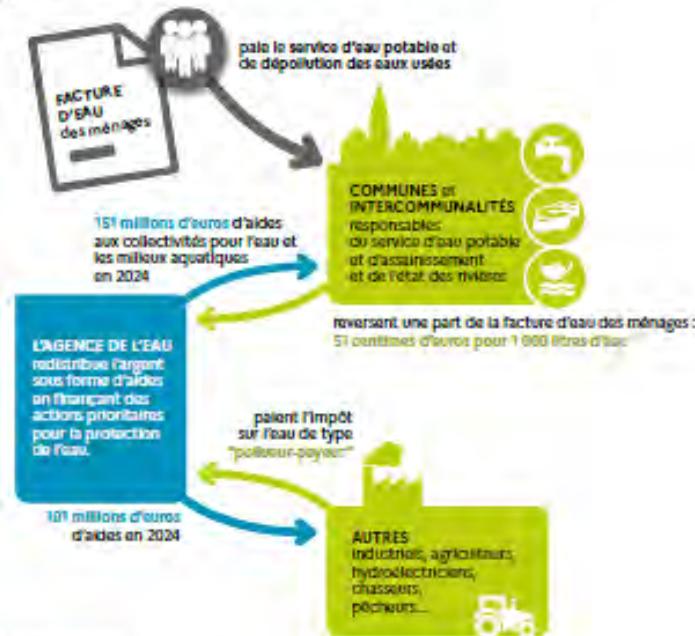
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [services.eaufrance.fr](http://services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1<sup>er</sup> janvier 2024 varie de 4,66 euros TTC par m<sup>3</sup> en Centre-Val-de-Loire à 5,39 euros en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : [services.eaufrance.fr/agence/02/2025](http://services.eaufrance.fr/agence/02/2025)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPPS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPPS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information détaillée chaque année par l'agence de l'eau ou l'offre de eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPPS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rppsvosquestions>

Édition mars 2025

**NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE**  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

## D'où proviennent les redevances 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



## À quoi servent les redevances ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants finissent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN

L'année 2024 marque la dernière année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE

## EN 2024...



\* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

## DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2024 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 535 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

## VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son Plan de résilience eau 2023-2024. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



- Appel à projets Economiser l'eau
- Appel à projets Renaturer villes et villages
- Appel à projets Réduire les fuites

Retrouvez le Plan de résilience : [bit.ly/Plan-Resilience-Eau](http://bit.ly/Plan-Resilience-Eau)

## LE 12<sup>e</sup> PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros. Ce 12<sup>e</sup> programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le «Plan Eau» gouvernemental.

En savoir plus sur le 12<sup>e</sup> programme : [icex/12eProgramme](http://icex/12eProgramme)

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE  
Rapport annuel sur la prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

3

**LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE**

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins cinq tiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

**Siège****AGENCE DE L'EAU**

9, avenue de Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
02 38 51 73 73

**Délégation****ARMORIQUE**

Parc technologique du Zoopôle  
Espace d'entreprises KiraLa - Bât. B  
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN  
armorique@eau-loire-bretagne.fr  
02 96 33 62 45

**Délégation****MAINE-LOIRE-OCEAN**

**NANTES** (dép. 44 + 56 + 85)  
1, rue Eugène Varlin • CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr  
02 40 73 06 00

**LE MANS** (dép. 49 + 50 / 52 / 53 / 72)  
17, rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr  
02 43 86 96 18

**Délégation**  
**CENTRE-LOIRE**

9, avenue de Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr  
02 38 51 73 73

**Délégation**  
**POITOU-LIMOUSIN**

7, rue de la Goëlette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr  
05 49 38 09 82

**Délégation**  
**ALLIER-LOIRE AMONT**

Sita de Marmillat Sud  
19, allées des eaux et forêts • CS 40039  
63370 LEMPDES  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr  
04 73 17 07 10

Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur [agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr) et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

**CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTERA !**

Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.cx/Consultation>



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 085-218501146-20251106-DEL\_25\_11\_089-DE



**Vendée Grand Littoral**

5 rue de l'Hôtel de Ville, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

**[www.vendeegrandlittoral.fr](http://www.vendeegrandlittoral.fr)**



5 rue de l'Hôtel de Ville  
85440 TALMONT ST HILAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 2025\_07\_D12

Date de la convocation : 10.07.2025

Date du conseil : 16.07.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi quatre juin, les conseillers communautaires des communes d'ANGLES, AVRILLE, LE BERNARD, LA BOISSIERE DES LANDES, CHAMP SAINT PERE, CURZON, LE GIVRE, GROSBREUIL, JARD SUR MER, LA JONCHERE, LONGEVILLE SUR MER, MOUTIERS LES MAUXFAITS, POIROUX, SAINT AVAUGOURD DES LANDES, SAINT BENOIST SUR MER, SAINT CYR EN TALMONDAIS, SAINT HILAIRE LA FORET, SAINT VINCENT SUR GRAON, SAINT VINCENT SUR JARD, TALMONT SAINT HILAIRE, composant la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral par arrêté préfectoral n°2017 - DRCTAJ/3 - 818 du 18 décembre 2017, se sont réunis au siège de Vendée Grand Littoral au 5 rue de l'Hôtel de Ville à Talmont Saint Hilaire. La séance a été publique.

**Etaient présents :** Joël MONVOISIN (pouvoir de Daniel NEAU), Françoise JOUANE (pouvoir de Françoise THEVENIN), Bruno SUJECVIC, Sylvie VERDON, Hervé PIVETEAU, Jean FERRAND, Marie-Paule GABILLEAU, Didier ROUX, Marc HILLAIRET (pouvoir de Christiane DOUTEAU), Grégory BLUTEAU (pouvoir de Sonia GINDREAU), Gérard BOURON, Michel CHADENEAU, Béatrice NICOLAIZEAU, Marc BOUILLAUD (pouvoir donné de Jennifer BOILEAU-LIBAUD), Loïc CHUSSEAU, Agnès LANSMANT-LOUSSERT, Chantal BILLÉ, Didier JOUSSET, Olivier POIRIER-COUTANSAIS, Anne NOIRTAULT, Annie RENOUF, Francis CHUSSEAU, Nicolas PASSCHIER, Christian BATY, Marina KERGUEN, Jannick RABILLÉ (pouvoir de Gaëlle MINGUET), Olivier DALMASSO, Aurélie RAFFINEAU, Maxence de RUGY (pouvoir de Annick PASQUEREAU), Catherine GARANDEAU, Pascal LOIZEAU (pouvoir de Pascal MONEIN), Jacques MOLLÉ, Patrick VILLALON, Françoise FERRAND LE MAULF.

**Etaient absents et excusés :** Christiane DOUTEAU (pouvoir donné à Marc HILLAIRET), Sonia GINDREAU (pouvoir donné à Grégory BLUTEAU), Jennifer BOILEAU-LIBAUD (pouvoir donné à Marc BOUILLAUD), Annick PASQUEREAU (pouvoir donné à Maxence de RUGY), Françoise THEVENIN (pouvoir donné à Françoise JOUANE), Daniel NEAU (pouvoir donné à Joël MONVOISIN), Gaëlle MINGUET (pouvoir donné à Jannick RABILLÉ), Pascal MONEIN (pouvoir donné à Pascal LOIZEAU), Fabienne ROCHEREAU, Alain ROCHEREAU, Marie GAUVRIT, Magali THIÉBOT.

**Nombre de Conseillers :**

- ♦ En exercice : 46
- ♦ Présents : 34
- ♦ Excusés : 12
- ♦ Pouvoirs : 8
- ♦ Exprimés : 40

Il a été procédé, conformément à l'article L2121 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Catherine GARANDEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Présentation du rapport d'activités 2024 du service déchets ménagers et assimilés**

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L2224-17-1 et de l'article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient de présenter au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce document est établi en application des dispositions réglementaires en vigueur.

Il précise que ce rapport et l'avis du Conseil communautaire seront mis à la disposition de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral ainsi que dans les mairies du territoire et sur le site internet de la collectivité.

Il est donné lecture des principaux éléments du rapport 2024.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1411-13, L2224-17-1 et D2224-1 et suivants ;**

**Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'exercice 2024 joint en annexe ;**

**Après en avoir délibéré, avec 2 abstentions pour Madame Françoise FERRAND LE MAULF et Monsieur Olivier DALMASSO et 40 voix pour, le Conseil Communautaire :**

**DECIDE**

**1. D'adopter le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, tel qu'annexé à la présente délibération ;**

**2. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette décision.**




Le Président,  
Maxence de RUGY

## CONVENTION n° 03.095.2025

(Sables d'Olonne et Talmondais)

### ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

D'une part, Vendée Eau, représenté par Monsieur Michel BOSSARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président de Vendée Eau et Référent de la Commission « Travaux, Marchés Publics, Commission d'Appels d'Offres / Commission d'Attribution », agissant en cette qualité en vertu de la délibération n° 2020VEE02CS06 du 24 Septembre 2020, de l'arrêté de délégation de fonctions n° 17-2020 du 25 Septembre 2020, et de l'arrêté de délégation de signature n° 25-2020 du 25 Septembre 2020, nommé ci-après Vendée Eau ;

et

D'autre part, la Commune de JARD-SUR-MER Place de l'Hôtel de Ville - B.P. 29 représentée par son Maire Mme Sonia GINDREAU, nommé ci-après le Demandeur ;

### AYANT ÉTÉ EXPOSÉ :

- que la Commune de JARD-SUR-MER a demandé la desserte en eau potable d'un poteau incendie , rue de Morpoigne à JARD-SUR-MER -
- qu'à cet effet, il a été décidé d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions du comité de Vendée Eau,
- qu'en conséquence, l'établissement d'une convention entre le Demandeur et Vendée Eau est nécessaire.

### ***IL EST CONVENU CE QUI SUIT :***

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Montant des travaux**

Les travaux faisant l'objet de la présente convention ont été estimés à 4 477,17 € HT, suivant le devis détaillé ci-annexé.

Cette estimation a un caractère forfaitaire, ferme et non révisable, dans la limite du projet matérialisé par le plan communiqué au Demandeur et dont il certifie avoir pris connaissance, suivant l'état des lieux à l'instant de l'établissement du devis estimatif et compte tenu des conditions de validité de la présente convention exposées ci-après.

Les travaux ne comprennent ni la réalisation de branchement particulier ni la pose de regard de compteur, conformément à la demande de l'intéressé. Cependant la réalisation du(des) branchement(s) est soumise à la présentation soit des arrêtés de permis de construire pour chaque construction à desservir, soit de l'autorisation de lotir ou d'aménagement, suivant le cas.

*La convention impose que les travaux soient exécutés en totalité en une seule intervention de l'entreprise de Vendée Eau, y compris les branchements particuliers ; à défaut il sera établi un avenant prenant en compte les plus-values générées.*

#### **ARTICLE 2 : Participation financière du Demandeur**

La participation financière du Demandeur s'élève à 5 372,60 € TTC. Elle est calculée en application des dispositions de financement des Travaux Hors Programme (THP) définies par Vendée Eau.

DEMANDEUR & NATURE DES TRAVAUX	Montant des travaux (en €)	Taux de la participation du Demandeur	Participation du Demandeur (en €)
1 - Communes et collectivités locales, Etablissements publics ou assimilés pour une opération à caractère social..... - extensions du réseau pour lotissements, Z.I., Z.A., bâtiments, - ouvrages et terrains leur appartenant,			
2 - Communes et collectivités locales, Établissements publics ou assimilés pour une opération à caractère social ..... - autres travaux et en particulier les renforcements de réseaux pour assurer la protection contre l'incendie ; pose de poteaux d'incendie . - travaux pour lesquels la collectivité se substitue à un particulier, à un lotisseur ou à un aménageur privé ;	4 477,17	100,00	4 477,17
<b>TOTAL HT .....</b> <b>57 rue Paul Emile Victor CS 90041 – 85036 LA ROCHE-SUR-YON</b> <b>T.V.A. 20% .....</b> <b>TOTAL TTC .....</b>	4 477,17 895,43 5 372,60	<b>vendee-eau.fr</b>	<b>4 477,17 895,43 5 372,60</b>

### **ARTICLE 3 : Réalisation des travaux**

En contrepartie, Vendée Eau s'engage à réaliser les travaux nécessaires à la desserte en eau potable de la propriété du Demandeur, suivant les termes de la présente convention et le plan qui lui a été communiqué.

**Ces travaux seront exécutés dans un délai maximum de 3 (trois) mois** à compter de la date de constatation par nos services du versement des fonds à la Trésorerie Yon-Vendée de La Roche-sur-Yon, sous réserve de la mise à disposition des terrains et du bornage des voies nécessaires aux travaux, de l'obtention des autorisations administratives nécessaires y compris des accords des propriétaires pour les conduites en terrain privés, et le cas échéant, de la réalisation par le Demandeur des regards recevant les compteurs, dans les Règles de l'Art.

### **ARTICLE 4 : Résiliation**

Si le règlement de la participation financière du Demandeur n'est pas constaté dans un délai de 3 (trois) mois, la présente convention sera automatiquement résiliée.

Si le Demandeur ne permet pas à Vendée Eau de réaliser les travaux dans les 6 (six) mois à compter du versement des fonds ou si dans le même délai Vendée Eau est dans l'impossibilité de réaliser les travaux au regard des réserves de l'article 3, la présente convention sera automatiquement résiliée et Vendée Eau procédera au remboursement de la participation financière du Demandeur.

### **ARTICLE 5 : Responsabilité et assurance**

Lorsque des conduites ou des branchements seront exécutés sur la propriété du Demandeur, Vendée Eau établit un procès-verbal des travaux réalisés, contradictoirement avec le Demandeur.

Toute détérioration des ouvrages réalisés par Vendée Eau (bouches à clé sur voies de desserte, regards de compteurs sur parcelles privées, etc...) entraînera la remise en état à la charge du Demandeur.

Si le Demandeur réalise, postérieurement à l'installation du réseau d'eau potable, des travaux de finition des voies de desserte (réfection de chaussée, etc...), la remise à niveau des bouches à clé sera obligatoire et effectuée par Vendée Eau en coordination avec les travaux de voirie. Cette prestation est à la charge de Vendée Eau dans un délai maximum de 18 mois après l'achèvement des travaux d'eau potable. Au-delà de ce délai, les travaux correspondants sont facturés au Demandeur.

### **ARTICLE 6 : Propriété des ouvrages**

Les canalisations et le matériel de robinetterie-fontainerie ainsi que les branchements particuliers, réalisés en application de la présente convention, sont la propriété de Vendée Eau sans aucune exception ni réserve. En contrepartie, il en assure l'exploitation, l'entretien et le renouvellement au même titre que l'ensemble du réseau Vendée Eau, et ce dès la mise en service.

En particulier, il pourra à tout moment exécuter sur cette conduite toutes modifications et tous branchements ou raccordements qu'il jugera utiles.

Comme tous les poteaux d'incendie et bouches incendie sur son territoire, le(s) nouvel(aux) hydrant(s) réalisé(s) dans le cadre de la présente convention est(sont) la propriété du Demandeur, à partir du joint du coude à patin.

Il en assurera, à sa charge, la maintenance et l'entretien annuel nécessaires.

Les pièces du raccordement, la vanne et la conduite de branchement, jusqu'au joint du coude à patin non compris, restant la propriété de Vendée Eau qui en assurera, à ses frais, l'entretien et la maintenance nécessaires.

### **ARTICLE 7 : Durée de la convention**

La convention signée par les deux parties prend effet à compter de la date de sa notification par Vendée Eau au Demandeur. Son terme correspond à la réception contradictoire des travaux réalisés par Vendée Eau.

### **ARTICLE 8 : Modifications**

Toute modification apportée à la convention fera l'objet d'un avenant.

### **ARTICLE 9 : Litiges**

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la convention sera soumis à la juridiction compétente : Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44000 NANTES.

### **ARTICLE 10 : Annexe**

Le devis détaillé et le plan du projet constituent l'annexe de la convention.

À , le  
**Le Demandeur,**  
**Madame le Maire**  
**Commune de JARD-SUR-MER**

À LA ROCHE-SUR-YON, le

**CONVENTION N° 03.094.2025**

(Sables d'Olonne et Talmondais)

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

D'une part, Vendée Eau, représenté par Monsieur Michel BOSSARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président de Vendée Eau et Référent de la Commission « Travaux, Marchés Publics, Commission d'Appels d'Offres / Commission d'Attribution », agissant en cette qualité en vertu de la délibération n° 2020VEE02CS06 du 24 Septembre 2020, de l'arrêté de délégation de fonctions n° 17-2020 du 25 Septembre 2020, et de l'arrêté de délégation de signature n° 25-2020 du 25 Septembre 2020, nommé ci-après Vendée Eau ;

et

D'autre part, la Commune de JARD-SUR-MER Place de l'Hôtel de Ville - B.P. 29 représentée par son Maire Mme Sonia GINDREAU, nommé ci-après le Demandeur ;

**AYANT ÉTÉ EXPOSÉ :**

- que la Commune de JARD-SUR-MER a demandé la desserte en eau potable d'un poteau incendie , Parking Port de Plaisance à JARD-SUR-MER -
- qu'à cet effet, il a été décidé d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions du comité de Vendée Eau,
- qu'en conséquence, l'établissement d'une convention entre le Demandeur et Vendée Eau est nécessaire.

***IL EST CONVENU CE QUI SUIT :***

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : Montant des travaux**

Les travaux faisant l'objet de la présente convention ont été estimés à 3 211,38 € HT, suivant le devis détaillé ci-annexé.

Cette estimation a un caractère forfaitaire, ferme et non révisable, dans la limite du projet matérialisé par le plan communiqué au Demandeur et dont il certifie avoir pris connaissance, suivant l'état des lieux à l'instant de l'établissement du devis estimatif et compte tenu des conditions de validité de la présente convention exposées ci-après.

Les travaux ne comprennent ni la réalisation de branchement particulier ni la pose de regard de compteur, conformément à la demande de l'intéressé. Cependant la réalisation du(des) branchement(s) est soumise à la présentation soit des arrêtés de permis de construire pour chaque construction à desservir, soit de l'autorisation de lotir ou d'aménagement, suivant le cas.

*La convention impose que les travaux soient exécutés en totalité en une seule intervention de l'entreprise de Vendée Eau, y compris les branchements particuliers ; à défaut il sera établi un avenant prenant en compte les plus-values générées.*

**ARTICLE 2 : Participation financière du Demandeur**

La participation financière du Demandeur s'élève à 3 853,66 € TTC. Elle est calculée en application des dispositions de financement des Travaux Hors Programme (THP) définies par Vendée Eau.

DEMANDEUR & NATURE DES TRAVAUX	Montant des travaux (en €)	Taux de la participation du Demandeur	Participation du Demandeur (en €)
1 - Communes et collectivités locales, Etablissements publics ou assimilés pour une opération à caractère social..... - extensions du réseau pour lotissements, Z.I., Z.A., bâtiments, - ouvrages et terrains leur appartenant,			
2 - Communes et collectivités locales, Établissements publics ou assimilés pour une opération à caractère social .....	3 211,38	100,00	3 211,38
<b>TOTAL HT .....</b>	<b>3 211,38</b>		<b>3 211,38</b>
T.V.A. 20% .....	642,28		642,28
<b>TOTAL TTC .....</b>	<b>3 853,66</b>		<b>3 853,66</b>

57 rue Paul Emile Victor - CS 90041 - 85036 LA ROCHE-SUR-YON vendee-eau.fr



### ARTICLE 3 : Réalisation des travaux

En contrepartie, Vendée Eau s'engage à réaliser les travaux nécessaires à la desserte en eau potable de la présente convention et le plan qui lui a été communiqué.

**Ces travaux seront exécutés dans un délai maximum de 3 (trois) mois** à compter de la date de constatation par nos services du versement des fonds à la Trésorerie Yon-Vendée de La Roche-sur-Yon, sous réserve de la mise à disposition des terrains et du bornage des voies nécessaires aux travaux, de l'obtention des autorisations administratives nécessaires y compris des accords des propriétaires pour les conduites en terrain privés, et le cas échéant, de la réalisation par le Demandeur des regards recevant les compteurs, dans les Règles de l'Art.

### ARTICLE 4 : Résiliation

Si le règlement de la participation financière du Demandeur n'est pas constaté dans un délai de 3 (trois) mois, la présente convention sera automatiquement résiliée.

Si le Demandeur ne permet pas à Vendée Eau de réaliser les travaux dans les 6 (six) mois à compter du versement des fonds ou si dans le même délai Vendée Eau est dans l'impossibilité de réaliser les travaux au regard des réserves de l'article 3, la présente convention sera automatiquement résiliée et Vendée Eau procédera au remboursement de la participation financière du Demandeur.

### ARTICLE 5 : Responsabilité et assurance

Lorsque des conduites ou des branchements seront exécutés sur la propriété du Demandeur, Vendée Eau établit un procès-verbal des travaux réalisés, contradictoirement avec le Demandeur.

Toute détérioration des ouvrages réalisés par Vendée Eau (bouches à clé sur voies de desserte, regards de compteurs sur parcelles privées, etc...) entraînera la remise en état à la charge du Demandeur.

Si le Demandeur réalise, postérieurement à l'installation du réseau d'eau potable, des travaux de finition des voies de desserte (réfection de chaussée, etc...), la remise à niveau des bouches à clé sera obligatoire et effectuée par Vendée Eau en coordination avec les travaux de voirie. Cette prestation est à la charge de Vendée Eau dans un délai maximum de 18 mois après l'achèvement des travaux d'eau potable. Au-delà de ce délai, les travaux correspondants sont facturés au Demandeur.

### ARTICLE 6 : Propriété des ouvrages

Les canalisations et le matériel de robinetterie-fontainerie ainsi que les branchements particuliers, réalisés en application de la présente convention, sont la propriété de Vendée Eau sans aucune exception ni réserve. En contrepartie, il en assure l'exploitation, l'entretien et le renouvellement au même titre que l'ensemble du réseau Vendée Eau, et ce dès la mise en service.

En particulier, il pourra à tout moment exécuter sur cette conduite toutes modifications et tous branchements ou raccordements qu'il jugera utiles.

Comme tous les poteaux d'incendie et bouches incendie sur son territoire, le(s) nouvel(aux) hydrant(s) réalisé(s) dans le cadre de la présente convention est(sont) la propriété du Demandeur, à partir du joint du coude à patin.

Il en assurera, à sa charge, la maintenance et l'entretien annuel nécessaires.

Les pièces du raccordement, la vanne et la conduite de branchement, jusqu'au joint du coude à patin non compris, restant la propriété de Vendée Eau qui en assurera, à ses frais, l'entretien et la maintenance nécessaires.

### ARTICLE 7 : Durée de la convention

La convention signée par les deux parties prend effet à compter de la date de sa notification par Vendée Eau au Demandeur. Son terme correspond à la réception contradictoire des travaux réalisés par Vendée Eau.

### ARTICLE 8 : Modifications

Toute modification apportée à la convention fera l'objet d'un avenant.

### ARTICLE 9 : Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la convention sera soumis à la juridiction compétente : Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44000 NANTES.

### ARTICLE 10 : Annexe

Le devis détaillé et le plan du projet constituent l'annexe de la convention.

À , le

À LA ROCHE-SUR-YON, le

Le Demandeur,

Madame le Maire

Commune de JARD-SUR-MER



# RAPPORT ANNUEL DE L'ÉLU MANDATAIRE

**EXERCICE 2024**

Nom(s) du/des représentant(s) de la collectivité ou du groupement :

.....

## SOMMAIRE

<b>I. Présentation de Vendée Expansion - SPL .....</b>	<b>3</b>
I.1 - Informations générales .....	3
I.2 - Historique .....	3
I.3 - Objet social – Domaines d’activité .....	4
I.4 - Répartition du capital social.....	5
I.5 - La gouvernance .....	10
<b>II. Principales activités, opérations de l’année écoulée et situation financière de VENDÉE EXPANSION - SPL..</b>	<b>19</b>
II.1 - Principales activités et opérations de l’année .....	19
II.2 - Situation financière .....	31
II.3 - Présentation du chiffre d'affaires.....	32
a - Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité.....	32
II.4 - Perspectives de développement .....	33
<b>III. Etat des relations entre les collectivités ou les groupements actionnaires et Vendée Expansion - SPL.....</b>	<b>33</b>
III.1 - Contrats signés entre les actionnaires et Vendée Expansion - SPL.....	33
DEPARTEMENT AMENAGEMENT : .....	33
III.2 - Avances en compte courant consenties par les collectivités ou les groupements actionnaires à Vendée Expansion - SPL .....	66
Aucune avance en compte courant d'associés. ....	66
III.3 - Garanties d'emprunt consenties par les collectivités ou les groupements actionnaires à Vendée Expansion - SPL .....	66
III.4 - Aides octroyées au titre du développement économique .....	66
III.5 - Autres concours financiers consentis par les collectivités ou les groupements actionnaires à Vendée Expansion - SPL .....	66
<b>IV. Etat des prises de participation - Situation du groupe .....</b>	<b>67</b>
<b>V. Evolutions statutaires et de l'actionnariat intervenues dans l’année .....</b>	<b>67</b>
V.1 - Evolutions statutaires.....	67
a - Présentation des modifications statutaires intervenues dans l’année .....	67
b - Historique des 5 dernières années.....	68
V.2 - Evolutions de l'actionnariat .....	69
a - Composition de l'actionnariat et évolution au cours de l’année .....	69
b - Opérations ayant modifié l'actionnariat au cours de l’année.....	73
c - Historique des 5 dernières années .....	73
<b>VI. Bilan de gouvernance.....</b>	<b>77</b>
VI.1 - Réunions du Conseil d'administration .....	77
VI.2 - Réunions de l'Assemblée Spéciale .....	78
VI.3 - Réunions de l'Assemblée Générale .....	83
VI.4 - Informations sur la rémunération des représentants de la collectivité ou du groupement actionnaire et des mandataires sociaux.....	87
VI.5 - Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société .....	87
a - Principaux risques et incertitudes .....	87
b - Contrôle interne.....	88
c - Contrôles externes.....	88
VI.6 - Contrôle analogue .....	88

## I. PRÉSENTATION DE VENDEE EXPANSION - SPL

### I.1 - Informations générales

DÉNOMINATION	Vendée Expansion - SPL
DATE DE CRÉATION	15 octobre 2012
ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL	33 rue de l'Atlantique 85000 la Roche-sur-Yon
ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE	Société Anonyme Publique Locale (SAPL) à Conseil d'administration
NOM DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	M. Guillaume JEAN
NOMBRE DE SALARIÉS	13

### I.2 - Historique

#### LES GRANDES DATES ET FAITS MARQUANTS

- 2012 : Création de la SAPL et du GIE
- 2016 : Division de la valeur nominale des actions
- 2021 : Modification du mode de gouvernance
- 2022 : Mise en place d'un Plan stratégique d'activités
- 2023 : Changement de dénomination sociale

## I.3 - Objet social – Domaines d'activité

### OBJET SOCIAL (Article 2 des statuts) :

La Société a pour objet d'accompagner ses collectivités locales actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales.

A ce titre, la Société a pour objet d'accomplir tous actes visant à :

**1/ La réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme, ayant pour objet notamment :**

- de mettre en œuvre un projet urbain,
- de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat,
- d'organiser le maintien, l'extension, ou l'accueil des activités économiques,
- de favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
- de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur,
- de lutter contre l'insalubrité,
- de permettre le renouvellement urbain,
- de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.

**2/ La réalisation d'opérations de construction**

La Société pourra intervenir sur tous immeubles, bâtiments ou ouvrages (d'infrastructures, superstructures, voiries et réseaux divers etc.) de toutes natures, tant pour ce qui concerne leur construction que, leur amélioration, leur rénovation, leur gestion que leur entretien.

**3/ Toutes autres activités d'intérêt général** permettant d'accompagner les actionnaires dans le domaine de leur politique de développement économique, touristique et immobilière.

A cet effet, la Société pourra intervenir pour toutes activités relevant de la compétence des actionnaires, dans les domaines suivants :

- réalisation de prestations de conseil et d'assistance dans le domaine de l'ingénierie territoriale, économique et touristique ;
- appui à la création d'activités nouvelles ;
- mise en œuvre d'un plan de développement en accompagnement de leurs politiques publiques de soutien à l'économie locale.

La Société exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire, dans le cadre de tous les contrats conclus avec eux.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

## DOMAINES D'ACTIVITÉ :

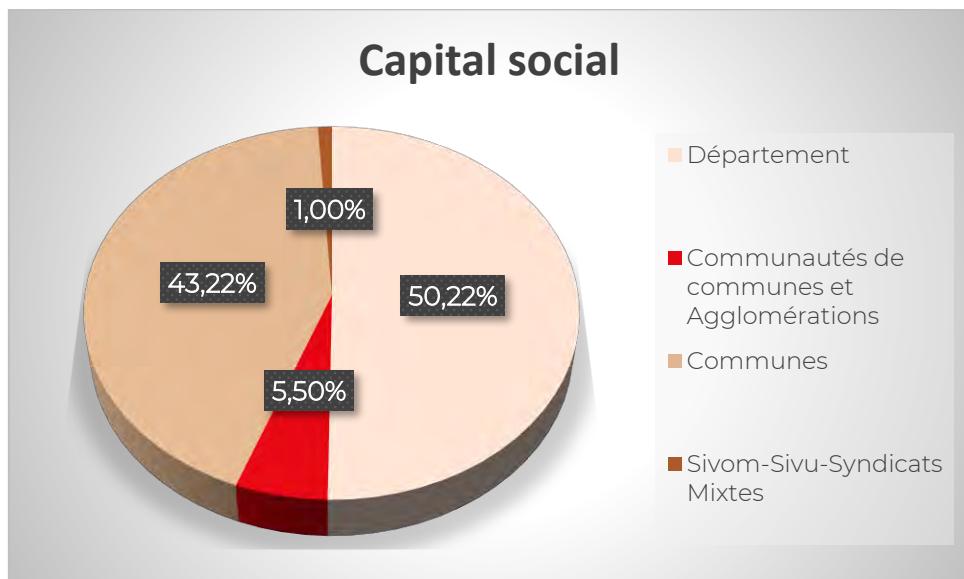
A l'initiative du Département et de l'Association des maires de Vendée, l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (devenue Vendée Expansion - SPL), SAPL au capital de 225.000 €, a été créée le 15 octobre 2012.

Elle a pour vocation d'apporter à ses actionnaires (communes, EPCI...) une assistance dans les différents domaines tels que **l'ingénierie routière, l'aménagement et le renouvellement urbain** (négociation foncière, création de zones d'habitations ou artisanales), la création et la construction de **bâtiments** et enfin dans le domaine de **l'Ingénierie territoriale et touristique**.

Vendée Expansion - SPL apporte ses compétences techniques aux collectivités, c'est un outil de mutualisation des moyens étroitement contrôlé par toutes les collectivités qui en sont actionnaires. La souplesse de fonctionnement de la société rend un vrai service aux collectivités.

Les **activités transversales (juridiques, financières, communication, ressources humaines...)** sont regroupées au niveau d'un G.I.E. dont les membres sont Vendée Expansion - SPL et Vendée Expansion - SEM pour assurer une utilisation optimum des moyens humains et matériels.

### I.4 - Répartition du capital social



ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES
Commune Aizenay	2
Commune Angles	2
Commune Antigny	2
Commune Apremont	2
Commune Aubigny les Clouzeaux	1
Commune Auchay sur Vendée	3
Commune Barbâtre	1
Commune Bazoges en Paillers	2
Commune Bazoges en Pareds	1
Commune Beaufou	2
Commune Beaurepaire	2
Commune Beauvoir sur Mer	2
Commune Benet	2
Commune Bois de céné	2
Commune Bouillé Coudault	1
Commune Bouin	1

Commune	Bourneau	2
Commune	Bournezeau	2
Commune	Brem sur Mer	1
Commune	Brétignolles sur Mer	1
Commune	Chaillé les Marais	2
Commune	Challans	2
Communauté de communes	Challans-Gois Communauté	4
Commune	Champagné les Marais	2
Commune	Chantonnay	1
Commune	Chanverrie	2
Commune	Chasnais	2
Commune	Château Guibert	2
Commune	Châteauneuf	1
Commune	Chauché	2
Commune	Chavagnes en Paillers	2
Commune	Chavagnes les Redoux	2
Commune	Cheffois	2
Commune	Coëx	1
Conseil Départemental de la Vendée	Conseil Départemental de la Vendée	452
Commune	Corpe	1
Commune	Cugand	2
Commune	Curzon	1
Commune	Damvix	2
Communauté de communes	de l'Île de Noirmoutier	2
Communauté de communes	de Vie et Boulogne	4
SIVOM	des communes du Marais Sud Vendée	2
Commune	Doix-lès-Fontaines	1
Commune	Dompierre sur Yon	1
Communauté de communes	du Pays de Chantonnay	4
Communauté de communes	du Pays de Fontenay-Vendée	6
Communauté de communes	du Pays de la Châtaigneraie	2
Communauté de communes	du Pays de Mortagne	2
Communauté de communes	du Pays de Pouzauges	1
Communauté de communes	du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts	3
Communauté de communes	du Pays des Achards	2
Communauté de communes	du Pays des Herbiers	2
Commune	Essarts en Bocage	2
Commune	Falleron	2
Commune	Faymoreau	1
Commune	Fougeré	1
SIVU	Gendarmerie du Canton de Beauvoir sur Mer	2
Commune	Givrand	1
Commune	Grand'Landes	2
Commune	Grosbreuil	2
Commune	Grues	1
Commune	Jard sur Mer	2
Commune	La Barre de Monts	2
Commune	La Bernardière	2
Commune	La Boissière de Montaigu	2
Commune	La Boissière des Landes	1
Commune	La Bruffière	2
Commune	La Caillière Saint Hilaire	1
Commune	La Chaize le Vicomte	2
Commune	La Chapelle Palluau	2
Commune	La Chapelle Thémer	2
Commune	La Châtaigneraie	2
Commune	La Couture	2
Commune	La Ferrière	2
Commune	La Garnache	1

Commune	<b>La Gaubretière</b>	2
Commune	<b>La Guérinière</b>	2
Commune	<b>La Jaudonnière</b>	2
Commune	<b>La Jonchère</b>	2
Commune	<b>La Meilleraie Tillay</b>	2
Commune	<b>La Merlatière</b>	1
Commune	<b>La Rabatelière</b>	2
Commune	<b>La Réorthe</b>	1
Commune	<b>La Tailléée</b>	1
Commune	<b>La Tranche sur Mer</b>	2
Commune	<b>L'Aiguillon-la-Presqu'île</b>	2
Commune	<b>Lairoux</b>	1
Commune	<b>Landeronde</b>	2
Commune	<b>Landevieille</b>	1
Commune	<b>Le Bernard</b>	1
Commune	<b>Le Boupère</b>	2
Commune	<b>Le Champ Saint Père</b>	2
Commune	<b>Le Fenouiller</b>	2
Commune	<b>Le Girouard</b>	1
Commune	<b>Le Givre</b>	1
Commune	<b>Le Gué de Velluire</b>	2
Commune	<b>Le Langon</b>	2
Commune	<b>Le Mazeau</b>	2
Commune	<b>Le Perrier</b>	2
Commune	<b>Le Poiré sur Vie</b>	2
Commune	<b>Le Tablier</b>	1
Commune	<b>L'Epine</b>	1
Commune	<b>Les Achards</b>	2
Commune	<b>Les Brouzils</b>	2
Commune	<b>Les Epesses</b>	2
Commune	<b>Les Herbiers</b>	2
Commune	<b>Les Landes Génusson</b>	2
Commune	<b>Les Lucs sur Boulogne</b>	2
Commune	<b>Les Magnils Reigniers</b>	1
Commune	<b>Les Pineaux</b>	2
Commune	<b>Les Sables d'Olonne</b>	4
Communauté d'agglomération	<b>Les Sables d'Olonne Agglomération</b>	4
Commune	<b>Les Velluire sur Vendée</b>	2
Commune	<b>L'Herbergement</b>	2
Commune	<b>L'Hermenault</b>	2
Commune	<b>Liez</b>	1
Commune	<b>L'Île d'Yeu</b>	2
Commune	<b>L'Île d'Elle</b>	2
Commune	<b>Loge Fougereuse</b>	2
Commune	<b>Longèves</b>	2
Commune	<b>Longeville sur Mer</b>	2
Commune	<b>L'Orbrie</b>	1
Commune	<b>Luçon</b>	2
Commune	<b>Maché</b>	2
Commune	<b>Maille</b>	2
Commune	<b>Maillezais</b>	1
Commune	<b>Mallèvre</b>	1
Commune	<b>Mareuil sur Lay Dissais</b>	2
Commune	<b>Marillet</b>	2
Commune	<b>Marsais Sainte Radégonde</b>	2
Commune	<b>Martinet</b>	1
Commune	<b>Menomblet</b>	1
Commune	<b>Mervent</b>	2
Commune	<b>Mesnard La Barotièvre</b>	2

Commune	Monsireigne	2
Commune	Montaigu Vendée	6
Commune	Montournais	2
Commune	Montreuil	2
Commune	Montréverd	2
Commune	Moreilles	2
Commune	Mouchamps	2
Commune	Mouilleron le Captif	2
Commune	Mouilleron Saint Germain	4
Commune	Moutiers les Mauxfaits	1
Commune	Moutiers sur le Lay	2
Commune	Mouzeuil Saint Martin	2
Commune	Nalliers	1
Commune	Nesmy	1
Commune	Nieul le Dolent	1
Commune	Notre Dame de Monts	2
Commune	Notre Dame de Riez	2
Commune	Palluau	2
Communauté d'agglomération	Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération	2
Commune	Petosse	2
Commune	Pissotte	2
Commune	Poiroux	2
Commune	Pouillé	1
Commune	Pouzauges	2
Commune	Puy de Serre	1
Commune	Puyravault	2
Commune	Réaumur	2
Commune	Rives de l'Yon	2
Commune	Rives-d'Autise	3
Commune	Rocheservière	2
Commune	Rochetrejoux	2
Commune	Saint André Goule d'Oie	2
Commune	Saint Aubin des Ormeaux	2
Commune	Saint Aubin La Plaine	1
Commune	Saint Avaugourd des Landes	1
Commune	Saint Benoist sur Mer	2
Commune	Saint Christophe du Ligneron	2
Commune	Saint Cyr des Gâts	2
Commune	Saint Cyr en Talmontais	2
Commune	Saint Denis du Payré	2
Commune	Saint Denis la Chevasse	2
Commune	Saint Etienne de Brilhouet	1
Commune	Saint Etienne du Bois	2
Commune	Saint Fulgent	2
Commune	Saint Germain de Prinçay	2
Commune	Saint Gervais	2
Commune	Saint Gilles Croix de Vie	1
Commune	Saint Hilaire de Riez	1
Commune	Saint Hilaire de Voust	2
Commune	Saint Hilaire des Loges	1
Commune	Saint Hilaire la Forêt	2
Commune	Saint Hilaire le Vouhis	2
Commune	Saint Jean de Beugné	1
Commune	Saint Jean de Monts	2
Commune	Saint Julien des Landes	1
Commune	Saint Laurent de la Salle	2
Commune	Saint Laurent sur Sèvre	2
Commune	Saint Malo du Bois	2
Commune	Saint Mars la Réorthe	1

Commune	<b>Saint Martin de Fraigneau</b>	1
Commune	<b>Saint Martin des Fontaines</b>	2
Commune	<b>Saint Martin des Noyers</b>	2
Commune	<b>Saint Martin des Tilleuls</b>	2
Commune	<b>Saint Martin Lars en Sainte Hermine</b>	1
Commune	<b>Saint Mathurin</b>	2
Commune	<b>Saint Maurice des Noues</b>	2
Commune	<b>Saint Maurice le Girard</b>	2
Commune	<b>Saint Mesmin</b>	2
Commune	<b>Saint Michel en l'Herm</b>	2
Commune	<b>Saint Michel le Cloucq</b>	2
Commune	<b>Saint Paul en Pareds</b>	1
Commune	<b>Saint Paul Mont Penit</b>	2
Commune	<b>Saint Philbert de Bouaine</b>	2
Commune	<b>Saint Pierre du Chemin</b>	1
Commune	<b>Saint Prouant</b>	1
Commune	<b>Saint Révérend</b>	1
Commune	<b>Saint Urbain</b>	1
Commune	<b>Saint Valérien</b>	1
Commune	<b>Saint Vincent sur Graon</b>	1
Commune	<b>Saint Vincent sur Jard</b>	2
Commune	<b>Saint Vincent Sterlanges</b>	1
Commune	<b>Sainte Cécile</b>	1
Commune	<b>Sainte Foy</b>	2
Commune	<b>Sainte Gemme la Plaine</b>	1
Commune	<b>Sainte Hermine</b>	2
Commune	<b>Sainte Radégonde des Noyers</b>	2
Commune	<b>Sérigné</b>	2
Commune	<b>Sèvremont</b>	2
Commune	<b>Sigournais</b>	2
Syndicat mixte	<b>SM du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen - La Verrie</b>	2
Commune	<b>Soullans</b>	2
Communauté de communes	<b>Sud Vendée Littoral</b>	6
Commune	<b>Tallud Sainte Gemme</b>	1
Commune	<b>Talmont Saint Hilaire</b>	2
Communauté d'agglomération	<b>Terres de Montaigu, communauté d'agglomération</b>	2
Commune	<b>Terval</b>	5
Commune	<b>Thiré</b>	2
Commune	<b>Thorigny</b>	1
Commune	<b>Tiffauges</b>	2
Commune	<b>Treize Septiers</b>	2
Commune	<b>Treize Vents</b>	1
Commune	<b>Triaize</b>	1
Commune	<b>Venansault</b>	2
Communauté de communes	<b>Vendée Grand Littoral -Talmont Moutiers Communauté</b>	4
Communauté de communes	<b>Vendée Sèvre Autise</b>	2
Syndicat mixte	<b>Vendée Sèvre Autizes</b>	1
Commune	<b>Vendrennes</b>	2
Commune	<b>Vix</b>	2
Commune	<b>Vouillé les Marais</b>	1
Commune	<b>Vouvant</b>	1
Commune	<b>Xanton Chassenon</b>	1
Commune	<b>Rives-du-Fougerais</b>	2
<b>TOTAL</b>		<b>900 actions</b>

## I.5 - La gouvernance

### Composition du Conseil d'administration :

ADMINISTRATEURS	NOMS DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	LE CAS ÉCHÉANT, DATE DE NOMINATION
Département de la Vendée	Mme Cécile BARREAU	22/07/2021
Département de la Vendée	Mme Anne-Marie COULON	22/07/2021
Département de la Vendée	Mme Alexandra GABORIAU	22/07/2021
Département de la Vendée	Mme Nadia RABREAU	22/07/2021
Département de la Vendée	Mme Leslie GAILLARD	22/07/2021
Département de la Vendée	M. Guillaume JEAN	22/07/2021
Département de la Vendée	M. Luc BOUARD	22/07/2021
Département de la Vendée	M. Thomas PERROCHEAU	22/07/2021
Département de la Vendée	M. Christophe HOGARD	22/07/2021
Département de la Vendée	M. Didier ROUX	22/07/2021
Commune d'Aizenay	M. Franck ROY	02/09/2020
Commune de Sèvremont	M. Francis TETAUD M. Bernard MARTINEAU	02/09/2020 29/02/2024
Commune du Langon	M. Alain BIENVENU	02/09/2020
Commune des Sables d'Olonne	M. Alain BLANCHARD M. Jean-Yves SIX	02/09/2020 12/02/2024
Commune de Nesmy	M. Thierry GANACHAUD	02/09/2020
Commune de Talmont Saint Hilaire	M. Pascal MONEIN	02/09/2020
Commune de Jard sur Mer	Mme Sonia GINDREAU	02/09/2020
Commune Saint Christophe du Ligneron	M. Jean-Claude BIRON	02/09/2020

## Les représentants à l'Assemblée Spéciale :

ACTIONNAIRES	NOMS DES REPRÉSENTANTS A L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE
Commune	Aizenay
Commune	Angles
Commune	Antigny
Commune	Apremont
Commune	Aubigny les Clouzeaux
Commune	Auchay sur Vendée
Commune	Barbâtre
Commune	Bazoges en Paillers
Commune	Bazoges en Pareds
Commune	Beaufou
Commune	Beaurepaire
Commune	Beauvoir sur Mer
Commune	Benet
Commune	Bois de céné
Commune	Bouillé Courdault
Commune	Bouin
Commune	Bourneau
Commune	Bournezeau
Commune	Brem sur Mer
Commune	Brétignolles sur Mer
Commune	Chaillé les Marais
Commune	Challans
Communauté de communes	Challans-Gois Communauté
Commune	Champagné les Marais
Commune	Chantonnay
Commune	Chanverrie
Commune	Chasnais
Commune	Château Guibert
Commune	Châteauneuf
Commune	Chauché
Commune	Chavagnes en Paillers
Commune	Chavagnes les Redoux
Commune	Cheffois
Commune	Coëx
Commune	Corpe
Commune	Cugand la Bernardière
Commune	Curzon
Commune	Damvix
Communauté de communes	de l'Île de Noirmoutier
Communauté de communes	de Vie et Boulogne
SIVOM	des communes du Marais Sud Vendée
Commune	Doix-lès-Fontaines
Commune	Dompierre sur Yon
Communauté de communes	du Pays de Chantonnay
Communauté de communes	du Pays de Fontenay-Vendée
Communauté de communes	du Pays de la Châtaigneraie
Communauté de communes	du Pays de Mortagne
Communauté de communes	du Pays de Pouzauges
Communauté de communes	du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts
Communauté de communes	du Pays des Achards
Communauté de communes	du Pays des Herbiers
Commune	Essarts en Bocage
Commune	Falleron
Commune	Faymoreau
Commune	Fougeré
SIVU	Gendarmerie du Canton de Beauvoir sur Mer
Commune	Givrand

Commune	Grand'Landes	Pascal MORINEAU
Commune	Grosbreuil	Claude POIRAUD
Commune	Grues	Gilles WATTIAU
Commune	Jard sur Mer	Sonia GINDREAU
Commune	La Barre de Monts	Pascal DENIS
Commune	La Boissière de Montaigu	Anthony BONNET
Commune	La Boissière des Landes	Alain BUCHET
Commune	La Bruffière	Robert BRAUD
Commune	La Caillère Saint Hilaire	Christian PÉAUD
Commune	La Chaize le Vicomte	Antoine REMBAUD
Commune	La Chapelle Pallauau	André BEAUGENDRE
Commune	La Chapelle Thémer	David PELLETIER
Commune	La Châtaigneraie	Alain ALBERTREAU
Commune	La Couture	Guillaume BLANCHARD
Commune	La Ferrière	David BELY
Commune	La Garnache	François PETIT
Commune	La Gaubretière	Marie-Thérèse PLUCHON
Commune	La Guérinière	Patrice AUBERNON
Commune	La Jaudonnière	Yann PELLETIER
Commune	La Jonchère	Marc BOUILLAUD
Commune	La Meilleraie Tillay	Eric BERNARD
Commune	La Merlatière	Philippe BELY
Commune	La Rabatelière	Philippe GUILLOTEAU
Commune	La Réorthe	Julien GAUTRON
Commune	La Tailliée	Judicaël LAMY
Commune	La Tranche sur Mer	Christian NOLLEAU
Commune	L'Aiguillon-la-Presqu'île	Bruno OUVRARD
Commune	Lairoux	Cedric GUINAudeau
Commune	Landeronde	Angie LEBOEUF
Commune	Landevieille	Xavier BERNARD
Commune	Le Bernard	Loïc Chusseau
Commune	Le Boupère	Dominique BLANCHARD
Commune	Le Champ Saint Père	Geoffrey LE METOUR
Commune	Le Fenouiller	Laurent POULAIN
Commune	Le Girouard	Raphaël MOUSSET
Commune	Le Givre	Liliane PANTEIX
Commune	Le Gué de Velluire	Jonathan GABORIT
Commune	Le Langon	Alain BIENVENU
Commune	Le Mazeau	Bernard BORDET
Commune	Le Perrier	Jean-Paul MILCENT
Commune	Le Poiré sur Vie	Sabine ROIRAND
Commune	Le Tablier	Annabelle PILLENIERE
Commune	L'Epine	Hervé GALLAIS
Commune	Les Achards	Paul MAZENS
Commune	Les Brouzils	Emilie DUPREY
Commune	Les Epesses	Philippe ALBERT
Commune	Les Herbiers	Jean-Marie GRIMAUD
Commune	Les Landes Génusson	Guy GIRARD
Commune	Les Lucs sur Boulogne	Christophe GAS
Commune	Les Magnils Reigniers	Daniel MENUET
Commune	Les Pineaux	Pascal PAQUEREAU
Commune	Les Sables d'Olonne	Jean-Yves SIX.
Communauté d'agglomération	Les Sables d'Olonne Agglomération	Florence PINEAU
Commune	Les Velluire sur Vendée	Laurent DUPAS
Commune	L'Herbergement	Anne BOISTEAU-PAYEN
Commune	L'Hermenault	Jérôme BOBINET
Commune	Liez	Adeline POUPLIN
Commune	L'Ile d'Yeu	Carole CHARUAU
Commune	L'Ile d'Elle	Andréia TEIXEIRA
Commune	Loge Fougereuse	Alain CAREIL
Commune	Longèves	Kelly PAYET

Commune	Longeville sur Mer	Gabriel BOURASSEAU
Commune	L'Orbrie	Nicolas CELLIER
Commune	Luçon	Dominique BONNIN
Commune	Maché	Frédéric RAGER
Commune	Maillé	Jean-Marie GELOT
Commune	Maillezais	Annie RINEAU
Commune	Mallèvre	Philippe MARTINEAU
Commune	Mareuil sur Lay Dissais	Vincent JULES
Commune	Marillet	Michel de Castellan
Commune	Marsais Sainte Radégonde	Jean-Paul RIVIERE
Commune	Martinet	Patrice BRET
Commune	Menomblet	Jean-Pierre MARQUIS
Commune	Mervent	Fabienne SPENNATO
Commune	Mesnard La Barotière	Sylvain ROBERT
Commune	Monsireigne	Joël CHATEIGNER
Commune	Montaigu Vendée	Daniel ROUSSEAU
Commune	Montournais	Michel TRICOIRE
Commune	Montreuil	
Commune	Montréverd	Damien GRASSET
Commune	Moreilles	Marie BARRAUD
Commune	Mouchamps	Jean-Michel LUMEAU
Commune	Mouilleron le Captif	Jacky GODARD
Commune	Mouilleron Saint Germain	Florian DION
Commune	Moutiers les Mauxfaits	Jean-Serge MOUSSION
Commune	Moutiers sur le Lay	Didier FORGERIT
Commune	Mouzeuil Saint Martin	Colette LIGONNIERE
Commune	Nalliers	Romain THOMAS
Commune	Nesmy	Thierry GANACHAUD
Commune	Nieul le Dolent	Dominique DURAND
Commune	Notre Dame de Monts	Raoul GRONDIN
Commune	Notre Dame de Riez	Hervé BESSONNET
Commune	Palluau	Marcelle BARRETEAU
Communauté d'agglomération	Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération	Isabelle DURANTEAU
Commune	Petrosse	Patrick BASTIEN
Commune	Pissotte	Jean-Paul BIRE
Commune	Poiroux	Francis CHUSSEAU
Commune	Pouillé	Dominique MAZOUÉ
Commune	Pouzauges	Jean-Claude MARCHAND
Commune	Puy de Serre	Philippe CADAU
Commune	Puyravault	Benoît JOUSSEMET
Commune	Réaumur	Franck JAUD
Commune	Rives de l'Yon	Gérard LAURENCEAU
Commune	Rives du Fougerais	Pascal BECOT
Commune	Rives-d'Autise	Michel BOSSARD
Commune	Rocheservière	Joël OIRY
Commune	Rochetrejoux	Christian BOISSINOT
Commune	Saint André Goule d'Oie	Jacky DALLET
Commune	Saint Aubin des Ormeaux	Hervé BREJON
Commune	Saint Aubin La Plaine	Dominique GAUVREAU
Commune	Saint Avaugourd des Landes	Alain ROCHEREAU
Commune	Saint Benoist sur Mer	Daniel MAIGNAN
Commune	Saint Christophe du Ligneron	Jean-Claude BIRON
Commune	Saint Cyr des Gâts	Francis RIVIERE
Commune	Saint Cyr en Talmondais	Jérémie BULTEAU
Commune	Saint Denis du Payré	Gaëlle FLEURY
Commune	Saint Denis la Chevasse	Franky RENAUD
Commune	Saint Etienne de Brillouet	Jacky MARCHETEAU
Commune	Saint Etienne du Bois	Guy AIRIAU
Commune	Saint Fulgent	Jean-Luc GAUTRON
Commune	Saint Germain de Prinçay	Fabrice HERBRETEAU
Commune	Saint Gervais	Jean-Claude FLEURY

Commune	Saint Gilles Croix de Vie	Jean-Pol GIROT
Commune	Saint Hilaire de Riez	Jean-Pierre STEPHANO
Commune	Saint Hilaire de Vouest	Christian CHATELLIER
Commune	Saint Hilaire des Loges	Marie-Line PERRIN
Commune	Saint Hilaire la Forêt	Marina KERGUEN
Commune	Saint Hilaire le Vouhis	Dany COULON
Commune	Saint Jean de Monts	Véronique LAUNAY
Commune	Saint Jean d'Hermine	Marie-Thérèse GUINOT
Commune	Saint Julien des Landes	Joël BRET
Commune	Saint Laurent de la Salle	Sébastien ROY
Commune	Saint Laurent sur Sèvre	Benoît BREBION
Commune	Saint Malo du Bois	Jean-Bernard FRUCHET
Commune	Saint Mars la Réorthe	Eric RETAILLEAU
Commune	Saint Martin de Fraigneau	Jean-François VALAIZE
Commune	Saint Martin des Fontaines	Philippe HERNANDEZ
Commune	Saint Martin des Noyers	Fabien PICARD
Commune	Saint Martin des Tilleuls	Alain LANDREAU
Commune	Saint Martin Lars en Sainte Hermine	Joseph-Marie ALLETRU
Commune	Saint Mathurin	Sébastien BROCHOIRE
Commune	Saint Maurice des Noues	Gérard BATY
Commune	Saint Maurice le Girard	Jean PACTEAU
Commune	Saint Mesmin	Jean-Charles VASSEUR
Commune	Saint Michel en l'Herm	Louis-Marie PINEAU
Commune	Saint Michel le Cloucq	Olivier BOUTEVIN
Commune	Saint Paul en Pareds	Bénédicte GARDIN
Commune	Saint Paul Mont Penit	Jean-Yves DUPE
Commune	Saint Philibert de Bouaine	Francis BRETON
Commune	Saint Pierre du Chemin	Daniel MOTTARD
Commune	Saint Prouant	Yannick SOULARD
Commune	Saint Révérend	Mickaël DOUCHET
Commune	Saint Urbain	Didier BUTON
Commune	Saint Valérien	Eva PORCHER
Commune	Saint Vincent Sterlanges	Valérie TONARELLI
Commune	Saint Vincent sur Graon	Gérard JÉHU
Commune	Saint Vincent sur Jard	Nicolas FAY
Commune	Sainte Cécile	Frédéric RENAUDIN
Commune	Sainte Foy	Audrey FRANCHETEAU
Commune	Sainte Gemme la Plaine	Jean-Philippe GARNIER
Commune	Sainte Radégonde des Noyers	Paul BOURNEL
Commune	Sérigné	Delphie GUILMINEAU
Commune	Sèvremont	Antoine HERITEAU
Commune	Sigournais	M. Anthony GRIMAUD
Syndicat mixte	SM du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen - La Verrie	Annie NICOLLEAU
Commune	Soullans	Jean-Michel ROUILLE
Communauté de communes	Sud Vendée Littoral	Pierre CAREIL
Commune	Tallud Sainte Gemme	Nadine PRIEUR
Commune	Talmont Saint Hilaire	Pascal MONEIN
Communauté d'agglomération	Terres de Montaigu, communauté d'agglomération	Eric HERVOUET
Commune	Terval	Philippe BOISSON
Commune	Thiré	Dominique MORIT
Commune	Thorigny	Benoit ROCHETEAU
Commune	Tiffauges	Yohan RICHARD
Commune	Treize Septiers	Sébastien RONDEAU
Commune	Treize Vents	Nicole BEAUFRETON
Commune	Triaize	Guy BARBOT
Commune	Venansault	Dominique RABAUD
Communauté de communes	Vendée Grand Littoral -Talmont Moutiers Communauté	Joël MONVOISIN
Communauté de communes	Vendée Sèvre Autise	Philippe DELAHAYE
Syndicat mixte	Vendée Sèvre Autizes	Dominique GATINEAU
Commune	Vendrennes	Roselyne PHILPART
Commune	Vix	Dominique GUÉRIN

Commune	Vouillé les Marais	Jacky MOTHAISS

### Les représentants à l'Assemblée Générale des actionnaires :

ACTIONNAIRES	NOMS DES REPRÉSENTANTS A L'ASSEMBLÉE GENERALE
Commune	Franck ROY
Commune	Alain FALGUIÈRES
Commune	Yvon GOURMAUD
Commune	Gaëlle CHAMPION
Commune	Michel LOISEAU
Commune	Pierre-Yves HIDREAU
Commune	Louis GIBIER
Commune	Jean-Michel PASQUIET
Commune	Christine LELOT
Commune	Didier VOINEAU
Commune	Philippe COUTON
Commune	Denis TESSON
Commune	Joël CHOLLET
Commune	Anne GROSMY
Commune	Gérard DURIVEAU
Commune	Magali GAUTIER
Commune	Gérard GUIGNARD
Commune	Jeannick DEBORDE
Commune	Laurent BARBEAU
Commune	Frédéric FOUCET
Commune	Fabien DELOURME
Commune	Claude DELAFOSSE
Communauté de communes	Claude DELAFOSSE
Commune	Yannick MARREL
Commune	Isabelle MOINET
Commune	Jean-François FRUCHET
Commune	Gérard PRAUD
Commune	Hervé de BOECK
Commune	Nelly POINTEAU
Commune	Christian MERLET
Commune	Frédéric DURET
Commune	Frédéric PORTRAIT
Commune	Michel BLOT
Commune	Thierry FAVREAU
Conseil Départemental de la Vendée	Guillaume JEAN
Commune	Michel PRIOUZEAU
Commune	Claude DURAND
Commune	Didier ROUX
Commune	Gilles BOUTEILLER
Communauté de communes	Jean-Pierre BRUNET
Communauté de communes	Xavier PROUTEAU
SIVOM	Joël CHOLLET
Commune	Serge BIROT
Commune	Cécile DREURE
Communauté de communes	Jean-Louis CORNIÈRE
Communauté de communes	Michel SAVINEAU
Communauté de communes	Jean-Pierre MARQUIS
Communauté de communes	Jean-François FRUCHET
Communauté de communes	Lionel GAZEAU
Communauté de communes	Christian MERLET

Communauté de communes	du Pays des Achards	Dominique DURAND
Communauté de communes	du Pays des Herbiers	Franck GAUTHIER
Commune	Essarts en Bocage	Christophe ENFRIN
Commune	Falleron	Chantal VRIGNEAU
Commune	Faymoreau	Martial MILLET
Commune	Fougeré	Michel TOURANCHEAU
SIVU	Gendarmerie du Canton de Beauvoir sur Mer	Véronique FRADIN
Commune	Givrand	Gontran BELLEIL
Commune	Grand'Landes	Pascal MORINEAU
Commune	Grosbreuil	Claude POIRAUD
Commune	Grues	Gilles WATTIAU
Commune	Jard sur Mer	Sonia GINDREAU
Commune	La Barre de Monts	Pascal DENIS
Commune	La Boissière de Montaigu	Anthony BONNET
Commune	La Boissière des Landes	Alain BUCHET
Commune	La Bruffière	Robert BRAUD
Commune	La Caillère Saint Hilaire	Christian PÉAUD
Commune	La Chaize le Vicomte	Antoine REMBAUD
Commune	La Chapelle Palluau	Sylvain GAUTIER
Commune	La Chapelle Thémer	David PELLETIER
Commune	La Châtaigneraie	Alain ALBERTEAU
Commune	La Couture	Guillaume BLANCHARD
Commune	La Ferrière	David BELY
Commune	La Garnache	François PETIT
Commune	La Gaubretière	Marie-Thérèse PLUCHON
Commune	La Guérinière	Patrice AUBERNON
Commune	La Jaudonnière	Yann PELLETIER
Commune	La Jonchère	Marc BOUILAUD
Commune	La Meilleraie Tillay	André MORIN
Commune	La Merlatière	Philippe BELY
Commune	La Rabatelière	Philippe GUILLOTEAU
Commune	La Réorthe	Magalie GROLLEAU
Commune	La Taillée	Judicaël LAMY
Commune	La Tranche sur Mer	Christian NOLLEAU
Commune	L'Aiguillon-la-Presqu'île	Josiane PACTAT LAFAYE
Commune	Lairoux	Cédric GUINAudeau
Commune	Landeronde	Angie LEBOEUF
Commune	Landevieille	Laurent POIRAUDEAU
Commune	Le Bernard	Loïc Chusseau
Commune	Le Boupère	Anne BIZON
Commune	Le Champ Saint Père	Laurent GENTREAU
Commune	Le Fenouiller	Laurent POULAIN
Commune	Le Girouard	Raphaël MOUSSET
Commune	Le Givre	Liliane PANTEIX
Commune	Le Gué de Velluire	Jonathan GABORIT
Commune	Le Langon	Alain BIENVENU
Commune	Le Mazeau	Bernard BORDET
Commune	Le Perrier	Rosiane GODEFROY
Commune	Le Poiré sur Vie	Sabine ROIRAND
Commune	Le Tablier	Annabelle PILLENIERE
Commune	L'Epine	Hervé GALLAIS
Commune	Les Achards	Paul MAZENS
Commune	Les Brouzils	Emilie DUPREY
Commune	Les Epesses	Philippe ALBERT
Commune	Les Herbiers	Pierrick THOMAS
Commune	Les Landes Génusson	Guy GIRARD
Commune	Les Lucs sur Boulogne	Christophe GAS
Commune	Les Magnils Reigniers	Daniel MENUET
Commune	Les Pineaux	Pascal PAQUEREAU
Commune	Les Sables d'Olonne	Florence PINEAU
Communauté d'agglomération	Les Sables d'Olonne Agglomération	Alexandre MÉZIERE

Commune	Les Velluire sur Vendée	Laurent DUPAS
Commune	L'Herbergement	Anne BOISTEAU-PAYEN
Commune	L'Hermenault	Jérôme BOBINET
Commune	Liez	Adeline POUPLIN
Commune	L'Ile d'Yeu	Carole CHARUAU
Commune	L'Ile d'Elle	Joël BLUTEAU
Commune	Loge Fougereuse	Alain CAREIL
Commune	Longèves	Kelly PAYET
Commune	Longeville sur Mer	Didier JOUSSET
Commune	L'Orbrie	Noëlla LUCAS
Commune	Luçon	Dominique BONNIN
Commune	Maché	Frédéric RAGER
Commune	Maillé	Jean-Marie GELOT
Commune	Maillezais	Annie RINEAU
Commune	Mallière	Philippe MARTINEAU
Commune	Mareuil sur Lay Dissais	Vincent JULES
Commune	Marillet	Ghislaine Lesauvage
Commune	Marsais Sainte Radégonde	Jean-Paul RIVIERE
Commune	Martinet	Patrice BRET
Commune	Menomblet	Thierry GIRAUD
Commune	Mervent	Damien SABOURAUD
Commune	Mesnard La Barotière	Sylvain ROBERT
Commune	Monsireigne	Joël CHATEIGNER
Commune	Montaigu Vendée	Daniel ROUSSEAU
Commune	Montournais	Michel TRICOIRE
Commune	Montreuil	
Commune	Montréverd	Damien GRASSET
Commune	Moreilles	Cyril BOISSINOT
Commune	Mouchamps	Jean-Michel LUMEAU
Commune	Mouilleron le Captif	Jacky GODARD
Commune	Mouilleron Saint Germain	Hélène MEUNIER
Commune	Moutiers les Mauxfaits	Christian AIMÉ
Commune	Moutiers sur le Lay	Didier FORGERIT (
Commune	Mouzeuil Saint Martin	Nicolas FILLON
Commune	Nalliers	Romain THOMAS
Commune	Nesmy	Thierry GANACHAUD
Commune	Nieul le Dolent	Dominique DURAND
Commune	Notre Dame de Monts	Raoul GRONDIN
Commune	Notre Dame de Riez	Hervé BESSONNET
Commune	Palluau	Marcelle BARRETEAU
Communauté d'agglomération	Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération	Isabelle DURANTEAU
Commune	Petosse	Patrick BASTIEN
Commune	Pissotte	Jean-Paul BIRE
Commune	Poiroux	Mme Laure de MAISONNEUVE,
Commune	Pouillé	Dominique MAZOUË
Commune	Pouzauges	Michelle DEVANNE
Commune	Puy de Serre	Catherine MASSON SOULARD
Commune	Puyravault	Benoît JOUSSEMET
Commune	Réaumur	Franck JAUD
Commune	Rives de l'Yon	Gérard LAURENCEAU
Commune	Rives du Fougerais	Pascal BECOT
Commune	Rives-d'Autise	Michel BOSSARD
Commune	Rocheservière	Joël OIRY
Commune	Rochetrejoux	Christian BOISSINOT
Commune	Saint André Goule d'Oie	Jacky DALLET
Commune	Saint Aubin des Ormeaux	Hervé BREJON
Commune	Saint Aubin La Plaine	Dominique GAUVREAU
Commune	Saint Avaugourd des Landes	Alain ROCHEREAU
Commune	Saint Benoist sur Mer	Daniel MIGNAN
Commune	Saint Christophe du Ligneron	Jean-Claude BIRON
Commune	Saint Cyr des Gâts	Francis RIVIERE

Commune	Saint Cyr en Talmondais	Jérémie BULTEAU
Commune	Saint Denis du Payré	Gaëlle FLEURY
Commune	Saint Denis la Chevasse	Franky RENAUD
Commune	Saint Etienne de Brilouet	Jacky MARCHETEAU
Commune	Saint Etienne du Bois	Guy AIRIAU
Commune	Saint Fulgent	Jean-Luc GAUTRON
Commune	Saint Germain de Prinçay	Dominique PAILLAT
Commune	Saint Gervais	Thierry CROCHET
Commune	Saint Gilles Croix de Vie	Jean-Pol GIROT
Commune	Saint Hilaire de Riez	Jean-Yves LEBOURDAIS
Commune	Saint Hilaire de Vouost	Christian CHATELLIER
Commune	Saint Hilaire des Loges	Marie-Line PERRIN
Commune	Saint Hilaire la Forêt	Marina KERGUEN
Commune	Saint Hilaire le Vouhis	Denis CHAIGNEAU
Commune	Saint Jean de Monts	Véronique LAUNAY
Commune	Saint Jean d'Hermine	Marie-Thérèse GUINOT
Commune	Saint Julien des Landes	Joël BRET
Commune	Saint Laurent de la Salle	Sébastien ROY
Commune	Saint Laurent sur Sèvre	Benoît BREBION
Commune	Saint Malo du Bois	Jean-Bernard FRUCHET
Commune	Saint Mars la Réorthe	Eric RETAILLEAU
Commune	Saint Martin de Fraigneau	Michel POUZET
Commune	Saint Martin des Fontaines	Philippe HERNANDEZ
Commune	Saint Martin des Noyers	Jérémie CONNIL
Commune	Saint Martin des Tilleuls	Alain LANDREAU
Commune	Saint Martin Lars en Sainte Hermine	Joseph-Marie ALLETRU
Commune	Saint Mathurin	Sébastien BROCHOIRE
Commune	Saint Maurice des Noues	Gérard BATY
Commune	Saint Maurice le Girard	Jean PACTEAU
Commune	Saint Mesmin	Jean-Charles VASSEUR
Commune	Saint Michel en l'Herm	Louis-Marie PINEAU
Commune	Saint Michel le Cloucq	Francis GUILLON
Commune	Saint Paul en Pareds	Bénédicte GARDIN
Commune	Saint Paul Mont Penit	Jean-Yves DUPE
Commune	Saint Philbert de Bouaine	Annabelle ZAKI
Commune	Saint Pierre du Chemin	Daniel MOTTARD
Commune	Saint Prouant	Yannick SOULARD
Commune	Saint Réverend	Mickaël DOUCHET
Commune	Saint Urbain	Didier BUTON
Commune	Saint Valérien	Guillaume COULAIS
Commune	Saint Vincent Sterlanges	Valérie TONARELLI
Commune	Saint Vincent sur Graon	Hervé FERRÉ
Commune	Saint Vincent sur Jard	Nicolas FAY
Commune	Sainte Cécile	Cyrille GUIBERT
Commune	Sainte Foy	Audrey FRANCHETEAU
Commune	Sainte Gemme la Plaine	Denis DUJARDIN
Commune	Sainte Radégonde des Noyers	Paul BOURNEL
Commune	Sérigné	Delphine GUILMINEAU (Marylène LERIDON)
Commune	Sèvremont	Alain SCHMUTZ
Commune	Sigournais	Anthony GRIMAUD
Syndicat mixte	SM du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen - La Verrie	Annie NICOLLEAU
Commune	Soullans	Jean-Michel ROUILLÉ
Communauté de communes	Sud Vendée Littoral	Bruno FABRE
Commune	Tallud Sainte Gemme	Lionel GAZEAU
Commune	Talmont Saint Hilaire	Pascal MONEIN
Communauté d'agglomération	Terres de Montaigu, communauté d'agglomération	Eric HERVOUET
Commune	Terval	Philippe BOISSON
Commune	Thiré	Dominique MORIT
Commune	Thorigny	Benoit ROCHETEAU
Commune	Tiffauges	Yohan RICHARD

Commune	Treize Septiers	Sébastien RONDEAU
Commune	Treize Vents	Nicole BEAUFRETON
Commune	Triaize	Guy BARBOT
Commune	Venansault	Dominique RABAUD
Communauté de communes	Vendée Grand Littoral -Talmont Moutiers Communauté	Joël MONVOISIN
Communauté de communes	Vendée Sèvre Autise	Jean-Claude CHEVALLIER
Syndicat mixte	Vendée Sèvre Autizes	Dominique GATINEAU
Commune	Vendrennes	Roselyne PHILPART
Commune	Vix	Dominique GUÉRIN
Commune	Vouillé les Marais	Jacky Mothais

## II. PRINCIPALES ACTIVITÉS, OPÉRATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE ET SITUATION FINANCIÈRE DE VENDÉE EXPANSION - SPL

### II.1 - Principales activités et opérations de l'année

#### AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

Vendée Expansion - SPL réalise, pour le compte de ses collectivités actionnaires, des opérations d'aménagement permettant de répondre aux enjeux de l'urbanisation du territoire vendéen.

Le Département Aménagement de Vendée Expansion - SPL organise et facilite la mise en œuvre des projets dans le cadre de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de mandat ou de concession pour des opérations à vocation d'habitat, d'activités artisanales, commerciales, industrielles ou pour des opérations de renouvellement urbain.

Son rôle consiste à assurer la négociation foncière, faire procéder aux études opérationnelles puis aux travaux d'aménagement avant de gérer, en fonction des contrats, la commercialisation des terrains viabilisés.

#### Négociation Foncière :

En 2024, la cellule « Négociation Foncière » est intervenue pour le compte de 5 clients de VENDEE EXPANSION - SPL.

Au cours de l'année 2024, aucune nouvelle convention de mission de négociations foncières et lettre de commande n'a été signée.

#### Négociation amiable :

**Les Sables d'Olonne Agglomération** : Secteur La Vannerie (4 dossiers pour 07ha 89a 66ca) + BND aérodrome (7730m<sup>2</sup>)

**Commune des Sables d'Olonne** : Zone d'habitat (1 Dossier pour 01ha 37a 48ca)

**Communauté de Communes Saint-Fulgent-Les Essarts** : Zone d'activités les Brouzils (2 dossiers 00ha 95a 62ca)

**Communauté de Communes Challans Gois Communauté** : Diges et pieds de digue à Beauvoir-sur-Mer et Bouin

**Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Agglomération** : Secteur de La Pège – Saint-Hilaire-de-Riez (1 dossier pour 00ha 12a 17ca).

En 2024, Vendée Expansion - SPL n'a pas été sollicité pour le montage et le suivi de Dossiers d'Utilité Publique.

#### Aménagement de sols :

##### Les nouvelles opérations

De nouvelles opérations en **Assistance à Maîtrise d'Ouvrages** ont été confiées en 2024. Il s'agit de :

Z.H.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2820 Assistance à la commercialisation du lotissement La Balière à Pouzauges</li> <li>• 2823 Aménagement d'un quartier d'habitation situé rue du Pré de la Cure à la Jaudonnière</li> <li>• 2824 Commercialisation des parcelles - Quartier des Usines à l'Île d'Yeu</li> </ul>
Faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 684 Etudes préalables à l'aménagement du Centre Bourg de Saint-Michel-en-l'Herm</li> <li>• 685 Commercialisation des parcelles - Renouvellement urbain du centre-bourg à Le Fenouiller</li> <li>• 687 Assistance pour la démolition de bâtiments situés en centre-bourg à Saint Mesmin</li> </ul>

Z.H. : Zones d'Habitations / Z.A. : zones artisanales

De nouvelles opérations en **Mandat** ont été confiées en 2024. Il s'agit de :

Faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 681 Etudes préalables à l'extension du Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie</li> <li>• 682 Etudes préalables à l'extension du pôle de loisirs de la piste routière à Fontenay le Comte</li> <li>• 683 Etudes pour l'aménagement de l'îlot « Jeanne d'Arc » à Saint Hilaire de Riez</li> <li>• 689 Etudes préalables à l'aménagement du secteur « îlot des écoliers » à Saint Gemme la Plaine</li> <li>• 690 Aménagement de l'îlot de Gaulle à Essarts en Bocage</li> </ul>
-------------	--

De nouvelles opérations en **Concession** ont été confiées en 2024. Il s'agit de :

Z.H.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2821 ZAC Les Chardonnerets à Aizenay</li> <li>• 2822 ZAC La Parée à Bretignolles sur Mer</li> <li>• 2825 Quartier d'habitation îlot du Tourniquet aux Herbiers</li> </ul>
------	--

### Liquidations d'opérations

Faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 665 Plan Guide Les Sables 2030</li> <li>• 673 Etude pour l'aménagement de la parcelle AD 780 à Barbâtre</li> <li>• 674 Etude pour l'aménagement de l'îlot La Poste aux Sables d'Olonne</li> <li>• 676 Etude de faisabilité d'un quartier d'habitation à Saint Paul Mont Penit</li> </ul>
Z.H.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2751 Quartier d'habitation Le Dezais au Mazeau</li> <li>• 2784 Quartier d'habitation La Crèche Auneau à Saint Fulgent</li> </ul>
Z.A.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone d'activités La Gaudinière à Barbâtre</li> </ul>

### Les liquidations d'opérations

#### 1) En quartier d'habitation :

Z.H.	Cessions enregistrées sur les opérations en concession : <ul style="list-style-type: none"> <li>• n°2813 ZH Les Balastières au Fenouiller - 7 parcelles – 358 043,09 € HT</li> </ul>
------	--

A noter que Vendée Expansion - SPL a acquis, en 2024, le lot 8 à M. Viaud sur le quartier d'habitation Le Petit Fief du Puits Rochais aux Sables d'Olonne (opération n°2767).

#### 2) En Zone d'activités :

Opérations gérées en Concession :

Z.A.	22 498 m <sup>2</sup> ont été cédés en 2024 représentant un montant de recettes de 278 587,00 € HT.
------	---

## L'INGENIERIE ROUTIERE

Le Département Ingénierie routière de Vendée Expansion - SPL assure une assistance technique dans le domaine de la gestion et l'entretien du domaine public routier.

Il assure également des missions de maîtrise d'œuvre dans les domaines aussi divers et variés que des aménagements de sécurité routière, des aménagements urbains, des zones de stationnement, des cheminements doux, la réalisation de voies nouvelles, etc...

### **LES CONVENTIONS PASSEES EN 2024 :**

#### **LES CONVENTIONS DE MAITRISE D'OEUVRE**

27 conventions ont été signées en 2024 pour la réalisation d'une mission complète de maîtrise d'œuvre. Il s'agit des opérations suivantes :

1MO24009	MOUTIERS LES MAUXFAITS	Aménagement d'un terrain synthétique
1MO24011	CHAVAGNES LES REDOUX	Aménagement de la rue des Vieux Métiers
1MO24014	ST PIERRE DU CHEMIN	Aménagement de l'espace de loisirs de l'Hyère
1MO24019	LUCON	Aménagement de la rue des Carrières
1MO24020	MONTOURNAIS	Rénovation du pont de la rue de la Chapelle
1MO24021	REAUMUR	Rénovation du pont de la rue de la Chapelle
1MO24035	CC DU PAYS DE POUZAUGES	Requalification de la zone d'activités de Montifaut
1MO24037	LA CHAIZE LE VICOMTE	Aménagement de la rue des Frères Payraudeau et de la Place de la Mairie
1MO24038	CC DU PAYS DE MORTAGNE	Rénovation de réseaux d'assainissement sur la commune de la Gaubretière
1MO24042	VOUVANT	Aménagement de la rue du Lusignan
1MO24043	ST DENIS DU PAYRE	Aménagement de la rue De Lattre
1MO24044	CC PAYS DE ST FULGENT LES ESSARTS	Requalification des espaces publics de la ZI de la Belle Entrée Nord sur la commune d'Essarts en Bocage
1MO24045	CHAUCHE	Aménagement du chemin de Fruchet, du parking de la salle et du parking du stade
1MO24053	ANGLES	Aménagement de la rue de la Moulinette
1MO24054	NALLIERS	Rénovation du pont des Effruches
1MO24056	MOUILLERON LE CAPTIF	Rénovation et sécurisation du circuit routier de Roller sur l'espace sportif des Nouettes
1MO24057	MOUILLERON LE CAPTIF	Aménagement d'un giratoire au carrefour des RD100a et RD2
1MO24058	TREIZE-VENTS	Réalisation d'un diagnostic de la voirie communale
1MO24063	LA GUERINIÈRE	Sécurisation de la rue Nationale
1MO24064	LA GUERINIÈRE	Aménagement d'une aire de stationnement et d'une liaison douce au port du Bonhomme
1MO24077	MONTOURNAIS	Réfection de la buse du Lavou
1MO24078	LA MEILLERAIE-TILLAY	Réfection de la buse du Lavou
1MO24080	MOUTIERS SUR LE LAY	Aménagement de la rue de la Saulnerie et de la rue Pousse Penille
1MO24086	RIVES D'AUTISE	Aménagement de la Rue de la Poste et de la rue Aliénor d'Aquitaine
1MO24088	TALMONT ST HILAIRE	Aménagement de la ZAC des Minées
1MO24095	PETOSSE	Aménagement de la rue de la Cour
1MO24098	AIZENAY	Aménagement de deux terrains synthétiques et leurs abords

Sur les 24 conventions qui ont été signées **sur l'année 2023** pour la réalisation d'une mission complète de maîtrise d'œuvre, 9 opérations ont été suivies et livrées en 2024 :

1MO23003	LES LANDES GENUSSON	Aménagement de la voirie d'accès au futur centre de secours (Tranche Ferme)
1MO23013	L'ORBRIE	Aménagement de la rue du Beauvoir et de la Place de l'Europe

1MO23014	ST AUBIN DES ORMEAUX	Aménagement d'une liaison douce le long de la RD 111e
1MO23023	MARILLET	Rénovation du Pont de Buton
1MO23024	PALLUAU	Aménagement de la rue Clémenceau
1MO23051	LE GIROUARD	Aménagement du quartier d'habitation DES CLARES
1MO23054	MONTREUIL	Aménagement de la placette de la rue de la Cour
1MO23055	MONTREUIL	Sécurisation des cheminements aux abords de la rue de la Pointe et de la Rue des Fougères
1MO23061	MALLIEVRE	Aménagement de la Place de la Teinturerie et de la Place de la Demoiselle Génovette

## LES CONVENTIONS D'AVANT-PROJET

- 16 conventions ont été signées en 2024 pour la réalisation d'éléments de missions tels que : études préalables, diagnostic et avant-projet :

1MO24001	ST LAURENT SUR SEVRE	Aménagement d'un terrain synthétique - Etudes Préliminaires de faisabilité
1MO24016	TREIZE-VENTS	Etude AVP - Aménagement de plusieurs rues au centre-bourg
1MO24028	LES LANDES GENUSSON	Etudes AVP - Aménagement d'aires de stationnement sur la rue de la Tisonnière
1MO24039	MOUILLERON LE CAPTIF	Etudes AVP - Aménagement d'un cheminement doux aux abords de la RD100
1MO24041	VOUVANT	Etudes AVP - Aménagement de la grande rue
1MO24050	SAINTE GEMME LA PLAINE	Etude de faisabilité - Requalification de plusieurs voies
1MO24051	LE FENOUILLER	Etude de faisabilité - Aménagement de cheminements accessibles au complexe sportif
1MO24055	LA GAUBRETIERE	Etude AVP - Aménagement de la RD6
1MO24061	LES LANDES GENUSSON	Etude AVP - Aménagement d'une gare routière rue Pierre de Coubertin
1MO24066	ST LAURENT SUR SEVRE	Etude AVP - Aménagement de la rue Jean-Paul II
1MO24070	RIVES DE L'YON	Etude AVP - Aménagement de la voie d'accès au restaurant scolaire
1MO24074	PALLUAU	Etude AVP - Aménagement d'une voie de desserte à la Maison des Assistantes Maternelles
1MO24079	RIVES DE L'YON	Etude AVP - Aménagement de la rue des Artisans
1MO24084	TIFFAUGES	Etude AVP - Aménagement des rues Saint-Aubin, du Lazaret et du Calvaire
1MO24090	TALLUD-SAINTE-GEMME	Etude AVP - Aménagements de sécurité rues de la Sabotterie, de Rochereau et de Réaumur
1MO24097	ST DENIS DU PAYRE	Etudes AVP - Aménagement du centre-bourg

## LES CONVENTIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

- Sur les 8 conventions d'assistance technique qui ont été signées en 2023, 5 ont été renouvelées sur l'année 2024 :

1AR23002	LES LANDES GENUSSON	Travaux de grosses réparations de voirie
1AR23006	ST MARTIN DES TILLEULS	Travaux de grosses réparations de voirie
1AR23015	ST AUBIN DES ORMEAUX	Travaux de grosses réparations de voirie
1AR23020	LA GAUBRETIERE	Travaux de grosses réparations de voirie
1AR23040	LA CAILLERE SAINT HILAIRE	Travaux de grosses réparations de voirie

- 15 nouvelles conventions d'assistance technique ont été signées en 2024 :

1AR24010	LA REORTHE	AMO - Etudes préalables d'aménagement et de requalification urbaine du centre-bourg de Féole
1AR24013	SAINT VINCENT SUR JARD	AMO - Etudes préalables de faisabilité - Aménagement d'une liaison douce LE GOULET
1AR24030	CHÂTEAU GUIBERT	Travaux d'entretien de la voirie communale
1AR24031	GRUES	Travaux d'entretien de la voirie communale
1AR24046	STE CECILE	Travaux d'entretien de la voirie communale

1AR24047	VIX	Travaux d'entretien de la voirie communale
1AR24048	ST PIERRE DU CHEMIN	Travaux d'entretien de la voirie communale
1AR24059	NESMY	AMO - Etudes d'avant-projet - Aménagement des espaces extérieurs de l'école Saint-Exupéry
1AR24060	MENOMBLET	Travaux d'entretien de la voirie communale
1AR24062	AUBIGNY-LES CLOUZEAUX	Travaux d'entretien de la voirie communale
1AR24069	MESNARD LA BAROTIERE	Travaux d'entretien de la voirie communale
1AR24081	AIZENAY	AMO - Rénovation des réseaux d'assainissement sur la route du Poiré
1AR24082	AIZENAY	AMO - Aménagement de la route du Poiré
1AR24083	AIZENAY	AMO - Aménagement de deux terrains synthétiques et leurs abords
1AR24085	L'EPINE	Travaux d'entretien de la voirie communale

## LA CONSTRUCTION DE BATIMENTS

Vendée Expansion - SPL aide les collectivités actionnaires à construire différents types d'équipements (piscines, salles de spectacles, EPHAD, crèches, groupes scolaires, mairies, ...) dans le cadre de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de mandats.

### Service Bâtiment :

Opérations en cours en 2024 :

### I – RECEPTION DE BATIMENTS

Au cours de l'exercice 2024, Vendée Expansion - SPL a procédé à la **réception de 20 bâtiments**. Il s'agit des opérations suivantes :

OPE	TYPE	MAITRE D'OUVRAGE	COMMUNE	OBJET
Z53b	AMO	COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON	SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON	RESTAURANT SCOLAIRE (construction)
AA22SPL	AMO	COMMUNE DE L'HERMENAUT	L'HERMENAUT	EGLISE (rénovation)
AF29SPL	AMO	COMMUNE DU BOUPERE	LE BOUPERE	ECOLE & SALLE MULTISPORT (agrandissement et construction)
AF50SPL	AMO	COMMUNE DES LANDES GENUSSON	LES LANDES GENUSSON	MEDIATHEQUE (construction et rénovation)
AG03SPL	AMO	COMMUNE DE SAINT AVAUGOURD DES LANDES	SAINT AVAUGOURD DES LANDES	MEDIATHEQUE (construction)
AG04SPL	AMO	COMMUNE DE LA CHAPELLE-THEMER	LA CHAPELLE-THEMER	LOGEMENTS (construction)
AG21SPL	AMO	COMMUNE DE NESMY	NESMY	RESTAURANT SCOLAIRE (réhabilitation)
AG25SPL	Mandat	COMMUNE DE TREIZE SEPTIERS	TREIZE SEPTIERS	ESPACE DE VIE SOCIALE (Construction)
AH06SPL	AMO	COMMUNE DE CHAVAGNES LES REDOUX	CHAVAGNES LES REDOUX	COMMERCE & LOGEMENT (réhabilitation et extension)
AH28SPL	AMO	COMMUNE DE JARD SUR MER	JARD SUR MER	MAIRIE (Extension et réhabilitation)
AH40SPL	AMO	COMMUNE DE DOIX-LES FONTAINES	DOIX-LES FONTAINES	MULTISERVICE & BIBLIOTHEQUE (Construction)
AH41SPL	AMO	COMMUNE DE LA BRUFFIERE	LA BRUFFIERE	SALLES POLYVALENTE (réhabilitation & extension)
AH43SPL	AMO	COMMUNE DE LA BRUFFIERE	LA BRUFFIERE	PARC POINTE A PITRE (construction)
AH48SPL	AMO	COMMUNE DE BREUIL BARRET	BREUIL BARRET	EGLISE (rénovation)
AH66SPL	AMO	COMMUNE DU FENOUILLER	LE FENOUILLER	COMMERCE (construction)
AI03SPL	AMO	COMMUNE DE SAINT PAUL MONT PENIT	SAINT PAUL MONT PENIT	COMMERCE (rénovation)
AI15SPL	AMO	COMMUNE DE CHANTONNAY	CHANTONNAY	SALLE DE SPORTS (rénovation)

AI27SPL	AMO	COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON	SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON	CHAUFFERIE BOIS COLLECTIVE (construction)
AI47SPL	AMO	COMMUNE DE TREIZE SEPTIERS	TREIZE SEPTIERS	CHAUFFERIE BOIS COLLECTIVE (construction)
AK12SPL	AMO	COMMUNE DE MOUTIERS SUR LE LAY	MOUTIERS SUR LE LAY	MULTISERVICE (rénovation)



SEVREMONT

MEDIATHEQUE



TREIZE SEPTIERS ESPACE DE VIE SOCIALE



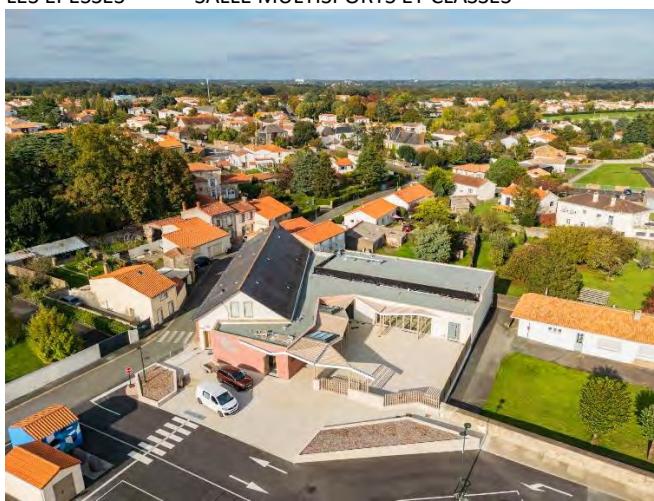
LES EPESES

SALLE MULTISPORTS ET CLASSES



BREUIL BARRET

EGLISE



LA BRUFFIERE

SALLE POLYVALENT ET PARC POINTE A PITRE



LE BOUPERE

ECOLE

## II – OPERATIONS CLOTUREES

On compte également **33 opérations** qui ont fait l'objet durant l'année 2024 d'une fin de mission : que ce soit une faisabilité seule présentée et validée par le maître d'ouvrage, une demande de résiliation de la part du maître d'ouvrage ou bien encore la facturation d'une fin de mission ou de la fin de l'année de garantie de parfait achèvement soldant l'ensemble de l'opération.

OPE	TYPE	MAITRE D'OUVRAGE	COMMUNE	OBJET
AC48SPL	AMO	COMMUNE DE VOUILLE LES MARAIS	VOUILLE LES MARAIS	RESTAURANT SCOLAIRE
AE62SPL	AMO	COMMUNE DE LA CHAIZE LE VICOMTE	LA CHAIZE LE VICOMTE	SALLE DE SPORT (construction)
AF23SPL	AMO	COMMUNE DE SAINT MAURICE LE GIRARD	SAINT MAURICE LE GIRARD	COMMERCE (rénovation)
AF37SPL	AMO	COMMUNE DE CHAUCHE	CHAUCHE	RESTAURANT SCOLAIRE (construction)
AG27SPL	AMO	COMMUNE DE CHAILLE-LES-MARAIS	CHAILLE-LES-MARAIS	CABINET DENTAIRE (construction)
AH07SPL	AMO	COMMUNE DE CHAVAGNES-LES-REDOUX	CHAVAGNES-LES-REDOUX	RESTAURANT SCOLAIRE (rénovation)
AH25SPL	AMO	COMMUNE DE SAINT FULGENT	SAINT FULGENT	FERME DU PLESSIS RICHARD (rénovation) suite AK21SPL
AH27SPL	AMO	COMMUNE DU FENOUILLER	FENOUILLER (LE)	SALLE POLYVALENTE (Construction)
AH32SPL	AMO	COMMUNE DE CHAILLE-LES-MARAIS	CHAILLE-LES-MARAIS	RESTAURANT (construction)
AH35SPL	AMO	COMMUNE DE LA GAUBRETIERE	LA GAUBRETIERE	POLE JEUNESSE (rénovation)
AH42SPL	AMO	COMMUNE DE LA BRUFFIÈRE	BRUFFIÈRE (LA)	PRESBYTÈRE (réhabilitation)
AH71SPL	AMO	COMMUNE DES LANDES GENUSSON	LES LANDES GENUSSON	VESTIAIRES FOOT (rénovation)
AI36SPL	AMO	COMMUNE DE LUCON	LUCON	ECOLE PUBLIQUE & POLE ASSOCIATIF (rénovation)
AI38SPL	AMO	COMMUNE DE CHATEAU GUIBERT	CHATEAU GUIBERT	SALLE MAINBORGERE (rénovation)
AI46SPL	AMO	COMMUNE DE CHALLANS	CHALLANS	SALLE VRIGNAUD (rénovation ou reconstruction)
AI49SPL	AMO	COMMUNE DE ST-DENIS-LA-CHEVASSE	ST-DENIS-LA-CHEVASSE	SALLE DE SPORTS (construction)
AJ01SPL	AMO	COMMUNE D'AUBIGNY LES CLOUZEAX	AUBIGNY LES CLOUZEAX	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (construction)
AJ02SPL	AMO	COMMUNE D'AUBIGNY LES CLOUZEAX	AUBIGNY LES CLOUZEAX	MAISON DES ASSOCIATIONS (rénovation)
AJ06SPL	AMO	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE	MORTAGNE SUR SEVRE	MAISON DE SANTE (extension)
AI10SPL	AMO	COMMUNE DE FOUGERÉ	FOUGERÉ	SALLE POLYVALENTE (réhabilitation & extension)
AJ12SPL	AMO	COMMUNE DE MOUILLERON LE CAPTIF	MOUILLERON LE CAPTIF	CHATEAU DE BEAUPUY (rénovation)
AJ18SPL	AMO	COMMUNE DES LANDES GENUSSON	LANDES-GENUSSON (LES)	LOCAL DE JEUX DE BOULES (rénovation)
AJ20SPL	AMO	COMMUNE DE CHAVAGNES EN PAILLERS	CHAVAGNES EN PAILLERS	ACCUEIL DE LOISIR & PERISCOLAIRE (construction)
AJ21SPL	AMO	COMMUNE DU MAZEAU	LE MAZEAU	RESTAURANT SCOLAIRE (reconstruction)
AJ23SPL	AMO	COMMUNE DE LA BRUFFIERE	LA BRUFFIERE	ACCUEIL DE PETITE ENFANCE (construction)
AJ29SPL	AMO	COMMUNE D'AUBIGNY LES CLOUZEAX	AUBIGNY LES CLOUZEAX	COMPLEXE SPORTIF (extension et rénovation)
AJ37SPL	AMO	COMMUNE DU FENOUILLER	LE FENOUILLER	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (construction ou rénovation)
AJ39SPL	AMO	COMMUNE DE CHANVERRIE	CHANBRETAUD	EGLISE DE LA NATIVITE (rénovation)
AK05SPL	AMO	COMMUNE DE LA BARRE DE MONTS	LA BARRE DE MONTS	CENTRE MEDICO PSYCHOLOGIQUE (construction)
AK07SPL	AMO	COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT FULGENT – LES ESSARTS	CHAUCHE	COMMERCE (construction ou agrandissement)
AK24SPL	AMO	COMMUNE DE SAINT AVAUGOURD DES LANDES	SAINT AVAUGOURD DES LANDES	PRESBYTERE EN LOGEMENT (rénovation)
AK25SPL	AMO	COMMUNE DE POUZAUGES	POUZAUGES	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (construction ou rénovation)
AK58SPL	AMO	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE	CHANVERRIE	SITE INDUSTRIEL EN MATERIAUTHEQUE (transformation)

### III – NOUVELLES OPERATIONS

On compte également **38 nouvelles interventions** (actives au 31/12) du service construction de bâtiments en 2024 :

OPE	TYPE	PROPRIETAIRE	COMMUNE	OBJET
AK01SPL	AMO	CDC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTÉ	CHALLANS	Halte-garderie (Rénovation & Extension) - Suite de AD52SPL
AK02SPL	AMO	COMMUNE DE MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	Groupe scolaire (Réhabilitation & Mise aux normes) - Suite de AG36SPL
AK03SPL	AMO	COMMUNE DE LA CHÂTAIGNERAIE	CHÂTAIGNERAIE (LA)	Hôtel de Ville (Rénovation thermique et fonctionnelle)
AK04SPL	AMO	COMMUNE DE TIFFAUGES	TIFFAUGES	CTM (Construction)
AK05SPL	AMO	COMMUNE DE LA BARRE-DE-MONTS	BARRE-DE-MONTS (LA)	Centre Médico-psychologique (Construction) - cf. AK82SPL
AK06SPL	AMO	COMMUNE DE JARD-SUR-MER	JARD-SUR-MER	Complexe sportif de Madoreau (Rénovation)
AK07SPL	AMO	CDC DU PAYS DE ST-FULGENT - LES ESSARTS	CHAUCHÉ	Commerces (Rénovation ou Construction)
AK10SPL	AMO	COMMUNE DE LA BRUFFIÈRE	BRUFFIÈRE (LA)	Accueil pour Petite enfance (Construction) - Suite de AJ23SPL
AK12SPL	AMO	COMMUNE DE MOUTIERS-SUR-LE-LAY	MOUTIERS-SUR-LE-LAY (LES)	Commerces multiservices (Rénovation) - Suite de AI48SPL
AK14SPL	AMO	COMMUNE DE TIFFAUGES	TIFFAUGES	Plaine des sports (Rénovation)
AK16SPL	AMO	COMMUNE DE ST-VINCENT-SUR-JARD	ST-VINCENT-SUR-JARD	Groupe scolaire & Restaurant scolaire (Rénovation) - cf. AK79SPL
AK17SPL	AMO	COMMUNE DE BRÉTIGNOLLES-SUR-MER	BRÉTIGNOLLES-SUR-MER	Groupe scolaire (Rénovation thermique)
AK18SPL	AMO	COMMUNE DE BRÉTIGNOLLES-SUR-MER	BRÉTIGNOLLES-SUR-MER	Maison de santé (Extension)
AK21SPL	AMO	COMMUNE DE ST-FULGENT	ST-FULGENT	Ferme du Plessis-Richard en Pôle associatif (Réhabilitation) - Suite de AH25SPL
AK23SPL	AMO	COMMUNE DE CHANTONNAY	CHANTONNAY	Complexe sportif de l'Épine (Réhabilitation)
AK24SPL	AMO	COMMUNE DE ST-AVAUGOURD-DES-LANDES	ST-AVAUGOURD-DES-LANDES	Logements (Construction)
AK25SPL	AMO	COMMUNE DE POUZAUGES	POUZAUGES	CTM (Construction ou Rénovation)
AK28SPL	AMO	COMMUNE DU GIVRE	GIVRE (LE)	Théâtre (Réhabilitation ou Démolition/Reconstruction) - cf. AK87SPL
AK31SPL	AMO	COMMUNE DE PALLUAU	PALLUAU	MAM (Construction) - cf. AK77SPL
AK32SPL	AMO	COMMUNE DE LA GAUBRETIÈRE	GAUBRETIÈRE (LA)	CTM
AK34SPL	AMO	COMMUNE DE MONTOURNAIS	MONTOURNAIS	Accueil périscolaire (Construction)
AK35SPL	AMO	COMMUNE DE ST-PIERRE-DU-CHEMIN	ST-PIERRE-DU-CHEMIN	Salle de sports (Rénovation)
AK49SPL	AMO	COMMUNE DE LA GUÉRINIÈRE	GUÉRINIÈRE (LA)	Presbytère (Réhabilitation)
AK50SPL	AMO	COMMUNE D'APREMONT	APREMONT	Usine d'eau potable en Salle socio-culturelle (Transformation)
AK53SPL	AMO	COMMUNE DE ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	Maison de santé (Extension)
AK54SPL	AMO	COMMUNE DE CHAVAGNES-LES-REDOUX	CHAVAGNES-LES-REDOUX	Restaurant scolaire (Rénovation)
AK56SPL	AMO	COMMUNE DE L'ÉPINE	ÉPINE (L')	Salle de sports (Construction)
AK58SPL	AMO	CDC DU PAYS DE MORTAGNE	CHANVERRIE	Site industriel en Matériaux (Transformation)
AK59SPL	AMO	COMMUNE DE TIFFAUGES	TIFFAUGES	Salle de sports (Construction) - Suite de AI44SPL
AK61SPL	AMO	COMMUNE DE MONTREUIL	MONTREUIL	Maison de maîtres en 2 locatifs (Rénovation) + Place (Aménagement)
AK62SPL	AMO	COMMUNE DE ST-VINCENT-SUR-GRAON	ST-VINCENT-SUR-GRAON	Logements collectifs & Micro-crèche (Construction)

AK64SPL	AMO	CDC DU PAYS DE MORTAGNE	CHANVERRIE	Hôtel intercommunal (Extension)
AK66SPL	AMO	COMMUNE DU MAZEAU	MAZEAU (LE)	Restaurant scolaire (Construction) - Suite de AJ21SPL
AK67SPL	AMO	COMMUNE DE ST-MESMIN	ST-MESMIN	Halle et Aire de jeux couverte (Construction)
AK73SPL	AMO	COMMUNE DE ST-DENIS-LA-CHEVASSE	ST-DENIS-LA-CHEVASSE	Salle de sports (Rénovation)
AK74SPL	AMO	COMMUNE DE TALLUD-STE-GEMME	TALLUD-STE-GEMME	MAM
AK75SPL	AMO	COMMUNE DE ST-DENIS-LA-CHEVASSE	ST-DENIS-LA-CHEVASSE	Vestiaires foot (Extension)
AK77SPL	AMO	COMMUNE DE PALLUAU	PALLUAU	MAM (Construction) - Suite de AK31SPL

### III – TYPES D'OPERATIONS

#### Interventions en mandat des collectivités locales dont Vendée Expansion - SPL est mandataire

Vendée Expansion - SPL est intervenue sur 8 opérations en **mandat** en 2024. Il s'agit des opérations suivantes :

OPE	TYPE	Maître d'Ouvrage	COMMUNE	OBJET
AG25SPL	MC	COMMUNE DE TREIZE-SEPTIERS	TREIZE-SEPTIERS	ESPACE DE VIE SOCIALE (Construction)
AG37SPL	MC	COMMUNE DE THORIGNY	THORIGNY	ALSH (Construction ou Réhabilitation)
AG41aSPL	MC	COMMUNE DU TABLIER	TABLIER (LE)	COMMERCE
AG41bSPL	MC	COMMUNE DU TABLIER	TABLIER (LE)	ESPACES PUBLICS
AG41SPL	MC	COMMUNE DU TABLIER	TABLIER (LE)	COMMERCE + ESPACES PUBLICS
AH38SPL	MC	COMMUNE DE NESMY	NESMY	BOULANGERIE + 2 CELLULES COMMERCIALES (Construction)
AH65SPL	MC	COMMUNE DE TREIZE-SEPTIERS	TREIZE-SEPTIERS	MAISON DE MAÎTRE en MÉDIATHÈQUE (Réhabilitation & Extension)
AH76SPL	MC	COMMUNE DES SABLES D'OLONNE	SABLES D'OLONNE (LES)	PÔLE ADMINISTRATIF & SOCIAL (Construction)

#### Interventions en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Le service construction intervient sur 114 opérations actives **d'assistance à maîtrise d'ouvrage**.

OPE	TYPE	Maître d'Ouvrage	COMMUNE	OBJET
Z53bSPL	AMO	COMMUNE DE ST-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	ST-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	RESTAURANT SCOLAIRE
AA22SPL	AMO	COMMUNE DE L'HERMENAULT	HERMENAULT (L')	ÉGLISE (Rénovation)
AD23SPL	AMO	COMMUNE DE MOUZEUIL-ST-MARTIN	MOUZEUIL-ST-MARTIN	GROUPE SCOLAIRE (Restructuration)
AE12SPL	AMO	COMMUNE DE STE-GEMME-LA-PLAINE	STE-GEMME-LA-PLAINE	MAIRIE (Construction)
AE17SPL	AMO	COMMUNE DE RIVES DE L'YON	CHAILLÉ SOUS LES ORMEAUX	SALLE DE SPORTS & SALLE POLYVALENTE (Extension & Rénovation)
AE64SPL	AMO	CDC DU PAYS DE ST-FULGENT - LES ESSARTS	ESSARTS-EN-BOCAGE	PISCINE INTERCOMMUNALE OASIS (Réhabilitation)
AE65SPL	AMO	COMMUNE DE ST-URBAIN	ST-URBAIN	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (Construction) + BOX Associations
AE67SPL	AMO	COMMUNE DE ST-URBAIN	ST-URBAIN	SALLE SOCIO-CULTURELLE (Construction)
AF09SPL	AMO	COMMUNE DE ST-URBAIN	ST-URBAIN	ECOLE et RESTAURANT SCOLAIRE (Construction et Extension)
AF29SPL	AMO	COMMUNE DU BOUPÈRE	BOUPÈRE (LE)	GROUPE SCOLAIRE (Extension) + SALLE POLYVALENTE (Construction)
AF50SPL	AMO	COMMUNE DES LANDES-GENUSSON	LANDES-GENUSSON (LES)	THÉÂTRE (Réhab) et BIBLIOTHÈQUE (Constr)
AG01SPL	AMO	COMMUNE DE JARD-SUR-MER	JARD-SUR-MER	MAIRIE (Démolition et reconstruction)

OPE	TYPE	Maître d'Ouvrage	COMMUNE	OBJET
AG03SPL	AMO	COMMUNE DE ST-AVAUGOURD-DES-LANDES	ST-AVAUGOURD-DES-LANDES	MEDIATHEQUE (Construction)
AG04SPL	AMO	COMMUNE DE LA CHAPELLE-THEMER	CHAPELLE THÉMER (LA)	LOGEMENTS (Construction)
AG16SPL	AMO	COMMUNE DE DOIX-LÈS - FONTAINES	DOIX-LÈS -FONTAINES	ÉCOLE PRIMAIRE (Construction)
AG21SPL	AMO	COMMUNE DE NESMY	NESMY	FOYER LABORIT (Restructuration)
AG32SPL	AMO	COMMUNE DE LA BERNARDIÈRE	BERNARDIÈRE (LA)	GRANGE en RESTAURANT (Réhabilitation)
AH06SPL	AMO	COMMUNE DE CHAVAGNES-LES-REDOUX	CHAVAGNES-LES-REDOUX	CAFÉ / RESTAURANT (Rénovation)
AH18SPL	AMO	COMMUNE DE MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (Construction)
AH28SPL	AMO	COMMUNE DE ST-VINCENT-SUR-JARD	ST-VINCENT-SUR-JARD	MAIRIE (Réhabilitation & Extension)
AH40SPL	AMO	COMMUNE DE DOIX-LÈS - FONTAINES	DOIX LÈS FONTAINES	COMMERCE (Construction)
AH41SPL	AMO	COMMUNE DE LA BRUFFIÈRE	BRUFFIÈRE (LA)	SALLS POLYVALENTE (Rénovation)
AH43SPL	AMO	COMMUNE DE LA BRUFFIÈRE	BRUFFIÈRE (LA)	PARC DE POINTE À PITRE (Aménagement)
AH46SPL	AMO	COMMUNE DE LA BERNARDIÈRE	BERNARDIÈRE (LA)	MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (Réhabilitation d'un bâtiment)
AH47SPL	AMO	COMMUNE DE TALLUD-STE-GEMME	TALLUD-STE-GEMME	ÉGLISE (Restauration)
AH48SPL	AMO	COMMUNE DE BREUIL-BARRET	BREUIL BARRET	ÉGLISE (Réhabilitation)
AH57SPL	AMO	COMMUNE DU CHAMP-ST-PÈRE	CHAMP-ST-PÈRE (LE)	MAIRIE (Réhabilitation & Extension)
AH66SPL	AMO	COMMUNE DU FENOUILLET	FENOUILLET (LE)	COMMERCES & LOGEMENTS (Construction)
AH68SPL	AMO	COMMUNE DE ST-LAURENT-SUR-SÈVRE	ST-LAURENT-SUR-SÈVRE	MÉDIATHÈQUE (Construction)
AH69SPL	AMO	COMMUNE DE ST-HILAIRE-LE-VOUHIS	ST-HILAIRE-LE-VOUHIS	RESTAURANT SCOLAIRE (Construction)
AH74SPL	AMO	COMMUNE DE ST-PHILBERT-DE-BOUAINE	ST-PHILBERT-DE-BOUAINE	CENTRE MULTI-ACCUEIL (Construction)
AH75SPL	AMO	COMMUNE DE NALLIERS	NALLIERS	SALLE DES FÊTES (Réhabilitation)
AI02SPL	AMO	COMMUNE DE ST-PAUL-MONT-PENIT	ST-PAUL-MONT-PENIT	SALLE POLYVALENTE (Réhabilitation & Rénovation énergétique)
AI03SPL	AMO	COMMUNE DE ST-PAUL-MONT-PENIT	ST-PAUL-MONT-PENIT	CABINET DE KINÉ en SALON DE COIFFURE (Réaménagement)
AI06SPL	AMO	COMMUNE DE CHÂTEAU-Guibert	CHÂTEAU-Guibert	COMPLEXE SPORTIF (Extension & Aménagement de bâtiments)
AI08SPL	AMO	COMMUNE DE CHÂTEAU-Guibert	CHÂTEAU-Guibert	ÉGLISE (Réhabilitation)
AI14SPL	AMO	COMMUNE DE CHANTONNAY	CHANTONNAY	ÉCOLE REMONDÉT (Rénovation)
AI15SPL	AMO	COMMUNE DE CHANTONNAY	CHANTONNAY	GYMNASE CLÉMENCEAU (Réhabilitation)
AI19SPL	AMO	COMMUNE DE ST-HILAIRE-DES-LOGES	ST-HILAIRE-DES-LOGES	ANCIEN HÔTEL en BAR/RESTAURANT
AI24SPL	AMO	COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE	ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	EHPAD - RÉSIDENCE "LE COLOMBIER" (Réhabilitation & Extension)
AI27SPL	AMO	COMMUNE DE ST-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	ST-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	CHAUFFERIE BOIS (Construction)
AI30SPL	AMO	COMMUNE DES ÉPESSES	ÉPESSES (LES)	SALLE POLYVLANTE (Construction) + LOCAUX SPORTIFS (Réhabilitation) + Aménagement espaces attenants
AI33SPL	AMO	COMMUNE DE NESMY	NESMY	SALLE DE TENNIS DE TABLE (Construction)
AI35SPL	AMO	COMMUNE DE ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	ACCUEIL DE LOISIRS de Pallau en FOYER DES JEUNES (Réhabilitation & Extension)
AI37SPL	AMO	COMMUNE DE L'ÎLE D'YEU	ÎLE D'YEU (L')	SPAY & ENCAN (Réhabilitation)
AI40SPL	AMO	COMMUNE DE CHAILLÉ-LES-MARAIS	CHAILLÉ-LES-MARAIS	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (Restructuration et Extension)
AI44SPL	AMO	COMMUNE DE TIFFAUGES	TIFFAUGES	SALLE DE SPORTS (Construction)
AI45SPL	AMO	COMMUNE DE CHALLANS	CHALLANS	COMPLEXE SPORTIF - Site de la Cailletière (Démolition & Reconstruction)
AI47SPL	AMO	COMMUNE DE TREIZE-SEPTIERS	TREIZE-SEPTIERS	CHAUFFERIE AVEC RÉSEAU DE CHALEUR (Création)

OPE	TYPE	Maître d'Ouvrage	COMMUNE	OBJET
AI52SPL	AMO	COMMUNE DE MARTINET	MARTINET	CELLULES COMMERCIALES (Construction)
AI53SPL	AMO	COMMUNE DE ST-MARTIN-DES-TILLEULS	ST-MARTIN-DES-TILLEULS	RESTAURANT SCOLAIRE (Construction)
AJ04SPL	AMO	COMMUNE DE L'HERBERGEMENT	HERBERGEMENT (L')	ESPACE SOCIO-CULTUREL "La Clairière" (Rénovation & Extension)
AJ06SPL	AMO	CDC DU PAYS DE MORTAGNE	MORTAGNE SUR SÈVRE	MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE
AJ08SPL	AMO	COMMUNE DE LA GUERINIÈRE	ST-PIERRE-DU-CHEMIN	SALLE POLYVALENTE (Transformation de la salle de sports)
AJ09SPL	AMO	COMMUNE DE LA GAUBRETIÈRE	GAUBRETIÈRE (LA)	SALLES COMMUNALES (Rénovation)
AJ10SPL	AMO	COMMUNE DE ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	SALLE DE SPORTS / POLYVALENTE (Construction)
AJ11SPL	AMO	COMMUNE D'AIZENAY	AIZENAY	ECOLE LOUIS BUTON (Etude comparative de reconstruction)
AJ13SPL	AMO	COMMUNE DE LANDERONDE	LANDERONDE	Accueil de loisirs et foyer de jeunes (Construction) - Suite de AI29SPL
AJ14SPL	AMO	COMMUNE DE L'ÉPINE	EPINE (L')	SALLE DE SPORTS (Rénovation énerg. & Restructuration)
AJ16SPL	AMO	COMMUNE DE L'ILE D'YEU	ILE D'YEU	Site du Grand phare
AJ17SPL	AMO	COMMUNE DE LA MEILLERAIE-TILLAY	MEILLERAIE-TILLAY (LA)	ÉGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION (Restauration)
AJ19SPL	AMO	COMMUNE DE ST-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	ST-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	MAIRIE & MAISON DE SANTÉ (Construction) & PLACE DES LIBERTÉS (Aménagement)
AJ22SPL	AMO	CDC DU PAYS DE ST-FULGENT - LES ESSARTS	ST-FULGENT	Maison de santé (Rénovation)
AJ24SPL	AMO	COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF	MOUILLERON-LE-CAPTIF	RESTAURANT SCOLAIRE (Rénovation thermique)
AJ25SPL	AMO	COMMUNE DE ST-LAURENT-DE-LA-SALLE	ST-LAURENT-DE-LA-SALLE	SALLE DE CONVIVIALITÉ & VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOT (Réhabilitation et extension)
AJ26SPL	AMO	COMMUNE DE POUZAUGES	POUZAUGES	ÉCOLE DOLTO en ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (Transformation & Réno. énergétique)
AJ27SPL	AMO	COMMUNE DE POUZAUGES	POUZAUGES	ÉCOLE DOLTO (Regroupement sur site J. Verne)
AJ28SPL	AMO	COMMUNE DE MONTRÉVERD	MONTRÉVERD	MAIRIE (Rénovation énergétique & Extension)
AJ30SPL	AMO	COMMUNE DE LA RABATELIÈRE	RABATELIÈRE (LA)	RESTAURANT SCOLAIRE & LOGEMENT (Rénovation)
AJ31SPL	AMO	COMMUNE DE GRAND'LANDES	GRAND'LANDES	salle polyvalente (rénovation)
AJ33SPL	AMO	CDC DU PAYS DE MORTAGNE	PAYS DE MORTAGNE	MATÉRIAUX THEQUE (Construction)
AJ35SPL	AMO	COMMUNE DU FENOUILLET	FENOUILLET (LE)	SALLE DE SPORTS (Rénovation)
AJ36SPL	AMO	COMMUNE DE LA BARRE-DE-MONTS	BARRE-DE-MONTS (LA)	GROUPE SCOLAIRE "La Porte des îles" (Audit / Rénovation énergétique)
AJ38SPL	AMO	CDC DU PAYS DE MORTAGNE	PAYS DE MORTAGNE	CENTRE AQUALUDIQUE (Construction)
AJ39SPL	AMO	COMMUNE DE CHANVERRIE	CHAMBRETAUD	Église (Rénovation)
AJ40SPL	AMO	COMMUNE DE LA CHAIZE LE VICOMTE	LA CHAIZE LE VICOMTE	Réhabilitation est extension d'un CSH
AK01SPL	AMO	COMMUNAUTE DE COMMUNES CHALLANS GOIS	CHALLANS	Construction d'une crèche
AK02SPL	AMO	COMMUNE DE MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	Groupe scolaire (Réhabilitation & Mise aux normes) - Suite de AG36SPL
AK03SPL	AMO	COMMUNE DE LA CHÂTAIGNERAIE	CHÂTAIGNERAIE (LA)	Hôtel de Ville (Rénovation thermique et fonctionnelle)
AK04SPL	AMO	COMMUNE DE TIFFAUGES	TIFFAUGES	CTM (Construction)
AK05SPL	AMO	COMMUNE DE LA BARRE-DE-MONTS	BARRE-DE-MONTS (LA)	Centre Médico-psychologique (Construction) - cf. AK82SPL
AK06SPL	AMO	COMMUNE DE JARD-SUR-MER	JARD-SUR-MER	Complexe sportif de Madoreau (Rénovation)
AK07SPL	AMO	CDC DU PAYS DE ST-FULGENT - LES ESSARTS	CHAUCHÉ	Commerces (Rénovation ou Construction)
AK10SPL	AMO	COMMUNE DE LA BRUFFIÈRE	BRUFFIÈRE (LA)	Accueil pour Petite enfance (Construction) - Suite de AJ23SPL
AK12SPL	AMO	COMMUNE DE MOUTIERS-SUR-LE-LAY	MOUTIERS-SUR-LE-LAY (LES)	Commerces multiservices (Rénovation) - Suite de AI48SPL
AK14SPL	AMO	COMMUNE DE TIFFAUGES	TIFFAUGES	Plaine des sports (Rénovation)
AK16SPL	AMO	COMMUNE DE ST-VINCENT-SUR-JARD	ST-VINCENT-SUR-JARD	Groupe scolaire & Restaurant scolaire (Rénovation) - cf. AK79SPL

OPE	TYPE	Maître d'Ouvrage	COMMUNE	OBJET
AK17SPL	AMO	COMMUNE DE BRÉTIGNOLLES-SUR-MER	BRÉTIGNOLLES-SUR-MER	Groupe scolaire (Rénovation thermique)
AK18SPL	AMO	COMMUNE DE BRÉTIGNOLLES-SUR-MER	BRÉTIGNOLLES-SUR-MER	Maison de santé (Extension)
AK21SPL	AMO	COMMUNE DE ST-FULGENT	ST-FULGENT	Ferme du Plessis-Richard en Pôle associatif (Réhabilitation) - Suite de AH25SPL
AK23SPL	AMO	COMMUNE DE CHANTONNAY	CHANTONNAY	Complexe sportif de l'Épine (Réhabilitation)
AK24SPL	AMO	COMMUNE DE ST-AVAUGOURD-DES-LANDES	ST-AVAUGOURD-DES-LANDES	Logements (Construction)
AK25SPL	AMO	COMMUNE DE POUZAUGES	POUZAUGES	CTM (Construction ou Rénovation)
AK28SPL	AMO	COMMUNE DU GIVRE	GIVRE (LE)	Théâtre (Réhabilitation ou Démolition/Reconstruction) - cf. AK87SPL
AK31SPL	AMO	COMMUNE DE PALLUAU	PALLUAU	MAM (Construction) - cf. AK77SPL
AK32SPL	AMO	COMMUNE DE LA GAUBRETIÈRE	GAUBRETIÈRE (LA)	CTM
AK34SPL	AMO	COMMUNE DE MONTOURNAIS	MONTOURNAIS	Accueil périscolaire (Construction)
AK35SPL	AMO	COMMUNE DE ST-PIERRE-DU-CHEMIN	ST-PIERRE-DU-CHEMIN	Salle de sports (Rénovation)
AK49SPL	AMO	COMMUNE DE LA GUÉRINIÈRE	GUÉRINIÈRE (LA)	Presbytère (Réhabilitation)
AK50SPL	AMO	COMMUNE D'APREMONT	APREMONT	Usine d'eau potable en Salle socio-culturelle (Transformation)
AK53SPL	AMO	COMMUNE DE ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	Maison de santé (Extension)
AK54SPL	AMO	COMMUNE DE CHAVAGNES-LES-REDOUX	CHAVAGNES-LES-REDOUX	Restaurant scolaire (Rénovation)
AK56SPL	AMO	COMMUNE DE L'ÉPINE	ÉPINE (L')	Salle de sports (Construction)
AK58SPL	AMO	CDC DU PAYS DE MORTAGNE	CHANVERRIE	Site industriel en Matériauthèque (Transformation)
AK59SPL	AMO	COMMUNE DE TIFFAUGES	TIFFAUGES	Salle de sports (Construction) - Suite de AI44SPL
AK61SPL	AMO	COMMUNE DE MONTREUIL	MONTREUIL	Maison de maîtres en 2 locatifs (Rénovation) + Place (Aménagement)
AK62SPL	AMO	COMMUNE DE ST-VINCENT-SUR-GRAON	ST-VINCENT-SUR-GRAON	Logements collectifs & Micro-crèche (Construction)
AK64SPL	AMO	CDC DU PAYS DE MORTAGNE	CHANVERRIE	Hôtel intercommunal (Extension)
AK66SPL	AMO	COMMUNE DU MAZEAU	MAZEAU (LE)	Restaurant scolaire (Construction) - Suite de AJ21SPL
AK67SPL	AMO	COMMUNE DE ST-MESMIN	ST-MESMIN	Halle et Aire de jeux couverte (Construction)
AK73SPL	AMO	COMMUNE DE ST-DENIS-LA-CHEVASSE	ST-DENIS-LA-CHEVASSE	Salle de sports (Rénovation)
AK74S'L	AMO	COMMUNE DE TALLUD-STE-GEMME	TALLUD-STE-GEMME	MAM
AK75SPL	AMO	COMMUNE DE ST-DENIS-LA-CHEVASSE	ST-DENIS-LA-CHEVASSE	Vestiaires foot (Extension)
AK77SPL	AMO	COMMUNE DE PALLUAU	PALLUAU	MAM (Construction) - Suite de AK31SPL



Mairie de Jard sur Mer



Centre de secours de Saint Laurent Sur Sèvre

## L'INGÉNIERIE TERRITORIALE ET TOURISTIQUE

Les missions conduites au titre de l'Ingénierie Territoriale et Touristique sont réalisées dans le cadre de conventions conclues avec les collectivités.

Une seule mission s'est tenue et a été soldée en 2024. Il s'agit d'une mission : **audit et perspectives des Hébergements touristiques marchands du Pays de Chantonnay**.

### II.2 - Situation financière

#### Bilan simplifié

ACTIF en k€	2024	2023	2022	PASSIF en k€	2024	2023	2022
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	2	3	RESSOURCES PROPRES ET QUASI-FONDS PROPRE	1 065	1 551	1 350
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2	2	3	DETTES FINANCIERES (emprunts sur concession)	1 878	3 148	3 152
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0	DETTES FINANCIERES (avances des collectivités)	7 222	7 373	7 138
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>TOTAL DES CAPITAUX PERMANENTS</b>	<b>10 165</b>	<b>12 071</b>	<b>11 639</b>
STOCKS NETS	5 547	4 749	7 494	DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERS	2 098	1 986	20 611
ACTIFS D'EXPLOITATION	1 270	1 716	19 501	<b>TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION ET A COURT TERME</b>	<b>2 098</b>	<b>1 986</b>	<b>20 611</b>
TRESORERIE (solde créditeurs de banque)	4 331	6 308	6 222	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-	1 111	-
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT NET</b>	<b>11 147</b>	<b>12 773</b>	<b>33 216</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11 151</b>	<b>12 777</b>	<b>33 222</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>11 151</b>	<b>12 777</b>	<b>33 222</b>				

#### Compte de résultat simplifié

PRODUITS en k€	2024	2023	2022	CHARGES en k€	2024	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 287	2 133	2 082	CHARGES D'EXPLOITATION	2 104	2 116	2 074
DONT CHIFFRE D'AFFAIRES	2 287	2 133	2 082	DONT CHARGES SALARIALES	744	806	817
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	CHARGES FINANCIERES	0	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS			-	CHARGES EXCEPTIONNELLES			-
				PARTICIPEMENT DES SALARIES	55	2	-
				IMPOT SUR LES BENEFICES			-
				RESULTAT DE L'EXERCICE	128	15	8

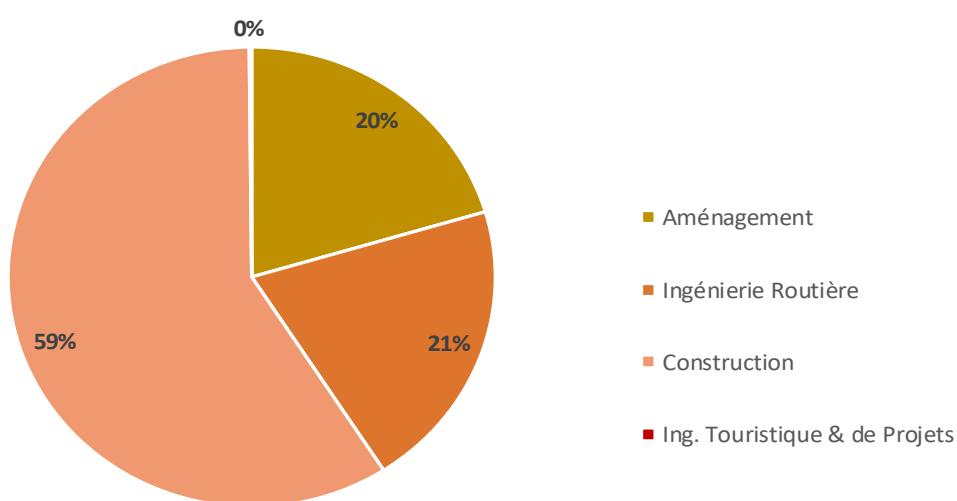
Le montant des bénéfices s'élève à 128 439 euros.

## II.3 - Présentation du chiffre d'affaires

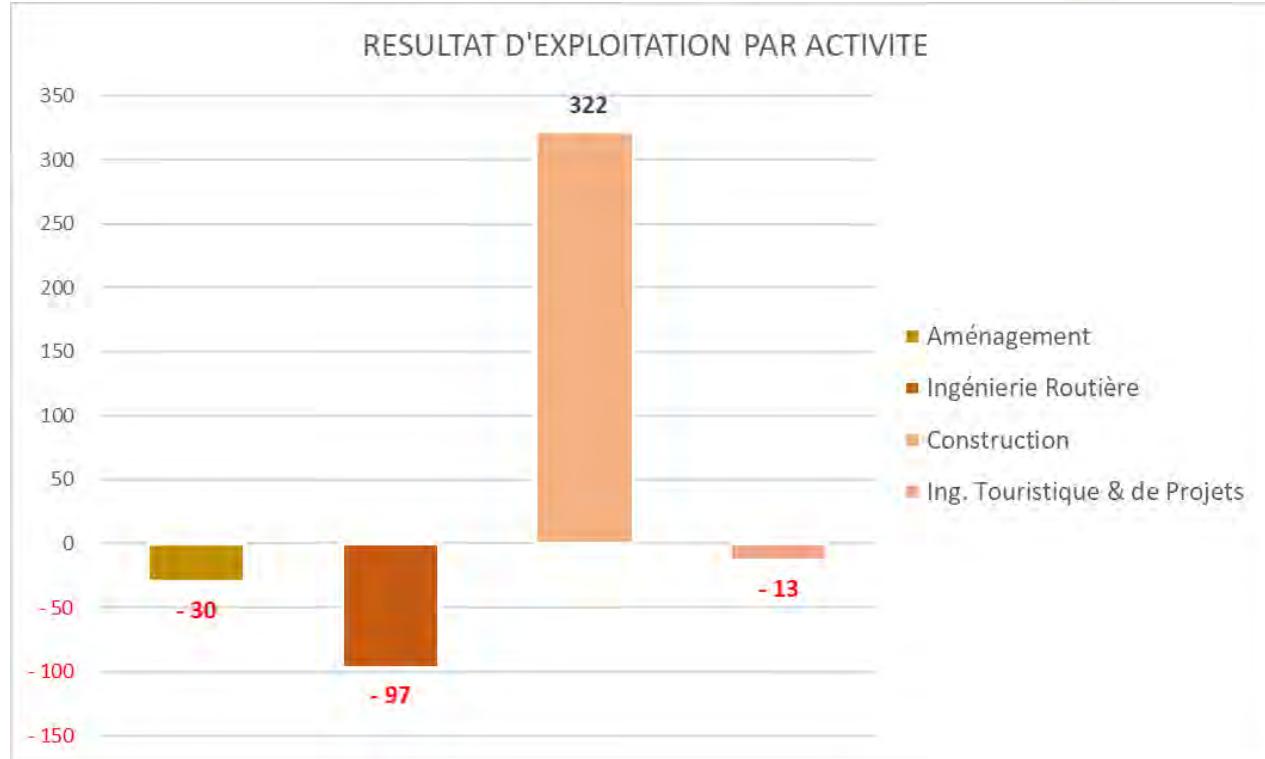
### a - Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

	Aménagement	Ingénierie Routière	Construction	Ing. Touristique & de Projets
'AFFAIRES en K€	467	468	1 348	4
D'EXPLOITATION en K€	-30	-97	322	-13

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE



RESULTAT D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE



## b - Répartition du chiffre d'affaires par comptes

L'ensemble des activités est réalisé pour le compte des actionnaires de la SPL.

### II.4 - Perspectives de développement

Dans la continuité du Plan Stratégique d'Activité (PSA) adopté en 2022, l'organisation de Vendée Expansion - SPL évolue et s'adapte pour mieux répondre aux attentes de ses clients.

La mutualisation des compétences des différents services du pôle aménagement, associées aux compétences du pôle tourisme et ingénierie touristique, permet d'élargir notre palette d'intervention et de proposer des interventions moins onéreuses pour les communes.

## III. ETAT DES RELATIONS ENTRE LES COLLECTIVITÉS OU LES GROUPEMENTS ACTIONNAIRES ET VENDEE EXPANSION - SPL

### III.1 - Contrats signés entre les actionnaires et Vendée Expansion - SPL

#### DEPARTEMENT AMENAGEMENT :

##### Service Construction

OPE	TYPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	MISSIONS	MONTANT € HT	AVENANTS € HT
Z53bSPL	AMO	COMMUNE DE ST-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	ST-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	RESTAURANT SCOLAIRE	Travaux	79 429.10 €	
AA22SPL	AMO	COMMUNE DE L'HERMENAULT	HERMENAULT (L')	ÉGLISE (Rénovation)	Travaux	48 421.28 €	21 746.58 €
AC48SPL	AMO	COMMUNE DE VOUILLET-LES-MARAIS	VOUILLET-LES-MARAIS	GARDERIE (Restructuration local)	Travaux	6 600.00 €	3 436.78 €
AD01SPL	AMO	COMMUNE DE STE-HERMINE	STE-HERMINE	BÂTIMENT DU MAGNY (Réaménagement)	En Attente	3 500.00 €	
AD23SPL	AMO	COMMUNE DE MOUZEUIL-ST-MARTIN	MOUZEUIL-ST-MARTIN	GROUPE SCOLAIRE (Restructuration)	Travaux	37 416.21 €	15 146.86 €
AE12SPL	AMO	COMMUNE DE STE-GEMME-LA-PLAINE	STE-GEMME-LA-PLAINE	MAIRIE (Construction)	Travaux	38 600.00 €	5 898.06 €
AE17SPL	AMO	COMMUNE DE RIVES DE L'YON	CHAILLÉ SOUS LES ORMEAUX	SALLE DE SPORTS & SALLE POLYVALENTE (Extension & Rénovation)	Non Soldé	31 302.00 €	
AE48SPL	AMO	COMMUNE DE ST-PROUANT	ST-PROUANT	RESTAURANT SCOLAIRE (Extension) + Locaux associatifs (Création) - suite AD37SPL	Non Soldé	48 421.00 €	1 568.03 €

OPE	TYPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	MISSIONS	MONTANT € HT	AVENANTS € HT
AE62SPL	AMO	COMMUNE DE LA CHAIZE-LE-VICOMTE	CHAIZE-LE-VICOMTE (LA)	SALLE DE SPORTS (Construction)	Garantie	50 000.00 €	- 845.50 €
AE64SPL	AMO	CDC DU PAYS DE ST-FULGENT - LES ESSARTS	ESSARTS-EN-BOCAGE	PISCINE INTERCOMMUNALE OASIS (Réhabilitation)	Garantie	63 964.00 €	11 852.80 €
AE65SPL	AMO	COMMUNE DE ST-URBAIN	ST-URBAIN	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (Construction) + BOX Associations	Etude	16 130.00 €	- 1 064.10 €
AE67SPL	AMO	COMMUNE DE ST-URBAIN	ST-URBAIN	SALLE SOCIO-CULTURELLE (Construction)	Programme	34 741.00 €	
AF09SPL	AMO	COMMUNE DE ST-URBAIN	ST-URBAIN	ECOLE et RESTAURANT SCOLAIRE (Construction et Extension)	En Attente	45 825.00 €	
AF23SPL	AMO	COMMUNE DE ST-MAURICE-LE-GIRARD	ST-MAURICE-LE-GIRARD	CAFÉ DES SPORTS (Rénovation)	Garantie	20 325.00 €	3 174.93 €
AF29SPL	AMO	COMMUNE DU BOUPÈRE	BOUPÈRE (LE)	GROUPE SCOLAIRE (Extension) + SALLE POLYVALENTE (Construction)	Travaux	38 700.00 €	49 831.46 €
AF35SPL	AMO	COMMUNE DE SÈVREMONT	SÈVREMONT	BIBLIOTHÈQUE (Construction)	Garantie	51 589.00 €	9 252.88 €
AF37SPL	AMO	COMMUNE DE CHAUCHÉ	CHAUCHÉ	RESTAURANT SCOLAIRE (Rénovation & Extension)	Garantie	44 928.00 €	13 363.49 €
AF47SPL	AMO	COMMUNE DES MAGNILS-REIGNIERS	MAGNILS-REIGNIERS (LES)	COMMERCE DE PROXIMITÉ (Construction)	Travaux	4 760.00 €	6 937.90 €
AF50SPL	AMO	COMMUNE DES LANDES-GENUSSON	LANDES-GENUSSON (LES)	THÉÂTRE (Réhab) et BIBLIOTHÈQUE (Constr)	Garantie	59 150.00 €	5 895.47 €
AG01SPL	AMO	COMMUNE DE JARD-SUR-MER	JARD-SUR-MER	MAIRIE (Démolition et reconstruction)	Garantie	31 640.00 €	17 784.85 €
AG03SPL	AMO	COMMUNE DE ST-AVAUGOURD-DES-LANDES	ST-AVAUGOURD-DES-LANDES	MEDIATHEQUE (Construction)	Travaux	29 700.00 €	4 176.56 €
AG04SPL	AMO	COMMUNE DE LA CHAPELLE-THEMER	CHAPELLE THÉMER (LA)	LOGEMENTS (Construction)	Travaux	46 935.00 €	12 839.53 €
AG07SPL	MC	COMMUNE DES SABLES D'OLONNE	SABLES D'OLONNE (LES)	DISCOTHÈQUE MULTI-GÉNÉRATIONNELLE (Construction)	En Attente	51 390.18 €	
AG10SPL	AMO	COMMUNE DES LANDES-GENUSSON	LANDES-GENUSSON (LES)	JEUX DE BOULES et FOYER RURAL	En Attente	2 100.00 €	
AG12SPL	AMO	COMMUNE DE ST-MARTIN-	ST-MARTIN-LARS-EN-STE-HERMINE	SALLE POLYVALENTE (Extension)	Non Soldé	11 300.00 €	1 627.52 €

OPE	TYPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	MISSIONS	MONTANT € HT	AVENANTS € HT
		LARS-EN-STE-HERMINE					
AG16SPL	AMO	COMMUNE DE DOIX-LÈS - FONTAINES	DOIX-LÈS - FONTAINES	ÉCOLE PRIMAIRE (Construction)	Garantie	45 072.00 €	3 435.06 €
AG20SPL	AMO	COMMUNE DE NESMY	NESMY	SALLE DES FÊTES (Construction)	En Attente	5 950.00 €	
AG21SPL	AMO	COMMUNE DE NESMY	NESMY	FOYER LABORIT (Restructuration)	Travaux	40 970.00 €	34 943.47 €
AG25SPL	MC	COMMUNE DE TREIZE-SEPTIERS	TREIZE-SEPTIERS	ESPACE DE VIE SOCIALE (Construction)	Travaux	96 853.10 €	
AG27SPL	AMO	COMMUNE DE CHAILLÉ-LES-MARAIS	CHAILLÉ LES MARAIS	CABINET DENTAIRE (Rénovation & Extension)	Garantie	12 650.00 €	4 632.71 €
AG32SPL	AMO	COMMUNE DE LA BERNARDIÈRE	BERNARDIÈRE (LA)	GRANGE en RESTAURANT (Réhabilitation)	Travaux	17 700.00 €	23 277.43 €
AG36SPL	AMO	COMMUNE DE MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	ÉCOLE & PÉRISCOLAIRE (Réhabilitation + Mise aux normes)	En Attente	3 500.00 €	- 1 533.33 €
AG37SPL	MC	COMMUNE DE THORIGNY	THORIGNY	ALSH (Construction ou Réhabilitation)	Garantie	26 970.75 €	2 312.00 €
AG41SPL	MC	COMMUNE DU TABLIER	TABLIER (LE)	COMMERCE + ESPACES PUBLICS	Programme	32 813.90 €	- 424.25 €
AH06SPL	AMO	COMMUNE DE CHAVAGNES-LES-REDOUX	CHAVAGNES-LES-REDOUX	CAFÉ / RESTAURANT (Rénovation)	Travaux	14 780.00 €	12 455.99 €
AH07SPL	AMO	COMMUNE DE CHAVAGNES-LES-REDOUX	CHAVAGNES-LES-REDOUX	RESTAURANT SCOLAIRE (Rénovation)	Programme	3 500.00 €	- 1 575.00 €
AH13SPL	AMO	COMMUNE DE PISSOTTE	PISSOTTE	SALLE DES FÊTES (Rénovation)	En Attente	2 800.00 €	
AH18SPL	AMO	COMMUNE DE MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (Construction)	Travaux	44 280.00 €	4 086.76 €
AH25SPL	AMO	COMMUNE DE ST-FULGENT	ST-FULGENT	FERME DU PLESSIS-RICHARD en PÔLE ASSOCIATIF (Réhabilitation)	Etude	51 020.00 €	14 375.68 €
AH27SPL	AMO	COMMUNE DU FENOUILLET	FENOUILLET (LE)	SALLE POLYVALENTE (Construction)	En Attente	7 000.00 €	
AH28SPL	AMO	COMMUNE DE ST-VINCENT-SUR-JARD	ST-VINCENT-SUR-JARD	MAIRIE (Réhabilitation & Extension)	Travaux	23 850.00 €	4 814.73 €
AH32SPL	AMO	COMMUNE DE CHAILLÉ-LES-MARAIS	CHAILLÉ-LES-MARAIS	SALLE DE SÉMINAIRE AVEC RESTAURANT (Construction)	Garantie	37 830.00 €	1 919.03 €
AH35SPL	AMO	COMMUNE DE LA GAUBRETIÈRE	GAUBRETIÈRE (LA)	PÔLE JEUNESSE (Réhab ou Construct)	En Attente	2 100.00 €	

OPE	TYPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	MISSIONS	MONTANT € HT	AVENANTS € HT
AH38SPL	MC	COMMUNE DE NESMY	NESMY	BOULANGERIE + 2 CELLULES COMMERCIALES (Construction)	Etude	66 739.42 €	6 796.53 €
AH40SPL	AMO	COMMUNE DE DOIX-LÈS - FONTAINES	DOIX LÈS FONTAINES	COMMERCE (Construction)	Etude	26 432.00 €	23 804.84 €
AH41SPL	AMO	COMMUNE DE LA BRUFFIÈRE	BRUFFIÈRE (LA)	SALLES POLYVALENTE (Rénovation)	Etude	34 035.00 €	44 563.97 €
AH42SPL	AMO	COMMUNE DE LA BRUFFIÈRE	BRUFFIÈRE (LA)	PRESBYTÈRE (Réhabilitation)	En Attente	55 600.00 €	
AH43SPL	AMO	COMMUNE DE LA BRUFFIÈRE	BRUFFIÈRE (LA)	PARC DE POINTE À PITRE (Aménagement)	Etude	20 645.00 €	13 464.18 €
AH46SPL	AMO	COMMUNE DE LA BERNARDIÈRE	BERNARDIÈRE (LA)	MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (Réhabilitation d'un bâtiment)	Etude	21 250.00 €	19 294.00 €
AH47SPL	AMO	COMMUNE DE TALLUD-STE-GEMME	TALLUD-STE-GEMME	ÉGLISE (Restauration)	Travaux	23 375.00 €	284.96 €
AH48SPL	AMO	COMMUNE DE BREUIL-BARRET	BREUIL BARRET	ÉGLISE (Réhabilitation)	Travaux	23 107.50 €	3 474.55 €
AH57SPL	AMO	COMMUNE DU CHAMP-ST-PÈRE	CHAMP-ST-PÈRE (LE)	MAIRIE (Réhabilitation & Extension)	Travaux	33 148.00 €	5 238.63 €
AH65SPL	MC	COMMUNE DE TREIZE-SEPTIERS	TREIZE-SEPTIERS	MAISON DE MAÎTRE en MÉDIATHÈQUE (Réhabilitation & Extension)	Programme	33 816.80 €	
AH66SPL	AMO	COMMUNE DU FENOUILLER	FENOUILLER (LE)	COMMERCES & LOGEMENTS (Construction)	Travaux	35 770.00 €	
AH68SPL	AMO	COMMUNE DE ST-LAURENT-SUR-SÈVRE	ST-LAURENT-SUR-SÈVRE	MÉDIATHÈQUE (Construction)	Etude	46 399.80 €	10 364.37 €
AH69SPL	AMO	COMMUNE DE ST-HILAIRE-LE-VOUHIS	ST-HILAIRE-LE-VOUHIS	RESTAURANT SCOLAIRE (Construction)	Etude	16 983.00 €	18 421.00 €
AH71SPL	AMO	COMMUNE DES LANDES-GENUSSON	LANDES-GENUSSON (LES)	VESTIAIRES FOOT(Const) & SALLE POLYVALENTE (Restr)	En Attente	25 800.00 €	
AH74SPL	AMO	COMMUNE DE ST-PHILBERT-DE-BOUAINE	ST-PHILBERT-DE-BOUAINE	CENTRE MULTI-ACCUEIL (Construction)	Etude	32 040.75 €	9 446.69 €
AH75SPL	AMO	COMMUNE DE NALLIERS	NALLIERS	SALLE DES FÊTES (Réhabilitation)	Etude	32 260.50 €	10 507.28 €
AH76SPL	MC	COMMUNE DES SABLES D'OLONNE	SABLES D'OLONNE (LES)	PÔLE ADMINISTRATIF & SOCIAL (Construction)	Etude	297 262.98 €	
AI02SPL	AMO	COMMUNE DE ST-PAUL-MONT-PENIT	ST-PAUL-MONT-PENIT	SALLE POLYVALENTE (Réhabilitation & Rénovation énergétique)	Etude	26 450.00 €	

OPE	TYPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	MISSIONS	MONTANT € HT	AVENANTS € HT
AI03SPL	AMO	COMMUNE DE ST-PAUL-MONT-PENIT	ST-PAUL-MONT-PENIT	CABINET DE KINÉ en SALON DE COIFFURE (Réaménagement)	Etude	8 500.00 €	1 475.45 €
AI06SPL	AMO	COMMUNE DE CHÂTEAU-GUIBERT	CHÂTEAU-GUIBERT	COMPLEXE SPORTIF (Extension & Aménagement de bâtiments)	Travaux	26 650.00 €	6 397.00 €
AI08SPL	AMO	COMMUNE DE CHÂTEAU-GUIBERT	CHÂTEAU-GUIBERT	ÉGLISE (Réhabilitation)	Travaux	33 960.00 €	64 052.00 €
AI10SPL	AMO	COMMUNE DE FOUGERÉ	FOUGERÉ	SALLE POLYVALENTE (Réhabilitation & Extension)	Programme	3 500.00 €	
AI14SPL	AMO	COMMUNE DE CHANTONNAY	CHANTONNAY	ÉCOLE REMONDÉT (Rénovation)	Etude	119 540.00 €	46 865.00 €
AI15SPL	AMO	COMMUNE DE CHANTONNAY	CHANTONNAY	GYMNASE CLÉMENCEAU (Réhabilitation)	Travaux	50 533.50 €	24 253.24 €
AI19SPL	AMO	COMMUNE DE ST-HILAIRE-DES-LOGES	ST-HILAIRE-DES-LOGES	ANCIEN HÔTEL en BAR/RESTAURANT	Programme	5 688.00 €	
AI24SPL	AMO	COMMUNE DE ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	EHPAD - RÉSIDENCE "LE COLOMBIER" (Réhabilitation & Extension)	Etude	237 250.00 €	45 505.48 €
AI27SPL	AMO	COMMUNE DE ST-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	ST-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	CHAUFFERIE BOIS (Construction)	Travaux	9 755.00 €	
AI30SPL	AMO	COMMUNE DES ÉPESSES	ÉPESSES (LES)	SALLE POLYVLANTE (Construction) + LOCAUX SPORTIFS (Réhabilitation) + Aménagement espaces attenants	Programme	44 989.00 €	7 558.44 €
AI32SPL	AMO	COMMUNE DE MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	SALLE DE SPORTS (Réhabilitation)	Etude	12 405.00 €	2 435.10 €
AI33SPL	AMO	COMMUNE DE NESMY	NESMY	SALLE DE TENNIS DE TABLE (Construction)	Etude	26 735.00 €	
AI35SPL	AMO	COMMUNE DE ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	ACCUEIL DE LOISIRS de Palluau en FOYER DES JEUNES (Réhabilitation & Extension)	Faisabilité	4 400.00 €	
AI36SPL	AMO	COMMUNE DE LUÇON	LUÇON	COLLÈGE en ÉCOLE PUBLIQUE (Réhabilitation)	Travaux	30 974.00 €	7 482.98 €
AI37SPL	AMO	COMMUNE DE L'ÎLE D'YEU	ÎLE D'YEU (L')	SPAY & ENCAN (Réhabilitation)	Etude	239 498.40 €	
AI38SPL	AMO	COMMUNE DE CHÂTEAU-GUIBERT	CHÂTEAU-GUIBERT	SALLE COMMUNALE MAINBORGE DESENFUMAGE	Garantie	2 040.00 €	
AI40SPL	AMO	COMMUNE DE CHAILLÉ-LES-MARAIS	CHAILLÉ-LES-MARAIS	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (Restructuration et Extension)	Etude	91 642.00 €	- 54.65 €
AI44SPL	AMO	COMMUNE DE TIFFAUGES	TIFFAUGES	SALLE DE SPORTS (Construction)	Etude	55 342.19 €	5 615.23 €

OPE	TYPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	MISSIONS	MONTANT € HT	AVENANTS € HT
AI45SPL	AMO	COMMUNE DE CHALLANS	CHALLANS	COMPLEXE SPORTIF - Site de la Cailletière (Démolition & Reconstruction)	Faisabilité	15 600.00 €	
AI46SPL	AMO	COMMUNE DE CHALLANS	CHALLANS	SALLE DE BASKET Michel Vrigneau (Étude changement couverture)	Faisabilité	7 200.00 €	6 800.00 €
AI47SPL	AMO	COMMUNE DE TREIZE-SEPTIERS	TREIZE-SEPTIERS	CHAUFFERIE AVEC RÉSEAU DE CHALEUR (Création)	Travaux	27 055.00 €	164.11 €
AI49SPL	AMO	COMMUNE DE ST-DENIS-LA-CHEVASSE	ST-DENIS-LA-CHEVASSE	SALLE DE SPORTS (Construction)	Etude	114 612.12 €	
AI52SPL	AMO	COMMUNE DE MARTINET	MARTINET	CELLULES COMMERCIALES (Construction)	Etude	38 220.00 €	
AI53SPL	AMO	COMMUNE DE ST-MARTIN-DES-TILLEULS	ST-MARTIN-DES-TILLEULS	RESTAURANT SCOLAIRE (Construction)	Etude	42 048.20 €	
AJ01SPL	AMO	COMMUNE D'AUBIGNY LES CLOUZEAX	AUBIGNY-LES CLOUZEAX	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (Construction)	Faisabilité	8 000.00 €	
AJ02SPL	AMO	COMMUNE D'AUBIGNY LES CLOUZEAX	AUBIGNY-LES CLOUZEAX	MAISON DES ASSOCIATIONS (Rénovation thermique)	Faisabilité	5 000.00 €	
AJ04SPL	AMO	COMMUNE DE L'HERBERGEMENT (L')	HERBERGEMENT (L')	ESPACE SOCIO-CULTUREL "La Clairière" (Rénovation & Extension)	Programme	7 100.00 €	
AJ05SPL	AMO	COMMUNE DE L'HERBERGEMENT	HERBERGEMENT (L')	RESTAURANT SCOLAIRE (Construction) + Site actuel en MULTI-ACCUEIL (Requalification)	Non Soldé	5 900.00 €	
AJ06SPL	AMO	CDC DU PAYS DE MORTAGNE	MORTAGNE SUR SÈVRE	MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	Programme	40 998.00 €	
AJ08SPL	AMO	COMMUNE DE LA GUERINIÈRE	ST-PIERRE-DU-CHEMIN	SALLE POLYVALENTE (Transformation de la salle de sports)	Programme	13 800.00 €	
AJ09SPL	AMO	COMMUNE DE LA GAUBRETIÈRE	GAUBRETIÈRE (LA)	SALLES COMMUNALES (Rénovation)	Etude	39 914.63 €	
AJ10SPL	AMO	COMMUNE DE ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	ST-ÉTIENNE-DU-BOIS	SALLE DE SPORTS / POLYVALENTE (Construction)	Etude	88 808.00 €	
AJ11SPL	AMO	COMMUNE D'AIZENAY	AIZENAY	ECOLE LOUIS BUTON (Etude comparative de reconstruction)	Faisabilité	20 000.00 €	
AJ12SPL	AMO	COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF	MOUILLERON-LE-CAPTIF	CHÂTEAU DE BEAUPUY (Rénovation)	Faisabilité	6 800.00 €	

OPE	TYPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	MISSIONS	MONTANT € HT	AVENANTS € HT
AJ13SPL	AMO	COMMUNE DE LANDERONDE	LANDERONDE	Accueil de loisirs et foyer de jeunes (Construction) - Suite de AI29SPL	Etude	64 616.40 €	
AJ14SPL	AMO	COMMUNE DE L'ÉPINE	EPINE (L')	SALLE DE SPORTS (Rénovation énergétique & Restructuration)	Faisabilité	15 200.00 €	
AJ17SPL	AMO	COMMUNE DE LA MEILLERAIE-TILLAY	MEILLERAIE-TILLAY (LA)	ÉGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION (Restauration)	Etude	28 478.70 €	
AJ18SPL	AMO	COMMUNE DES LANDES-GENUSSON	LANDES-GENUSSON (LES)	LOCAL DE JEUX DE BOULES (Rénovation)	En Attente	4 400.00 €	
AJ19SPL	AMO	COMMUNE DE ST-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	ST-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	MAIRIE & MAISON DE SANTÉ (Construction) & PLACE DES LIBERTÉS (Aménagement)	Faisabilité	91 266.80 €	
AJ20SPL	AMO	COMMUNE DE CHAVAGNES-EN-PAILLERS	CHAVAGNES-EN-PAILLERS	Accueil périscolaire & Foyer de loisirs et jeunesse (Construction)	Programme	18 772.50 €	
AJ21SPL	AMO	COMMUNE DU MAZEAU	MAZEAU (LE)	RESTAURANT SCOLAIRE (Construction) & ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (Reconstruction)	Faisabilité	19 200.00 €	
AJ22SPL	AMO	CDC DU PAYS DE ST-FULGENT - LES ESSARTS	ST-FULGENT	Maison de santé (Rénovation)	Programme	19 200.00 €	
AJ23SPL	AMO	COMMUNE DE LA BRUFFIÈRE	BRUFFIÈRE (LA)	Accueil pour Petite enfance (Construction) - cf. AK10SPL	Etude	18 800.00 €	
AJ24SPL	AMO	COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF	MOUILLERON-LE-CAPTIF	RESTAURANT SCOLAIRE (Rénovation thermique)	Programme	22 000.00 €	
AJ25SPL	AMO	COMMUNE DE ST-LAURENT-DE-LA-SALLE	ST-LAURENT-DE-LA-SALLE	SALLE DE CONVIVIALITÉ & VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOT (Réhabilitation et extension)	Etude	14 060.50 €	
AJ26SPL	AMO	COMMUNE DE POUZAUGES	POUZAUGES	ÉCOLE DOLTO en ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (Transformation & Réno. énergétique)	Faisabilité	21 400.00 €	
AJ27SPL	AMO	COMMUNE DE POUZAUGES	POUZAUGES	ÉCOLE DOLTO (Regroupement sur site J. Verne)	Faisabilité	36 200.00 €	
AJ28SPL	AMO	COMMUNE DE MONTRÉVERD	MONTRÉVERD	MAIRIE (Rénovation énergétique & Extension)	Faisabilité	20 600.00 €	
AJ29SPL	AMO	COMMUNE D'AUBIGNY-LES-CLOUZEAUX	AUBIGNY-LES-CLOUZEAUX	SALLE DE SPORTS (Rénovation)	Programme	14 550.00 €	

OPE	TYPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	MISSIONS	MONTANT € HT	AVENANTS € HT
AJ30SPL	AMO	COMMUNE DE LA RABATELIÈRE	RABATELIÈRE (LA)	RESTAURANT SCOLAIRE & LOGEMENT (Rénovation)	Programme	41 037.00 €	
AJ31SPL	AMO	COMMUNE DE GRAND'LANDES	GRAND'LANDES	salle polyvalente (rénovation)	Etude	43 000.00 €	
AJ33SPL	AMO	CDC DU PAYS DE MORTAGNE	PAYS DE MORTAGNE	MATÉRIAUTHEQUE (Construction)	Faisabilité	5 000.00 €	
AJ35SPL	AMO	COMMUNE DU FENOUILLER	FENOUILLER (LE)	SALLE DE SPORTS (Rénovation)	Faisabilité	86 737.50 €	
AJ36SPL	AMO	COMMUNE DE LA BARRE-DE-MONTS	BARRE-DE-MONTS (LA)	GROUPE SCOLAIRE "La Porte des îles" (Audit / Rénovation énergétique)	Faisabilité	52 250.00 €	
AJ37SPL	AMO	COMMUNE DU FENOUILLER	FENOUILLER (LE)	CTM & Locaux de rangements associatifs	Faisabilité	6 000.00 €	
AJ38SPL	AMO	CDC DU PAYS DE MORTAGNE	PAYS DE MORTAGNE	CENTRE AQUALUDIQUE (Construction)	Faisabilité	27 000.00 €	
AJ39SPL	AMO	COMMUNE DE CHANVERRIE	CHAMBRETAUD	Église (Rénovation)	Faisabilité	16 400.00 €	
AK03SPL	AMO	COMMUNE LA CHATAIGNERIAIE	LA CHATAIGNERIAIE	Rénovation thermique et fonctionnelle de l'hôtel de Ville	FAISA/PROG - MOEU - ETUD - TRVX	98 070 €	
AK04SPL	AMO	COMMUNE TIFFAUGES	TIFFAUGES	Construction d'un centre technique municipal	FAISA - PROG - MOEU	18 400 €	
AK05SPL	AMO	COMMUNE LA BARRE-DE-MONTS	LA BARRE-DE-MONTS	Construction d'un Centre Médico-psychologique	FAISA	7 600 €	
AK06SPL	AMO	COMMUNE JARD SUR MER	JARD SUR MER	Rénovation du complexe sportif Madoreau	PROG - MOEU - ETUD - TRVX	-	
AK12SPL	AMO	COMMUNE MOUTIERS SUR LE LAY	MOUTIERS SUR LE LAY	Rénovation d'un commerce multiservices	TRVX	10 000 €	
AK14SPL	AMO	COMMUNE TIFFAUGES	TIFFAUGES	Rénovation de la plaine des sports	FAISA - PROG - MOEU	17 600 €	
AK21SPL	AMO	COMMUNE SAINT-FULGENT	SAINT-FULGENT	Réhabilitation du site de la ferme du Plessis-Richard en Pôle associatif	TRVX	43 326 €	
AK17SPL	AMO	COMMUNE BRETIGNOLLES SUR MER	BRETIGNOLLES SUR MER	Rénovation de l'école Rabier	FAISA	9 000 €	
AK18SPL	AMO	COMMUNE BRETIGNOLLES SUR MER	BRETIGNOLLES SUR MER	Extension de la maison de santé	PROG - MOEU - ETUD - TRVX	77 979 €	

OPE	TYPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	MISSIONS	MONTANT € HT	AVENANTS € HT
AK23SPL	AMO	COMMUNE CHANTONNAY	CHANTONNAY	Rénovation de la salle 2 du complexe sportif de l'Épine	FAISA - PROG	16 000 €	
AK24SPL	AMO	COMMUNE SAINT AVAUGOURD DES LANDES	SAINT AVAUGOURD DES LANDES	Rénovation du presbytère en logements	FAISA	4 000 €	
AK25SPL	AMO	COMMUNE POUZAUGES	POUZAUGES	Construction ou de réaménagement d'un CTM	FAISA	9 600 €	
AK28SPL	AMO	COMMUNE LE GIVRE	LE GIVRE	Réhabilitation ou Démolition/Reconstruction du théâtre	FAISA - PROG - MOEU	16 200 €	
AK32SPL	AMO	COMMUNE LA GAUBRETIERE	LA GAUBRETIERE	Rénovation d'un Centre Technique Municipal	FAISA - PROG - MOEU	18 000 €	
AK31SPL	AMO	COMMUNE PALLUAU	PALLUAU	Construction d'une MAM	FAISA/PROG - MOEU	16 400 €	
AK34SPL	AMO	COMMUNE MONTOURNAIS	MONTOURNAIS	Construction d'un accueil périscolaire et d'une minicrèche	FAISA - PROG - MOEU	19 000 €	
AK35SPL	AMO	COMMUNE SAINT PIERRE DU CHEMIN	SAINT PIERRE DU CHEMIN	Réhabilitation d'une salle de sport	FAISA - PROG - MOEU	18 400 €	
AK54SPL	AMO	COMMUNE CHAVAGNES-LES-REDOUX	CHAVAGNES-LES-REDOUX	Rénovation du restaurant scolaire	FAISA/PROG - MOEU ETUD - TRVX	40 592 €	
AK53SPL	AMO	COMMUNE SAINT ETIENNE DU BOIS	SAINT ETIENNE DU BOIS	Extension et de réaménagement partiel de la maison de santé	FAISA - PROG - MOEU	18 000 €	
AK49SPL	AMO	COMMUNE LA GUERINIERE	LA GUERINIERE	Rénovation de la villa Joseph Marie	FAISA - PROG	18 000 €	
AK58SPL	AMO	CC PAYS DE MORTAGNE	CHANVERRIE	Transformation d'un site industriel en matériauthèque	FAISA	3 990 €	
AK59SPL	AMO	COMMUNE TIFFAUGES	TIFFAUGES	Construction d'une salle de sports	TRVX	30 000 €	
AK64SPL	AMO	CC PAYS DE MORTAGNE	CHANVERRIE	Extension de l'hôtel intercommunal	FAISA	9 870 €	
AK66SPL	AMO	COMMUNE LE MAZEAU	LE MAZEAU	Construction d'un restaurant scolaire et reconstruction de l'école maternelle	ETUD - TRVX	34 542 €	

OPE	TYPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	MISSIONS	MONTANT € HT	AVENANTS € HT
AK73SPL	AMO	COMMUNE DE SAINT DENIS LA CHEVASSE	SAINT DENIS LA CHEVASSE	Rénovation d'une salle de sport	FAISA - PROG	15 960 €	
AK61SPL	AMO	COMMUNE MONTREUIL	MONTREUIL	Réhabilitation de la maison des maitres en logements collectifs	FAISA	6 300 €	
AK74SPL	AMO	COMMUNE TALLUD SAINTE GEMME	TALLUD SAINTE GEMME	Aménagement d'une MAM	TRVX	18 396 €	
AK67SPL	AMO	COMMUNE SAINT MESMIN	SAINT MESMIN	Construction d'une nouvelle halle couverte	FAISA - PROG - MOEU	18 480 €	
AK62SPL	AMO	COMMUNE SAINT VINCENT-SUR-GRAON	SAINT VINCENT-SUR-GRAON	Construction de logements collectifs et micro crèche	FAISA	7 140 €	
AK75SPL	AMO	COMMUNE SAINT DENIS LA CHEVASSE	SAINT DENIS LA CHEVASSE	Extension des vestiaires de football	FAISA - PROG - MOEU	18 900 €	
AK77SPL	AMO	COMMUNE PALLUAU	PALLUAU	Construction d'une MAM	ETUD - TRVX	16 875 €	

## Service Aménagement et Cadre de Vie

Opé	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	TYPE DE CONTRAT	MONTANT HT
542.0	CC Vie et Boulogne	Belleville sur Vie	ACTIPOLE 85	Concession	1 indemnité de 2287 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée 2- une indemnité calculée : 3,5 % du total des dépenses TTC (hors frais études et financiers) 5 % du prix d'acquisition TTC des ouvrages 5% du total des subventions TTC à l'exception de celles versées par le concédant
644.0	CC Vendée Sèvre Autise	Xanton Chassenon	Aire de stationnement et de covoitage	Assistance	15 600 €
648.0	Mairie La Faute sur Mer	La Faute sur Mer	Optimisation et développement du Port	Mandat	149 296 €
654.0	Mairie Saint Christophe du Ligneron	Saint Christophe du Ligneron	ZAC Multisites secteur centre 1er phase	Assistance	30 825 €
655.0	Mairie Le Fenouiller	Le Fenouiller	Aménagement Centre Bourg	Assistance	57 998 €
660.0	Mairie Givrand	Givrand	Aménagement Centre Bourg	Assistance	23 000 €
661.0	Mairie Grosbreuil	Grosbreuil	Aménagement desserte zone 1AUL	Assistance	PROG : 1 050 € HT MOE-INT : 2 100 € HT ETUDE : 6 300 € HT TRAVAUX : 11 025 € HT
662.0	Mairie Les Sables d'Olonne	Les Sables d'Olonne	Assistance à passation marché Moe et participation public	Assistance	28 700 €
663.0	Mairie Les Sables d'Olonne	Les Sables d'Olonne	Cœur de Ville (suite 658)- secteur Olonne	Assistance	148 400 €
665.0	Mairie Les Sables d'Olonne	Les Sables d'Olonne	Plan Guide Les Sables 2030	Assistance	19 250 €
673.0	Commune de Barbâtre	Barbâtre	Aménagement Parcelle AD 780	Assistance	9 887.50 €
674.0	Commune des Sables d'Olonne	Les Sables d'Olonne	Îlot de la Poste	Assistance	TF : étude capacitaire : 3 150 € TO : consultation promoteurs : 7 700 €
675.0	Commune des Sables d'Olonne	Les Sables d'Olonne	Cours Louis Guédon	Assistance	69 100 €
676.0	Saint Paul Mont Penit	Saint Paul Mont Penit	ZH Rue Jean Yole	Assistance	5 600 €
677.0	La Merlatière	La Merlatière	Faisabilité pour QH	Assistance	5 600 €
678.0	l'Île d'Yeu	l'Île d'Yeu	Réaménagement. Espaces publics - Quartier des usines	Assistance	69 184 €
679.0	Les Brouzils	Les Brouzils	Etudes préalables. Réaménagement Secteur Cité du Foyer Soleil	Assistance	8 800 €

Opé	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	TYPE DE CONTRAT	MONTANT HT
681.0	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération	Saint Réverend	Etudes préalables à l'extension du Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	Mandat	TF diagnostique et études environnementales : 6 000 € TO levé topo + analyse techniques urbaines et paysager + esquisse + chiffrage + bilan prévisionnel : 16 000 €
682.0	CC Pays de Fontenay-Vendée	Fontenay le Comte	Etudes préalables à l'extension du pôle de loisirs de la piste routière de Fontenay-le-Comte	Mandat	16 400 € HT
683	Commune Saint Hilaire de Riez	Saint Hilaire de Riez	Aménagement de l'ilot « Jeanne d'Arc »	Mandat	29 600 € HT
684	Commune Saint Michel en l'Herm	Saint Michel en l'Herm	Aménagement du Centre Bourg - Etudes préalables	Assistance	14 910 € HT
685	Commune Le Fenouiller	Le Fenouiller	Commercialisation des parcelles - Renouvellement urbain du centre bourg	Assistance	91 600 € HT
686	Commune Les Landes Génusson	Les Landes Génusson	Réhabilitation et extension du cimetière	Assistance	3 570 € HT
687	Commune Saint Mesmin	Saint Mesmin	Démolition de bâtiments dans le Centre-bourg	Assistance	8 400 € HT
689	Commune Sainte Gemme la Plaine	Sainte Gemme la Plaine	Etudes préalables à l'aménagement du secteur Ilot des écoliers, rue de la Mairie	Mandat	13 600 € HT
690	Commune Essarts en Bocage	Essarts en Bocage	Aménagement de l'ilot de Gaulle – Les Essarts	Mandat	25 200 € HT
2719.0	Mairie Saint Mathurin	Saint Mathurin	ZH rue du Moulin	Concession	1 indemnité de 2500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée 2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais financiers) 6 % du total des recettes de toutes nature exceptée celle provenant de la collectivité
2732.0	Mairie Les Essarts	Les Essarts	ZH La Maison Neuve-Paynaud	Concession	1 indemnité de 2500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée 2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais financiers) 6 % du total des recettes de toutes nature exceptée celle provenant de la collectivité
2733.0	Mairie La Rabatelière	La Rabatelière	ZH	Assistance	Etude de conception : 12 950,00 € Réalisation des travaux : 6 % du montant des travaux soit 33 218 € HT
2737.1	ASCLV	Le Château d'Olonne	ZAC CENTRE VILLE 3	Concession	1 indemnité de 3500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée 2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais



Opé	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	TYPE DE CONTRAT	MONTANT HT
					financiers) 6 % du total des recettes de toutes nature exceptée celle provenant de la collectivité
2739.0	Mairie Monsireigne	Monsireigne	ZH rue de la Brousse	Assistance	28 821 €
2749.0	Mairie Saint Hilaire le Vouhis	Saint Hilaire le Vouhis	Le Pré du Clos	Assistance	21 125 €
2750.0	Mairie Saint Mars la Réorthe	Saint Mars la Réorthe	ZH Le Val de Source	Assistance	14 950 €
2751.0	Mairie Le Mazeau	Le Mazeau	ZH Le Dezais	Assistance	10 200 €
2752.0	Mairie La Chapelle Achard	La Chapelle Achard	Quartier écologique Les Jonquilles	Assistance	49 500 €
2754.0	Mairie La Gaubretière	La Gaubretière	ZH Les Vergers	Assistance	49 500 €
2755.0	Mairie Sèvremont	La Pommeraie sur Sèvre	Quartier d'habitation	Assistance	9 500 €
2756.0	Mairie Saint Germain de Princay	Saint Germain de Princay	ZH Le Tail	Assistance	52 650 €
2757.0	Mairie Essarts en Bocage	I'Oie	ZH Les Rainettes	Assistance	5 800 €
2757.2	Essarts en Bocage	Essarts en Bocage	ZH Les Rainettes - L'Oie	Assistance	1,50 € HT/m <sup>2</sup> cessible, soit un montant de..... 11 473,50 €
2758.0	Mairie La Bruffière	La Bruffière	ZH Les Potiers	Assistance	69 300 €
2758.2	Mairie La Bruffière	La Bruffière	ZH Les Potiers	Assistance	88 900 €
2759.0	Mairie La Bruffière	La Bruffière	ZH Le Moulin	Assistance	21 600 €
2760.0	Mairie Saint Gervais	Saint Gervais	Quartier d'habitation	Assistance	16 500 €
2762.0	Mairie La Gaubretière	La Gaubretière	ZH La Marzelle	Assistance	9 000 €
2763.0	Mairie La Réorthe	La Réorthe	ZH Le Vallon de la Charbonnière	Assistance	13 050 €
2764.0	Mairie Sèvremont	La Flocellière	Quartier d'habitation Le Bessec	Assistance	15 400 €
2765.0	Mairie Damvix	Damvix	ZH Ilot du Clouq	Assistance	25 200 €
2766.0	Mairie Le Poiré sur Vie	Le Poiré sur Vie	ZAC CENTRE VILLE	Assistance	15 400 €
2767.0	ASCLV	Le Château d'Olonne	ZH Le Petit Fief du Puits Rochais	Concession	1 indemnité de 3500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée 2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais financiers) 6 % du total des recettes de toute nature exceptée celle provenant de la collectivité
2768.0	Commune Rochetrejoux	Rochetrejoux	ZH La Gélinière	Assistance	15 770 €
2769.0	Mairie La Ferrière	La Ferrière	ZAC du Plessis 1 <sup>ère</sup> tranche	Assistance	23 100 €

Opé	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	TYPE DE CONTRAT	MONTANT HT
2771.0	Mairie Aizenay	Aizenay	ZAD Nord Est	Assistance	24 325 €
2772.0	ASCLV	Saint Michel en l'Herm	ZH La Grande Garenne	Concession	1 indemnité de 2 500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée, 1 indemnité HT calculée de la manière suivante : . 4,25 % du total des dépenses HT, . 6,00 % du total des recettes HT de toute nature, à l'exception uniquement de celles provenant de la Collectivité
2773.0	Mairie l'Île d'Yeu	l'Île d'Yeu	ZH La Chironnière	Assistance	PROG : 2 275 € HT MOE-INT : 2 625 € HT ETUDE : 11 550 € HT
2774.0	Mairie l'Île d'Yeu	l'Île d'Yeu	ZH La Tonnelle	Assistance	PROG : 2 275 € HT MOE-INT : 2 625 € HT ETUDE : 11 550 € HT
2775.0	Mairie Saint Denis la Chevasse	Saint Denis la Chevasse	ZH Les Tilleuls	Assistance	Coût prévisionnel de l'opération : 850 000 € HT <u>Tranche ferme</u> : PROG : 2 100 € HT MOE - INT : 0,50 % du montant de l'opération soit 3 688,55 € HT ETUD : 1,90 % du montant de l'opération soit 14 016 € H <u>Tranche optionnelle</u> TRAV : 2,20 % du montant de l'opération soit 16 230,00 € HT
2777.0	SPL	Saint Hilaire de Riez	ZAC CENTRE VILLE	Concession	1 indemnité de 3500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée 2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais financiers) 6 % du total des recettes de toutes nature exceptée celle provenant de la collectivité
2778.0	La Gaubretière	La Gaubretière	ZH Site Forège	Mandat	Au stade des études de conception : création du lotissement tranche 1 : 15 225 € HT création de lotissement supplémentaire : 7 000 € HT rémunération complémentaire pour étude d'impact : 5 600 € HT Au stade de la réalisation des travaux : 4,75 % de l'enveloppe financière HT affectée aux travaux et honoraires par le MO soit 97 850 € HT
2780.0	Saint Christophe du Ligneron	Saint Christophe du Ligneron	ZH La Brosse	Assistance	Montant de l'opération : 3 026 500 € HT PROG : 4 600 € HT MOE-INT : 8 000 € HT ETUDE : 2,40 % du montant HT de l'opération soit T1 = 36 685 € HT et T2 = 35 950 € HT
2782.0	Grand'Landes	Grand'Landes	Les Néfliers 2	Mandat	2 450 € + 5 % du montant des dépenses HT soit 18 750 € HT
2783.0	Saint Mars la Réorthe	Saint Mars la Réorthe	ZH Route des Epesses	Mandat	2 100 € + 6,50 % du montant des dépenses HT soit 11 250 € HT
2784.0	Saint Fulgent	Saint Fulgent	ZH La Crèche Auneau	Assistance	Coût prévisionnel : 2 400 000 € PROG : 3 500 € HT MOE-INT : 0,35 % du montant de l'opération

Opé	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	TYPE DE CONTRAT	MONTANT HT
					soit 8 400 € HT ETUD : 2,50 % du montant de l'opération soit 60 000 € HT
2785.0	Thorigny	Thorigny	ZH La Caillauderie	Assistance	Coût prévisionnel : 375 000 € PROG : 2 100 € HT MOE - INT : 2 800 € HT ETUD : 2,75 % du montant de l'opération soit 10 312,50 € HT TRAV : 2,75 % du montant de l'opération soit 10 312,50 € HT
2787.0	Commune de Tiffauges	Tiffauges	ZH rue Saint Aubin	Assistance	9 800 €
2788.0	Commune de La Rabatelière	La Rabatelière	QH La Prée	Assistance	Montant prévisionnel : 240 000 € HT PROG : 700 € HT MOE - INT : 2 100 € HT ETUD : 3,00 % du montant de l'opération soit 7 200 € HT TRAV : 2,50 % du montant de l'opération soit 6 000 € HT
2789.0	SEVREMONT	Sèvremont	ZH Les Versennes 2	Assistance	Montant prévisionnel : 480 000 € HT PROG : 2 100 € HT MOE - INT : 2 800 € HT ETUD : 2,50 % du montant de l'opération soit 12 000 € HT TRAV : 2,75 % du montant de l'opération soit 13 200 € HT
2790.0	Bretignolles sur mer	Bretignolles sur mer	ZAC La Parée	Assistance	Etudes préalables : 12 425 € Rémunération complémentaire étude d'impact : 3 500 € HT
2793.0		Tiffauges	ZH Les Cordes 2	Concession	1 indemnité de 2 500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée, 1 indemnité HT calculée de la manière suivante : . 4,25 % du total des dépenses HT, . 6,00 % du total des recettes HT de toute nature, à l'exception uniquement de celles provenant de la Collectivité
2794.0	Beauvoir sur Mer	Beauvoir sur Mer	ZH Chemin Saint Louis	Assistance	Montant prévisionnel : 400 000 € HT PROG : 2 100 € HT MOE - INT : 2 800 € HT ETUD : 2,50 % du montant de l'assiette définie soit 10 000 € HT TRAV : 2,50 % du montant de l'assiette définie soit 10 000 € HT
2795.0	Commune de Chavagne les Redoux	Chavagnes les Redoux	ZH du Lavoir	Assistance	Montant prévisionnel : 575 000 € HT PROG : 2 800 € HT MOE - INT : 0,70 % du montant de l'assiette définie soit 4 025 € HT ETUD : 2,50 % du montant de l'assiette définie soit 14 375 € HT TRAV : 2,50 % du montant de l'assiette définie soit 14 375 € HT
2796.0	Commune de Barbâtre	Barbâtre	Aménagement Cimetière Paysager La Martinière	Assistance	Montant prévisionnel : 440 000 € HT ETUD : 11 430 € HT TRAV : 17 820 € HT
2798	Commune de Mareuil sur Lay Dissais	Mareuil sur Lay Dissais	La Ponne des Noues	Assistance	Montant prévisionnel : 1 004 000 € HT MOE - INT : 3 500 € HT ETUD : 5 175 € HT TRAV : 19 600 € HT

Opé	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	TYPE DE CONTRAT	MONTANT HT
2799.0	Commune de Saint Gervais	Saint Gervais	ZH Le Gaveau	Assistance	Montant prévisionnel : 685 000 € HT PROG : 2 100 € HT MOE - INT : 3 500 € HT ETUD : 2,15 % du montant de l'assiette de rémunération soit 14 727,50 € TRAV : 2,50 % du montant de l'assiette de rémunération soit 17 125,00 €
2800.0	Commune de POUZAUGES	Pouzauges	ZH La Ballière	Assistance	Montant prévisionnel : 300 000 € HT PROG : 2 450 € HT MOE - INT : 3 500 € HT ETUD : 3,25 % du montant de l'assiette de rémunération soit 9 750 € HT TRAV : 3,00 % du montant de l'assiette de rémunération soit 9 000 € HT
2802.0	SPL	Nesmy	ZH La Ruffinière	Concession	1 indemnité de 2500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée 2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais financiers) 6 % du total des recettes de toutes nature exceptée celle provenant de la collectivité
2803.0	Commune de Monsireigne	Monsireigne	ZH Secteur Les Petites Noues	Assistance	Montant prévisionnel : 273 000 € HT PROG : 2 450 € HT MOE - INT : 3 500 € HT ETUD : 3,40 % du montant de l'opération soit 9 282 € HT TRAV : 3,60 % du montant de l'opération soit 9 828 € HT
2804.0	SPL	Treize Septiers	QH Ancien site Forège		1.1 sur les exercices 2022 et 2023 : indemnité de 10 000 € HT au titre des missions relative à l'obtention des autorisations administratives 1.2 à partir de 2024 : indemnité de 2 500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée 2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais financiers) 6 % du total des recettes de toutes nature exceptée celle provenant de la collectivité
2805.0	Commune de Saint Julien des Landes	Saint Julien des Landes	ZH Ilot de la Bassettière	Mandat	5,40 % de l'ensemble des dépenses HT à l'exception du coût des terrains, des frais financiers, des impôts et taxes, des actualisations et révisions de prix sur marchés , des frais de publicité de commercialisation et d'entretien de l'opération soit 108 756,00 € HT
2806.0	Saint Mars la Réorthe	Saint Mars la Réorthe	Les Jardins du Pâti 2	Mandat	6,35 % de l'ensemble des dépenses HT à l'exception du coût des terrains, des frais financiers, des impôts et taxes, des actualisations et révisions de prix sur marchés , des frais de publicité de commercialisation et d'entretien de l'opération soit 82 296,00 € HT

Opé	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	TYPE DE CONTRAT	MONTANT HT
2807.0	La Ferrière	La Ferrière	Aménagement du secteur 3 de la ZAC du Plessis	Assistance	<p><u>Tranche ferme :</u>          PROG : 4 800 € HT          MOE - INT : 0,50 % du montant de l'assiette de rémunération soit provisoirement à 7 500 € HT          ETUD : 2,10 % du montant de l'assiette de rémunération soit provisoirement à 31 500 € HT          TRAV : 2,70 % du montant de l'assiette de rémunération soit provisoirement à 40 500 € HT  <u>Tranche optionnelle</u>          COM :          lot libre : 2,35 % HT/m<sup>2</sup> vendu soit 31 960 HT pour une prévision de 13600 m<sup>2</sup> cessible          îlots : 4000 € HT/ilot vendu soit un montant d'honoraires provisoire de 20 000 € HT pour une prévision de 5 îlots</p>
2808.0	Commune de Martinet	Martinet	Aménagement et viabilisation des îlots constructibles	Assistance	<p><u>Tranche ferme :</u>          PROG : 3200 € HT  <u>tranche optionnelle</u>          MOE - INT : 0,70 % du montant de l'assiette de rémunération soit provisoirement à 3 150 € HT          ETUD : 1,80 % du montant de l'assiette de rémunération soit provisoirement à 8 100 € HT          TRAV : 2,20 % du montant de l'assiette de rémunération soit provisoirement à 9 900 € HT</p>
2809.0	Commune de Saint Hilaire de Riez	Saint Hilaire de Riez	Aménagement ZH secteur de Bellevue	Mandat	14 000 €
2810.0	Commune de la Rabatelière	La Rabatelière	Extension du Quartier d'habitation "La Prée "	Assistance	<p>PROG (cahier des charges) : 1 200 € HT          MOE-INT : 2 400 € HT          ETUD : 2.10 % assiette : 7 000 € HT          TRVX : 3 % assiette : 4 400 € HT</p>
2811.0	Commune de Sèvremont	Les Châteliers-Châteaumur	Aménagement du quartier d'habitation "Le Bois - Tranche 3"	Assistance	<p>PROG (cahier des charges) : 4 000 € HT          MOE-INT : 4 800 € HT          ETUD : 3.90 % assiette : 15 015 € HT          TRVX : 3.10 % assiette : 11 935 € HT</p>
2812.0	Commune de Chauché	Chauché	Aménagement d'un quartier d'habitation "Rue de la Roche"	Assistance	<p>PROG (cahier des charges) : 4 000 € HT (TF)          MOE-INT : 4 000 € HT (TF)          ETUD : 3.90 % assiette : 16 134.30 € HT (TO1)          TRVX : 3.10 % assiette : 12 824.70 € HT (TO2)</p>
2813.0	Commune Fenouiller	Le Fenouiller	Assistance à la commercialisation du lotissement Les Balastières	Assistance	<p>Phase préparatoire : 5 200 € HT          Phase suivi COMM : 1 187.50 € HT/lot</p>
2814.0	Commune Barbâtre	Barbâtre	Aménagement d'un îlot urbain, rue du Centre	Mandat	16 470,00 € HT
2815.0	Commune Barbâtre	Barbâtre	Commercialisation de la parcelle dédiée à la construction de logements de l'îlot urbain, 74 rue du Centre Barbâtre	Assistance	9 600,00 € HT

Opé	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	TYPE DE CONTRAT	MONTANT HT
2816.0	Commune de Saint Mathurin	Saint Mathurin	Création d'un quartier résidentiel, Avenue des Sables	Mandat	6 000,00 € HT
2817.0	Commune La Merlatière	La Merlatière	Réalisation du programme d'aménagement à vocation d'habitat	Concession	Une indemnité de 5 000 € sur l'exercice de 2023 Une indemnité de 15 000 € sur l'exercice 2024 A partir de 2025 une indemnité annuelle de 2 500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée une indemnité HT calculée de la manière suivante : 5% du total des dépenses HT à l'exclusion des frais financiers 5 % du total des recettes HT de toute nature, à l'exception uniquement de celle provenant de la collectivité
2818.0	Commune de Saint Malo du Bois	Saint Malo du Bois	Etudes préalables à l'aménagement de nouveaux quartiers d'habitations entre la rue de Tempyre et le complexe sportif	Mandat	10 400 €
2820	Commune Pouzauges	Pouzauges	Assistance à la commercialisation du lotissement La Balière	Assistance	5 200 €
2821	Commune Aizenay	Aizenay	Création ZAC Les Chardonnerets	Concession	
2822	Commune Brétignolle sur Mer	Brétignolle sur Mer	ZAC de La Parée	Concession	
2824	Commune l'Île d'Yeu	L'Île d'Yeu	Commercialisation des parcelles - Quartier des Usines	Assistance	52 800 € HT
2825	Commune Les Herbiers	Les Herbiers	Quartier d'habitation "Illet du Tourniquet"	Concession	17 500 € HT
5849.1	CC du Pays de Mortagne	La Verrie	ZAE Le Chiron de la Roche - Voie desserte	Assistance	ETUDE : 3 850 € HT TRAVAUX : 4,5 % du montant HT des travaux soit 6 258,22 € HT
5849.2	Com. Com. du Pays de Mortagne	Chanverrie	ZAE Le Chiron de la Roche 2 nouvelles voies	Assistance	PROG : 1 050 € HT MOE - INT : 1 750 € HT ETUD : 2,10 % du montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux et honoraires techniques par le MO soit 6 930 € HT TRAV : 2,45 % du montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux et honoraires techniques par le MO soit 8 085 € HT
5852.0	CC du Canton de Saint Fulgent	Chavagnes en Paillers	ZA "La Promenade"	Assistance	ETUDE : 28 000 € HT 1 indemnité de 3 000 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée TRAVAUX : 7,40 % du montant HT des travaux Avenant 1 : 59 696,96 € HT Avenant 2 : 24 232,76 € HT Avenant 3 : 36 214,75 € HT Avenant 4 : 3 021,69 € HT

Opé	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	TYPE DE CONTRAT	MONTANT HT
5852.1	Com Com du Pays de St Fulgent-Les Essarts	Chavagnes en Paillers	PA La Promenade Nord	Assistance	Montant prévisionnel : 230 000 € HT PROG : 700 € HT MOE - INT : 1 400 € HT ETUD : 2,60 % du montant du montant de l'assiette définie soit 5 980 € HT TRAV : 2,20 % du montant de l'assiette définie soit 5 060 € HT
5870.1	CC du Canton de Mortagne	Saint Malô du Bois	Assistance à la Commercialisation ZA Perdriette	Assistance	0,40 € HT /m <sup>2</sup> par m <sup>2</sup> vendu - 39 894 m <sup>2</sup> accessible soit 15 958 € HT
5903.0	CC du Canton de Mortagne	Saint Laurent sur Sèvre	ZAE La Gare 2	Assistance	FAISA : 4 025 € HT ETUDE : 7 000 € HT TRAVAUX : 5,5 % du montant des travaux soit 29 966,77 € HT
5909.0	SM du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen	Chavagnes en Paillers	Vendéopôle du Pays de Saint Fulgent	Concession	1 indemnité de 6000 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée-2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais financiers)6 % du total des recettes de toutes nature exceptée celle provenant de la collectivité
5915.0	CC du Pays Moutierrois	La Boissière des Landes	ZA Les Acacias 3	Assistance	FAISA : 7 350 € HT ETUDE : tranche 1 : 4 900 € HT tranche 2 : 3 937,50 € HT rémunération forfaitaire : 2 800 € HT TRAVAUX : 5,5 % du montant des travaux soit 48 125,00 € HT
5916.0	SM du Vendéopôle Vendée Centre	Bournezeau	Vendéopôle Vendée Centre	Concession	1 indemnité de 2 750 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée-2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais financiers) 6 % du total des recettes de toutes nature exceptée celle provenant de la collectivité
5917.0	CC Palluau	Maché	ZA Bel Air extension	Assistance	FAISA : 7 350 € HT ETUDE de conception : Tranche 1 : 4 900 € HT Tranche 2 : 3 937,50 € HT Rémunération forfaitaire : 2 800 € HT TRAVAUX : 5,5 % du montant des travaux soit 48 125,00 € HT
5920.0	SM Du Vendéopôle Sud Vendée	Fontenay le Comte	Vendopôle Sud Vendée T5	Assistance	CONCEPTION : 19 250 € HT
5921.0	CC du Pays Moutierrois	Moutiers les Mauxfaits	ZA Les Eglantiers 2	Assistance	Conception : 7 525,00 € HT Réalisation : 6 % de l'enveloppe financière HT affectée au travaux et honoraires par le MO soit un forfait provisoire de 18 000 €
5923.0	SM du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen	Pouzauges	Vendéopôle du Pays de Pouzauges	Concession	1 indemnité de 2 500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée-2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais financiers) 6 % du total des recettes de toutes nature exceptée celle provenant de la collectivité
5927.0	CC du Pays de Challans	Challans	ZAC La Romazière - Aménagement secteur Ouest	Assistance	Coût prévisionnel des travaux : 2 850 000 € HT taux de rémunération : 3,50 % soit un forfait provisoire de rémunération de 99 750 € HT

Opé	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	TYPE DE CONTRAT	MONTANT HT
5928.0	CC du Pays de Fontenay le Comte	Fontenay le Comte	Réaménagement anciens sites industriels	Assistance	Etudes de faisabilité : 10 500,00 € HT Etudes de conception sans étude d'impact : 10 150,00 € HT Rémunération complémentaire étude d'impact : 4 900,00 € HT
5929.0	CC Moutierrois Talmondais	CC Moutierrois Talmondais	Assistance à la commercialisation ZA	Assistance	700 € HT par parcelle sous compromis de vente ou parcelle vendue
5932.0	SM du Vendéopôle Vendée Centre	Bournezeau	Vendéopôle Vendée Centre - Ext. Secteur Sud	Concession	1 indemnité de 2 750 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée 2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais financiers) 6 % du total des recettes de toutes nature exceptée celle provenant de la collectivité
5934.0	CC du Canton de Saint Fulgent	Essarts en Bocage	Vendéopôle La Mongie	Concession	1 indemnité de 2500 € HT au titre de chaque année civile ou fraction d'année commencée 2- une indemnité calculée : 4,25 % du total des dépenses HT (hors frais financiers) 6 % du total des recettes de toutes nature exceptée celle provenant de la collectivité
5936.0	Com. Com. Vendée Grand Littoral	Moutiers les Mauxfaits	ZA Les Eglantiers 2	Assistance	Etudes préalables à la création du lotissement : 11 725 € HT Rémunération complémentaire si le dossier est soumis à étude d'impact : 4 550 € HT Travaux : 5 % du montant de l'opération soit 27 500 € HT
5940.0	Commune de Saint Urbain	Saint Urbain	Aménagement Zone 1AUL Rte de Sallertaine	Assistance	PROG : 700 € HT MOE - INT : 0,50 € HT du montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux et honoraires techniques par le MO soit 1 400 € HT ETUD : 2 % du montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux et honoraires techniques par le MO soit 5 600 € HT TRAV : 2,30 % du montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux et honoraires techniques par le MO soit 6 440 € HT
5941.0	Com. Com. Vendée Grand Littoral	La Boissière des Landes	PA L'Epinette	Assistance	PROG : 3 500 € HT MOE-INT : 5 075 € HT ETUD : 2,50 % du montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux et honoraires techniques par le MO soit 24 500 € HT
5943.0	CC Vendée Grand Littoral	Angles	Aménagement du PA La Dugeonnière 3	Assistance	PROG : 2 100 € HT MOE-INT : 3 500 € HT ETUD : 3,50 % du montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux et honoraires techniques par le MO soit 12 425 € HT
5944.0	CDC Challans-Gois Communauté	Challans	Aménagement de la Tranche 5 du Pôle Activ'Océan situé sur la commune de CHALLANS	Assistance	PROG : 5 200 € HT MOE-INT : 1% assiette... soit 5 600 € ETUD : 2.10 % assiette : 11 760 € TRVX : 3 % assiette : 16 800 €

Opé	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	TYPE DE CONTRAT	MONTANT HT
5945.0	Syndicat Mixte du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen	Pays de Pouzauges	Extension du Vendéopôle du Pays de Pouzauges	Mandat	20 800,00 € HT

### Négociation foncière

OPE	MAITRE D'OUVRAGE	OBJET	GRILLE D'HONORAIRES S'AGISSANT D'UNE CONVENTION A BONS DE COMMANDE
X 175 SPL	Communauté de Communes Challans Gois Communauté	Digues Littorales	<b>Frais de Dossier</b> • Forfait par Lettre de Commande : 525,00 € HT Procédure de bien vacant et sans maître : • Forfait par Bien vacant identifié : 600,00 € HT
X 128 SPL	Communauté de Communes St Fulgent-Les Essarts	ZAE La Mongie Voie de Contournement	<b>Négociations foncières amiables</b> • Forfait par Propriété : 1260,00 € HT
X 02 SPL	Les Sables d'Olonne Agglomération	Vannerie, Aérodrome,	<b>Procédure d'expropriation</b> <u>Phase Administrative</u> Montage du dossier de DUP et suivi de la procédure administrative : • Forfait dossier 2 625,00 € HT <u>Phase Judiciaire</u> • Forfait par propriété : 1 890,00 € HT
X 22 SPL	Commune de l'Île d'Yeu	Procédures Biens sans Maître – Accès ZH secteur CCAS	

Département Ingénierie Routière

OPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	TYPE CONTRAT	OBJET	MISSIONS	MONTANT HT	AVENANT HT
N° opé	Maître d'ouvrage	Lieu d'exécution	Type de contrat	Objet	Missions	Montant	Avenant
18041	CC PAYS DE ST FULGENT LES ESSARTS	ESSARTS EN BOCAGE	MO	Requalification des espaces publics de la ZI de La Belle Entrée à Essarts-en-Bocage	Mission complète	42 600.00 €	-
18070	CC CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ	CHALLANS	MO	Réalisation d'une voie nouvelle dans la zone d'activités La Blore à CHALLANS	Mission complète	12 000.00 €	-
19011	CC PAYS DE ST FULGENT LES ESSARTS	SAINT FULGENT	MO	Réalisation d'une voie d'accès à l'usine de nutrition animale ARRIVE à ST FULGENT	Travaux	9 880.00 €	-
19027	LES LANDES GENUSSON	LES LANDES GENUSSON	MO	Aménagement d'un parking au n°33, rue Clémenceau	Mission complète	9 900.00 €	-
20003	CC CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ	BEAUVIOR / SAINT GERVAIS et SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON / CHALLANS	MO	Aménagements de liaisons cyclables BEAUVIOR / SAINT GERVAIS et SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON / CHALLANS	Mission complète	42 783.30 €	-
20005	CC PAYS DE ST FULGENT LES ESSARTS	CHAVAGNES EN PAILLERS	MO	Réalisation des espaces extérieurs du complexe sportif de CHAVAGNES EN PAILLERS	Mission complète	9 900.00 €	8 153.81 €
20009	LES LANDES GENUSSON	LES LANDES GENUSSON	MO	Réalisation d'un Chemin agricole	Mission complète	15 750.00 €	-
21010	LE CHAMP SAINT PÈRE	LE CHAMP SAINT PÈRE	MO	Aménagement des espaces publics et de la place de la mairie dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg	Travaux	22 500.00 €	10 250.00 €
21018	LES LANDES GENUSSON	LES LANDES GENUSSON	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2	ATV	3 360.00 €	-
21019	ST VINCENT SUR GRAON	ST VINCENT SUR GRAON	MO	Aménagement d'une liaison douce entre le lotissement du Moulin Moizeau et le centre bourg	Mission complète	9 900.00 €	-
21032	BARBATRE	BARBATRE	MO	Travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 95 ET la RD 948 à BARBATRE	Travaux	2 475.00 €	-

OPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	TYPE CONTRAT	OBJET	MISSIONS	MONTANT HT	AVENANT HT
21033	TIFFAUGES	TIFFAUGES	MO	Travaux de consolidation des berges suite à l'effondrement du parking de La Vallée	Mission complète	8 800.00 €	-
21035	LA REORTHE	LA REORTHE	MO	Réalisation du réseau pluvial dans la traversée de Féole à LA REORTHE	Mission complète	6 325.00 €	-
21039	PALLUAU	PALLUAU	MO	Aménagement de la rue des Isleaux et réalisation d'une aire de covoitage	Travaux	10 725.00 €	-
21048	BOURNEZEAU	BOURNEZEAU	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2	ATV	2 450.00 €	-
21051	MOUTIERS SUR LE LAY	MOUTIERS SUR LE LAY	MO	Aménagement d'un cheminement doux entre « Le Puy » et le pont du Lay	Travaux	7 260.00 €	25.25 €
21052	CC DU PAYS DE MORTAGNE	TIFFAUGES	MO	Réalisation du réseau d'eaux usées et pluviales, Grande Rue à TIFFAUGES	Mission complète	6 085.58 €	-
21054	AIZENAY	AIZENAY	MO	Travaux d'aménagements de sécurité , route de La Roche	Travaux	2 200.00 €	-
21056	TIFFAUGES	TIFFAUGES	MO	Aménagement Grande Rue à TIFFAUGES et réalisation d'un parking	Travaux	9 900.00 €	-
21066	ST DENIS DU PAYRE	ST DENIS DU PAYRE	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2	ATV	4 900.00 €	-
21067	ST LAURENT SUR SEVRE	ST LAURENT SUR SEVRE	MO	Aménagement d'un parking derrière l'école Montfort	> notif	2 970.00 €	-
21069	STE RADEGONDE DES NOYERS	STE RADEGONDE DES NOYERS	MO	Aménagement d'un skatepark	Mission complète	4 950.00 €	-
22003	VOUILLE LES MARAIS	VOUILLE LES MARAIS	MO	Aménagement d'une aire de loisirs, rue du Prieuré	Mission complète	8 415.00 €	-
22007	STE RADEGONDE DES NOYERS	STE RADEGONDE DES NOYERS	MO	Réalisation d'une passerelle	Mission complète	4 400.00 €	-
22008	DOIX LES FONTAINES	DOIX LES FONTAINES	MO	Aménagement de la RD 20, rue de La Barque à DOIX	Travaux	16 065.00 €	-1 000.00 €
22009	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	MO	Travaux d'aménagements de cheminements doux, rue de St-André à MAREUIL SUR LAY	Travaux	7 882.32 €	2 715.13 €

OPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	TYPE CONTRAT	OBJET	MISSIONS	MONTANT HT	AVENANT HT
22010	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	MO	Travaux d'aménagement d'un trottoir en entrée de l'agglomération, le long de la RD 19, depuis le pôle enfance	Travaux	4 499.82 €	4 971.07 €
22012	LA RABATELIERE	LA RABATELIERE	MO	Aménagement d'un parking et des voiries près de l'école et de la salle	Travaux	13 590.00 €	-
22013	CHALLANS	CHALLANS	MO	Réalisation d'une aire de camping-cars	Travaux	20 250.00 €	-
22015	CHÂTEAU GUIBERT	CHÂTEAU GUIBERT	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2	ATV	2 800.00 €	-
22016	VIX	VIX	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1	ATV	2 450.00 €	-
22016	VIX	VIX	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2	ATV	2 450.00 €	-
22017	MONTREUIL	MONTREUIL	MO	Aménagement de la rue du communal	Travaux	11 250.00 €	-
22021	GRUES	GRUES	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2	ATV	4 900.00 €	-
22023	CHALLANS	CHALLANS	MO	Aménagement du carrefour Fief Botterreau – Fief Préneau	Travaux	10 835.00 €	-
22025	MOUILLERON LE CAPTIF	MOUILLERON LE CAPTIF	MO	Création d'un pôle sportif, rue de La Touche	Travaux	32 250.00 €	-
22026	LA REORTHE	LA REORTHE	AMO	AMO - Démolitions de plusieurs maisons à Féole - études préliminaires		3 500.00 €	
22027	MOUILLERON SAINT GERMAIN	MOUILLERON SAINT GERMAIN	MO	Extension du réseau d'eaux usées , rue des 3 Pierres à SAINT GERMAIN L'AIGUILLER	Mission complète	3 300.00 €	-
22029	CHAUCHE	CHAUCHE	MO	Aménagement de la RD 37 rue de la Petite Maine	Mission complète	10 501.65 €	945.15 €
22033	STE CECILE	STE CECILE	MO	Aménagement de la rue de l'Aublonnière	Mission complète	24 252.96 €	-
22036	L'EPINE	L'EPINE	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2	ATV	4 200.00 €	-
22037	MOUILLERON SAINT GERMAIN	MOUILLERON SAINT GERMAIN	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1	ATV	4 270.00 €	-
22037	MOUILLERON SAINT GERMAIN	MOUILLERON SAINT GERMAIN	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2	ATV	4 270.00 €	-

OPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	TYPE CONTRAT	OBJET	MISSIONS	MONTANT HT	AVENANT HT
22038	ST GERVAIS	ST GERVAIS	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2	ATV	4 200.00 €	-
22039	CHAILLE LES MARAIS	CHAILLE LES MARAIS	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1	ATV	7 000.00 €	-6 230.00 €
22040	LES SABLES D'OLONNE	LES SABLES D'OLONNE	MO	Aménagement de la rue de la mer à OLONNE SUR MER	Mission complète	6 000.00 €	-
22043	ESSARTS EN BOCAGE	ESSARTS EN BOCAGE	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1	ATV	10 150.00 €	-
22043	ESSARTS EN BOCAGE	ESSARTS EN BOCAGE	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2	ATV	6 510.00 €	-
22046	BOURNEZEAU	BOURNEZEAU	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1	ATV	6 300.00 €	-
22046	BOURNEZEAU	BOURNEZEAU	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2	ATV	3 500.00 €	-
22047	CHASNAIS	CHASNAIS	MO	Création d'un parking et aménagement des espaces publics, Rue de-Lattre-de-Tassigny	Travaux	8 120.00 €	-
22049	ST HILAIRE DE VOUST	ST HILAIRE DE VOUST	MO	Aménagement de la RD 19, en entrée d'agglomération, direction MARILLET	Travaux	8 610.00 €	-
22050	PALLUAU	PALLUAU	MO	Aménagement du parc du plan d'eau	Travaux	12 810.00 €	-2 000.00 €
23001	LA GAUBRETIERE	LA GAUBRETIERE	MO	Etude AVP - Aménagement du centre-ville	Etude	13 300.00 €	-
23002	LES LANDES GENUSSON	LES LANDES GENUSSON	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1	ATV	3 850.00 €	-
23002	LES LANDES GENUSSON	LES LANDES GENUSSON	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2	ATV	2 800.00 €	-
23003	LES LANDES GENUSSON	LES LANDES GENUSSON	MO	Aménagement de la voirie d'accès au futur centre de secours	Mission complète	7 200.00 €	-
23005	MOUTIERS SUR LE LAY	MOUTIERS SUR LE LAY	MO	Etude AVP - Aménagement de la Place de l'Eglise	Etude	8 750.00 €	-
23006	ST MARTIN DES TILLEULS	ST MARTIN DES TILLEULS	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1	ATV	3 150.00 €	-
23006	ST MARTIN DES TILLEULS	ST MARTIN DES TILLEULS	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2	ATV	2 100.00 €	-



OPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	TYPE CONTRAT	OBJET	MISSIONS	MONTANT HT	AVENANT HT
23007	CHAVAGNES LES REDOUX	CHAVAGNES LES REDOUX	MO	Etude AVP - Aménagement de la rue des Vieux Métiers	Etude	8 050.00 €	-
23009	ST PIERRE DU CHEMIN	ST PIERRE DU CHEMIN	MO	Etude AVP - Aménagement de l'espace de loisirs de l'Hyère	Etude	6 650.00 €	-
23011	VOUVANT	VOUVANT	MO	Etude AVP - Aménagement de la rue de Lusignan et du parking de l'Espace Marcel Dumas	Etude	5 250.00 €	-
23012	VOUVANT	VOUVANT	MO	Etude AVP - Aménagement de la Place du Bail	Etude	4 900.00 €	-
23013	L'ORBRIE	L'ORBRIE	MO	Aménagement de la rue du Beauvoir et de la Place de l'Europe	Travaux	9 129.40 €	-
23014	ST AUBIN DES ORMEAUX	ST AUBIN DES ORMEAUX	MO	Aménagement d'une liaison douce le long de la RD 111e	Mission complète	7 000.00 €	-
23015	ST AUBIN DES ORMEAUX	ST AUBIN DES ORMEAUX	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1	ATV	3 500.00 €	-
23015	ST AUBIN DES ORMEAUX	ST AUBIN DES ORMEAUX	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2	ATV	2 450.00 €	-
23019	SEVREMONT	SEVREMONT	MO	Aménagement de plusieurs zones de loisirs	Mission complète	16 500.00 €	13 981.80 €
23020	LA GAUBRETIERE	LA GAUBRETIERE	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1	ATV	3 850.00 €	-
23020	LA GAUBRETIERE	LA GAUBRETIERE	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2	ATV	2 800.00 €	-
23021	RIVES DE L'YON	RIVES DE L'YON	MO	Etude AVP - Aménagement de la rue du Général de Gaulle et de la rue Georges Clemenceau	Etude	8 750.00 €	-
23023	MARILLET	MARILLET	MO	Rénovation du Pont de Buton	Travaux	6 030.00 €	-
23024	PALLUAU	PALLUAU	MO	Aménagement de la rue Clémenceau	Travaux	13 080.00 €	-
23025	ESSARTS EN BOCAGE	ESSARTS EN BOCAGE	MO	Réalisation de plusieurs études routières	Etude	10 500.00 €	-
23027	LA BOISSIERE DES LANDES	LA BOISSIERE DES LANDES	MO	Aménagement d'une coulée verte - Etudes préliminaires	Etude	6 650.00 €	-
23028	LA BOISSIERE DES LANDES	LA BOISSIERE DES LANDES	MO	Aménagement de liaisons douces - Etudes préliminaires	Etude	4 200.00 €	-

OPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	TYPE CONTRAT	OBJET	MISSIONS	MONTANT HT	AVENANT HT
23029	AIZENAY	AIZENAY	MO	Aménagement de la voie de Bonnefonds	Mission complète	7 800.00 €	-
23030	MOUILLERON LE CAPTIF	MOUILLERON LE CAPTIF	MO	Aménagement de la rue de la Chauffetière	Travaux	22 740.00 €	-
23033	L'ORBRIE	L'ORBRIE	MO	Aménagement de cales pour bac à chaînes	Travaux	2 100.00 €	-
23034	TALMONT ST HILAIRE	TALMONT ST HILAIRE	MO	Etude AVP - Aménagement de la ZAC des Minées	Etude	6 650.00 €	-
23035	MARTINET	MARTINET	MO	Aménagement des espaces publics et viabilisation des îlots constructibles à usage de commerces et de logements sur le site de l'ancien presbytère	Mission complète	23 725.00 €	-
23036	TALMONT ST HILAIRE	TALMONT ST HILAIRE	MO	Etude AVP - Aménagement de l'Avenue Notre Dame	Etude	3 500.00 €	-
23037	TALMONT ST HILAIRE	TALMONT ST HILAIRE	MO	Aménagement d'une passerelle - Rue du Marais	Mission complète	4 200.00 €	-
23039	NESMY	NESMY	ATV	Requalification de trottoirs et d'allées piétonnes	ATV	3 150.00 €	-
23040	LA CAILLERE SAINT HILAIRE	LA CAILLERE SAINT HILAIRE	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 1	ATV	3 150.00 €	-
23040	LA CAILLERE SAINT HILAIRE	LA CAILLERE SAINT HILAIRE	ATV	Travaux de grosses réparations de voirie - Année 2	ATV	3 150.00 €	-
23041	RIVES D'AUTISE	RIVES D'AUTISE	MO	Etude AVP - Aménagement des abords de la RD 148, à OULMES, commune déléguée	Etude	6 300.00 €	-
23042	RIVES D'AUTISE	RIVES D'AUTISE	MO	Etude AVP - Aménagement de la rue de la Poste et de la rue Aliénor d'Aquitaine	Etude	5 950.00 €	-
23043	VENANSAUT	VENANSAUT	MO	Aménagement d'un plateau ludique et sportif Vallée du Guyon	Mission complète	41 800.00 €	-
23044	LES LANDES GENUSSON	LES LANDES GENUSSON	AMO	AMO - Aménagement paysager du Coeur de bourg		3 150.00 €	-
23045	ST AVAUGOURD DES LANDES	ST AVAUGOURD DES LANDES	MO	Aménagement d'un City stade	Travaux	4 200.00 €	-
23046	LA GUERINIERE	LA GUERINIERE	MO	Etudes préliminaires - Aménagement d'une liaison cyclable et d'une	Etude	6 300.00 €	-

OPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	TYPE CONTRAT	OBJET	MISSIONS	MONTANT HT	AVENANT HT
				aire de stationnement au port du Bonhomme			
23047	LA GUERINIERE	LA GUERINIERE	MO	Etudes AVP - Sécurisation de la Rue Nationale	Etude	3 500.00 €	-
23048	LA GAUBRETIERE	LA GAUBRETIERE	MO	Etude AVP - Aménagement de la rue des Moulins	Etude	4 200.00 €	-
23049	ST LAURENT SUR SEVRE	ST LAURENT SUR SEVRE	MO	Aménagement du parking de la Bachellerie	> notif	4 200.00 €	-
23050	LES LANDES GENUSSON	LES LANDES GENUSSON	AMO	AMO - Aménagement de la rue d'Auvergne		2 450.00 €	-
23051	LE GIROUARD	LE GIROUARD	MO	Aménagement du quartier d'habitation DES CLARES	Travaux	9 830.00 €	-
23052	AIZENAY	AIZENAY	MO	Etude AVP - Aménagement des voies annexes de la ZAD Nord	Etude	8 400.00 €	-
23054	MONTREUIL	MONTREUIL	MO	Aménagement de la placette de la rue de la Cour	Mission complète	3 500.00 €	-
23055	MONTREUIL	MONTREUIL	MO	Sécurisation des cheminements aux abords de la rue de la Pointe et de la Rue des Fougères	Travaux	2 375.00 €	-
23056	MOUILLERON LE CAPTIF	MOUILLERON LE CAPTIF	MO	Etude AVP - Aménagement d'un giratoire au carrefour des RD100a et RD2	Etude	3 500.00 €	-
23057	ANGLES	ANGLES	MO	Etude AVP - Aménagement de la route de la Tranche sur Mer	Etude	6 300.00 €	-
23058	CHAUCHE	CHAUCHE	MO	Etude AVP - Aménagement du parking du Stade et de l'Impasse Fruchet	Etude	3 150.00 €	-
23059	CC DU PAYS DE MORTAGNE	MORTAGNE-SUR-SEVRE	MO	Réfection de la voirie de la ZAE LA LOUISIERE à MORTAGNE-SUR-SEVRE	Mission complète	13 300.00 €	16 019.05 €
23061	MALLIEVRE	MALLIEVRE	MO	Aménagement de la Place de la Teinturerie et de la Place de la Demoiselle Génovette	Mission complète	7 800.00 €	-
23062	MALLIEVRE	MALLIEVRE	MO	Aménagement de la Place de la Cité	Mission complète	4 900.00 €	-
23063	MALLIEVRE	MALLIEVRE	MO	Etude AVP - Aménagement de la rue de la Garenne	Etude	3 500.00 €	-

OPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	TYPE CONTRAT	OBJET	MISSIONS	MONTANT HT	AVENANT HT
23064	ST AVAUGOURD DES LANDES	ST AVAUGOURD DES LANDES	MO	Aménagement du Centre-Bourg - Etudes préliminaires	Etude	5 600.00 €	-
23065	POUZAUGES	POUZAUGES	MO	Aménagement de la rue Catherine de Thouars, de la rue Alphonse Delavau et du Chemin des Puys	Mission complète	45 251.50 €	-
23066	LES SABLES D'OLONNE	LES SABLES D'OLONNE	MO	Aménagement de la rue du Pré-Poubert et de la rue des Asphodèles	> notif	11 200.00 €	-
23067	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	MAREUIL SUR LAY DISSAIS	MO	Réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation - Aménagement de la rue du Lay, du parking de la base nautique et de la rue des Gabares à MAREUIL SUR LAY	Etude	13 300.00 €	-
23068	AIZENAY	AIZENAY	MO	Etudes de faisabilité - Aménagement de la voie de la Gombretière	Etude	1 750.00 €	-
23069	MOUILLERON LE CAPTIF	MOUILLERON LE CAPTIF	MO	Etudes préalables de faisabilité - Construction du club house et des vestiaires du circuit de roller	Etude	2 900.00 €	-
23070	LA BOISSIERE DES LANDES	LA BOISSIERE DES LANDES	MO	Etudes préalables de faisabilité - Extension du cimetière	Etude	4 900.00 €	-
23071	AIZENAY	AIZENAY	MO	Aménagement du parking du Stade	Travaux	9 796.00 €	-
23072	BRETIGNOLLES SUR MER	BRETIGNOLLES SUR MER	MO	Aménagement d'un skatepark Parc des Morinières	Mission complète	9 800.00 €	-
24001	ST LAURENT SUR SEVRE	ST LAURENT SUR SEVRE	MO	Aménagement d'un terrain synthétique - Etudes Préliminaires de faisabilité	Etude	3 500.00 €	-
24008	MONSIREIGNE	MONSIREIGNE	MO	Etude AVP - Sécurisation de la traversée du Hameau de la gare	Etude	3 500.00 €	-
24009	MOUTIERS LES MAUXFAITS	MOUTIERS LES MAUXFAITS	MO	Aménagement d'un terrain synthétique	Mission complète	31 500.00 €	-
24010	LA REORTHE	LA REORTHE	AMO	AMO - Etudes préalables d'aménagement et de requalification urbaine du centre bourg de Féole	AMO	7 700.00 €	-
24011	CHAVAGNES LES REDOUX	CHAVAGNES LES REDOUX	MO	Aménagement de la rue des Vieux Métiers	Travaux	13 192.11 €	-3 298.03 €

OPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	TYPE CONTRAT	OBJET	MISSIONS	MONTANT HT	AVENANT HT
24012	LAIROUX	LAIROUX	MO	Etudes de faisabilité - Aménagement d'une liaison douce du centre-bourg au quartier d'habitation du Bournais	Etude	2 400.00 €	-
24013	SAINT VINCENT SUR JARD	SAINT VINCENT SUR JARD	AMO	AMO - Etudes préalables de faisabilité - Aménagement d'une liaison douce LE GOULET	AMO	8 750.00 €	-
24014	ST PIERRE DU CHEMIN	ST PIERRE DU CHEMIN	MO	Aménagement de l'espace de loisirs de l'Hyère	Travaux	7 618.22 €	-
24016	TREIZE-VENTS	TREIZE-VENTS	MO	Etude AVP - Aménagement de plusieurs rues au centre-bourg	Etude	4 900.00 €	-
24018	MOUTIERS SUR LE LAY	MOUTIERS SUR LE LAY	MO	Etude AVP - Aménagement de la rue de la Saulnerie et de la rue Pousse Penille	Etude	3 500.00 €	-
24019	LUCON	LUCON	MO	Aménagement de la rue des Carrières	Mission complète	25 380.00 €	-
24020	MONTOURNAIS	MONTOURNAIS	MO	Rénovation du pont de la rue de la Chapelle	Travaux	3 400.00 €	-340.00 €
24021	REAUMUR	REAUMUR	MO	Rénovation du pont de la rue de la Chapelle	Travaux	3 400.00 €	-340.00 €
24028	LES LANDES GENUSSON	LES LANDES GENUSSON	MO	Etudes AVP - Aménagement d'aires de stationnement sur la rue de la Tisonnière	Etude	2 800.00 €	-
24030	CHÂTEAU GUIBERT	CHÂTEAU GUIBERT	ATV	Travaux d'entretien de la voirie communale - Année 1	ATV	5 800.00 €	-
24031	GRUES	GRUES	ATV	Travaux d'entretien de la voirie communale - Année 1	ATV	5 100.00 €	-
24032	GRUES	GRUES	MO	Etude de Faisabilité - Aménagement d'une aire de camping-cars	Etude	3 500.00 €	-
24033	ST DENIS LA CHEVASSE	ST DENIS LA CHEVASSE	MO	Etude de faisabilité - Aménagement du complexe sportif	Etude	6 400.00 €	-
24035	CC DU PAYS DE POUZAUGES	POUZAUGES	MO	Requalification de la zone d'activités de Montifaut	Mission complète	11 200.00 €	-
24036	BOURNEZEAU	BOURNEZEAU	MO	Etude de Faisabilité - Aménagement d'un terrain de tennis et de ses abords	Etude	2 400.00 €	-
24037	LA CHAIZE LE VICOMTE	LA CHAIZE LE VICOMTE	MO	Aménagement de la rue des Frères Payraudeau et de la Place de la Mairie	Mission complète	16 100.00 €	-

OPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	TYPE CONTRAT	OBJET	MISSIONS	MONTANT HT	AVENANT HT
24038	CC DU PAYS DE MORTAGNE	LA GAUBRETIERE	MO	Rénovation de réseaux d'assainissement sur la commune de la GAUBRETIERE	Mission complète	28 224.00 €	-
24039	MOUILLERON LE CAPTIF	MOUILLERON LE CAPTIF	MO	Etudes AVP - Aménagement d'un cheminement doux aux abords de la RD100	Etude	3 200.00 €	-
24040	MOUILLERON LE CAPTIF	MOUILLERON LE CAPTIF	MO	Etudes AVP - Aménagement de la rue Jolie rue	Etude	3 200.00 €	-
24041	VOUVANT	VOUVANT	MO	Etudes AVP - Aménagement de la grande rue	Etude	5 250.00 €	-
24042	VOUVANT	VOUVANT	MO	Aménagement de la rue du Lusignan	Travaux	5 020.00 €	
24043	ST DENIS DU PAYRE	ST DENIS DU PAYRE	MO	Aménagement de la rue De Latre	Travaux	10 623.33 €	-
24044	CC PAYS DE ST FULGENT LES ESSARTS	ESSARTS EN BOCAGE	MO	Requalification des espaces publics de la ZI de la Belle Entrée Nord sur la commune d'Essarts en Bocage Aménagement du chemin de Fruchet, du parking de la salle et du parking du stade	Mission complète	42 720.00 €	-5 833.33 €
24045	CHAUCHE	CHAUCHE	MO		Etude	6 240.00 €	-
24046	STE CECILE	STE CECILE	ATV	Travaux d'entretien de la voirie communale - Année 1	ATV	5 200.00 €	-
24047	VIX	VIX	ATV	Travaux d'entretien de la voirie communale - Année 1	ATV	2 800.00 €	-
24048	ST PIERRE DU CHEMIN	ST PIERRE DU CHEMIN	ATV	Travaux d'entretien de la voirie communale - Année 1	ATV	6 500.00 €	-
24049	PETOSSE	PETOSSE	MO	Etude AVP - Aménagement de la rue de la Cour	Etude	3 500.00 €	-
24050	SAINTE GEMME LA PLAINE	SAINTE GEMME LA PLAINE	MO	Etude de faisabilité - Requalification de plusieurs voies	Etude	3 500.00 €	-
24051	LE FENOUILLER	LE FENOUILLER	MO	Etude de faisabilité - Aménagement de cheminements accessibles au complexe sportif	Etude	2 000.00 €	-
24052	MAILLEZAIS	MAILLEZAIS	AMO	AMO - Réalisation de fouilles archéologiques Rue de l'Eglise	AMO	3 600.00 €	-
24053	ANGLES	ANGLES	MO	Aménagement de la rue de la moulinette	Travaux	4 662.80 €	-

OPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	TYPE CONTRAT	OBJET	MISSIONS	MONTANT HT	AVENANT HT
24054	NALLIERS	NALLIERS	MO	Rénovation du pont des Effruches	Travaux	8 000.00 €	-8 000.00 €
24055	LA GAUBRETIERE	LA GAUBRETIERE	MO	Etude AVP - Aménagement de la RD6	Etude	3 500.00 €	-
24056	MOUILLERON LE CAPTIF	MOUILLERON LE CAPTIF	MO	Rénovation et sécurisation du circuit routier de Roller sur l'espace sportif des Nouettes	Travaux	5 425.00 €	-
24057	MOUILLERON LE CAPTIF	MOUILLERON LE CAPTIF	MO	Aménagement d'un giratoire au carrefour des RD100a et RD2	Travaux	8 506.00 €	-
24058	TREIZE-VENTS	TREIZE-VENTS	MO	Réalisation d'un diagnostic de la voirie communale	Etude	6 300.00 €	-
24059	NESMY	NESMY	AMO	AMO - Etudes d'avant-projet - Aménagement des espaces extérieurs de l'école Saint-Exupéry	AMO	7 200.00 €	-2 160.00 €
24060	MENOMBLET	MENOMBLET	ATV	Travaux d'entretien de la voirie communale - Année 1	ATV	6 400.00 €	-
24061	LES LANDES GENUSSON	LES LANDES GENUSSON	MO	Etude AVP - Aménagement d'une gare routière rue Pierre de Coubertin	Etude	2 800.00 €	-
24062	AUBIGNY-LES CLOUZEAUX	AUBIGNY-LES CLOUZEAUX	ATV	Travaux d'entretien de la voirie communale	ATV	5 200.00 €	-
24063	LA GUERINIERE	LA GUERINIERE	MO	Sécurisation de la rue Nationale	Travaux	6 120.00 €	-
24064	LA GUERINIERE	LA GUERINIERE	MO	Aménagement d'une aire de stationnement et d'une liaison douce au port du Bonhomme	Travaux	12 950.00 €	-
24066	ST LAURENT SUR SEVRE	ST LAURENT SUR SEVRE	MO	Etude AVP - Aménagement de la rue Jean-Paul II	Etude	3 500.00 €	-
24069	MESNARD LA BAROTIERE	MESNARD LA BAROTIERE	ATV	Travaux d'entretien de la voirie communale	ATV	6 300.00 €	-
24070	RIVES DE L'YON	RIVES DE L'YON	MO	Etude AVP - Aménagement de la voie d'accès au restaurant scolaire	Etude	8 400.00 €	-
24073	PALLUAU	PALLUAU	MO	Etude de faisabilité - Réalisation d'un plan de circulation au centre bourg	Etude	1 400.00 €	-
24074	PALLUAU	PALLUAU	MO	Etude AVP - Aménagement d'une voie de desserte à la Maison des Assistantes Maternelles	Etude	4 200.00 €	-

OPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	TYPE CONTRAT	OBJET	MISSIONS	MONTANT HT	AVENANT HT
24075	PALLUAU	PALLUAU	MO	Etude de faisabilité - Aménagement de dispositifs de sécurité sur les RD18A et RD978	Etude	2 100.00 €	-
24077	MONTOURNALS	MONTOURNAIS	MO	Réfection de la buse du Lavou	Travaux	2 240.00 €	-
24078	LA MEILLERAIE-TILLAY	LA MEILLERAIE-TILLAY	MO	Réfection de la buse du Lavou	Travaux	2 240.00 €	-
24079	RIVES DE L'YON	RIVES DE L'YON	MO	Etude AVP - Aménagement de la rue des artisans	Etude	3 500.00 €	-
24080	MOUTIERS SUR LE LAY	MOUTIERS SUR LE LAY	MO	Aménagement de la rue de la Saulnerie et de la rue Pousse Penille	Travaux	7 290.00 €	-
24081	AIZENAY	AIZENAY	AMO	AMO - Rénovation des réseaux d'assainissement sur la route du Poiré	AMO	740.00 €	-
24082	AIZENAY	AIZENAY	AMO	AMO - Aménagement de la route du Poiré	AMO	740.00 €	-
24083	AIZENAY	AIZENAY	AMO	AMO - Aménagement de deux terrains synthétiques et leurs abords	AMO	740.00 €	-
24084	TIFFAUGES	TIFFAUGES	MO	Etude AVP - Aménagement des rues Saint-Aubin, du Lazaret et du Calvaire	Etude	9 150.00 €	-
24085	L'EPINE	L'EPINE	ATV	Travaux d'entretien de la voirie communale	ATV	2 100.00 €	-
24086	RIVES D'AUTISE	RIVES D'AUTISE	MO	Aménagement de la Rue de la Poste et de la rue Aliénor d'Aquitaine	Travaux	9 550.00 €	-
24088	TALMONT ST HILAIRE	TALMONT ST HILAIRE	MO	Aménagement de la ZAC des Minées	Mission complète	26 551.16 €	-
24090	TALLUD-SAINTE-GEMME	TALLUD-SAINTE-GEMME	MO	Etude AVP - Aménagements de sécurité rues de la Sabotterie, de Rochereau et de Réaumur	Etude	1 350.00 €	-
24095	PETOSSE	PETOSSE	MO	Aménagement de la rue de la Cour	Mission complète	5 500.00 €	-
24097	ST DENIS DU PAYRE	ST DENIS DU PAYRE	MO	Etudes AVP - Aménagement du Centre-bourg	Etude	7 200.00 €	-
24098	AIZENAY	AIZENAY	MO	Aménagement de deux terrains synthétiques et leurs abords	Mission complète	92 000.00 €	-

## DEPARTEMENT INGENIERIE TOURISTIQUE ET DE PROJETS :

Service Ingénierie Touristique : Pas de nouveauté depuis l'an dernier

OPE	MAITRE D'OUVRAGE	LIEU D'EXECUTION	OBJET	MISSIONS	MONTANT HT
072SPL31	Département de la Vendée	Département de la Vendée	Itinéraire cyclable Deux-Sèvres - Littoral vendéen : constats et recommandations	Mission d'appui technique (Analyse et recommandations)	21 000.00 €
0072SPL32	Département de la Vendée	Département de la Vendée	Audit et perspectives de l'hébergement touristique marchand du Pays de Chantonnay	Mission d'appui technique (Analyse et recommandations)	12 250.00 €
0072SPL33	Département de la Vendée	Département de la Vendée	Potentiels de valorisation du tourisme équestre	Mission d'appui technique (Analyse et recommandations)	15 750.00 €
0072SPL35	Commune Les Sables d'Olonne	Commune Les Sables d'Olonne	Analyse et recommandation pour l'accueil des camping-cars	Mission d'appui technique	8 051.00 €

### III.2 - Avances en compte courant consenties par les collectivités ou les groupements actionnaires à Vendée Expansion - SPL

Aucune avance en compte courant d'associés.

### III.3 - Garanties d'emprunt consenties par les collectivités ou les groupements actionnaires à Vendée Expansion - SPL

	Synd. Mixte Vendée Centre Bournezeau	Com. Saint Michel en l'Herm	Com. Saint Hilaire de Riez	Com. Tiffauges	Com. Nesmy
	Concession Vendéopôle Vendée Centre Extension du secteur Sud	Concession La Grande Garenne - Saint Michel en l'Herm	Concession ZAC Centre ville 3 - Saint Hilaire de Riez	Concession Tiffauges les COrdes 2	Concession Nesmy la Ruffinière
	87 991 €	138 226 €	481 200 €	132 129 €	1 648 000 €
	2019	2020	2020	2022	2022-2023

### III.4 - Aides octroyées au titre du développement économique

Sans objet.

### III.5 - Autres concours financiers consentis par les collectivités ou les groupements actionnaires à Vendée Expansion - SPL

	Com. des Sables d'Olonne	Com. Saint Hilaire de Riez	Com. Tiffauges	Com. Chavagnes en Paillers	Com. Pouzauges	Com. Com. Saint Fulgent Les Essarts
	Concession ZAC Centre ville 3 - Quartier Château d'Olonne	Concession ZAC Centre ville 3 - Saint Hilaire de Riez	Concession Tiffauges les Cordes 2	Concession Vendéopôle du Pays de Saint Fulgent	Concession Vendéopôle du Pays de Pouzauges	Concession Vendéopôle La Mongie - Essarts en Bocage
	1 184 000 €	3 705 000 €	69 280 €	370 000 €	300 000 €	1 593 656 €
	2017, 2021 et 2023	2019	2022	2016 et 2018	2016	2018, 2019, 2022 et 2023

## IV. ETAT DES PRISES DE PARTICIPATION - SITUATION DU GROUPE

### ❖ GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE

- Dénomination sociale : **Vendée Expansion - GIE**
- Forme juridique : Groupement d'intérêt économique
- Immatriculation : 790 020 010 RCS La Roche sur Yon (date : 12/12/2012)
- Capital : Sans capital
- Membres du GIE : Vendée Expansion - SEM et Vendée Expansion - SPL
- Objet/domaine d'activité : « Le Groupement d'Intérêt Economique, dont le but est de faciliter ou de développer exclusivement l'activité économique de ses membres, d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité, a pour objet la mise en commun de tous moyens administratifs et techniques de ses membres permettant de réaliser cet objectif » (extrait de l'article 3 des statuts).
- Motif de l'adhésion : Objectif d'optimisation par la mise en commun des ressources et des moyens
- Directeur Général du GIE : Vendée Expansion - SEM représentée par son Président-Directeur Général, M. Guillaume JEAN
- Représentant de Vendée Expansion - SPL au Conseil d'administration et à l'Assemblée Générale de Vendée Expansion - GIE : Mme Leslie GAILLARD, en qualité de 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil d'administration

## V. EVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT INTERVENUES DANS L'ANNÉE

### V.1 - Evolutions statutaires

#### a - Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année

Date	Objet de la modification	
Assemblée Générale Mixte du	25/06/2024	Mises à jour des statuts : modifications en raison d'évolutions de la réglementation, réécritures, corrections ou apports de précisions.

b - Historique des 5 dernières années

Date	Objet de la modification
<b>Assemblée Générale Mixte du</b>	15/06/2023

## V.2 - Evolutions de l'actionnariat

### a - Composition de l'actionnariat et évolution au cours de l'année

ACTIONNAIRES		NOMBRE D'ACTIONS au 31/12/2023	NOMBRE D'ACTIONS au 31/12/2024
Commune	<b>Aizenay</b>	2	2
Commune	<b>Angles</b>	2	2
Commune	<b>Antigny</b>	2	2
Commune	<b>Apremont</b>	2	2
Commune	<b>Aubigny les Clouzeaux</b>	1	1
Commune	<b>Auchay sur Vendée</b>	3	3
Commune	<b>Barbâtre</b>	1	1
Commune	<b>Bazoges en Paillers</b>	2	2
Commune	<b>Bazoges en Pareds</b>	1	1
Commune	<b>Beaufou</b>	2	2
Commune	<b>Beaurepaire</b>	2	2
Commune	<b>Beauvoir sur Mer</b>	2	2
Commune	<b>Benet</b>	2	2
Commune	<b>Bois de céne</b>	2	2
Commune	<b>Bouillé Courdault</b>	1	1
Commune	<b>Bouin</b>	1	1
Commune	<b>Bourneau</b>	2	2
Commune	<b>Bournezeau</b>	2	2
Commune	<b>Brem sur Mer</b>	1	1
Commune	<b>Brétignolles sur Mer</b>	1	1
Commune	<b>Cezais</b>	2	2
Commune	<b>Chaillé les Marais</b>	2	2
Commune	<b>Challans</b>	2	2
Communauté de communes	<b>Challans-Gois Communauté</b>	4	4
Commune	<b>Champagné les Marais</b>	2	2
Commune	<b>Chantonnay</b>	1	1
Commune	<b>Chanverrie</b>	1	1
Commune	<b>Chasnais</b>	2	2
Commune	<b>Château Guibert</b>	2	2
Commune	<b>Châteauneuf</b>	1	1
Commune	<b>Chauché</b>	2	2
Commune	<b>Chavagnes en Paillers</b>	2	2
Commune	<b>Chavagnes les Redoux</b>	2	2
Commune	<b>Cheffois</b>	2	2
Commune	<b>Coëx</b>	1	1
Conseil Départemental	<b>Conseil Départemental de la Vendée</b>	452	452
Commune	<b>Corpe</b>	1	1
Commune	<b>Cugand</b>	2	2
Commune	<b>Curzon</b>	1	1
Commune	<b>Damvix</b>	2	2
Communauté de communes	<b>de l'Île de Noirmoutier</b>	2	2
Communauté de communes	<b>de Vie et Boulogne</b>	4	4
SIVOM	<b>des communes du Marais Sud Vendée</b>	2	2
Commune	<b>Doix-lès-Fontaines</b>	1	1
Commune	<b>Dompierre sur Yon</b>	1	1
Communauté de communes	<b>du Pays de Chantonnay</b>	4	4
Communauté de communes	<b>du Pays de Fontenay-Vendée</b>	6	6
Communauté de communes	<b>du Pays de la Châtaigneraie</b>	2	2
Communauté de communes	<b>du Pays de Mortagne</b>	2	2
Communauté de communes	<b>du Pays de Pouzauges</b>	1	1
Communauté de communes	<b>du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts</b>	3	3
Communauté de communes	<b>du Pays des Achards</b>	2	2
Communauté de communes	<b>du Pays des Herbiers</b>	2	2

Commune	<b>Essarts en Bocage</b>	2	2
Commune	<b>Falleron</b>	2	2
Commune	<b>Faymoreau</b>	1	1
Commune	<b>Fougeré</b>	1	1
SIVU	<b>Gendarmerie du Canton de Beauvoir sur Mer</b>	2	2
Commune	<b>Givrand</b>	1	1
Commune	<b>Grand'Landes</b>	2	2
Commune	<b>Grosbreuil</b>	2	2
Commune	<b>Grues</b>	1	1
Commune	<b>Jard sur Mer</b>	2	2
Commune	<b>La Barre de Monts</b>	2	2
Commune	<b>La Bernardière</b>	2	2
Commune	<b>La Boissière de Montaigu</b>	2	2
Commune	<b>La Boissière des Landes</b>	1	1
Commune	<b>La Bruffière</b>	2	2
Commune	<b>La Caillère Saint Hilaire</b>	1	1
Commune	<b>La Chaize le Vicomte</b>	2	2
Commune	<b>La Chapelle Palluau</b>	2	2
Commune	<b>La Chapelle Thémer</b>	2	2
Commune	<b>La Châtaigneraie</b>	2	2
Commune	<b>La Couture</b>	2	2
Commune	<b>La Ferrière</b>	2	2
Commune	<b>La Garnache</b>	1	1
Commune	<b>La Gaubretière</b>	2	2
Commune	<b>La Guérinière</b>	2	2
Commune	<b>La Jaudonnière</b>	2	2
Commune	<b>La Jonchère</b>	2	2
Commune	<b>La Meilleraie Tillay</b>	2	2
Commune	<b>La Merlatière</b>	1	1
Commune	<b>La Rabatelière</b>	2	2
Commune	<b>La Réorthe</b>	1	1
Commune	<b>La Tailliée</b>	1	1
Commune	<b>La Tranche sur Mer</b>	2	2
Commune	<b>L'Aiguillon-la-Presqu'île</b>	2	2
Commune	<b>Lairoux</b>	1	1
Commune	<b>Landeronde</b>	2	2
Commune	<b>Landevieille</b>	1	1
Commune	<b>Le Bernard</b>	1	1
Commune	<b>Le Boupère</b>	2	2
Commune	<b>Le Champ Saint Père</b>	2	2
Commune	<b>Le Fenouiller</b>	2	2
Commune	<b>Le Girouard</b>	1	1
Commune	<b>Le Givre</b>	1	1
Commune	<b>Le Gué de Velluire</b>	2	2
Commune	<b>Le Langon</b>	2	2
Commune	<b>Le Mazeau</b>	2	2
Commune	<b>Le Perrier</b>	2	2
Commune	<b>Le Poiré sur Vie</b>	2	2
Commune	<b>Le Tablier</b>	1	1
Commune	<b>L'Epine</b>	1	1
Commune	<b>Les Achards</b>	2	2
Commune	<b>Les Brouzils</b>	2	2
Commune	<b>Les Epesses</b>	2	2
Commune	<b>Les Herbiers</b>	2	2
Commune	<b>Les Landes Génusson</b>	2	2
Commune	<b>Les Lucs sur Boulogne</b>	2	2
Commune	<b>Les Magnils Reigniers</b>	1	1
Commune	<b>Les Pineaux</b>	2	2
Commune	<b>Les Sables d'Olonne</b>	4	4

Communauté d'agglomération	<b>Les Sables d'Olonne Agglomération</b>	4	4
Commune	<b>Les Velluire sur Vendée</b>	2	2
Commune	<b>L'Herbergement</b>	2	2
Commune	<b>L'Hermenault</b>	2	2
Commune	<b>Liez</b>	1	1
Commune	<b>L'Ile d'Yeu</b>	2	2
Commune	<b>L'Ile d'Elle</b>	2	2
Commune	<b>Loge Fougereuse</b>	2	2
Commune	<b>Longèves</b>	2	2
Commune	<b>Longeville sur Mer</b>	2	2
Commune	<b>L'Orbrie</b>	1	1
Commune	<b>Luçon</b>	2	2
Commune	<b>Maché</b>	2	2
Commune	<b>Maillé</b>	2	2
Commune	<b>Maillezais</b>	1	1
Commune	<b>Mallivière</b>	1	1
Commune	<b>Mareuil sur Lay Dissais</b>	2	2
Commune	<b>Marillet</b>	2	2
Commune	<b>Marsais Sainte Radégonde</b>	2	2
Commune	<b>Martinet</b>	1	1
Commune	<b>Menomblet</b>	1	1
Commune	<b>Mervent</b>	2	2
Commune	<b>Mesnard La Barotière</b>	2	2
Commune	<b>Monsireigne</b>	2	2
Commune	<b>Montaigu Vendée</b>	6	6
Commune	<b>Montournais</b>	2	2
Commune	<b>Montreuil</b>	2	2
Commune	<b>Montréverd</b>	2	2
Commune	<b>Moreilles</b>	2	2
Commune	<b>Mouchamps</b>	2	2
Commune	<b>Mouilleron le Captif</b>	2	2
Commune	<b>Mouilleron Saint Germain</b>	4	4
Commune	<b>Moutiers les Mauxfaits</b>	1	1
Commune	<b>Moutiers sur le Lay</b>	2	2
Commune	<b>Mouzeuil Saint Martin</b>	2	2
Commune	<b>Nalliers</b>	1	1
Commune	<b>Nesmy</b>	1	1
Commune	<b>Nieul le Dolent</b>	1	1
Commune	<b>Notre Dame de Monts</b>	2	2
Commune	<b>Notre Dame de Riez</b>	2	2
Commune	<b>Palluau</b>	2	2
Communauté d'agglomération	<b>Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération</b>	2	2
Commune	<b>Petosse</b>	2	2
Commune	<b>Pissotte</b>	2	2
Commune	<b>Poiroux</b>	2	2
Commune	<b>Pouillé</b>	1	1
Commune	<b>Pouzauges</b>	2	2
Commune	<b>Puy de Serre</b>	1	1
Commune	<b>Puyravault</b>	2	2
Commune	<b>Réaumur</b>	2	2
Commune	<b>Rives de l'Yon</b>	2	2
Commune	<b>Rives-d'Autise</b>	2	2
Commune	<b>Rocheservière</b>	2	2
Commune	<b>Rochetrejoux</b>	2	2
Commune	<b>Saint André Goule d'Oie</b>	2	2
Commune	<b>Saint Aubin des Ormeaux</b>	2	2
Commune	<b>Saint Aubin La Plaine</b>	1	1
Commune	<b>Saint Avaugourd des Landes</b>	1	1
Commune	<b>Saint Benoist sur Mer</b>	2	2

Commune	<b>Saint Christophe du Ligneron</b>	2	2
Commune	<b>Saint Cyr des Gâts</b>	2	2
Commune	<b>Saint Cyr en Talmondais</b>	2	2
Commune	<b>Saint Denis du Payré</b>	2	2
Commune	<b>Saint Denis la Chevasse</b>	2	2
Commune	<b>Saint Etienne de Brilhouet</b>	1	1
Commune	<b>Saint Etienne du Bois</b>	2	2
Commune	<b>Saint Fulgent</b>	2	2
Commune	<b>Saint Germain de Prinçay</b>	2	2
Commune	<b>Saint Gervais</b>	2	2
Commune	<b>Saint Gilles Croix de Vie</b>	1	1
Commune	<b>Saint Hilaire de Riez</b>	1	1
Commune	<b>Saint Hilaire de Vouthis</b>	2	2
Commune	<b>Saint Hilaire des Loges</b>	1	1
Commune	<b>Saint Hilaire la Forêt</b>	2	2
Commune	<b>Saint Hilaire le Vouhis</b>	2	2
Commune	<b>Saint Jean de Beugné</b>	1	1
Commune	<b>Saint Jean de Monts</b>	2	2
Commune	<b>Saint Julien des Landes</b>	1	1
Commune	<b>Saint Laurent de la Salle</b>	2	2
Commune	<b>Saint Laurent sur Sèvre</b>	2	2
Commune	<b>Saint Malo du Bois</b>	2	2
Commune	<b>Saint Mars la Réorthe</b>	1	1
Commune	<b>Saint Martin de Fraigneau</b>	1	1
Commune	<b>Saint Martin des Fontaines</b>	2	2
Commune	<b>Saint Martin des Noyers</b>	2	2
Commune	<b>Saint Martin des Tilleuls</b>	2	2
Commune	<b>Saint Martin Lars en Sainte Hermine</b>	1	1
Commune	<b>Saint Mathurin</b>	2	2
Commune	<b>Saint Maurice des Noues</b>	2	2
Commune	<b>Saint Maurice le Girard</b>	2	2
Commune	<b>Saint Mesmin</b>	2	2
Commune	<b>Saint Michel en l'Herm</b>	2	2
Commune	<b>Saint Michel le Cloucq</b>	2	2
Commune	<b>Saint Paul en Pareds</b>	1	1
Commune	<b>Saint Paul Mont Penit</b>	2	2
Commune	<b>Saint Philbert de Bouaine</b>	2	2
Commune	<b>Saint Pierre du Chemin</b>	1	1
Commune	<b>Saint Prouant</b>	1	1
Commune	<b>Saint Révérend</b>	1	1
Commune	<b>Saint Urbain</b>	1	1
Commune	<b>Saint Valérien</b>	1	1
Commune	<b>Saint Vincent sur Graon</b>	1	1
Commune	<b>Saint Vincent sur Jard</b>	2	2
Commune	<b>Saint Vincent Sterlanges (nouvelle commune adhérente – achat d'une action à Sainte Cécile)</b>	néant	1
Commune	<b>Sainte Cécile (Cession d'une action à Saint Vincent Sterlanges)</b>	2	1
Commune	<b>Sainte Foy</b>	2	2
Commune	<b>Sainte Gemme la Plaine</b>	1	1
Commune	<b>Sainte Hermine</b>	2	2
Commune	<b>Sainte Radégonde des Noyers</b>	2	2
Commune	<b>Sérigné</b>	2	2
Commune	<b>Sèvremont</b>	2	2
Commune	<b>Sigournais</b>	2	2
Syndicat mixte	<b>SM du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen - La Verrie</b>	2	2
Commune	<b>Soullans</b>	2	2
Communauté de communes	<b>Sud Vendée Littoral</b>	6	6
Commune	<b>Tallud Sainte Gemme</b>	1	1
Commune	<b>Talmont Saint Hilaire</b>	2	2

Communauté d'agglomération	<b>Terres de Montaigu, communauté d'agglomération</b>	2	2
Commune	<b>Terval</b>	5	5
Commune	<b>Thiré</b>	2	2
Commune	<b>Thorigny</b>	1	1
Commune	<b>Tiffauges</b>	2	2
Commune	<b>Treize Septiers</b>	2	2
Commune	<b>Treize Vents</b>	1	1
Commune	<b>Triaize</b>	1	1
Commune	<b>Venansault</b>	2	2
Communauté de communes	<b>Vendée Grand Littoral -Talmont Moutiers Communauté</b>	4	4
Communauté de communes	<b>Vendée Sèvre Autise</b>	2	2
Syndicat mixte	<b>Vendée Sèvre Autizes</b>	1	1
Commune	<b>Vendrennes</b>	2	2
Commune	<b>Vix</b>	2	2
Commune	<b>Vouillé les Marais</b>	1	1
Commune	<b>Vouvant</b>	1	1
Commune	<b>Xanton Chassenon</b>	1	1
<b>TOTAL</b>		900	900

#### b - Opérations ayant modifié l'actionnariat au cours de l'année

Date du Conseil d'administration	Nature du mouvement ou de l'événement	Modalités du mouvement ou de l'événement
Agrément du Conseil d'administration en date du :  16/05/2024	Cession d'une action	Cession d'une action de la <b>Commune de Sainte Cécile</b> à la <b>commune de Saint Vincent Sterlanges</b> qui devient donc actionnaire de la SPL.

#### c - Historique des 5 dernières années

Date du Conseil d'administration	Nature du mouvement ou de l'événement	Modalités du mouvement ou de l'événement
<b>ANNÉE 2019</b>		
Information lors du Conseil d'administration en date du :  31/01/2019	Modification de l'actionnaire : <b>Création d'une commune nouvelle</b> à la suite de la fusion de 5 communes	Création de la <b>commune nouvelle Montaigu Vendée</b> à la suite de la fusion des communes de Boufféré (non adhérente), La Guyonnière (2 actions), Montaigu (non adhérente), Saint Georges de Montaigu (2 actions) et de Saint Hilaire de Loulay (2 actions). Par suite du transfert des droits et obligations, la commune nouvelle Montaigu Vendée est actionnaire de la SAPL et <b>détient 6 actions</b> . <b>Entrée en vigueur de la création : 01/01/2019</b>
Information lors du Conseil d'administration en date du :  31/01/2019	Modification de l'actionnaire : <b>Création d'une commune nouvelle</b> à la suite de la fusion de 3 communes	Création de la <b>commune nouvelle Les Sables d'Olonne</b> à la suite de la fusion des communes des Sables d'Olonne (non adhérente), d'Olonne sur Mer (2 actions), et du Château d'Olonne (2 actions). Par suite du transfert des droits et obligations, la commune nouvelle des Sables d'Olonne est actionnaire de la SAPL et <b>détient 4 actions</b> . <b>Entrée en vigueur de la création : 01/01/2019</b>

Date du Conseil d'administration	Nature du mouvement ou de l'évènement	Modalités du mouvement ou de l'évènement
Information lors du Conseil d'administration en date du :	31/01/2019	Modification de l'actionnaire : <b>Création d'une commune nouvelle</b> à la suite de la fusion de 2 communes  Création de la <b>commune nouvelle Les Velluire sur Vendée</b> à la suite de la fusion des communes de Velluire (2 actions) et du Poiré sur Velluire (non adhérente). Par suite du transfert des droits et obligations, la commune nouvelle de Velluire sur Vendée est actionnaire de la SAPL et <b>détient 2 actions</b> . <b>Entrée en vigueur de la création : 01/01/2019</b>
Information lors du Conseil d'administration en date du :	31/01/2019	Modification de l'actionnaire : <b>Création d'une commune nouvelle</b> à la suite de la fusion de 2 communes  Création de la <b>commune nouvelle Chanverrie</b> à la suite de la fusion des communes de Chambretaud (1 action) et La Verrie (2 actions). Par suite du transfert des droits et obligations, la commune nouvelle de Chanverrie est actionnaire de la SAPL et <b>détient 3 actions</b> . <b>Entrée en vigueur de la création : 01/01/2019</b>
Information lors du Conseil d'administration en date du :	31/01/2019	Modification de l'actionnaire : <b>Création d'une commune nouvelle</b> à la suite de la fusion de 2 communes  Création de la <b>commune nouvelle Rives d'Autise</b> à la suite de la fusion des communes de Nieul sur l'Autise (2 actions) et d'Oulmes (2 actions). Par suite du transfert des droits et obligations, la commune nouvelle de Rives d'Autise est actionnaire de la SAPL et <b>détient 4 actions</b> . <b>Entrée en vigueur de la création : 01/01/2019</b>
Agrément du Conseil d'administration en date du :	05/04/2019	Cession d'une action  Cession d'une action de la commune de Breuil Barret à la <b>commune de Bazoges en Pareds</b> qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du :	20/05/2019	Cession d'une action  Cession d'une action de la commune de Barbâtre à la <b>commune de L'Epine</b> qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du :	20/05/2019	Cession d'une action  Cession d'une action de la commune de Saint Hilaire de Riez à la <b>commune de Landevieille</b> qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du :	09/07/2019	Cession d'une action  Cession d'une action de la commune de Corpe à la <b>commune de des Magnils Reigniers</b> qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du :	09/07/2019	Cession d'une action  Cession d'une action de la commune de La Réorthe à la <b>commune de Saint Martin Lars en Sainte Hermine</b> qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du :	03/12/2019	Cession d'une action  Cession d'une action de la Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent - Les Essarts à la <b>commune de La Merlatière</b> qui devient donc actionnaire de la SPL.
<b>ANNÉE 2020</b>		
Agrément du Conseil d'administration en date du :	23/10/2020	Cession d'une action  Cession d'une action de la commune de Vouillé les Marais à la <b>commune de La Taillée</b> qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du :	04/12/2020	Cession d'une action  Cession d'une action de la Commune de L'Orbrie à la <b>commune de Vouvant</b> qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du :	04/12/2020	Cession d'une action  Cession d'une action de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges à la <b>commune de Tallud Sainte Gemme</b> qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du :	04/12/2020	Cession d'une action  Cession d'une action de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral à la <b>commune de Nalliers</b> qui devient donc actionnaire de la SPL.
<b>ANNÉE 2021</b>		
Agrément du Conseil d'administration en date du :	11/02/2021	Cession d'une action  Cession d'une action de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral à la <b>commune de Saint Aubin La Plaine</b> qui devient donc actionnaire de la SPL.

Date du Conseil d'administration	Nature du mouvement ou de l'évènement	Modalités du mouvement ou de l'évènement
Agrément du Conseil d'administration en date du :	11/02/2021	Cession d'une action
Agrément du Conseil d'administration en date du :	22/03/2021	Cession d'une action
Agrément du Conseil d'administration en date du :	22/03/2021	Cession d'une action
Agrément du Conseil d'administration en date du :	10/05/2021	Cession d'une action
Agrément du Conseil d'administration en date du :	24/09/2021	Cession d'une action
Agrément du Conseil d'administration en date du :	24/09/2021	Cession d'une action
Agrément du Conseil d'administration en date du :	23/11/2021	Cession d'une action
<b>ANNÉE 2022</b>		
Agrément du Conseil d'administration en date du :	18/01/2022	Cession d'une action
Agrément du Conseil d'administration en date du :	18/01/2022	Cession d'une action
Agrément du Conseil d'administration en date du :	18/01/2022	Cession d'une action
Information lors du Conseil d'administration en date du :	22/03/2022	Modification de l'actionnaire : <b>Création d'une commune nouvelle</b> à la suite de la fusion de 2 communes
Information lors du Conseil d'administration en date du :	22/03/2022	Modification de l'actionnaire : <b>Transformation</b> d'une Communauté de communes en Communauté d'agglomération
Information lors du Conseil d'administration en date du :	22/03/2022	Modification de l'actionnaire : <b>Transformation</b> d'une Communauté de communes en Communauté d'agglomération
Agrément du Conseil d'administration en date du :	27/10/2022	Cession d'une action
Agrément du Conseil d'administration en date du :	27/10/2022	Cession d'une action
<b>ANNÉE 2023</b>		
Agrément du Conseil d'administration en date du :	07/02/2023	Cession d'une action

Date du Conseil d'administration	Nature du mouvement ou de l'évènement	Modalités du mouvement ou de l'évènement
Information lors du Conseil d'administration en date du :	07/02/2023	Disparition de l'actionnaire : <b>Dissolution</b> du Syndicat Mixte Vendée Centre Bournezeau  Par arrêté préfectoral du 14/12/2022, le <b>Syndicat Mixte Vendée Centre Bournezeau</b> (2 actions/voix) a été dissous le 31/12/2022. Par suite du transfert des droits et obligations, ses actions sont transférées à la <b>Communauté de Communes du Pays de Chantonnay</b> qui se retrouve avec 4 actions/voix. <b>Entrée en vigueur: 01/01/2023</b>
Information lors du Conseil d'administration en date du :	07/02/2023	Modification de l'actionnaire : <b>Création d'une commune nouvelle</b> à la suite de la fusion de 3 communes  Création de la <b>commune nouvelle Terval</b> à la suite de la fusion des communes de Tardière, Breuil-Barret et La Chapelle-aux-Lys. Par suite du transfert des droits et obligations, la commune nouvelle Montaigu Vendée est actionnaire de la SAPL et <b>détient 5 actions</b> . <b>Entrée en vigueur de la création : 01/01/2023</b>
Agrément du Conseil d'administration en date du :	11/05/2023	Cession d'une action  Cession d'une action de la Commune de <b>Chanverrie</b> à la <b>commune de Mallièvre</b> qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du :	11/05/2023	Cession d'une action  Cession d'une action de la Commune du <b>Bernard</b> à la <b>commune du Givre</b> qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du :	28/11/2023	Cession d'une action  Cession d'une action de la Commune de <b>La Boissière des Landes</b> à la <b>commune de Moutiers les Mauxfaits</b> qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du :	28/11/2023	Cession d'une action  Cession d'une action de la Commune du <b>Saint Révérend</b> à la <b>commune de Brétignolles sur Mer</b> qui devient donc actionnaire de la SPL.
Agrément du Conseil d'administration en date du :	28/11/2023	Cession d'une action  Cession d'une action de la Commune de <b>Rives d'Autise</b> à la commune de <b>Faymoreau</b> qui devient donc actionnaire de la SPL.

## VI. BILAN DE GOUVERNANCE

### VI.1 - Réunions du Conseil d'administration

Administrateurs	NOMS DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	TAUX DE PRÉSENCE DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ OU DU GROUPEMENT
Département de la Vendée	Cécile BARREAU	16 mai 2024 26 novembre 2024	Absente Absente
Département de la Vendée	Anne-Marie COULON	16 mai 2024 26 novembre 2024	Présente A donné pouvoir
Département de la Vendée	Alexandra GABORIAU	16 mai 2024 26 novembre 2024	Présente Présente
Département de la Vendée	Nadia RABREAU	16 mai 2024 26 novembre 2024	Présente Présente
Département de la Vendée	Leslie GAILLARD	16 mai 2024 26 novembre 2024	Présente Présente
Département de la Vendée	Guillaume JEAN	16 mai 2024 26 novembre 2024	Présent Présent
Département de la Vendée	Luc BOUARD	16 mai 2024 26 novembre 2024	Absent Absent
Département de la Vendée	Thomas PERROCHEAU	16 mai 2024 26 novembre 2024	Présent Présent en visioconférence
Département de la Vendée	Christophe HOGARD	16 mai 2024 26 novembre 2024	Absent Absent
Département de la Vendée	Didier ROUX	16 mai 2024 26 novembre 2024	Absent Présent en visioconférence
Commune d'Aizenay	Franck ROY	16 mai 2024 26 novembre 2024	A donné pouvoir Absent
Commune de Sèvremont	Francis TETAUD Remplacé par Bernard MARTINEAU	16 mai 2024 26 novembre 2024	Absent Présent
Commune du Langon	Alain BIENVENU	16 mai 2024 26 novembre 2024	Absent Présent
Commune des Sables d'Olonne	Alain BLANCHARD Remplacé par Jean-Yves SIX	16 mai 2024 26 novembre 2024	Absent Présent
Commune de Nesmy	Thierry GANACHAUD	16 mai 2024 26 novembre 2024	Présent Présent
Commune de Talmont Saint Hilaire	Pascal MONEIN	16 mai 2024 26 novembre 2024	A donné pouvoir Présent
Commune de Jard sur Mer	Sonia GINDREAU	16 mai 2024 26 novembre 2024	Présente Absent
Commune Saint Christophe du Ligneron	Jean-Claude BIRON	16 mai 2024 26 novembre 2024	Absent A donné pouvoir

## VI.2 - Réunions de l'Assemblée Spéciale

RÉUNIONS / CONSULTATIONS DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE	DATE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE	TAUX DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES
<b>1 (réunion)</b>	<b>14 mai 2024 à 16h</b>	<b>122 membres</b> soit 199 actions/voix sur les 448 actions/voix
<b>2 (consultation)</b>	<b>novembre 2024</b>	<b>93 membres</b> soit 177 actions/voix sur les 448 actions/voix

### Présence des représentants à l'Assemblée Spéciale :

ACTIONNAIRES	NOMS DES REPRÉSENTANTS A L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE	Réunion du 14 mai 2024 à 16h	Consultation de novembre 2024
Commune	Aizenay	Franck ROY	Présent
Commune	Angles	Alain FALGUIÈRES	Procuration
Commune	Antigny	Yvon GOURMAUD	Procuration
Commune	Apremont	Gaëlle CHAMPION	Procuration
Commune	Aubigny les Clouzeaux	Michel LOISEAU	Absent
Commune	Auchay sur Vendée	Pierre-Yves HIDREAU	Procuration
Commune	Barbâtre	Catherine COESLIER	Absent
Commune	Bazoges en Paillers	Jean-Michel PASQUIET	Procuration
Commune	Bazoges en Pareds	Christine LELOT	Absent
Commune	Beaufou	Didier VOINEAU	Absent
Commune	Beaurepaire	Philippe COUTON	Absent
Commune	Beauvoir sur Mer	Bertrand GRONDIN	Procuration
Commune	Benet	Joël CHOLLET	Absent
Commune	Bois de céné	Samuel TARIOT	Absent
Commune	Bouillé Courdault	Gérard DURIVEAU	Absent
Commune	Bouin	Magali GAUTIER	Absent
Commune	Bourneau	Gérard GUIGNARD	Procuration
Commune	Bournezeau	Jeannick DEBORDE	Procuration
Commune	Brem sur Mer	Laurent BARBEAU	Procuration
Commune	Brétignolles sur Mer	Frédéric FOUQUET	Présent
Commune	Chailtré les Marais	Fabien DELOURME	Procuration
Commune	Challans	Rémi PASCREAU	Procuration
Communauté de communes	Challans-Gois Communauté	Claude DELAFOSSE	Absent
Commune	Champagné les Marais	Yannick MARREL	Absent
Commune	Chantonnay	Didier BOISSEAU	Absent
Commune	Chanverrie	Jean-François FRUCHET	Procuration
Commune	Chasnais	Gérard PRAUD	Procuration
Commune	Château Guibert	Marc PAILLARD	Absent
Commune	Châteauneuf	Nelly POINTEAU	Absent
Commune	Chauché	Christian MERLET	Procuration
Commune	Chavagnes en Paillers	Frédéric DURET	Procuration
Commune	Chavagnes les Redoux	Frédéric PORTRAIT	Procuration
Commune	Cheffois	Julie BAUGET	Absent



Commune	Coëx	Thierry FAVREAU	Procuration	/
Commune	Corpe	Jean-Claude BENOIST	Procuration	Vote
Commune	Cugand la Bernardière	David EPIARD	Procuration	Vote
Commune	Curzon	Didier ROUX	Présent	/
Commune	Damvix	Gilles BOUTEILLER	Procuration	Vote
Communauté de communes	de l'Île de Noirmoutier	Philippe GAUTIER	Absent	/
Communauté de communes	de Vie et Boulogne	Xavier PROUTEAU	Absent	Vote
SIVOM	des communes du Marais Sud Vendée	Joël CHOLLET	Absent	Vote
Commune	Doix-lès-Fontaines	Serge BIROT	Absent	Vote
Commune	Dompierre sur Yon	Cécile DREURE	Absent	/
Communauté de communes	du Pays de Chantonnay	Jean-Louis CORNIÈRE	Absent	Vote
Communauté de communes	du Pays de Fontenay-Vendée	Michel SAVINEAU	Absent	/
Communauté de communes	du Pays de la Châtaigneraie	Jean-Pierre MARQUIS	Absent	/
Communauté de communes	du Pays de Mortagne	Jean-François FRUCHET	Procuration	Vote
Communauté de communes	du Pays de Pouzauges	Jean-claude MARCHAND	Absent	/
Communauté de communes	du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts	Christian MERLET	Procuration	Vote
Communauté de communes	du Pays des Achards	Michel VALLA	Procuration	Vote
Communauté de communes	du Pays des Herbiers	Landry RONDEAU	Absent	/
Commune	Essarts en Bocage	Christophe ENFRIN	Absent	Vote
Commune	Falleron	Chantal VRIGNEAU	Procuration	Vote
Commune	Faymoreau	Martial MILLET	Absent	/
Commune	Fougeré	Charly SORIN	Absent	/
SIVU	Gendarmerie du Canton de Beauvoir sur Mer	Willi BLANCHARD	Absent	/
Commune	Givrand	Laurent DURANTEAU	Procuration	Vote
Commune	Grand'Landes	Pascal MORINEAU	Procuration	Vote
Commune	Grosbreuil	Claude POIRAUD	Absent	Vote
Commune	Grues	Gilles WATTIAU	Procuration	Vote
Commune	Jard sur Mer	Sonia GINDREAU	Procuration	Vote
Commune	La Barre de Monts	Pascal DENIS	Procuration	/
Commune	La Boissière de Montaigu	Anthony BONNET	Procuration	/
Commune	La Boissière des Landes	Alain BUCHET	Absent	Vote
Commune	La Bruffière	Robert BRAUD	Procuration	Vote
Commune	La Caillère Saint Hilaire	Christian PÉAUD	Absent	/
Commune	La Chaize le Vicomte	Antoine REMBAUD	Absent	/
Commune	La Chapelle Pallau	André BEAUGENDRE	Absent	Vote
Commune	La Chapelle Themer	David PELLETIER	Procuration	Vote
Commune	La Châtaigneraie	Alain ALBERTREAU	Absent	/
Commune	La Couture	Guillaume BLANCHARD	Absent	/
Commune	La Ferrière	David BELY	Absent	/
Commune	La Garnache	François PETIT	Procuration	/
Commune	La Gaubretière	Marie-Thérèse PLUCHON	Procuration	vote
Commune	La Guérinière	Patrice AUBERNON	Absent	/
Commune	La Jaudonnière	Yann PELLETIER	Absent	/
Commune	La Jonchère	Marc BOUILLAUD	Absent	Vote
Commune	La Meilleraie Tillay	Eric BERNARD	Absent	/
Commune	La Merlatière	Philippe BELY	Absent	/
Commune	La Rabatelière	Philippe GUILLOTEAU	Procuration	/
Commune	La Réorthe	Julien GAUTRON	Absent	Vote
Commune	La Tailliée	Judicaël LAMY	Procuration	Vote



Commune	La Tranche sur Mer	Christian NOLLEAU	Absent	/
Commune	L'Aiguillon-la-Presqu'île	Bruno OUVRARD	Absent	/
Commune	Lairoux	Cedric GUINAudeau	Absent	/
Commune	Landeronde	Angie LEBOEUF	Procuration	Vote
Commune	Landeville	Xavier BERNARD	Absent	Vote
Commune	Le Bernard	Loïc Chusseau	Absent	/
Commune	Le Boupère	Dominique BLANCHARD	Absent	/
Commune	Le Champ Saint Père	Geoffrey LE METOUR	Procuration	Vote
Commune	Le Fenouiller	Laurent POULAIN	Absent	/
Commune	Le Girouard	Raphaël MOUSSET	Absent	Vote
Commune	Le Givre	Liliane PANTEIX	Présent	Vote
Commune	Le Gué de Velluire	Jonathan GABORIT	Absent	Vote
Commune	Le Langon	Alain BIENVENU	Procuration	Vote
Commune	Le Mazeau	Bernard BORDET	Procuration	Vote
Commune	Le Perrier	Jean-Paul MILCENT	Absent	/
Commune	Le Poiré sur Vie	Sabine ROIRAND	Absent	Vote
Commune	Le Tablier	Annabelle PILLENIERE	Absent	/
Commune	L'Epine	Hervé GALLAIS	Absent	/
Commune	Les Achards	Paul MAZENS	Absent	/
Commune	Les Brouzils	Emilie DUPREY	Absent	/
Commune	Les Epesses	Philippe ALBERT	Absent	Vote
Commune	Les Herbiers	Jean-Marie GRIMAUD	Présent	Vote
Commune	Les Landes Génusson	Guy GIRARD	Absent	/
Commune	Les Lucs sur Boulogne	Christophe GAS	Absent	Vote
Commune	Les Magnils Reigniers	Daniel MENUET	Procuration	Vote
Commune	Les Pineaux	Pascal PAQUEREAU	Absent	/
Commune	Les Sables d'Olonne	Jean-Yves SIX	Présent	Vote
Communauté d'agglomération	Les Sables d'Olonne Agglomération	Florence PINEAU	Absent	Vote
Commune	Les Velluire sur Vendée	Laurent DUPAS	Absent	/
Commune	L'Herbergement	Anne BOISTEAU-PAYEN	Absent	/
Commune	L'Hermenault	Jérôme BOBINET	Absent	/
Commune	Liez	Adeline POUPLIN	Procuration	/
Commune	L'Île d'Yeu	Carole CHARUAU	Absent	Vote
Commune	L'Île d'Elle	Andréa TEIXEIRA	Absent	/
Commune	Loge Fougereuse	Alain CAREIL	Procuration	Vote
Commune	Longèves	Kelly PAYET	Absent	Vote
Commune	Longeville sur Mer	Gabriel BOURASSEAU	Procuration	Vote
Commune	L'Orbrie	Nicolas CELLIER	Absent	Vote
Commune	Luçon	Dominique BONNIN	Procuration	Vote
Commune	Maché	Frédéric RAGER	Procuration	/
Commune	Maillé	Jean-Marie GELOT	Procuration	Vote
Commune	Maillezais	Annie RINEAU	Procuration	/
Commune	Mallière	Philippe MARTINEAU	Absent	/
Commune	Mareuil sur Lay Dissais	Vincent JULES	Absent	/
Commune	Marillet	Michel de Castellan	Procuration	/
Commune	Marsais Sainte Radégonde	Jean-Paul RIVIERE	Absent	/
Commune	Martinet	Patrice BRET	Procuration	/
Commune	Menomblet	Jean-Pierre MARQUIS	Absent	/
Commune	Mervent	Fabienne SPENNATO	Absent	/
Commune	Mesnard La Barotière	Sylvain ROBERT	Procuration	Vote
Commune	Monsireigne	Joël CHATEIGNER	Procuration	Vote
Commune	Montaigu Vendée	Daniel ROUSSEAU	Absent	/
Commune	Montournais	Michel TRICOIRE	Procuration	Vote
Commune	Montreuil		Absent	/
Commune	Montréverd	Damien GRASSET	Procuration	Vote
Commune	Moreilles	Marie BARRAUD	Procuration	/
Commune	Mouchamps	Jean-Michel LUMEAU	Procuration	/
Commune	Mouilleron le Captif	Jacky GODARD	Présent	/



Commune	Mouilleron Saint Germain	Florian DION	Absent	Vote
Commune	Moutiers les Mauxfaits	Jean-Serge MOUSSION	Procuration	/
Commune	Moutiers sur le Lay	Didier FORGERIT	Absent	Vote
Commune	Mouzeuil Saint Martin	Colette LIGONNIERE	Absent	/
Commune	Nalliers	Romain THOMAS	Absent	/
Commune	Nesmy	Thierry GANACHAUD	Absent	Vote
Commune	Nieul le Dolent	Dominique DURAND	Procuration	Vote
Commune	Notre Dame de Monts	Raoul GRONDIN	Absent	Vote
Commune	Notre Dame de Riez	Hervé BESSONNET	Procuration	/
Commune	Palluau	Marcelle BARRETEAU	Absent	Vote
Communauté d'agglomération	Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération	Isabelle DURANTEAU	Absent	/
Commune	Petosse	Patrick BASTIEN	Procuration	/
Commune	Pissotte	Jean-Paul BIRE	Absent	/
Commune	Poiroux	Francis CHUSSEAU	Présent	/
Commune	Pouillé	Dominique MAZOUÉ	Absent	/
Commune	Pouzauges	Jean-Claude MARCHAND	Absent	/
Commune	Puy de Serre	Philippe CADAU	Absent	/
Commune	Puyravault	Benoît JOSSEMET	Absent	/
Commune	Réaumur	Franck JAUD	Procuration	Vote
Commune	Rives de l'Yon	Gérard LAURENCEAU	Absent	/
Commune	Rives du Fougerais	Pascal BECOT	Absent	/
Commune	Rives-d'Autise	Michel BOSSARD	Procuration	/
Commune	Rocheservière	Joël OIRY	Procuration	Vote
Commune	Rochetrejoux	Christian BOISSINOT	Procuration	/
Commune	Saint André Goule d'Oie	Jacky DALLET	Absent	Vote
Commune	Saint Aubin des Ormeaux	Hervé BREJON	Procuration	/
Commune	Saint Aubin La Plaine	Dominique GAUVREAU	Procuration	/
Commune	Saint Avaugourd des Landes	Alain ROCHEREAU	Absent	/
Commune	Saint Benoist sur Mer	Daniel MAIGNAN	Absent	/
Commune	Saint Christophe du Lignerol	Jean-Claude BIRON	Absent	/
Commune	Saint Cyr des Gâts	Francis RIVIERE	Procuration	Vote
Commune	Saint Cyr en Talmondais	Jérémy BULTEAU	Absent	/
Commune	Saint Denis du Payré	Gaëlle FLEURY	Procuration	Vote
Commune	Saint Denis la Chevasse	Franky RENAUD	Procuration	/
Commune	Saint Etienne de Brilouet	Jacky MARCHETEAU	Procuration	Vote
Commune	Saint Etienne du Bois	Guy AIRIAU	Procuration	Vote
Commune	Saint Fulgent	Jean-Luc GAUTRON	Procuration	/
Commune	Saint Germain de Prinçay	Fabrice HERBRETEAU	Procuration	/
Commune	Saint Gervais	Jean-Claude FLEURY	Procuration	Vote
Commune	Saint Gilles Croix de Vie	Jean-Pol GIROT	Procuration	/
Commune	Saint Hilaire de Riez	Jean-Pierre STEPHANO	Absent	/
Commune	Saint Hilaire de Voust	Christian CHATELLIER	Procuration	/
Commune	Saint Hilaire des Loges	Marie-Line PERRIN	Procuration	/
Commune	Saint Hilaire la Forêt	Marina KERGUEN	Procuration	Vote
Commune	Saint Hilaire le Vouhis	Dany COULON	Absent	/
Commune	Saint Jean de Monts	Véronique LAUNAY	Absent	/
Commune	Saint Jean d'Hermine	Marie-Thérèse GUINOT	Présente	/
Commune	Saint Julien des Landes	Joël BRET	Procuration	Vote
Commune	Saint Laurent de la Salle	Sébastien ROY	Absent	/
Commune	Saint Laurent sur Sèvre	Benoît BREBION	Procuration	/
Commune	Saint Malo du Bois	Jean-Bernard FRUCHET	Absent	/
Commune	Saint Mars la Réorthe	Eric RETAILLEAU	Absent	/
Commune	Saint Martin de Fraigneau	Jean-François VALAIZE	Procuration	/
Commune	Saint Martin des Fontaines	Philippe HERNANDEZ	Absent	Vote
Commune	Saint Martin des Noyers	Fabien PICARD	Absent	/
Commune	Saint Martin des Tilleuls	Alain LANDREAU	Procuration	/
Commune	Saint Martin Lars en Sainte Hermine	Joseph-Marie ALLETRU	Absent	Vote
Commune	Saint Mathurin	Sébastien BROCHOIRE	Absent	/



Commune	Saint Maurice des Noues	Gérard BATY	Absent	/
Commune	Saint Maurice le Girard	Jean PACTEAU	Absent	/
Commune	Saint Mesmin	Jean-Charles VASSEUR	Absent	/
Commune	Saint Michel en l'Herm	Louis-Marie PINEAU	Absent	/
Commune	Saint Michel le Cloucq	Olivier BOUTEVIN	Absent	/
Commune	Saint Paul en Pareds	Bénédicte GARDIN	Procuration	/
Commune	Saint Paul Mont Penit	Jean-Yves DUPE	Procuration	/
Commune	Saint Philbert de Bouaine	Francis BRETON	Procuration	/
Commune	Saint Pierre du Chemin	Daniel MOTTARD	Procuration	/
Commune	Saint Prouant	Yannick SOULARD	Procuration	Vote
Commune	Saint Révérend	Mickaël DOUCHET	Procuration	/
Commune	Saint Urbain	Didier BUTON	Procuration	Vote
Commune	Saint Valérien	Eva PORCHER	Absent	/
Commune	Saint Vincent Sterlanges	Valérie TONARELLI	Absent	/
Commune	Saint Vincent sur Graon	Gérard JÉHU	Absent	/
Commune	Saint Vincent sur Jard	Nicolas FAY	Absent	/
Commune	Sainte Cécile	Frédéric RENAUDIN	Absent	/
Commune	Sainte Foy	Audrey FRANCHETEAU	Procuration	/
Commune	Sainte Gemme la Plaine	Jean-Philippe GARNIER	Absent	/
Commune	Sainte Radégonde des Noyers	Paul BOURNEL	Procuration	Vote
Commune	Sérigné	Delphie GUILMINEAU	Absent	/
Commune	Sèvremont	Antoine HERITEAU	Présent	/
Commune	Sigournais	M. Anthony GRIMAUD	Absent	/
Syndicat mixte	SM du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen - La Verrie	Annie NICOLLEAU	Absent	/
Commune	Soullans	Jean-Michel ROUILLE	Procuration	Vote
Communauté de communes	Sud Vendée Littoral	Pierre CAREIL	Absent	/
Commune	Tallud Sainte Gemme	Nadine PRIEUR	Procuration	Vote
Commune	Talmont Saint Hilaire	Pascal MONEIN	Absent	Vote
Communauté d'agglomération	Terres de Montaigu, communauté d'agglomération	Eric HERVOUET	Absent	/
Commune	Terval	Philippe BOISSON	Absent	/
Commune	Thiré	Dominique MORIT	Absent	/
Commune	Thorigny	Benoit ROCHETEAU	Procuration	/
Commune	Tiffauges	Yohan RICHARD	Procuration	/
Commune	Treize Septiers	Sébastien RONDEAU	Absent	Vote
Commune	Treize Vents	Nicole BEAUFRETON	Procuration	Vote
Commune	Triaize	Guy BARBOT	Absent	/
Commune	Venansault	Dominique RABAUD	Procuration	/
Communauté de communes	Vendée Grand Littoral -Talmont Moutiers Communauté	Joël MONVOISIN	Procuration	/
Communauté de communes	Vendée Sèvre Autise	Philippe DELAHAYE	Procuration	/
Syndicat mixte	Vendée Sèvre Autizes	Dominique GATINEAU	Procuration	/
Commune	Vendrennes	Roselyne PHILPART	Absent	/
Commune	Vix	Dominique GUÉRIN	Procuration	Vote
Commune	Vouillé les Marais	Francis BÉRARD	Absent	/
Commune	Vouvant	Anthony METAIS	Procuration	/
Commune	Xanton Chassenon	Claudy RENAULT	Absent	/

### VI.3 - Réunions de l'Assemblée Générale

RÉUNIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	TAUX DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES
1	25 juin 2024	<b>113 actionnaires</b> soit 660 actions/voix sur les 900 actions/voix

Présence des représentants à l'Assemblée Générale du 25 juin 2024 :

ACTIONNAIRES	NOMS DES REPRÉSENTANTS A L'ASSEMBLÉE GENERALE	TAUX DE PRÉSENCE DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ OU DU GROUPEMENT
Commune Aizenay	Franck ROY	Vote par correspondance
Commune Angles	Alain FALGUIÈRES	A donné pouvoir
Commune Antigny	Yvon GOURMAUD	A donné pouvoir
Commune Apremont	Gaëlle CHAMPION	A donné pouvoir
Commune Aubigny les Clouzeaux	Michel LOISEAU	Présent
Commune Auchay sur Vendée	Pierre-Yves HIDREAU	A donné pouvoir
Commune Barbâtre	Louis GIBIER	Absent
Commune Bazoges en Paillers	Jean-Michel PASQUIET	A donné pouvoir
Commune Bazoges en Pareds	Christine LELOT	Absente
Commune Beaufou	Didier VOINEAU	Absent
Commune Beaurepaire	Philippe COUTON	Vote par correspondance
Commune Beauvoir sur Mer	Denis TESSON	A donné pouvoir
Commune Benet	Joël CHOLLET	Absent
Commune Bois de céne	Anne GROSMY	Absente
Commune Bouillé Courdault	Gérard DURIVEAU	Absent
Commune Bouin	Magali GAUTIER	Absente
Commune Bourneau	Gérard GUIGNARD	Absent
Commune Bournezeau	Jeannick DEBORDE	Vote par correspondance
Commune Brem sur Mer	Laurent BARBEAU	Vote par correspondance
Commune Brétignolles sur Mer	Frédéric FOUQUET	Absent
Commune Chaillé les Marais	Fabien DELOURME	Absent
Commune Challans	Claude DELAFOSSE	Vote par correspondance
Communauté de communes Challans-Gois Communauté	Claude DELAFOSSE	Absent
Commune Champagné les Marais	Yannick MARREL	Absent
Commune Chantonnay	Isabelle MOINET	A donné pouvoir
Commune Chanverrie	Jean-François FRUCHET	A donné pouvoir
Commune Chasnais	Gérard PRAUD	Vote par correspondance
Commune Château Guibert	Hervé de BOECK	Absent
Commune Châteauneuf	Nelly POINTEAU	Absente
Commune Chauché	Christian MERLET	Vote par correspondance
Commune Chavagnes en Paillers	Frédéric DURET	A donné pouvoir
Commune Chavagnes les Redoux	Frédéric PORTRAIT	A donné pouvoir
Commune Cheffois	Michel BLOT	Absent
Commune Coëx	Thierry FAVREAU	A donné pouvoir
Le Département	Guillaume JEAN	Présent

Commune	Corps		Présent
Commune	Cugand la Bernardière	Claude DURAND	A donné pouvoir
Commune	Curzon	Didier ROUX	Présent
Commune	Damvix	Gilles BOUTEILLER	A donné pouvoir
Communauté de communes	de l'Île de Noirmoutier	Jean-Pierre BRUNET	A donné pouvoir
Communauté de communes	de Vie et Boulogne	Xavier PROUTÉAU	A donné pouvoir
SIVOM	des communes du Marais Sud Vendée	Joël CHOLLET	Absent
Commune	Doix-lès-Fontaines	Serge BIROT	Absent
Commune	Dompierre sur Yon	Cécile DREURE	Absente
Communauté de communes	du Pays de Chantonnay	Jean-Louis CORNIÈRE	A donné pouvoir
Communauté de communes	du Pays de Fontenay-Vendée	Michel SAVINEAU	Absent
Communauté de communes	du Pays de la Châtaigneraie	Jean-Pierre MARQUIS	Absent
Communauté de communes	du Pays de Mortagne	Jean-François FRUCHET	Absent
Communauté de communes	du Pays de Pouzauges	Lionel GAZEAU	Présent
Communauté de communes	du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts	Christian MERLET	Vote par correspondance
Communauté de communes	du Pays des Achards	Dominique DURAND	Vote par correspondance
Communauté de communes	du Pays des Herbiers	Franck GAUTHIER	A donné pouvoir
Commune	Essarts en Bocage	Christophe ENFRIN	Présent
Commune	Falleron	Chantal VRIGNEAU	Absente
Commune	Faymoreau	Martial MILLET	Absent
Commune	Fougeré	Michel TOURANCHEAU	Absent
SIVU	Gendarmerie du Canton de Beauvoir sur Mer	Véronique FRADIN	Absente
Commune	Givrand	Gontran BELLEIL	Absent
Commune	Grand'Landes	Pascal MORINEAU	Vote par correspondance
Commune	Grosbreuil	Claude POIRAUD	Absent
Commune	Grues	Gilles WATTIAU	Vote par correspondance
Commune	Jard sur Mer	Sonia GINDREAU	Absente
Commune	La Barre de Monts	Pascal DENIS	A donné pouvoir
Commune	La Boissière de Montaigu	Anthony BONNET	A donné pouvoir
Commune	La Boissière des Landes	Alain BUCHET	Présent
Commune	La Bruffière	Robert BRAUD	A donné pouvoir
Commune	La Caillère Saint Hilaire	Christian PÉAUD	Absent
Commune	La Chaize le Vicomte	Antoine REMBAUD	Absent
Commune	La Chapelle Palluau	Sylvain GAUTIER	Absent
Commune	La Chapelle Thémer	David PELLETIER	Absent
Commune	La Châtaigneraie	Alain ALBERTEAU	Présent
Commune	La Couture	Guillaume BLANCHARD	Absent
Commune	La Ferrière	David BELY	A donné pouvoir
Commune	La Garnache	François PETIT	A donné pouvoir
Commune	La Gaubretière	Marie-Thérèse PLUCHON	Vote par correspondance
Commune	La Guérinière	Patrice AUBERNON	Absent
Commune	La Jaudonière	Yann PELLETIER	Absent
Commune	La Jonchère	Marc BOUILLAUD	A donné pouvoir
Commune	La Meilleraie Tillay	André MORIN	Absent
Commune	La Merlatière	Philippe BELY	Vote par correspondance
Commune	La Rabatelière	Philippe GUILLOTEAU	Absent
Commune	La Réorthe	Magalie GROLLEAU	Absente
Commune	La Taillé	Judicaël LAMY	Absent
Commune	La Tranche sur Mer	Christian NOLLEAU	Absent
Commune	L'Aiguillon-la-Presqu'île	Josiane PACTAT LAFAYE	Présent
Commune	Lairoux	Cédric GUINAudeau	Absent
Commune	Landeronde	Angie LEBOEUF	Présent
Commune	Landevieille	Laurent POIRAUDEAU	Absent
Commune	Le Bernard	Loïc Chusseau	Absent
Commune	Le Boupère	Anne BIZON	Absente
Commune	Le Champ Saint Père	Laurent GENTREAU	A donné pouvoir
Commune	Le Fenouiller	Laurent POULAIN	Vote par correspondance
Commune	Le Girouard	Raphaël MOUSSET	Vote par correspondance
Commune	Le Givre	Liliane PANTEIX	Absente
Commune	Le Gué de Velluire	Jonathan GABORIT	Absent

Commune	Le Langon	Alain BIENVENU	Absent
Commune	Le Mazeau	Bernard BORDET	A donné pouvoir
Commune	Le Perrier	Rosiane GODEFROY	Absente
Commune	Le Poiré sur Vie	Sabine ROIRAND	A donné pouvoir
Commune	Le Tablier	Annabelle PILLENIERE	Absente
Commune	L'Epine	Hervé GALLAIS	Absent
Commune	Les Achards	Paul MAZENS	Absent
Commune	Les Brouzils	Emilie DUPREY	Absente
Commune	Les Epesses	Philippe ALBERT	Absent
Commune	Les Herbiers	Pierrick THOMAS	Vote par correspondance
Commune	Les Landes Génusson	Guy GIRARD	Absent
Commune	Les Lucs sur Boulogne	Christophe GAS	Absent
Commune	Les Magnils Reigniers	Daniel MENUET	Absent
Commune	Les Pineaux	Pascal PAQUEREAU	Absent
Commune	Les Sables d'Olonne	Florence PINEAU	Vote par correspondance
Communauté d'agglomération	Les Sables d'Olonne Agglomération	Alexandre MÉZIÈRE	Absent
Commune	Les Velluire sur Vendée	Laurent DUPAS	Vote par correspondance
Commune	L'Herbergement	Anne BOISTEAU-PAYEN	Vote par correspondance
Commune	L'Hermenault	Jérôme BOBINET	Absent
Commune	Liez	Adeline POUPLIN	Absente
Commune	L'Île d'Yeu	Carole CHARUAU	Absente
Commune	L'Île d'Elle	Joël BLUTEAU	Absent
Commune	Loge Fougereuse	Alain CAREIL	A donné pouvoir
Commune	Longèves	Kelly PAYET	Absente
Commune	Longeville sur Mer	Didier JOUSSET	Absent
Commune	L'Orbrie	Noëlla LUCAS	A donné pouvoir
Commune	Luçon	Dominique BONNIN	Absent
Commune	Maché	Frédéric RAGER	Vote par correspondance
Commune	Maillé	Jean-Marie GELOT	Absent
Commune	Maillezais	Annie RINEAU	Absente
Commune	Mallière	Philippe MARTINEAU	Absent
Commune	Mareuil sur Lay Dissais	Vincent JULES	Absent
Commune	Marillet	Ghislaine Lesauvage	Absente
Commune	Marsais Sainte Radégonde	Jean-Paul RIVIERE	Absent
Commune	Martinet	Patrice BRET	A donné pouvoir
Commune	Menomblet	Thierry GIRAUD	Absent
Commune	Mervent	Damien SABOURAUD	Absent
Commune	Mesnard La Barotière	Sylvain ROBERT	Absent
Commune	Monsireigne	Joël CHATEIGNER	Vote par correspondance
Commune	Montaigu Vendée	Daniel ROUSSEAU	A donné pouvoir
Commune	Montournais	Michel TRICOIRE	Vote par correspondance
Commune	Montreuil		Absent
Commune	Montréverd	Damien GRASSET	A donné pouvoir
Commune	Moreilles	Cyril BOISSINOT	Absent
Commune	Mouchamps	Jean-Michel LUMEAU	Absent
Commune	Mouilleron le Captif	Jacky GODARD	A donné pouvoir
Commune	Mouilleron Saint Germain	Hélène MEUNIER	A donné pouvoir
Commune	Moutiers les Mauxfaits	Christian AIMÉ	Présent
Commune	Moutiers sur le Lay	Didier FORGERIT	Absent
Commune	Mouzeuil Saint Martin	Nicolas FILION	Vote par correspondance
Commune	Nalliers	Romain THOMAS	Absent
Commune	Nesmy	Thierry GANACHAUD	Absent
Commune	Nieul le Dolent	Dominique DURAND	Vote par correspondance
Commune	Notre Dame de Monts	Raoul GRONDIN	Absent
Commune	Notre Dame de Riez	Hervé BESSONNET	Absent
Commune	Palluau	Marcelle BARRETEAU	Absente
Communauté d'agglomération	Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération	Isabelle DURANTEAU	Absente
Commune	Petrosse	Patrick BASTIEN	Vote par correspondance
Commune	Pissotte	Jean-Paul BIRE	Absent
Commune	Poiroux	Laure de MAISONNEUVE,	Absent

Commune	Pouillé	Dominique MAZOUÉ	Absent
Commune	Pouzauges	Michelle DEVANNE	A donné pouvoir
Commune	Puy de Serre	Catherine MASSON SOULARD	Présent
Commune	Puyravault	Benoît JOSSEMET	Absent
Commune	Réaumur	Franck JAUD	A donné pouvoir
Commune	Rives de l'Yon	Gérard LAURENCEAU	Absent
Commune	Rives du Fougerais	Pascal BECOT	Absent
Commune	Rives-d'Autise	Michel BOSSARD	A donné pouvoir
Commune	Rocheservière	Joël OIRY	A donné pouvoir
Commune	Rochetrejoux	Christian BOISSINOT	A donné pouvoir
Commune	Saint André Goule d'Oie	Jacky DALLET	A donné pouvoir
Commune	Saint Aubin des Ormeaux	Hervé BREJON	A donné pouvoir
Commune	Saint Aubin La Plaine	Dominique GAUVREAU	A donné pouvoir
Commune	Saint Avaugourd des Landes	Alain ROCHEREAU	Absent
Commune	Saint Benoist sur Mer	Daniel MAIGNAN	Absent
Commune	Saint Christophe du Ligneron	Jean-Claude BIRON	A donné pouvoir
Commune	Saint Cyr des Gâts	Francis RIVIERE	A donné pouvoir
Commune	Saint Cyr en Talmondais	Jérémy BULTEAU	A donné pouvoir
Commune	Saint Denis du Payré	Gaëlle FLEURY	A donné pouvoir
Commune	Saint Denis la Chevasse	Franky RENAUD	Absent
Commune	Saint Etienne de Brillac	Jacky MARCHETEAU	A donné pouvoir
Commune	Saint Etienne du Bois	Guy AIRIAU	A donné pouvoir
Commune	Saint Fulgent	Jean-Luc GAUTRON	Absent
Commune	Saint Germain de Prinçay	Dominique PAILLAT	Absent
Commune	Saint Gervais	Thierry CROCHET	Absent
Commune	Saint Gilles Croix de Vie	Jean-Pol GIROT	A donné pouvoir
Commune	Saint Hilaire de Riez	Jean-Yves LEBOURDAIS	Absent
Commune	Saint Hilaire de Vouost	Christian CHATELLIER	A donné pouvoir
Commune	Saint Hilaire des Loges	Marie-Line PERRIN	A donné pouvoir
Commune	Saint Hilaire la Forêt	Marina KERGUEN	Absente
Commune	Saint Hilaire le Vouhis	Denis CHAIGNEAU	A donné pouvoir
Commune	Saint Jean de Monts	Véronique LAUNAY	Absente
Commune	Saint Jean d'Hermine	Marie-Thérèse GUINOT	Présent
Commune	Saint Julien des Landes	Joël BRET	Absent
Commune	Saint Laurent de la Salle	Sébastien ROY	Absent
Commune	Saint Laurent sur Sèvre	Benoît BREBION	A donné pouvoir
Commune	Saint Malo du Bois	Jean-Bernard FRUCHET	Présent
Commune	Saint Mars la Réorthe	Eric RETAILLEAU	Absent
Commune	Saint Martin de Fraigneau	Michel POUZET	Vote par correspondance
Commune	Saint Martin des Fontaines	Philippe HERNANDEZ	A donné pouvoir
Commune	Saint Martin des Noyers	Jérémy CONNIL	Absent
Commune	Saint Martin des Tilleuls	Alain LANDREAU	A donné pouvoir
Commune	Saint Martin Lars en Sainte Hermine	Joseph-Marie ALLETRU	Absent
Commune	Saint Mathurin	Sébastien BROCHOIRE	Absent
Commune	Saint Maurice des Noues	Gérard BATY	Absent
Commune	Saint Maurice le Girard	Jean PACTEAU	Absent
Commune	Saint Mesmin	Jean-Charles VASSEUR	Absent
Commune	Saint Michel en l'Herm	Louis-Marie PINEAU	Absent
Commune	Saint Michel le Cloucq	Francis GUILLOU	A donné pouvoir
Commune	Saint Paul en Pareds	Bénédicte GARDIN	Vote par correspondance
Commune	Saint Paul Mont Penit	Jean-Yves DUPE	Absent
Commune	Saint Philbert de Bouaine	Annabelle ZAKI	A donné pouvoir
Commune	Saint Pierre du Chemin	Daniel MOTTARD	Vote par correspondance
Commune	Saint Prouant	Yannick SOULARD	Vote par correspondance
Commune	Saint Réverend	Mickaël DOUCHET	A donné pouvoir
Commune	Saint Urbain	Didier BUTON	A donné pouvoir
Commune	Saint Valérien	Guillaume COULAIIS	Absent
Commune	Saint Vincent Sterlanges	Valérie TONARELLI	Absente
Commune	Saint Vincent sur Graon	Hervé FERRÉ	Absent
Commune	Saint Vincent sur Jard	Nicolas FAY	Absent

Commune	Sainte Cécile	Cyrille GUIBERT	Absent
Commune	Sainte Foy	Audrey FRANCHETEAU	Absente
Commune	Sainte Gemme la Plaine	Denis DUJARDIN	Absent
Commune	Sainte Radégonde des Noyers	Paul BOURNEL	A donné pouvoir
Commune	Sérigné	Delphine GUILMINEAU	Absent
Commune	Sèvremont	Alain SCHMUTZ	Absent
Commune	Sigournais	Anthony GRIMAUD	A donné pouvoir
Syndicat mixte	SM du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen - La Verrie	Annie NICOLLEAU	Absente
Commune	Soullans	Jean-Michel ROUILLE	Absent
Communauté de communes	Sud Vendée Littoral	Bruno FABRE	Absent
Commune	Tallud Sainte Gemme	Lionel GAZEAU	Absent
Commune	Talmont Saint Hilaire	Pascal MONEIN	Vote par correspondance
Communauté d'agglomération	Terres de Montaigu, communauté d'agglomération	Eric HERVOUET	Absent
Commune	Terval	Philippe BOISSON	Absent
Commune	Thiré	Dominique MORIT	Absent
Commune	Thorigny	Benoit ROCHETEAU	Absent
Commune	Tiffauges	Yohan RICHARD	Présent
Commune	Treize Septiers	Sébastien RONDEAU	A donné pouvoir
Commune	Treize Vents	Nicole BEAUFRETON	A donné pouvoir
Commune	Triaize	Guy BARBOT	
Commune	Venansault	Dominique RABAUD	A donné pouvoir
Communauté de communes	Vendée Grand Littoral -Talmont Moutiers Communauté	Joël MONVOISIN	Absent
Communauté de communes	Vendée Sèvre Autise	Jean-Claude CHEVALLIER	Absent
Syndicat mixte	Vendée Sèvre Autizes	Dominique GATINEAU	Absent
Commune	Vendrennes	Roselyne PHILPART	Vote par correspondance
Commune	Vix	Dominique GUÉRIN	A donné pouvoir
Commune	Vouillé les Marais	Christian DENECHAUD	Absent
Commune	Vouvant	Anthony METAIS	Absent
Commune	Xanton Chassenon	Claudy RENAULT	A donné pouvoir

## VI.4 - Informations sur la rémunération des représentants de la collectivité ou du groupement actionnaire et des mandataires sociaux

Mandataire social : M. Guillaume JEAN en qualité de Président-Directeur Général

- Salaire brut année 2024 : 18 848,52 €
- Dont Avantages en nature (véhicule) : 1 808,52 €

## VI.5 - Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société

### a - Principaux risques et incertitudes

Vendée Expansion SPL a connu une période de fragilité financière observée depuis 2018, et aggravée par la période COVID. Depuis 2022, les résultats sont en nette amélioration. Une amélioration qui s'explique d'une part, par la progression des prestations de constructions et d'autre part, par celle des prestations de la maîtrise d'œuvre VRD. La société poursuit son travail sur son organisation interne pour toujours gagner en performance et consolider l'évolution positive engagée.

## b - Contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi « Sapin 2 » n°2016-1691 du 9 décembre 2016, toutes les sociétés « employant au moins cinq cents salariés, ou appartenant à un groupe de sociétés dont la société mère a son siège social en France et dont l'effectif comprend au moins cinq cents salariés, et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 millions d'euros sont tenus de prendre les mesures destinées à prévenir et à déceler la corruption, en France ou à l'étranger, de faits de corruption ou de trafic d'influence ». Même si Vendée Expansion - SPL n'est pas directement concernée par ces mesures, elle reste néanmoins particulièrement vigilante sur ces sujets notamment par le biais de contrôles comptables internes et externes à l'occasion de l'audit de certification des comptes annuels. Le dernier rapport du Commissaire aux comptes a fait état d'une certification des comptes sans réserve.

Par ailleurs, les représentants des personnes morales actionnaires de la société sont invitées à se déporter (absence de participation aux débats et aux votes) dans le cadre de certaines décisions pour éviter toute situation de conflit d'intérêts (étant précisé que conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales applicable aux SPL, « les élus locaux agissant en tant que mandataires des collectivités territoriales (...) au sein du conseil d'administration (...) des sociétés d'économie mixte locales et exerçant les fonctions de membre ou de président du conseil d'administration ou de président-directeur général, ne sont pas considérés, de ce seul fait, comme étant intéressés à l'affaire (...) lorsque l'élu local participe aux délibérations du conseil d'administration (...) de la société portant sur ses relations avec la collectivité (...) qu'il représente » et que cette qualité « n'enraîne pas davantage l'application des articles L. 225-40 et L. 225-88 du code de commerce »).

## c - Contrôles externes

Aucun contrôle externe à signaler.

## VI.6 - Contrôle analogue

Vendée Expansion - SPL (anciennement Agence de services aux collectivités locales de Vendée) a été créée sous la forme d'une société anonyme publique locale (SAPL) en application des dispositions du livre II du Code de commerce et de l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Vendée Expansion - SPL remplit l'ensemble des conditions nécessaires à la reconnaissance d'une relation de quasi-régie, dont notamment l'exercice d'un contrôle par les collectivités actionnaires sur la SAPL analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

Ce contrôle analogue est défini dans le Code de la commande publique comme l'exercice par la collectivité actionnaire d'une « influence décisive à la fois sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importantes de la personne morale contrôlée ». Conformément à l'article 28 des statuts de la SAPL relatif aux « Modalités particulières de contrôle de la société », un règlement intérieur a été établi « pour définir les modalités particulières de contrôle des collectivités locales :

- en matière d'orientations stratégiques de la société ;
- en matière de gouvernance et de vie sociale ;
- en matière d'activités opérationnelles ».

**La mise en œuvre du contrôle analogue au sein de la SAPL s'effectue à deux niveaux :**

### → Au niveau institutionnel

**Le Conseil d'administration et l'Assemblée spéciale :**

**Une consultation de l'Assemblée spéciale est réalisée préalablement à chaque Conseil d'administration** pour que tous les actionnaires ne disposant pas de siège au Conseil d'administration délibèrent sur les sujets mis à l'ordre du jour de ce dernier et nécessitant un vote. Une **consigne de vote** s'imposant aux représentants de l'Assemblée spéciale siégeant au Conseil d'administration est ainsi définie.

Les sujets sur lesquels le Conseil d'administration ainsi que l'Assemblée spéciale doivent notamment se prononcer sont les suivants :

- **La gouvernance de la Société** (autorisation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, choix du mode d'exercice de la Direction générale de la Société) ;
- **La détermination des orientations stratégiques de la Société** (nouvelles activités, moyens financiers à disposition, agrément pour l'adhésion de nouvelles collectivités locales au sein du capital de la SAPL) ;
- **Les perspectives financières de la Société** (approbation des budgets prévisionnels et de leur actualisation, validation de la politique financière de la SAPL) ;
- **La stratégie opérationnelle de la Société** (validation de la grille tarifaire, approbation des nouveaux contrats identifiés comme présentant un risque significatif).

#### Le Président du Conseil d'administration :

Il organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires de la Société. Dans le cadre du contrôle analogue, le Président du Conseil d'administration exerce les missions supplémentaires suivantes :

- **consulter ou être consulté et s'entretenir** avec les membres du Comité de direction et les membres des Comités de contrôle sur certains événements significatifs et stratégiques pour la Société ;
- **représenter** la Société dans ses relations institutionnelles et relations de haut niveau avec les pouvoirs publics et les parties prenantes stratégiques de la Société ;
- **maintenir** la qualité des relations avec les actionnaires ;
- **garantir** l'équilibre du Conseil (en plus de son bon fonctionnement) ;
- **arbitrer** d'éventuels conflits d'intérêts.

#### L'Assemblée générale :

L'Assemblée générale des actionnaires, organe souverain de la Société représentant tous les actionnaires, exerce **un contrôle analogue au travers de l'Assemblée générale ordinaire (AGO) et de l'Assemblée générale extraordinaire (AGE)**. L'AGO prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne relèvent pas des compétences de l'AGE, cette dernière étant compétente en cas de changement statutaire.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'Assemblée générale ordinaire contrôle la politique stratégique, financière et opérationnelle menée par le Conseil d'administration et l'Assemblée spéciale en approuvant annuellement le rapport de gestion, le bilan et le compte de résultat.

#### ➔ Au niveau opérationnel :

Pour ce qui concerne le déroulement des opérations confiées à la Société, celle-ci a mis en place un certain nombre de **mesures permettant d'associer et d'organiser le contrôle sur le plan opérationnel des collectivités actionnaires**. Ces mesures sont les suivantes :

##### **1. La teneur des contrats**

- Chaque contrat contient une clause relative au Comité de contrôle ;
- Une clause générale d'engagement est intégrée dans chaque contrat selon laquelle la SAPL s'engage à apporter tous ses soins à l'exécution de sa mission, à informer régulièrement le donneur d'ordre et à lui transmettre toutes pièces jugées utiles sur simple demande afin qu'un contrôle de l'opération puisse être exercé par ce dernier de façon analogue à celui exercé sur ses propres services.

##### **2. La Commission achats**

Une Commission achats doit être constituée pour les marchés passés dans le cadre des opérations en concession confiées à la Société, dont les montants sont supérieurs aux seuils fixés par le règlement de la Commission achats.

Le fonctionnement de cette Commission est détaillé au sein du règlement de la Commission achats.

##### **3. Le Comité de contrôle**

Pour chaque opération confiée à la SAPL doit être mis en place un Comité de contrôle. Ce Comité a pour mission de contrôler que les objectifs de la collectivité sont bien respectés (planning, budget, ...). Il est composé de l'élu administrateur ou membre de l'Assemblée spéciale de la collectivité concernée par l'opération et si besoin d'un ou plusieurs représentants de ses services, et à minima du collaborateur de la SAPL en charge du dossier. Ces réunions font l'objet d'un compte rendu rédigé par le collaborateur et transmis à la collectivité pour accord. Le Comité de contrôle peut se réunir physiquement, par visioconférence ou être réalisé par tout moyen de communication électronique :

- Lorsque la durée de la mission est inférieure à un an, le Comité de contrôle se réunit ou est réalisé :
  - au moins une fois en cours d'exécution de la mission ;
  - et au terme de la mission.
- Lorsque la durée de la mission est supérieure à un an, le Comité de contrôle se réunit ou est réalisé :
  - au moins une fois par an en cours d'exécution de la mission ;
  - et au terme de la mission.

Pour chaque mission, à l'occasion du dernier Comité de contrôle, un questionnaire de satisfaction client est rempli et analysé.